Soixante-septième année - N° 3438 17 chaoual 1398 (20 septembre 1978).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition en langue française Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 1 DH. — Numéro des années antérieures : 1,50 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC 1 an	MAROC 6 mois
Édition complète	**60 DH**	**35 DH**
Édition partielle	**30 DH**	**20 DH**

ETRANGER

Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la législation postale en vigueur.

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. 650-24 — 650-25 — 654-13 **et 651-79**
C.C.P. 101-16 à Rabat

Prix des annonces :
La ligne de 27 lettres : ***2,00 DH***
(Arrêté n° 1161-77
du 14 kaada 1397/28 octobre 1977)

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le jeudi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1976.

Rapport sur l'exercice 1976 présenté à Sa Majesté le Roi par Son Altesse Moulay Hassan ben El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc 970

Emprunt marocain 4 ½ % 1952 à capital garanti.

Arrêté du ministre des finances n° 763-78 du 24 rejeb 1398 (1er juillet 1978) fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt marocain 4 ½ % 1952 à capital garanti .. 1045

Chasse. — Ouverture, clôture et réglementation spéciale pendant la saison 1978-1979.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 807-78 du 3 ramadan 1398 (8 août 1978) portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse pendant la saison 1978-1979 1046

TEXTES PARTICULIERS

Province de Fès. — Expropriation de parcelles de terrain.

Décret n° 2-78-179 du 19 joumada II 1398 (27 mai 1978) déclarant d'utilité publique les travaux d'ouverture de la gare de Ras-El-Ma au P.K. 299+386 de la ligne du chemin de fer de Tanger à Fès et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires à cette fin (province de Fès) 1049

Centre autonome de Sidi-Bennour. — Nomination d'une délégation spéciale.

Arrêté du ministre d'Etat chargé de l'intérieur n° 461-78 du 22 moharrem 1398 (2 janvier 1978) portant nomination d'une délégation spéciale pour le centre autonome de Sidi-Bennour 1050

Ksar-El-Kebir. — Usage de la gare routière de voyageurs.

Arrêté du ministre des transports n° 531-78 du 30 joumada I 1398 (8 mai 1978) rendant obligatoire pour les transporteurs publics de voyageurs desservant la ville de Ksar-El-Kebir, l'usage de la gare routière de voyageurs de cette ville 1050

Institutions de sous-ordonnateurs.

Arrêté du ministre d'Etat chargé de l'intérieur n° 812-78 du 6 chaabane 1398 (13 juillet 1978) modifiant l'arrêté n° 283-77 du 27 safar 1397 (17 février 1977) instituant des sous-ordonnateurs et des sous-ordonnateurs suppléants 1050

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 820-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant nomination d'un sous-ordonnateur et de son suppléant 1051

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 821-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant nomination d'un sous-ordonnateur et de son suppléant 1051

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 822-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant nomination d'un sous-ordonnateur et de son suppléant 1052

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 823-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant nomination d'un sous-ordonnateur et de son suppléant 1052

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère d'Etat chargé des postes et télécommunications.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 867-78 du 29 chaabane 1398 (5 août 1978) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement d'agent principal d'exploitation 1053

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 866-78 du 5 ramadan 1398 (10 août 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des agents publics de 4e catégorie 1053

Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 859-78 du 8 chaabane 1398 (15 juillet 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'agent de maîtrise à la direction de la conservation foncière et des travaux topographiques (ateliers de reproduction et tirages) 1053

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 858-78 du 8 chaabane 1398 (15 juillet 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents spécialisés 1053

Ministère de l'éducation nationale et de la formation des cadres.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 850-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'assistants 1054

Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 862-78 du 29 chaabane 1398 (5 août 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des assistants 1054

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Remise de dette 1054

Résultats de concours et d'examens 1054

TEXTES GÉNÉRAUX

Rapport sur l'exercice 1976 présenté à Sa Majesté le Roi par Son Altesse Moulay Hassan Ben El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc.

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1976, dix-huitième exercice de l'Institut d'émission.

L'année 1976 a été marquée, pour l'économie nationale, par la poursuite de l'effort intense d'équipement engagé dans le cadre du plan de développement et par une vigoureuse croissance de la production intérieure. Toutefois, quels qu'aient été les progrès enregistrés à cet égard, les tensions qui s'étaient fait jour au cours des années précédentes sur les équilibres externe et interne n'ont pas disparu et leurs effets n'ont pu être atténués que grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures correctrices. Largement ouvert sur l'étranger, notamment pour les besoins de son vaste programme d'investissements, le pays, en effet, ne pouvait manquer de ressentir, cette année encore, les incidences défavorables de la conjoncture internationale.

Amorcée, dans les pays industrialisés, au deuxième semestre de 1975 et considérée avec espoir dans la situation de crise générale et profonde qui frappait alors l'économie occidentale, la reprise de la croissance s'est ralentie plus tôt qu'on ne pouvait le prévoir. Par ailleurs, s'il se réduisait sensiblement, le rythme de l'inflation demeurait néanmoins élevé cependant que les écarts de cours entre les monnaies se creusaient encore davantage. Bien que des signes plus encourageants aient été perceptibles en fin d'année, l'exercice écoulé, s'il apparaît plus satisfaisant que les deux précédents, peut donc être considéré, pour l'économie mondiale prise dans son ensemble, comme décevant par rapport aux prévisions.

Grâce à la reconstitution des stocks et à la reprise des achats des ménages favorisées par la politique de relance appliquée dans la plupart des pays développés, la production industrielle a progressé très vivement jusqu'au printemps. Les investissements, toutefois, sont restés assez faibles, en raison sans doute, pour une part, du malaise socio-politique qui a affecté plusieurs des grandes nations à l'approche d'importantes échéances électorales. Aussi, dès que la consommation s'est montrée plus hésitante, vers le début du deuxième trimestre, les progrès ne se sont-ils poursuivis qu'à un rythme beaucoup plus lent. Au total, cependant, et en dépit même de l'influence sur la production agricole de la sécheresse exceptionnelle qui a touché l'Europe occidentale, le produit national brut des pays industrialisés s'est accru, en moyenne, de 5,3% en 1976, après avoir, il est vrai, fléchi de 1,4% l'année précédente. Le volume des échanges de ces pays a fortement bénéficié de la reprise : il a augmenté, en prix constants, de 14,5% à l'importation et de 11% à l'exportation alors qu'il s'était contracté dans les deux sens, respectivement de 7,5% et 4,5%, en 1975. Sur l'emploi, en revanche, les effets sont demeurés limités. La situation se détériorait même de nouveau en fin d'année en raison de la faiblesse des progrès de la production, si bien qu'en douze mois le nombre de chômeurs n'a guère diminué par rapport au niveau, supérieur à 15 millions, qu'il avait atteint en 1975.

La situation d'ensemble recouvre naturellement des disparités entre les pays et ces disparités apparaissent même de plus en plus accusées. En raison des choix opérés dans les politiques mises en œuvre, tout au long des dernières années, face au double danger du chômage et de l'inflation, les évolutions ont été, en particulier, fort différentes en matière de prix. Le ralentissement des hausses amorcé en 1975 s'est certes prolongé partout, la variation des prix, telle qu'elle est mesurée par l'indice d'ajustement

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

du produit national, revenant, pour l'ensemble des pays industrialisés de 10,90% en 1975 à 7,1% en 1796, mais cette décélevation a été plus nette aux Etats-Unis et en Allemagne, où la hausse n'a pas dépassé respectivement 5,1% et 3,1%, qu'au Canada et en France, qui ont encore connu des taux voisins de 10%. De même, l'érosion monétaire a excédé 15% en Grande-Bretagne comme en Italie alors qu'en Suisse elle n'a pas atteint 2%.

Très profondes également ont été les différences observées au regard du commerce extérieur et de la balance des paiements. En raison de la reprise des importations, l'excédent des opérations courantes de l'ensemble des pays industrialisés, qui s'était élevé à 17,8% milliards de dollars en 1975, a fait place, en 1976, à une situation tout juste équilibrée. Mais, alors que la Grande-Bretagne, l'Italie et la France ont connu un déficit des paiements et que l'excédent des Etats-Unis se réduisait sensiblement, l'Allemagne conservait un large surplus et le Japon retrouvait une position créditrice. Dans une telle situation, ne pouvait manquer de réapparaître, çà et là, bien que chacun s'en défende, un certain protectionnisme.

Due principalement à la progression des échanges entre nations industralisées, l'expansion du commerce mondial n'a procuré qu'un avantage modeste aux pays en voie de développement non producteurs de pétrole. Le déficit de leurs opérations courantes s'est certes amenuisé d'un part, mais il a encore atteint un niveau considérable de quelque 28 milliards de dollars. Succédant à l'atonie qui avait frappé les marchés en 1975, la vive amélioration des cours des matières premières survenue au début de l'année a été, elle-même, suivie d'une rechute au deuxième semestre, très nette, en particulier, pour les minerais et métaux, en raison de l'essoufflement de la reprise dans l'industrie. Les prix du café et du cacao ont augmenté de plus du double sous l'effet de cause accidentelles, mais le blé et le sucre se sont au contraire traités à des cours en baisse, ce qui constitue, il est vrai, pour les pays qui doivent importer une part notable de leur alimentation, une évolution favorable. Quant au prix du pétrole, il n'a subi, malgré la progression de la demande, aucune hausse en dehors de l'incidence en année pleine du relèvement de 10% appliqué depuis le 1er octobre 1975. Réunis au mois de mai à Bali, les membres de l'organisation des pays exportateurs se sont montrés soucieux, en effet, de ne pas entraver la reprise des économies occidentales, qui commande, elle-même, l'évolution de la conjoncture dans les pays en développement. C'est, entre autres motifs, dans cette vue également que l'Arabie Séoudite et les Émirats Arabes Unis ont décidé, lors de la réunion tenue à Qatar au mois de décembre, de n'appliquer, à compter du 1er janvier 1977, qu'une augmentation limitée à 5%, alors que les onze autres membres de l'organisation se prononçaient pour une réévaluation des cours de 10%, suivie d'une nouvelle hausse de 5% au 1er juillet 1977. Néanmoins, à la fin de 1976 et malgré un élargissement marqué de leurs propres importations, les pays producteurs avaient enregistré un excédent voisin de 44 milliards de dollars, supérieur d'un quart environ à celui de l'année précédente.

En 1976, se sont ainsi plutôt accusées les évolutions divergentes des quatre groupes entre lesquels peuvent être réparties les économies nationales : celui des pays industrialisés, qui a cessé d'être excédentaire, celui des nations en voie de développement, de plus en plus endetté, celui des économies socialistes, dont le niveau des engagements à l'égard des institutions financières occidentales commence à devenir préoccupant et celui, enfin, des Etats producteurs de pétrole, qui est aujourd'hui seul en position créditrice et dont les membres sont donc les plus à même d'assurer le financement des déséquilibres, par les concours qu'ils dispensent et le flux des transferts dont ils sont à l'origine. En même temps, les clivages se sont aggravés au sein du groupe des pays industrialisés, non seulement au regard des taux d'inflation, des résultats du commerce extérieur et du rythme de la croissance, mais aussi, pour toutes ces raisons, en matière de taux de change.

Cependant que les monnaies flottant librement connaissaient, comme les années précédentes, de larges vicissitudes, l'accord européen de rétrécissement des marges, dernier bastion des parités fixes, avait à affronter plusieurs crises. Après que le franc français eut été amené à s'en séparer, le 15 mars, et après la nouvelle réévaluation du deutschemark, décidée le 18 octobre, les monnaies liées par cet accord, accompagnées du franc suisse et du schilling autrichien, ne s'en sont pas moins appréciées à l'égard des principales autres devises. Souffrant de la mauvaise situation dans laquelle se trouvaient l'économie britannique et, plus encore, l'économie italienne et de la fuite des capitaux qui les affectait l'une et l'autre, la livre et la lire ont été les plus exposées, en dépit d'un relèvement considérable des taux d'intérêt, d'interventions actives des banques centrales et même, en Italie, en dépit de l'instauration de pratiques commerciales restrictives. Le franc français, lui-même affaibli, a également été entrainé à la baisse. Quant au dollar, s'il a subi de nombreuses fluctuations et de nouveau fléchi par rapport aux monnaies de l'accord européen, il a néanmoins affermi encore sa position dominante dans les paiements internationaux, bénéficiant en particulier de transferts importants de la part de détenteurs de livres sterling.

Les hésitations de la conjoncture et la persistance du désordre sur les marchés des changes n'ont évidemment pas créé un climat propre à favoriser enfin le succès des efforts déployés, de longue date maintenant, en vue d'établir un système monétaire international rénové et de définir un nouvel ordre économique mondial.

Sur le premier point, les modifications annoncées en début d'année et qui ne sont peut-être qu'une étape sur la voie d'une réforme plus essentielle du fonds monétaire tendent plus à entériner les pratiques actuelles qu'à fixer les bases d'un système cohérent et ordonné. En effet, lors de sa cinquième réunion, tenue les 7 et 8 janvier 1976 à la Jamaïque, le Comité intérimaire du conseil des gouverneurs du fonds a approuvé un projet qui, bien que présenté dans la forme d'un amendement aux statuts résultant des accords de Bretton-Woods, s'éloigne diamétralement des principes généraux de rigueur et de discipline posés en 1944. Ce projet, dont les grandes lignes ont été connues dès 1975, répudie le système des parités fixes rattachées à l'or en conférant à la pratique des changes flottants l'assise juridique qui lui faisait défaut, en écartant toute référence à un prix officiel du métal et en donnant un rôle central au droit de tirage spécial. Dans ce cadre, le retour à des parités dites « stables mais ajustables » est

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

seulement évoqué comme une possibilité ultérieure ; c'est une décision que pourront prendre, à une majorité qualifiée, les pays membres, quand ils jugeront réunies les conditions nécessaires. Dans l'immédiat, prévaut en fait la liberté la plus entière, tempérée seulement par l'engagement de procéder à des concertations puisque les modalités selon lesquelles doit s'exercer la surveillance du fonds sur la politique des changes de chaque pays restent encore à définir. Le schéma retenu comporte en outre, pour bien marquer la volonté de démonétiser l'or, la réduction d'un tiers de l'encaisse métallique du fonds monétaire en quatre ans, moitié par restitution aux membres, moitié par cession sur le marché. Parallèlement est prévu un nouveau relèvement des quotas de 32,5% qui portera l'ensemble des souscriptions à près de 39 milliards de droits de tirage spéciaux.

Adopté par le conseil des gouverneurs, le projet est entré ensuite dans la phase, encore inachevée en fin d'année, de ratification individuelle par les pays membres. Toutefois, certaines décisions ont pris effet immédiatement : de manière à permettre de dispenser une aide accrue aux pays confrontés à des problèmes de balance de paiements sans attendre l'achèvement du processus d'augmentation générale des quotes-parts, le fonds monétaire a ainsi décidé d'élargir provisoirement de 45% les tranches de crédit dont peut disposer chaque pays membre ; par ailleurs a été créé, dès le 30 avril, le fonds fiduciaire chargé de gérer au profit des pays en développement les bénéfices résultant de la vente, aux cours du marché, de 25 millions d'onces d'or prélevées sur un stock encore comptabilisé à l'ancien prix officiel. De juin à décembre, cinq ventes aux enchères ont ainsi été organisées. Elles ont, au total, procuré quelque 480 millions de dollars dont 320 millions, versés au fonds fiduciaire, financeront, au profit des pays les plus démunis, des transferts directs et des prêts octroyés à des conditions très avantageuses.

L'évolution du marché de l'or n'a, bien évidemment, pas manqué d'être influencée par la mise en application du programme de ventes du fonds monétaire. Toutefois, alors que la seule annonce des décisions prises à la Jamaïque avait suffi à accentuer le mouvement relativement régulier de repli des cours observé depuis le début de 1975 et que les premières ventes effectives semblaient avoir encore précipité ce recul, le marché s'est soudainement redressé, contre l'attente quasi générale, à partir du début de septembre. C'est ainsi qu'après avoir frôlé, en décembre 1974, sous la pression d'une demande très vite, la valeur de 200 dollars, puis s'être dépréciée de près de moitié à fin août 1976, époque à laquelle elle ne cotait plus que 105 dollars, l'once d'or a retrouvé, en fin d'année, à un cours proche de 135 dollars, un prix inférieur de 4% seulement à celui qu'elle atteignait un an plus tôt. S'il résulte, pour une part, du fléchissement de la production observé depuis quelques années, face à une demande croissante pour les besoins de l'industrie, ce mouvement, qui semblait d'ailleurs se poursuivre au début de 1977, traduit surtout le retournement des anticipations devant le maintien des tensions inflationnistes dans une conjoncture pourtant marquée par un net ralentissement de la reprise économique. Par ailleurs, en même temps qu'elle répond aux vœux des pays en voie de développement, intéressés à une alimentation aussi large que possible du fonds fiduciaire, comme au désir de ceux des pays développés qui entendent préserver la valeur de leur encaisse métallique, cette évolution souligne que la démonétisation de l'or n'est pas encore un fait acquis. Au demeurant, l'achat par certaines banques centrales européennes d'une partie, fût-elle symbolique, des tonnages mis en adjudication suffit à illustrer que l'or n'a encore perdu, à ce jour, ni son pouvoir ni son attrait.

Dans le domaine de la coopération internationale, les réalisations ont été, de même, très limitées en dépit de l'ampleur et de l'acuité des problèmes. Certes, les pays industrialisés sont parvenus, sous l'empire de la nécessité, à arrêter une série de mesures pour venir en aide à l'Italie et à la Grande-Bretagne ; tout spécialement en faveur de cette dernière, ils ont, en fin d'année, d'une part, décidé de remettre en vigueur au sein du groupe des dix le système des accords généraux d'emprunt établi en 1962 et, d'autre part, défini les grandes lignes d'un arrangement assurant au Royaume-Uni les ouvertures de crédit nécessaires pour faire face à la baisse des balances sterling officielles en cas d'insuffisance des réserves de change. Mais les négociations intéressant les pays du tiers-monde n'ont conduit qu'à des succès restreints. Le comité du développement, créé conjointement par le conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et celui du Fonds monétaire et qui s'intéresse aux problèmes posés par le transfert de ressources réelles aux pays défavorisés, a abordé des questions tout à fait essentielles mais n'a pas dépassé le stade des études. La tenue à Paris, à partir de décembre 1975, de la conférence sur la coopération économique internationale, désignée sous le nom de dialogue Nord-Sud, et la réunion, en mai 1976, à Nairobi, de la quatrième conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement ont été, également, décevantes. La minceur des résultats obtenus dans les travaux en commissions a rendu nécessaire l'ajournement de la réunion ministérielle qui devait, le 15 décembre, mettre un terme au dialogue Nord-Sud ; quant aux décisions prises à Nairobi, en dehors du principe de l'extension de l'aide publique et de l'amélioration du système généralisé de préférences, elles n'ont retenu, encore que partiellement, que l'une des deux revendications fondamentales définies par le groupe dit des 77 au mois de février à Manille. Il a été prévu, en effet, d'ouvrir des négociations en vue de parvenir, si ce n'est à l'indexation, du moins à un soutien réel des cours des produits de base, mais a été écartée, en revanche, la demande de réexamen de l'endettement des pays démunis, qui visait à obtenir une consolidation des dettes commerciales et, pour les pays les plus pauvres, l'annulation de la dette publique. Déçus et désabusés, les pays en voie de développement en sont venus, pour première fois, à tenter d'organiser leur coopération économique en dehors des pays industrialisés. Tel était par exemple l'objet de la réunion de Mexico, au mois de septembre. Les projets à l'étude portent, en particulier, sur l'instauration d'un système de préférences commerciales et sur le développement de la coopération régionale. A ce dernier titre, ils rejoignent parfaitement les préoccupations dont le Maroc a constamment témoigné, aussi bien au sein de la communauté africaine que du monde arabe.

*
* *

Dans le contexte international encore lourd d'incertitude qui vient d'être rappelé, si l'économie du Maroc a pu bénéficier d'une reprise modeste de certains courants d'exportations, du

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

moins en volume, et du retour de quelques denrées importées à des cours plus favorables, elle a eu, en revanche, subir un nouveau renchérissement de la plupart des biens et services acquis à l'étranger et, surtout, à affronter des difficultés accrues dans la commercialisation des phosphates, principal produit d'exportation. Dès lors, compte tenu de la volonté réaffirmée de poursuivre l'effort d'équipement, la préservation des équilibres fondamentaux exigeait une action correctrice, alors même, pourtant, que la production intérieure augmentait dans tous les secteurs. Rendues nécessaires par l'accentuation des tensions externe et interne apparues déjà au cours des années antérieures, les mesures adoptées ont visé à maintenir le niveau des réserves de change et à protéger la monnaie sans nuire pour autant au progrès des investissements.

Vis-à-vis de l'étranger, l'équilibre de la balance des paiements a pu être assez bien assuré malgré un déficit commercial sans précédent et sans aggravation du contrôle des changes, grâce, en définitive, à l'ampleur jusqu'alors inégalée des concours obtenus de l'extérieur. Fort d'une capacité d'endettement encore large, notre pays a pu bénéficier tout à la fois d'emprunts négociés, pour la deuxième année consécutive, sur le marché international, de larges financements bilatéraux et, enfin, d'une gamme de facilités offertes par des organismes internationaux. A ce titre, ont été mobilisés aussi bien des aides à des projets spécifiques que plusieurs des concours offerts par le Fonds monétaire : tranche-or, première tranche de crédit, financement compensatoire et mécanisme pétrolier. L'importance des ressources rassemblées témoigne clairement du haut degré de confiance dont bénéficie le pays tant auprès des organismes privés qu'auprès des institutions financières internationales. Au demeurant, l'action menée vis-à-vis de l'extérieur a dépassé le cadre strict de la mobilisation des concours et s'est poursuivie dans le sens, déjà nettement tracé depuis plusieurs années, de la coopération à la fois bilatérale et multilatérale. C'est ainsi que des accords, portant non seulement sur l'octroi d'une assistance technique ou financière ou sur la création de sociétés mixtes d'investissement, mais aussi sur l'instauration d'une collaboration en matière touristique, dans le domaine des phosphates ou celui de la recherche et de la mise en valeur agricole, ont été signés ou renouvelés avec plusieurs pays arabes, africains et européens. C'est ainsi également qu'au terme de trois années de négociations a été officiellement paraphé à Rabat, le 27 avril 1976, un nouvel accord de coopération entre le Maroc et la Communauté économique européenne qui, même s'il ne résoud pas entièrement les problèmes, comporte néanmoins des clauses avantageuses. C'est ainsi, enfin, que tout en continuant à prendre une part active aux travaux des institutions internationales, notamment au sein du comité intérimaire du Fonds monétaire, notre pays a apporté, au niveau régional, sa participation à la Conférence arabo-africaine tenue en avril 1976 à Dakar. De même, il a collaboré efficacement à la mise au point des statuts, adoptés également au mois d'avril, par les ministres arabes des finances réunis à Rabat, du Fonds monétaire arabe, organisme doté d'un capital de 250 millions de dinars arabes fourni par les Etats signataires.

En ce qui concerne l'action interne, principalement caractérisée par la poursuite de la politique d'investissements intensifs résolument engagée depuis la révision, en 1975, des objectifs du plan de développement, des mesures de modération ont été nécessaires aussi bien dans le domaine de la monnaie et du crédit que dans celui des prix et des salaires. Avant-dernière année du plan quinquennal 1973-1977, l'année 1976 a vu une nouvelle accentuation de l'effort d'aménagement et d'industrialisation du pays. En hausse de 70% d'une année à l'autre, les dépenses d'équipement de l'Etat n'ont pas manqué d'entraîner un fort élargissement du déséquilibre des finances publiques en même temps qu'un déficit très marqué de la balance commerciale. Même joint à une production intérieure en sensible progression, l'apport considérable de ressources étrangères n'a pas suffi, cependant, à porter l'offre à un niveau permettant de satisfaire une demande qui augmentait, elle-même, sous l'effet tant des dépenses d'investissements que des dépenses de consommation qui en découlent. Aggravée par l'incidence de l'inflation importée, la tension sur les prix qui en est inéluctablement résultée, illustrée par quelques poussées spéculatives sur certains produits de grande consommation, a exigé un contrôle renforcé du respect des règlementations administratives, le recours à des importations de complément et le maintien d'une pause sociale afin d'éviter que s'engage entre les salaires et les prix une compétition qui se serait vite auto-entretenu. Enfin, et surtout, il est apparu indispensable, en milieu d'année, de freiner, par une limitation de la progression des crédits bancaires, la croissance devenue trop rapide des disponibilités monétaires en même temps qu'était lancé un emprunt d'un milliard de dirhams destiné au développement des provinces sahariennes. Ces mesures, par leur effet modérateur sur l'expansion de la masse monétaire, ont permis, sans entraver la poursuite du plan d'équipement ni faire obstacle au progrès de la production et des échanges, d'éviter l'apparition de tensions excessives. La politique monétaire, qui a d'ailleurs été complétée par une action sélective, principalement en faveur des activités tournées vers l'exportation, a ainsi obtenu au total des résultats satisfaisants puisqu'en dépit des vives pressions à la hausse, l'augmentation des prix n'a pas dépassé, en moyenne annuelle, le taux de 8,6% par rapport à l'année précédente.

La production

Évaluée en terme constants, aux prix du marché de l'année 1960, à 16.490 millions de dirhams, la production intérieure brute a enregistré en 1976 une progression très importante, égale à 10.2%, contre 2,2% seulement en 1975 (1). Le taux annuel moyen de l'accroissement de la production depuis le début de l'actuel plan de développement a été ainsi porté à 5,8%, alors qu'il n'était que de 4,3% un an plus tôt, mais reste encore inférieur néanmoins au taux prévisionnel, fixé à 7,5%.

En 1976, les secteurs de production se sont tous inscrits en expansion. Alors qu'elle avait diminué de 11,8% au cours de l'année antérieure, la production agricole a augmenté de 13,1%, sa part dans la production intérieure passant de la sorte de 24,5% à 25,1%. Ce bon résultat a été dû, surtout, à des conditions climatiques favorables à la plupart des cultures puisqu'aussi bien, et en dépit même des progrès déjà considérables accomplis dans le domaine de l'irrigation, les aléas météorologiques continuent à commander dans une large mesure le volume de la production. L'amélioration la plus notable a concerné les céréales principales, dont la récolte, égale à 54,9 millions de quintaux, s'est accrue de près de 56%. Plusieurs autres secteurs se sont également inscrits en nette progression, mais certaines activités ont toutefois connu des évolutions moins positives ; il en est ainsi spécialement de

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2 établies sur la base de chiffres estimatifs.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

l'agrumiculture, en raison d'une altération de la qualité de la culture des primeurs, de celle des oléagineux et de l'élevage. Aussi la production nationale n'a-t-elle pu, cette année encore, couvrir que partiellement les besoins sans cesse croissants de la consommation interne et a-t-il fallu recourir à des importations de denrées alimentaires qui, bien qu'en baisse notable par rapport à l'année précédente, se sont, pour la troisième année consécutive, révélées supérieures aux exportations de même nature, contrairement à la structure traditionnelle des échanges de notre pays. Bien que dans une moindre mesure également, l'insuffisance de l'offre a continué à peser, de même, sur le budget de l'Etat en raison des interventions que la Caisse de compensation a dû effectuer pour contenir les prix de plusieurs produits de première nécessité. D'autre part, l'évolution des cours des denrées non subventionnées, et, tout particulièrement, de ceux de la viande, a exercé, tout au long de l'année et plus encore en fin de période, une influence déterminante sur les indices de prix.

Dans le secteur des mines, le développement de la production, limité à 5,5%, a été plus modéré. Bien que les difficultés rencontrées dans la commercialisation des phosphates aient persisté, l'amélioration relative n'en est pas moins très marquée, puisqu'en 1975, c'est une dégradation de 26,3% qui avait été enregistrée.

L'augmentation de la production d'énergie, chiffrée à 5,4% au lieu de 6,8% un an plus tôt traduit l'élargissement des besoins d'une économie en expansion constante. L'industrie et l'artisanat ont, en effet, connu une progression de 5,8%, très voisine de celle de 6,2% qui avait été observée en 1975. En raison de la croissance plus rapide encore des autres branches, la part du secteur dans l'ensemble s'est néanmoins trouvée très légèrement réduite, de 14,9% à 14,3%.

Reflétant l'intensité des efforts déployés en matière de logement, de constructions industrielles et d'infrastructure, c'est, cette année encore, la branche du bâtiment et des travaux publics qui a connu l'essor le plus notable, avec un taux de 29,5% qui fait lui-même suite à celui, tout à fait exceptionnel, de 67,5% de l'année 1975. La part de cette activité représente ainsi 10,9% de la production intérieure, au lieu de 9,3% un an plus tôt et 5,7% seulement en 1974.

La croissance du secteur tertiaire, enfin, s'est inscrite en progression au cours des vingt-quatre derniers mois — 6,9% en 1976 après 5,6% en 1975 — et apparaît, comme précédemment, particulièrement sensible dans le commerce. Les transports, services et activités de distribution ont au total contribué ainsi pour 41,4% à la production globale.

Convertie en dirhams courants par application de la hausse annuelle moyenne de l'indice du coût de la vie, égale en 1976 à 8,6%, la production intérieure brute se monte à 31.160 millions de dirhams, enregistrant de la sorte, d'une année à l'autre, une hausse nominale de 19,7% au lieu de 10,5% en 1975 (1). L'addition à la production intérieure brute, ainsi évaluée, de la contre-valeur de certains services représentés par le montant des traitements des fonctionnaires, eux-mêmes estimés à 4.430 millions de dirhams, permet d'établir la valeur du produit intérieur, soit 35.590 millions de dirhams, en accroissement de 19,1% en douze mois. Le produit national brut, qui comprend, en outre, les revenus extérieurs nets, égaux à 1.900 millions de dirhams, s'est ainsi élevé à 37.490 millions de dirhams, dégageant un progrès substantiel, de 17,8%, au lieu de 13,2% en 1975 (2).

(1) L'application de la hausse de l'indice du coût de la vie aux lieu de place d'un indice d'ajustement spécifique pour obtenir la valeur de la production intérieure en dirhams courants aboutit à une certaine sous-évaluation. Celle-ci, bien que moins marquée qu'au cours des deux exercices précédents, apparaît néanmoins encore importante en particulier pour le secteur des mines, la valorisation effective étant, probablement, bien supérieure à l'augmentation du coût de la vie.

(2) Voir annexe statistique 5.

La demande

Comparées à un produit intérieur brut de 35.590 millions de dirhams, les dépenses totales de consommation et d'investissements ont atteint conjointement une somme nettement supérieure, chiffrée à 43.450 millions de dirhams. Le déficit en ressources qui apparaît ainsi vis-à-vis de l'extérieur et qui résulte de la politique délibérée mise en œuvre pour limiter l'appel à la création monétaire interne se monte à la somme considérable de 7.860 millions de dirhams, soit près du double du montant de 3.960 millions de dirhams, déjà fort élevé, enregistré en 1975 (1).

Évalué à 28,4%, contre 26,2% au cours de l'exercice précédent, l'élargissement de la demande globale a résulté d'une forte poussée des dépenses de consommation, portées à 32.200 millions de dirhams par une augmentation de 22,7%, au lieu de 17% en 1975, et, plus encore, de l'extension, toujours soutenue, des dépenses d'investissements, qui ont atteint 11.250 millions de dirhams, laissant apparaître un accroissement de 48%, qui fait suite à celui de 73,5% constaté un an plus tôt.

En termes nominaux, la consommation représente ainsi 90,5% du produit intérieur brut, au lieu de 87,8% en 1975, et l'investissement 31,6% de ce même produit, contre 25,4% au cours de l'année antérieure. Les chiffres cités ne s'expliquent naturellement que par l'ampleur des apports extérieurs, qui, en 1975 et en 1976, ont successivement atteint l'équivalent de 13,2% et 22,1% du produit intérieur brut. Aussi l'examen de la part respective de la consommation et de l'investissement dans le total de la demande nationale brute peut-il se révéler plus significatif. Il apparaît alors que l'importance relative de la consommation a diminué d'une année à l'autre, revenant de 77,5% à 74,1% alors qu'en contrepartie, la part de l'investissement augmentait de 22,5% à 25,9%.

Le progrès très sensible des investissements résulte, à la fois, du renforcement des stocks et d'un nouveau développement de la formation brute de capital fixe. Évaluée à 600 millions de dirhams alors que l'exercice antérieur s'était soldé par un prévèlement de 110 millions sur les réserves préexistantes, la constitution de stocks apparaît spécialement accusée en 1976. Quand à la formation brute de capital fixe, chiffrée à 10.650 millions de dirhams, elle s'est accrue dans l'année de 38,1%, soit à un rythme très soutenu, surtout venant après l'augmentation exceptionnelle de 82,3%, observée en 1975.

L'effort d'équipement a porté principalement sur le secteur du bâtiment, dont les investissements ont connu la plus forte expansion, soit 56,8%, suivi par les achats d'outillage et de matériel, en hausse de 34%, et par les travaux publics, en augmentation de 29,7%.

En regard du volume élevé d'investissements — 11.250 millions de dirhams — l'épargne intérieure brute, qui est égale à la différence entre le produit intérieur brut et la consommation, s'est établie à 3.390 millions de dirhams seulement, contre 3.640 millions en 1975.

L'écart, entre les investissements et l'épargne, égal au montant de l'apport net de biens et services que reflète le déficit en ressources, s'élève donc à 7.860 millions de dirhams. L'épargne nationale brute, qui regroupe l'épargne intérieure, les revenus extérieurs nets, chiffrés à 1.900 millions de dirhams, et les dons nets accordés à l'étranger, soit 170 millions de dirhams, se monte, pour sa part, à 5,460 millions de dirhams, au lieu de 5,560 millions un an auparavant, et laisse ainsi apparaître un besoin de financement de 5.790 millions de dirhams, nettement plus substantiel que celui de l'exercice précédent, chiffré à 2.040 millions.

Au total, c'est ainsi plus de la moitié des investissements, au lieu d'à peine plus du quart en 1975, qui ont été financés sur des ressources extérieures nettes, procurées à hauteur de 120 mil-

(1) Voir annexes statistiques 3, 4 et 6.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

lions et 5.620 millions de dirhams respectivement par les flux nets de capitaux privés et publics et, en définitive, par une baisse des avoirs extérieurs, chiffrée dans le solde de la balance des paiements à 51 millions de dirhams.

Les relations financières avec l'extérieur

La poursuite et l'accentuation des efforts déployés dans le cadre du programme d'équipement et de modernisation ont entraîné, en dépit de l'atténuation du déficit alimentaire, un nouvel et sensible accroissement des importations, chiffré à 11%, au moment même où les recettes d'exportations connaissaient une baisse d'égale ampleur sous l'effet, principalement, d'un amenuisement prononcé des revenus tirés des ventes de phosphates. En l'absence d'une progression significative des entrées de devises au titre du tourisme, il est inéluctablement résulte de cette double évolution une très nette aggravation de déséquilibre de la balance des biens et services, qui a presque doublé par rapport au montant déjà fort élevé atteint en 1975 pour se fixer à quelque 8.400 millions de dirhams. Néanmoins, grâce à une nouvelle et remarquable augmentation des transferts effectués par les travailleurs marocains à l'étranger, qui ont dépassé 2.400 millions de dirhams, et grâce surtout à l'ampleur des concours publics et privés obtenus de diverses sources — de l'ordre de 6.000 millions de dirhams —, le déficit de la balance des paiements a pu être limité à environ 50 millions de dirhams.

Les finances publiques

La part toujours très importante de l'Etat dans l'investissement national, lui-même en net accroissement, et le recul marqué des versements effectués par l'Office chérifien des phosphates n'ont pas manqué de se traduire, en dépit de la diminution des charges relatives à la subvention des denrées de base, par un alourdissement très sensible du découvert financier. Après une progression remarquable de 81%, les dépenses d'investissements ont représenté en effet, pour la première fois, plus de la moitié des charges budgétaires, entraînant une augmentation globale des décaissements de 34%, alors que le montant des ressources ordinaires enregistrait une légère baisse. De ce fait, le déficit de caisse a plus que doublé d'une année à l'autre et a dépassé 7.400 millions de dirhams. Le financement de ce découvert a néanmoins pu être assuré sans difficulté majeure. Les ressources d'emprunt ont fourni près de 6.200 millions de dirhams, dont, en particulier, plus de 4.600 millions par affectation de concours extérieurs et, dans le cadre de la mobilisation de l'épargne interne, plus d'un milliard de dirhams au titre de l'emprunt pour le développement des provinces sahariennes. Le recours à des ressources d'origine monétaire a pu de la sorte revenir, d'une année à l'autre, de 37% à 18% du financement total et l'appel du Trésor à la Banque centrale de 26% à 10% seulement.

La monnaie et le crédit

Répondant aux besoins de la haute conjoncture économique de l'exercice, l'accroissement de la masse monétaire, chiffré à 18,4%, est demeuré sensible en 1976 et peu inférieur à celui de l'année précédente, qui avait atteint 20,5%. L'évolution monétaire de l'année se distingue pourtant, par plusieurs traits, des caractères dominants observés au cours des exercices antérieurs. C'est ainsi que le déroulement chronologique, marqué en particulier par une contraction inhabituelle des moyens de paiement au troisième trimestre, a été quelque peu différent, que la circulation fiduciaire a connu une expansion exceptionnelle et que les diverses contreparties de la masse monétaire ont enregistré, en cours de période, des fluctuations sans précédent avant de retrouver, au terme de l'année, un poids relatif comparable à celui du début de l'exercice.

Calculée en moyenne annuelle, l'augmentation de la masse monétaire ressort à 21%, c'est-à-dire, comme en 1975 mais dans une bien moindre mesure, à un taux supérieur à celui de la progression nominale du produit intérieur brut. L'écart ainsi enregistré entre l'accroissement des moyens de paiement et celui de la production s'explique, comme un an plus tôt, par l'existence d'un apport extérieur net de biens et services mais, en 1976, il n'en a toutefois traduit que partiellement l'importance. L'élargissement de la demande globale, égal à 28,4%, s'est révélé en effet nettement plus accusé que l'expansion de la masse monétaire, alors qu'il avait été du même ordre au cours de l'exercice antérieur. Un tel résultat reflète l'incidence de la politique mise en œuvre, dont l'objet était précisément de limiter la création monétaire interne de manière à favoriser la mobilisation de l'épargne et le recours aux financements extérieurs. Cette politique, qui a pris la forme d'un plafonnement autoritaire de la progression des crédits distribués par les banques et dont l'efficacité s'est trouvée singulièrement renforcée par le resserrement concomitant des trésoreries bancaires, a permis, en effet, de maintenir l'expansion des moyens de paiement dans les limites préfixées.

L'agriculture

L'agriculture continue d'occuper dans la vie du pays une place déterminante : son influence s'exerce en effet, d'une façon décisive, à la fois sur la production intérieure, les échanges avec l'étranger, le niveau des prix et le budget de l'Etat, tandis que son rôle apparaît encore plus éminent dans le domaine social puisque la population rurale constitue environ 62% de l'ensemble de la nation. Activité héritée du passé et confrontée aux exigences de l'évolution des techniques et des besoins, l'agriculture reste caractérisée par la coexistence de deux secteurs bien distincts : d'une part, tourné en grande partie vers l'autoconsommation, un secteur traditionnel, qui utilise des méthodes rudimentaires d'exploitation, d'autre part, englobant les coopératives, un secteur moderne, mécanisé, voué essentiellement à l'exportation, qui est le principal bénéficiaire du soutien de l'Etat. En dépit de leur dissemblance et malgré les progrès considérables accomplis dans le domaine de l'irrigation, l'un comme l'autre demeurent toutefois soumis avant tout aux aléas climatiques qui conditionnent, pour une très large part, les résultats de leurs efforts.

C'est ainsi qu'en 1976, les conditions favorables à la plupart des cultures qui ont prévalu à cet égard ont permis à la production agricole globale, toujours dominée par la céréaliculture, d'atteindre 4.140 millions de dirhams, aux prix de 1960, et de marquer de ce fait une progression annuelle de 13,1% alors qu'une diminution de 11.8% avait été enregistrée au cours de l'exercice précédent. Les autres secteurs de l'économie ayant également suivi des évolutions satisfaisantes, la part relative de l'agriculture dans l'ensemble de la production intérieure brute n'a été néanmoins que peu modifiée : en douze mois elle est seulement passée de 24,5% à 25,1%.

Les résultats obtenus en 1976 ont été acquis à la faveur d'une abondante récolte céréalière conjugée à une amélioration sensible de l'ensemble des cultures industrielles, à l'exception du coton (1). En dépit de cette bonne orientation générale, les besoins sans cesse croissants de la consommation interne n'ont pu être que partiellement couverts par les apports nationaux et il a été notamment encore nécessaire de recourir à des importations de denrées alimentaires qui, bien qu'en baisse de 24% en valeur d'une année à l'autre, n'en ont pas moins atteint 1.976 millions de dirhams, soit 17% du total des achats à l'étranger, et qui, pour la troisième année consécutive, se sont révélées, contrairement à la structure des échanges observée précédemment, supérieures aux exportations de même nature. Le solde négatif a toutefois été ramené, en 1976, de 1.138 à 175 millions de dirhams.

(1) Voir annexes statistiques 8 à 17.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Céréales

La récolte des quatre céréales principales s'est élevée à 54,9 millions de quintaux et a marqué ainsi, grâce à la fois à une extension des emblavures et à une amélioration des rendements, une hausse de 55,5% par rapport aux résultats, médiocres il est vrai, enregistrés un an auparavant. En effet, l'abondance et l'heureux répartition des pluies ont incité les agriculueurs à étendre les surfaces consacrées à la céréaliculture, qui ont été portées de 4 millions à 4,5 millions d'hectares, en même temps qu'elles permettaient une élévation du rendement global moyen, qui favorisé en outre par diverses mesures d'encouragement prises par les pouvoirs publics, en particulier en matière d'engrais et de semences selectionnées, est passé de 8,8 à 12,3 quintaux à l'hectare.

Cette évolution a caractérisé l'ensemble des cultures, et tout particulièrement l'orge qui, avec un rendement moyen de 13,5 quintaux à l'hectare sur des superficies en accroissement de 16,4%, a fourni 28,6 millions de quintaux, soit un peu plus de la moitié de la récolte totale de céréales. En revanche, les terres cultivées en maïs ont été réduites de 12% mais la production a cependant marqué une très forte expansion, chiffrée à 32,4%, les rendements ayant été portés de 7,5 à 11,3 quintaux à l'hectare.

Le tableau ci-après permet de comparer l'évolution des céréales principales au cours des trois dernières campagnes :

EN MILLIERS de quintaux et en qx/ha	1973-1974		1974-1975		1975-1976	
	Production	Rendement	Production	Rendement	Production	Rendement
Blé dur	13.800	9,9	12.000	9,7	16.000	11,0
Blé tendre ..	4.730	8,9	3.700	8,2	5.400	11,5
Orge	23.870	12,1	15 900	8,7	28.600	13,5
Maïs	3.900	8,7	3.700	7,5	4.900	11,3
* Total	46.300	10,7	35.300	8,8	54.900	12,3

En dépit de l'importance des récoltes, les quantités livrées en 1976 sur le marché contrôlé par l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses ont été limitées à 2.490 milliers de quintaux. Ce faible taux de commercialisation, lié à la nécessité pour les agriculteurs de procéder, après la mauvaise production de l'année antérieure, à la reconstitution des réserves destinées à l'autoconsommation et à l'ensemencement, semble avoir résulté également pour partie de fait que les cours pratiqués sur le marché libre sont apparus sensiblement plus rémunérateurs que les prix offerts sur le marché officiel qui, inchangés depuis 1973, s'établissent de la manière suivante :

— Blé dur ..... 63 dirhams le quintal
— Blé tendre ..... 60 dirhams le quintal
— Orge ..... 40 dirhams le quintal
— Maïs ..... 45 dirhams le quintal

Afin de satistaire aux besoins de la consommation interne tout en portant les stocks de sécurité au niveau de 5 millions de quintaux, la production nationale a dû être complétée par des importations de blé qui ont atteint 10 millions de quintaux pour l'ensemble de l'année, dont 5,3 millions ont été achetés au cours du premier semestre pour effectuer la soudure avec la faible récolte 1974-1975. Le coût total de ces importations s'est élevé, selon les statistiques douanières, à 726 millions de dirhams, contre 960 millions de dirhams, pour 13 millions de quintaux, un an auparavant.

Si la pluviométrie a, sans nul doute, largement favorisé les quatre céréales principales, il n'en a pas été de même pour les céréales secondaires — principalement avoine, alpiste et sorgho. C'est, en effet, à un excès d'humidité que l'on attribué la déttrioration de leur rendement moyen, tombé en un an de 11,4 à 7,6 quintaux à l'hectare. De ce fait, ces cultures ont fourni une production en baisse de 14,7%, en dépit d'une extension de 28% des superficies qui leur ont été réservées, et les exportations, qui concernent essentiellement l'alpiste, n'ont atteint que 254.400 quintaux conre 285.500 un an auparavant.

Les résultats enregistrés par les autres productions agricoles au cours des dernières campagnes sont retracés dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIERS DE TONNES	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976
Légumineuses	354	705	451	496
Primeurs (1)	276	237	230	201
Agrumes	1.012	842	583	650
Betterave à sucre	1.479	1.948	1.792	2.362
Coton brut (2)	18	17	15	14*
Olives (2)	254	200	312	400*
Vins (en milliers d'hectolitres)	1.275	1.297	699	790

(* Chiffres provisoires.
(1) Quantités exportées.
(2) Il s'agit de la récolte qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

Légumineuses

Sans atteindre le niveau exceptionnel de la campagne 1973-1974, la récolte totale de légumineuses, qui s'est élevée à près de 5 millions de quintaux, a marqué par rapport à l'année précédente un accroissement de 10%, résultant principalement du développement des surfaces cultivées. Portées à 618.000 hectares, celles-ci ont augmenté en effet de 9,8% alors que le rendement moyen est resté stable et n'a guère dépassé huit quintaux à l'hectare, en raison de la faiblesse des résultats enregistrés pour les pois-chiches. Fortement affectés par des pluies trop abondantes, ces derniers n'ont fourni que 510.000 quintaux, en baisse de 16.1 cependant que les autres cultures se caractérisaient par des progressions très sensibles. C'est ainsi que, par une expansion de 8.2%, la récolte de fèves, qui reste de loin la légumineuse la plus répandue, a porté sur 2,3 millions de quintaux, en dépit d'une réduction de 13,2% des superficies. Les productions de petits pois et de lentilles se sont également inscrites en hausse, respectivement de 13,8%, et de 20,4%, grâce à une amélioration des rendements de 17,2% pour les premiers et à un accroissement des terres cultivées de 34% pour les secondes.

Primeurs

Éprouvées successivement par les fortes chaleurs de l'automne, par les gelées hivernales et par les pluies tombées au printemps, les primeurs ont subi, surtout dans le sud du pays, d'importants dégâts qui ont entraîné une contraction assez accusée de la production. Aussi les exportations n'ont-elles pu dépasser 200.400 tonnes alors qu'elles avaient atteint 230.000 tonnes un an auparavant. Cette chute de 12,9% en tonnage ne s'est toutefois accompagnée que d'une diminution limitée à 1,6% en valeur, en raison d'une amélioration notable des cours, en particulier pour la pomme de terre. Les ventes à l'étranger ont ainsi rapporté 378 millions de dirhams contre 384 millions en 1975. Si la France constitue toujours le principal débouché avec 72,2% des livraisons, sa part tend toutefois à décroître au porfit de nouveaux marchés.

La tomate est le produit qui a le plus souffert des conditions climatiques. Il semble toutefois que la régression de 16,9% qui a affecté le volume exporté, aussi bien pour les variétés d'automne que pour celles de printemps, soit également due à l'élargissement de la consommation locale, renforcée d'ailleurs par l'entrée en service d'usines de fabrication de concentré.

Le développement de la demande interne a été aussi à l'origine de l'inflexion subie par les exportations de pommes de terre qui n'ont porté que sur 70.200 tonnes, contre 75.400 un an plus tôt.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Agrumes

Le verger agrumicole, qui s'étend sur quelque 74.000 hectares, a fourni en 1975-1976 une production de 650.000 tonnes, en augmentation de 11,5% par rapport à la campagne précédente. L'accroissement des quantités n'a toutefois pas été accompagné d'une amélioration correspondante de la qualité, altérée par les chaleurs en automne et par les gelées qui leur ont succédé. Il en est résulté à la fois d'importants écarts de tirage et des retards préjudiciables dans les livraisons.

Aussi les ventes à l'étranger ont-elles été limitées, selon les statistiques de l'Office de commercialisation et d'exportation, à 462.000 tonnes, en baisse de 4,1% d'une année à l'autre. La valeur de ces expéditions s'est toutefois inscrite en très légère hausse grâce à une amélioration des cours, principalement sur les marchés d'Europe orientale auxquels a été destinée la moitié des exportations. L'U.R.S.S., à elle seule, a acquis 210.000 tonnes tandis que la part de la Communauté économique européenne est tombée en un an de 50,6% à 43,7%.

Si le recul des tonnages exportés s'explique pour partie, en 1975-1976, par les conditions climatiques défavorables, le déclin des ventes à l'étranger qui est pour la troisième année consécutive est également dû à des causes plus fondamentales telles que la concurrence très vive rencontrée sur les marchés européens, dont l'accès devient de plus en plus difficile, et le vieillissement du verger, qui se répercute directement sur la qualité des fruits. Pour tenter de sauvegarder le potentiel agrumicole et d'améliorer qualitativement la production, un plan d'action a été établi par les pouvoirs publics en collaboration avec les exploitants. Il vise notamment au renouvellement progressif des plantations peu productives qui constitueraient, selon certaines estimations, près de la moitié du verger actuel.

Cultures industrielles

La production de l'ensemble des cultures industrielles s'est accrue de 31% et a ainsi atteint un tonnage global de 2.454.400 tonnes, malgré la diminution des superficies productives, ramenées en un an de 97.500 à 92.800 hectares, et la réduction très sensible de la récolte de coton qui en est résultée.

La campagne betteravière, favorisée par l'abondance des précipitations et leur bonne répartition, a abouti à des résultats exceptionnels tant pour la récolte elle-même que pour la production de sucre.

En effet, la betterave, qui occupe 72% des surfaces réservées aux cultures industrielles, dont elle demeure, de loin, la principale, a donné lieu à une récolte de 2.361.600 tonnes, en progression de 31,8%, grâce aussi bien à un élargissement des superficies, passées de 62.200 à 67.000 hectares, qu'à une amélioration des rendements, portés en moyenne de 28,8 à 35,2 tonnes à l'hectare. Cette évolution a concerné l'ensemble des zones productrices et notamment les Doukkala, où ont été obtenus les meilleurs rendements, chiffrés à 45,4 tonnes à l'hectare, tandis qu'avec 40,4 tonnes à l'hectare, le Tadla, première région betteravière, a produit 43,4% de la récolte totale.

Pour la canne à sucre, introduite récemment, les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants : alors que les plantations ont couvert environ 5.000 hectares, seuls 1.900 hectares, situés dans le Gharb, ont pu faire l'objet de récoltes, les autres régions ayant souffert du gel. La production est néanmoins passées en un an de 63.000 à 78.000 tonnes, dont 15.000 tonnes provenant de boutures transplantées de la Moulouya dans le Gharb.

Si l'usine de la Sunacas n'a pu ainsi fourni qu'une quantité de sucre limitée à 4.000 tonnes, les huit sucreries traitant les betteraves, actuellement en service, ont tourné, en revanche, à leur pleine capacité et ont permis d'en obtenir 308.200 tonnes. En progression de 20,4% par rapport à l'année précédente, la production totale de sucre a ainsi pu couvrir près de 60% des besoins locaux contre 50% seulement en 1975. De ce fait et grâce aussi à la baisse des cours mondiaux, les importations auxquelles il a fallu recourir, comme de coutume, pour combler le déficit ont représenté une charge limitée à 610 millions de dirhams au lieu de 970 millions un an auparavant.

Alors que les superficies consacrées au coton ont été réduites d'un tiers, la production, qui a atteint 152.200 quintaux, n'a fléchi que de 11,9% grâce à l'augmentation des rendements, passés de 9,9 à 13,1 quintaux à l'hectare (1). Livrée dans sa totalité aux usines de transformation, cette récolte, dont les prix officiels de commercialisation ont été relevés de 20% en moyenne en cours d'exercice, a permis d'obtenir 4.800 tonnes de fibres longues de bonne qualité. Après la crise qui avait affecté le marché mondial du textile au cours des exercices précédents, l'amélioration qui s'est fait sentir en 1976 a facilité l'écoulement de cette production et celui d'une large part des quantités précédemment invendues. Au total, les ventes ont ainsi porté sur 7.800 tonnes dont, d'après les statistiques de l'Office de commercialisation et d'exportation, 6.400 tonnes ont été destinées à l'étranger tandis que le marché local restait importateur de fibres courtes et moyennes.

Oléagineux

Affectées également par une réduction des superficies, tombées de 41.700 à 34.200 hectares, les cultures oléagineuses — constituées principalement par le tournesol, le lin et l'arachide — ont enregistré une baisse de 20,8% de leur production, évaluée à 286.500 quintaux. La récolte de tournesol, qui en représente près de la moitié, a toutefois été peu marquée par cette évolution puisqu'elle s'est élevée, comme un an auparavant, à 155.400 quintaux, en dépit d'une légère contraction des surfaces qui lui ont été réservées.

Oléiculture

Avec 312.200 tonnes contre quelque 200.900 tonnes seulement une année plus tôt, la récolte d'olives 1975-1976 est la meilleure qui ait été enregistrée depuis plusieurs années. Parallèlement, la production d'huile s'est développée de 43,4% et a atteint 38.000 tonnes. Sur ce total, 22.300 tonnes ont été livrées à l'étranger, contre 14.900 en 1975, à des prix plus rémunérateurs que ceux du marché intérieur.

Le déficit global du pays en huiles alimentaires revêt toutefois un caractère structurel et entraîne de lourdes charges en devises qui pourraient sans doute être sensiblement atténuées par un effort de rationalisation du secteur oléïcole, caractérisé par l'existance de très nombreuses entreprises artisanales de transformation et par un système de commercialisation interne qui échappe à tout contrôle. En outre, il paraît souhaitable d'agrandir l'oliveraie par de nouvelles plantations, tout en améliorant l'entretien des arbres existants par l'apport de fertilisants, le renforcement de la lutte anti-parasitaire et la vulgarisation de techniques modernes de production.

Viticulture

Les conditions climatiques qui avaient prévalu en 1975 et s'étaient favorablement répercutées sur les vendanges ont permis, en 1976, d'obtenir 790.400 hectolitres de vin. En progression de 13,1% par rapport à la période précédente, cette production apparaît cependant encore très en deçà de celle de 1973-1974 qui avait porté sur 1,3 million d'hectolitres.

La diminution assez accusée qui a pu être constatée au cours des dernières années résulte en fait, à la fois, des arrachages et d'un vieillissement du vignoble qui se traduit par un affaiblissement notable des rendements. A l'origine de cette évolution se trouve la régression, de plus en plus accentuée depuis 1973, du vulume des exportations. En 1976, les expéditions à destination de l'étranger ont en effet atteint à peine 395.000 hectolitres, en

(1) Il s'agit de la récolte qui a débuté à la fin de l'année 1975 et dont la commercialisation a été effectuée en 1976.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

recul de 40,6% d'une campagne à l'autre. La part des pays du Marché commun européen dans ces exportations, en baisse constante durant les trois dernières années, est tombée de 86% en 1974 à 40% seulment en 1976. La France, qui était restée jusqu'à l'année dernière le principal client, est passée en 1976 au second rang, avec 38,3% des achats, devancée par l'U.R.S.S. qui a acquis 39,6% des livraisons totales.

Les vendanges de l'année 1976 devraient permettre une commercialisation de 800.000 hectolitres dont la moitié est destinée à la consommation à l'intérieur des frontières et l'autre moitié à l'exportation, sous forme de vins à consommer en l'état puisque les conditions des marchés extérieurs ne permettent plus de vendre de vin de coupage.

Élevage

Selon une enquête officielle dont les résultats peuvent être comparés aux données recueillies lors de sondages similaires effectués en 1971, l'effectif total des bovins, ovins et caprins atteignait 23,6 millions de têtes en 1975 et apparaissait ainsi en baisse de 13,8% par rapport à 1971. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, ce déclin a surtout affecté les caprins et les ovins, tandis que le nombre de bovins n'a été que peu sensiblement modifié :

EN MILLIONS DE TÊTES	EFFECTIF 1971	EFFECTIF 1975	Évolution
Bovins	3,66	3,62	— 1 %
Ovins	16,70	14,27	— 15 %
Caprins	7,05	5,74	— 18 %
Total	27,41	23,63	— 14 %

En 1976, les abattages contrôlés ont porté sur 3,2 millions de têtes et ont procuré 101.400 tonnes de viande contre 119.000 tonnes un an plus tôt. L'apparition d'un déséquilibre entre la production et la demande intérieure de viande a incité les autorités à prendre diverses mesures : recours à l'importation, création de trois nouvelles unités d'élevage dans les provinces de Khémisset, Tétouan et Settat et développement de l'offre de produits de substitution tels que volailles et poissons.

Dans le domaine laitier, la production, qui a atteint 550 millions de litres contre 500 millions environ un an auparavant, demeure insuffisante par rapport à la demande, en raison, d'une part, de la faiblesse quantitative du troupeau, d'autre part, du niveau peu élevé des rendements, altérés par la déficience de l'affouragement. Pour remédier à cette situation, le plan laitier, adopté en 1975, s'efforce de promouvoir le développement du cheptel, par le recours à l'insémination artificielle et l'importation de vaches de races hautement productives, tout en favorisant une organisation plus rationnelle de la collecte et du traitement du lait, par la multiplication des centres de collecte et l'implantation de nouvelles usines laitières.

Politique agricole

Pour appréciable qu'elle ait été, l'expansion constatée en 1976 dans de nombreux secteurs de l'activité agricole n'a cependant pas été assez soutenue pour permettre d'approcher, en matière alimentaire, l'autosuffisance à laquelle tend le plan de développement. De substantielles importations de blé, de sucre, d'oléagineux et de produits laitiers, en particulier, ont donc encore été nécessaires pour répondre aux besoins d'une demande rendue chaque année plus intense sous la pression de l'évolution démographique et de la progression des revenus, alors même que subsistent de nombreux problèmes liés à l'organisation du marché intérieur, dont la faiblesse des cours, notamment, pourrait détourner certains producteurs.

De même, les obstacles techniques inhérents à l'exportation et les contraintes imposées par le nouvel accord conclu avec la Communauté économique européenne n'ont pas permis un développement aussi ample qu'il était attendu du courant de ventes de produits agricoles vers l'étranger.

L'état n'en a pas moins poursuivi ses efforts, en les axant, selon le cadre défini par le plan, vers l'accélération de la redistribution des terres, leur mise en valeur et l'intensification de la production agricole.

En ce qui concerne la réforme agraire, sur les 400.000 hectares dont la distribution a été programmée pour la période 1973-1977, 150.000 hectares ont été confiés dans une phase transitoire à des organismes d'Etat, afin d'en maximiser le rendement avant de les affecter à leurs destinataires définitifs, et 150.000 hectares ont d'ores et déjà été attribués à des particuliers.

L'irrigation, qui constitue le support essentiel de la mise en valeur des terres, a continué de retenir également l'attention des pouvoirs publics qui ont consacré, en 1976, près d'un milliard de dirhams d'investissements à l'équipement des périmètres irrigués. Les surfaces aménagées durant les quatre premières années du plan ont ainsi représenté 147.000 hectares sur les 170.000 qui ont été prévus, après révision, pour l'ensemble de la période quinquennale.

Quand à l'intensification de la production agricole, elle a été recherchée, en particulier, par la poursuite de l'application du plan sucrier et par le maintien de diverses incitations spécifiques visant notamment une amélioration des rendements de la céréaliculture.

Dans le cadre du plan sucrier, qui prévoit la mise en chantier, dans une première étape, de six nouvelles unités de production, la construction de la sucrerie du Loukkos a débuté en mars 1976. Cette usine, dont l'entrée en service est prévue pour juin 1977, pourra traiter 4.000 tonnes de betteraves par jour et permettra d'obtenir une production annuelle de 45.000 tonnes de sucre blanc. Il a été également procédé, au cours de l'année, à l'extension de la sucrerie des Doukkala dont la capacité de traitement, grâce à un investissement de 45 millions de dirhams, a été portée de 2.400 à 4.000 tonnes de betteraves par jour.

Différentes mesures spécifiques appliquées au cours des dernières années en vue de favoriser l'expansion de la céréaliculture ont été maintenues en 1976 avec pour principal objectif de faciliter l'accès des agriculteurs aux moyens de production : il s'est agi notamment de la fixation des prix du matériel agricole, pour l'acquisition duquel le niveau des subventions a par ailleurs été relevé. Il s'est agi également de la stabilisation, par des interventions de l'Etat chiffrées à 10 millions de dirhams, du prix des engrais, dont la consommation s'accroît annuellement de 13%. Il s'est agi, enfin, du développement des semences sélectionnées, dont la production, encouragée par les pouvoirs publics, a pu atteindre 700.000 quintaux en 1975-1976 et dont la distribution a été intensifiée grâce à l'extension à plusieurs régions du pays de l'action de la Société nationale de commercialisation des semences.

Les mines et l'énergie

Alors que les indices de production des mines et de l'énergie ont enregistré, en 1976, des hausses de 5,3% et 6,5%, relativement satisfaisantes, ces deux secteurs ont été profondément marqués, une fois encore, par l'influence du contexte international, caractérisé par un affaissemennt brutal des cours des phosphates et par un nouveau renchérissement des produits pétroliers.

Dans le secteur minier, la baisse sensible des cours des phosphates a engendré une forte chute 12% de l'ensemble des recettes d'exportations de minerais, qui avaient déjà diminué un an auparavant. En revanche, les ventes locales, qui portent, il est vrai, sur des quantités limitées, se sont notablement accrues par suite de la mise en service d'unités industrielles nouvelles.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dans le domaine de l'énergie, l'expansion des besoins, liée à la poursuite du développement économique, a entraîné un alourdissement des importations, notamment de produits pétroliers, qui s'est traduit par une aggravation du taux de dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'extérieur.

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'évolution des indices de l'extraction minière et de la production d'énergie au cours des quatre dernières années :

(BASE 100 EN 1969)	1973	1974	1975	1976
Indices :				
— de l'extraction minière	139	157	114	120
— de la production d'énergie	147	160	170	181

MINES

Après les résultats particullièrement défavorables enregistrés en 1975, la production minière a marqué, en 1976, une progression, dont l'ampleur est toutefois très limitée : si l'indice d'extraction est remonté de 5,3% dans l'année, il demeure en effet très inférieur aux niveaux atteints en 1973 et, surtout, en 1974. De ce fait et compte tenu de la croissance des autres branches de l'économie, la part du secteur des mines dans la production intérieure brute, calculée en termes réels, est tombée en un an de 4,9% à 4,7%.

L'évolution suivie au cours de l'année a été largement commandée par l'environnement international, auquel l'activité minière est toujours très sensible. Ainsi n'a-t-elle pu manquer de se ressentir d'une conjoncture mondiale qui, en dépit d'une certaine reprise en début d'exercice, est restée dans l'ensemble assez dépressive. En outre, la persistance des remous monétaires, et notamment le fléchissement prononcé de la livre sterling — qui demeure pour nombre de minerais la principale monnaie de facturation —, a contrarié l'effet positif du redressement de certains cours. Enfin, l'épuisement de plusieurs gisements a concouru également à limiter la croissance globale de l'extraction.

Dans ce contexte difficile, l'ensemble des productions minières, y compris le gaz naturel et le pétrole, n'a pu excéder, en valeur « carreau-mine », 2.700 millions de dirhams contre 4.151 millions un an auparavant, accusant ainsi au terme de l'année une baisse de 35%, beaucoup plus sévère que la contraction de 11% subie au cours de l'exercice antérieur (1). Cette aggravation est due principalement aux phosphates, dont la part dans la valeur de la production globale est d'ailleurs tombée, en dépit d'une progression de 11% des quantités extraites, de 91,1% à 87%.

Limitées à 2.614,7 millions de dirhams, selon l'évaluation de la direction des mines, les recettes d'exportations de produits miniers ont subi une réduction de 32% qui a fait suite à la baisse de 15% observée en 1975. Ce nouvel amenuisement du produit des ventes est dû pour l'essentiel à l'affaiblissement des revenus tirés des phosphates, constaté malgré le renforcement de 12,6% des tonnages expédiés. (1)

En revanche, le développement de la commercialisation locale, qui s'était affirmé au cours des deux années précédentes, s'est encore accentué en 1976. Atteignant un total de 166,3 millions de dirhams, les ventes se sont en effet accrues d'un tiers environ, par suite non seulement du relèvement de certains prix, mais surtout de l'extension de la demande émanant de l'industrie de transformation.

Dans le même temps, ont été intensifiés les efforts tendant à développer la valorisation sur place des ressources nationales. C'est ainsi que les actions entreprises en vue de promouvoir le traitement des phosphates ont abouti, en 1976, au triplement de la capacité initiale de l'usine de Maroc-Chimie et à l'achèvement de l'unité Maroc-phosphore I, dont la capacité annuelle de production s'élève à 500.000 tonnes d'acide phosphorique et dont la mise en service a déjà donné lieu à un premier courant d'exportations. D'autres réalisations sont actuellement en cours, qui contribueront à renforcer l'appareil productif national, notamment l'édification de l'ensemble Maroc-phosphore II à Safi et la construction du complexe sidérurgique de Nador,

Parallèlement, a été accentué l'effort de développement de l'infrastructure minière. L'année 1976 a été marquée à cet égard par les premiers travaux d'équipement des mines de phosphates de Benguerir et de Sidi Hajjaj, dont la capacité atteindra 10 millions de tonnes par an, par l'extension du centre n° 5 de Jerada, qui permettra de fournir un million de tonnes d'anthracite en 1980, par l'aménagement des mines de sel de Mohammedia, dont la production, qui devrait atteindre à terme un million de tonnes en 1981, sera destinée à la fois à l'exportation et à la couverture des besoins de la Société nationale d'électrolyse et de pétrochimie, par la mise en service du nouveau gisement de plomb de l'Oued Mekta et, en ce qui concerne le zinc, par l'équipement de la mine de Drâa Sfar, le traitement industriel du minerai de Bou Beker et la mise en exploitation du gisement de Boumâaden. Enfin, les travaux se sont poursuivis en vue de l'ouverture des mines de cuivre de Bleïda et d'Oumejrane.

Phosphates

Alors que la production marchande de phosphates s'est sensiblement redressée en 1976, après avoir enregistré un fléchissement très accusé au cours de l'année antérieure, le produit des ventes, en raison des difficultés de commercialisation nées d'une conjoncture générale assez déprimée, n'a pu retrouver les niveaux élevés atteints en 1974 et 1975, et ceci bien que la politique de prix pratiquée par l'Office chérifien des phosphates ait permis un léger développement des tonnages exportés. L'offre est en effet restée largement excédentaires tandis que la concurrence étrangère, principalement d'origine américaine, se faisait vivement ressentir. La faiblesse du marché s'est d'ailleurs traduite, dès le début de l'exercice, par un recul prononcé des cours.

La contribution du secteur des phosphates dans l'économie nationale a néanmoins continué d'apparaître nettement plus ample qu'avant 1973.

En tonnage, la production marchande qui avait diminué de 28,4% en 1975, a progressé de 10,9% durant l'année et a ainsi atteint 15.7 millions de tonnes. En raison de la profonde altération des cours, la valeur « carreau-mine » de cette production n'a toutefois été évaluée qu'à 2.348,4 millions de dirhams, contre près de 3.783 millions un an plus tôt.

Chiffrées à 2.344,2 millions de dirhams, les exportations ont accusé, en valeur, une baisse de 34,9% en dépit d'une progression de 12,6% des quantités expédiées qui ont porté sur 14,7 millions de tonnes (1). L'Europe occidentale en constitue toujours le principal destinataire bien que sa part relative ait été ramenée de 61% à 55% durant l'année. De même, le pourcentage de l'Europe de l'Est est tombé de 25% à 16,5%. Parmi les différents pays acheteurs, la Pologne conserve le premier rang, avec

(1) Le prix « carreau-mine » est égal au prix FOB de la tonne de minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement supportés depuis la mine jusqu'au port d'embarquement.

(1) Voir annexes statistiques 18 et 19.

(1) Les écarts pouvant apparaître entre les chiffres cités dans cette rubrique et ceux qui sont indiqués dans le chapitre relatif au commerce extérieur proviennent des méthodes d'enregistrement différentes adoptées par la Direction des mines et par l'Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

1,7 million de tonnes, suivie de l'Espagne, qui a porté de 0,9 à 1,4 million de tonnes le total de ses acquisitions, puis du Royaume-Uni, de la France, de la Belgique et de l'Italie.

Alors que la capacité d'absorption du marché interne s'est très sensiblement développée avec l'extension du complexe Maroc-Chimie et l'entrée en service de l'usine Maroc-phosphore I, le potentiel productif de l'Office chérifien des phosphates s'est également renforcé du fait du rachat, en début d'année, de 65% du capital de la société exploitant des gisements de Boucrâa qui peuvent fournir environ 5,5 millions de tonnes de phosphates par an.

Pour les autres minerais, si l'extraction s'est dans l'ensemble inscrite en baisse, la commercialisation a pu s'opérer dans des conditions générales plutôt meilleures. Après l'exercice 1975 durant lequel les cours de la plupart des productions, notamment du cuivre, du manganèse, du cobalt et du zinc, s'étaient notablement infléchis, l'année 1976 a été marquée, en effet, dans un marché toutefois irrégulier, caractérisé par d'amples fluctuations et par les vicissitudes de la livre sterling, par une certaine amélioration de la conjoncture minière. Après trois trimestres de progression rapide, le niveau général des cours a cependant accusé un repli durant l'automne par suite du ralentissement de la reprise des économies occidentales.

Plomb

Poursuivant le mouvement de baisse amorcé en 1974, l'extraction de plomb n'a porté, en 1976, que sur 98.700 tonnes, en diminution de 5,4% d'une année à l'autre. Mais, alors que les quantités exportées se sont elles-mêmes contractées de 15,3% et ont donc été limitées à 66.300 tonnes, les recettes correspondantes sont demeurées stables, aux environs de 67 millions de dirhams, grâce à une revalorisation des cours qui a trouvé son origine dans la reprise de l'activité économique, en particulier dans le secteur automobile, et dans l'intensification des achats des pays de l'Erope de l'Est. Ainsi, après une période de marasme qui avait duré près d'un an, une impulsion nouvelle a été donnée à la demande et le marché international a même été frappé par une certaine pénurie en fin de période.

Sur le plan local, les quantités commercialisées, en hausse de 64,8%, se sont élevées à 28.800 tonnes tandis que leur produit, atteignant 27,6 millions de dirhams, doublait presque par rapport à l'année précédente.

Zinc

Avec 29.600 tonnes, la production de zinc a marqué en un an une régression de 18%. Bien que les cours mondiaux aient légèrement fléchi pendant quelques mois au second semestre, les recettes d'exportations ont dépassé 25 millions de dirhams, marquant ainsi une expansion de 17,7%, grâce à une croissance de 18,9% des quantités vendues.

Cuivre

Succédant à la progression continue observée depuis 1969, un repli de 8,9% a affecté la production de cuivre et l'a ramenée à 16.400 tonnes.

Limitées en 1975 à 8.400 tonnes, les exportations ont porté en 1976 sur plus de 20.500 tonnes et ont procuré 26,4 millions de dirhams contre 9,5 millions au cours de l'année antérieure. Ainsi, la commercialisation a donc été très satisfaisante en dépit d'un certain tassement des cours à partir du mois d'août, dû, à la fois, à une compression de la demande et à l'expiration de l'accord par lequel les membres du conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre avaient auparavant réduit leur production dans une proportion de 15%.

Fer

Amorcé en 1973 à la suite de la restructuration des mines de la région de Nador, le redressement de la production de fer constaté au cours des dernières années a fait place en 1976 à une brusque contraction. Limitées à 342.800 tonnes, les quantités extraites se sont en effet inscrites en diminution de 38,1% par rapport à 1975. Estimées à 29,4 millions de dirhams, les recettes d'exportations ont elles-mêmes fait apparaître un recul proche de 15%, bien que le tonnages livrés à l'étranger aient atteint 338.400 tonnes, en accroissement de 12,6% par rapport au niveau anormalement bas il est vrai, de l'année précédente.

Le maque de débouchés résultant de la crise de l'industrie sidérurgique a conduit la Société d'exploitation des mines de fer du Rif à diminuer le plus du quart sa production de pellets qui, de ce fait, n'a pas dépassé 212.300 tonnes, totalement exportées.

Minerais divers

Réduite à 117.300 tonnes, la production de manganèse chimique a accusé, en une année, une diminution de plus de 10%, moindre cependant que celle qui avait été observée un an plus tôt et qui avait atteint 25,1%. Bien que les ventes à l'étranger aient elles-mêmes reculé de 6,7% en tonnage, le redressement des cours a permis d'en porter le produit à 41 millions de dirhams, contre 36,5 millions en 1975.

Pour le cobalt, alors que les travaux préparatoires à l'exploitation de la mine de Tamdrost se poursuivaient, l'épuisement du gisement de Bou Azzer Est a entraîné une chute de 48,6% de l'extraction qui n'a porté que sur 7,200 tonnes. Parallèlement, les exportation, en baisse de 33%, ont été chiffrées à 22,8 millions de dirhams.

Si la production de fluorine a pu passer dans l'année de 47.400 à 51.400 tonnes les difficultés de commercialisation n'ont permis d'expédier vers l'étranger qu'un tonnage réduit de 5%. Néanmoins, grâce au relèvement des cours, le chiffre d'affaires a progressé de quelque 8% et atteint 9,1 millions de dirhams.

Enfin, bien que l'extraction de la barytine ait porté sur des quantités comparables à la production de l'année précédente, les exportations ont marqué une expansion de 43,6%, et, bénéficiant en outre d'une légère amélioration des cours, ont ainsi rapporté 18,4 milions de dirhams.

Dans la conjoncture très incertaine qui a continué, en 1976, de caractériser les marchés de matières premières, les efforts des pays producteurs en vue de stabiliser les cours mondiaux et de freiner la dégradation de leur pouvoir d'achat ont été poursuivis avec détermination et ont principalement tendu à la création, à l'échelon international, d'un fonds commun destiné à assurer la régulation des marchés. De nombreuses difficultés restent toutefois encore à aplanir pour concilier en un tel mécanisme les intérêts souvent divergents des pays en voie de développement et des nations industrialisées.

ÉNERGIE

Le bilan énergétique national s'est soldé, en 1976, par un déficit de l'ordre de 4,4 millions de « tonnes équivalent charbon » (T.E.C.) contre 3,9 millions un an auparvant. Ce déséquilibre accru, qui s'explique par une expansion de 10,5% de la consommation, portée à 5,5 millions de T.E.C., alors que les ressources locales, évaluées à 1,1 million de T.E.C., demeuraient stationnaires, est principalement imputable aux produits pétroliers, qui figurent pour 80% dans l'ensemble des besoins énergétiques du pays mais dont la production nationale est devenue pratiquement négligeable (1).

Dès lors, le degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur s'est encore quelque peut accentué, passant en un an de 77% à 79%.

Produits pétroliers

Amplifiant encore le mouvement de baisse amorcé en 1973, l'extraction de pétrole n'a pu atteindre, en 1976, que 4.300 tonnes. L'épuisement progressif des gisements pétrolifères s'est accompagné d'une forte régression du volume de gaz recueilli, qui, après s'être contracté de 8,3% au cours de l'exercice précédent,

(1) Voir annexes statistiques 20 à 24.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

a enregistré en 1976 une chute de 35,2% et s'est ainsi établi à 45,9 millions de mètres cubes. Par suite de cette évolution, la part conjointe du pétrole brut et du gas naturel dans la production locale d'énergie, qui était encore de 9 % en 1975, a été réduite à 5% seulement.

En revanche, la consommation globale de carburants, avivée par la croissance de l'activité économique, a porté sur près de 3 millions de tonnes, en hausse de 12% environ par rapport à l'année précédente. Alors que les ventes de fluel-oil progessaient, comme celles de gas-oil, de 15,6%, la consommation de super-carburant, contrariée en particulier par le renchérissement décidé en décembre 1975, ne se développait que de 5,3% et celle d'essence ordinaire diminuait même de 0,7%. La demande de gaz liquéfiés à marqué pour sa part une forte accentuation, chiffrée à 14,1% pour le propane et à 12,9% pour le butane.

Devant l'élargissement très prononcé des besoins énergétiques, les deux raffineries existantes ont porté leur production de 2,4 à 2,6 millions de tonnes. De plus, la Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage, qui concourt déjà pour 73,2% à cette production, a entamé lès travaux d'extension de son usine dont le doublement de la capacité est prévu pour la fin de l'année 1978.

Compte tenu de l'écart grandissant entre la demande d'énergie, en continuelle expansion, et les réserves nationales de pétrole et de gaz, en voie d'épuisement, un nouvel accroissement des importations a été nécessaire au cours de l'exercice écoulé. Les achats de butane, de propane et de gaz-oil se sont ainsi fortement amplifiés tandis qu'à l'inverse, le développement de la fourniture locale de carburéacteur a permis, comme en 1975, de réduire, pour ce produit, les recours à l'étranger. En ce qui concerne l'huile brute, de pétrole, les tonnages importés, qui é aient demeurés pratiquement stables en 1975, ont été portés en 1976 de 2,6 à 2,7 millions de tonnes. A cet alourdissement de 3,8% a correspondu, en valeur, une majoration de 17,1%, le coût des achats étant passé, en effet, de 897 à 1.050 millions de dirhams d'une année à l'autre, en raison, notamment, des relèvements de prix décidés en septembre 1975 par les membres de l'organisation des pays exportateurs. L'Iran et l'U.R.S.S., avec des livraisons atteignant respectivement 1,4 et 0,7 million de tonne, sont demeurés les principaux fournisseurs.

L'incidence de ces achats sur la balance commerciale et leurs répercussions sur les dépenses de la Caisse de compensation n'ont pas manqué de préoccuper les pouvoirs publics, d'autant que de nouvelles majorations des prix mondiaux ou pétrole brut étaient annoncées en fin d'exercice. Dans le but, notamment, d'en atténuer l'impact sur les finances de l'Etat, les tarifs intérieurs des produis pétroliers, déjà relevés le 25 décembre 1975, ont été à nouveau réajustés à la hausse dans les derniers jours de l'année 1976. C'est ainsi, en particulier, que les prix de l'essence et du super-carburant ont été majorés respectivement de 11,8% et 16.7% et que ceux du gras-oil et du fuel-oil qui étaient relativement bas, ont été rehaussés de 39,4% et 40,5%.

Par ailleurs, la restructuration et la marocanisation du commerce de gros des hydrocarbures ont été achevées avec la prise de contrôle des deux dernières entreprises étrangères par la Société nationale des produits pétroliers, dont la part dans le marché local est passée, sur l'ensemble de l'année, de 71,8% à 76,8%.

Enfin, en ce qui concerne les travaux de recherche, les études technologiques et économiques relatives aux divers aspects de l'exploitation et de la valorisation des schistes bitumineux de Timahdit et de Tarfaya ont été poursuivies.

Electricité

La production globale nette d'énergie électrique a été, en 1976, évaluée à 3.616,9 millions de kwh contre 3.269,5 millions un an auparavant (1). En dépit d'une pluviométrie exceptionnellement élevée et de l'accroissement concomitant des retenues des barrages, la production d'énergie d'origine hydraulique a été stationnaire. De ce fait, la contribution des usines thermiques, déjà prépondérante en 1975, s'est élargie à nouveau pour atteindre près de 72% de la fourniture d'électricité, contre 68.5% un an plus tôt.

La consommation, dont le rythme de progression s'était légèrement infléchi en 1975, a marqué, en 1976, une accélération prononcée, dérivée de l'expansion de l'activité économique générale. Estimée à près de 3 milliards de kwh, elle a progressé, en effet, de 11,9% contre 4.8% durant l'année précédente, l'agglomération de Casablanca ayant, à elle seule, absorbé 32% du total. Pour l'ensemble du territoire, la demande d'énergie électrique a été satisfaite à hauteur de 91% environ par l'Office national de l'électricité qui, par suite de la majoration du coût des produits pétroliers, a dû, en début d'exercice, relever de 18% ses prix de vente.

Soucieux, de réduire le déficit énergétique national pour atténuer les pressions qu'il exerce sur la balance commerciale, l'office a poursuivi durant l'année son vaste programme d'équipement qui comprend notamment la construction de trois usines hydroélectriques, associées aux barrages Idriss 1er, El Massira et Oued El Makhazine, l'édification d'une centrale thermique à Kenitra, alimentée pour partie par le charbon de bois du Gharb, et l'installation de trois groupes de turbines à gaz à Tanger, Agadir et Tétouan. Un appel d'offres a été par ailleurs lancé en vue de la réalisation d'une importante centrale thermique à Mohammedia. Au total, ces différents travaux devront, d'ici à 1980, porter la puissance installée de 820.000 à 1.900.000 kilowatts.

Parallèlement au développement de ce programme, la recherche de nouvelles sources de production électrique a conduit les pouvoirs publics à faire entreprendre des études de rentabilité relatives à l'exploitation éventuelle, à cette fin, de l'uranium présent dans les phosphates.

Charbon

Poursuivant l'évolution observée au cours de l'année antérieure, la production d'anthracite, évaluée à 702.000 tonnes, a enregistré en 1976 une progression soutenue qui, sans atteindre le rythme remarquable de 13.6% constaté un an auparavant, s'est néanmoins établie à 7.7%. Les ventes globales, se sont, pour leur part, développées de 10.4%, après avoir déjà augmenté de 22.7% en 1975. Chiffrées à 823.200 tonnes, elles ont été destinées, comme d'habitude, dans leur quasi-totalité au marché intérieur où les prix ont été relevés de 15% en moyenne dans l'année, et notamment à l'Office national de l'électricité, qui en a acquis 661.000 tonnes pour les besoins de la centrale de Jerada, contre 634.000 tonnes un an auparavant. Les exportations, limitées à 18.000 tonnes environ en 1975, se sont très sensiblement redressées en 1976 pour se fixer à 30.900 tonnes, tandis que les importations de charbon gras et de coke industriel passaient en un an de 27.850 à 29.800 tonnes.

Compte tenu de l'épuisement rapide des centres d'extraction actuellement en service, les travaux d'extension du siège n° 5 de Jerada ont été prousuivis. Leur réalisation portera la capacité globale de production d'anthracite à 1 million de tonnes en 1980.

L'industrie

Le développement de l'activité industrielle observé en 1975, après une phase d'inflexion conjoncturelle, s'est poursuivi en 1976 à un rythme comparable. Selon l'indice officiel, la production de ce secteur - bâtiment et travaux publics non compris - a en effet augmenté de 6,4% au lieu de 6% un an auparavant, participant ainsi à hauteur de 14,3% à la formation de la production intérieure brute. Un tel taux de progression mérite d'autant plus d'être souligné qu'il a été réalisé dans un contexte rendu difficile par une situation économique internationale marquée par une reprise encore incertaine et par la persistance de l'inflation.

(1) Ces chiffres comprennent la production des entreprises auto-productrices d'énergie.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'incidence des progrès sensibles enregistrés dans plusieurs branches a toutefois été partiellement compensée par le ralentissement de la progression, voire le recul, qui a affecté certaines activités. Au total cependant, la conjoncture dans les industries de biens d'équipement s'est nettement améliorée grâce à l'impulsion donnée par le secteur public, dont les interventions tendent à jouer un rôle de plus en plus déterminant dans l'économie du pays. De même, en ce qui concerne les biens de consommation, la demande intérieure a profité, dans une certaine mesure, de l'accroissement des revenus entraîné, en particulier, par l'abondance des récoltes.

La politique industrielle

Tout en confirmant les principaux objectifs inscrits dans le plan quinquennal, les orientations récentes de la politique industrielle ont mis l'accent sur un certain nombre de programmes et ont souligné la nécessité de promouvoir un développement basé notamment sur la valorisation des richesses naturelles locales de manière à atténuer le degré de dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur pour certains produits essentiels, tels que les denrées alimentaires ou le ciment.

Chiffrés à 3.793 millions de dirhams, les investissements industriels agréés, en hausse de 166% d'une année à l'autre, ont intéressé, à hauteur de 56% le secteur des industries chimiques et des matériaux de construction. Outre les dépenses d'équipement afférentes aux programmes phosphatiers et pétrochimiques déjà achevés - Maroc phosphore I - ou en cours d'exécution - Maroc phosphore II -, les nouveaux projets d'envergure concernent essentiellement la cimenterie d'Oujda, d'une capacité de plus d'un million de tonnes, et l'extension des installations de Cellulose du Gharb. Parallèlement, a été accentué l'effort de développement du secteur des textiles et cuirs, avec notamment le grand complexe textile d'Oued Zem et celui de Settat, et ont été poursuivis les travaux relatifs à la création d'un vaste centre sidérurgique. Parmi les programmes intéressant l'agro-industrie figure en particulier la création des sucreries de Mechraâ Bel Ksiri et du Loukkos. Dans le secteur mécanique, enfin, les projets présentés ont trait principalement à l'implantation d'une usine de construction métallique à Mohammedia.

L'ampleur de ces investissements et la dimension des programmes traduisent clairement la volonté des pouvoirs publics de doter le pays d'une industrie lourde chimique et sidérurgique apte à fournir aux activités de transformation une partie des demi-produits qui sont actuellement importés massivement et à des prix de plus en plus élevés. Cette orientation, qui implique un modèle de croissance plus fortement utilisateur de capitaux que celui du passé, pose cependant un certain nombre de problèmes d'importance quant à la stratégie du développement. Si elle constitue le gage d'une modernisation réelle et complète, à un stade ultérieur, elle apparaît en effet faiblement créatrice d'emplois dans l'immédiat et peut, de plus, soulever dans un avenir proche un problème d'écoulement à l'étranger d'une partie des productions de biens intermédiaires.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industries des métaux

Dans la métallurgie, la relance de la production amorcée deux ans auparavant s'est prolongée, en 1976, à un rythme encore sensiblement supérieur. Le principal facteur d'expansion a été constitué, une nouvelle fois, par la demande des organismes publics et parapublics, à la faveur de la réalisation des différents projets industriels prévus par le plan quinquennal. L'évolution favorable qui a caractérisé la plupart des activités s'est souvent traduite par la pleine utilisation des capacités de production disponibles et a même nécessité, dans certains cas, le renforcement des installations existantes.

Bénéficiant du dynamisme de la demande des industries situées en aval, les produits des fonderies ont connu l'essor le plus remarquable de la métallurgie, leur indice spécifique a accusé, en effet, un accroissement de plus de 25% au lieu de 10,6% un an auparavant. Déjà sensibles en 1975, les progrès réalisés par les entreprises de chaudronnerie et de charpentes métalliques se sont encore amplifiés, en 1976 grâce au volume des ordres publics ou parapublics passés pour la construction de barrages, de sucreries, des complexes chimiques ou métallurgiques ainsi que pour les aménagements divers apportés aux ports ou pour l'édification des halls de stockage. En regard, les commandes du secteur privé, nombreuses certes mais de faible importance, n'ont constitué qu'un appoint.

Soutenue notamment par la demande pressante de l'Office naitonal des chemins de fer dans le cadre de son veste programme d'équipement, l'activité de l'industrie du matériel ferroviaire a consolidé la reprise remarquable amorcée un an auparavant. L'indice officiel concernant ce secteur a augmenté en effet de 38% environ après l'expansion exceptionnelle de 129% enregistrée en 1975.

Les fabricants de machines agricoles ont continué d'accroître leur production en dépit de la hausse constante des prix des pièces CKD : les ventes de tracteurs se sont nettement développées grâce au réveil de la demande intérieure consécutive aux résultats satisfaisants de la récolte céréalière, tandis qu'en fin d'année, la préparation de la nouvelle campagne agricole provoquait une reprise sensible dans le petit matériel. Les perspectives d'essor de cette branche restent cependant subordonnées au maintien des mesures restrictivs adoptées à l'importation. Après plusieurs années d'une croissance rapide, soutenue par une demande particulièrement dynamique, l'industrie automobile commence à donner des signes d'affaiblissement. Le nombre de voitures montées par la seule entrprise existante n'a pas dépassé 25.018 unités au lieu de 25.216 en 1975. L'origine de cette évolution réside à la fois dans les relèvements des tarifs de vente, le renchérissement des carburants et la concurrence des voitures importées ainsi que dans l'incidence des mesures de limitation du crédit prises en juillet 1976. En revanche, le marché des véhicules utilitaires est resté très soutenu tout au long de l'année grâce à la bonne orientation de la demande tant privée que publique ; l'indice spécifique a progressé en effet de 34% d'une année à l'autre.

Avec une régression de l'ordre de 7,9%, la branche des emballages métalliques est l'une des rares qui, dans la métallurgie, ait enregistré une baisse d'activité en 1976. Amorcée il y a un an, cette récession est imputable au marasme que connaissent certaines industries situées en aval et aux difficultés d'approvisionnements en matières premières, dont certains prix ont, de surcroît, continué de s'inscrire en hausse.

Industries chimiques et parachimiques

La période d'affaiblissement conjoncturel que le secteur des industries chimiques et parachimiques avait connue en 1975 a fait place en 1976 à une phase d'expansion, particulièrement sensible en fin d'exercice. Le taux d'accroissement annuel s'est élevé en effet à 10,1% au lieu de 0,7% seulement un an plus tôt. Une telle avance trouve surtout son origine dans l'élargissement du marché intérieur consécutif à l'amélioration de la conjoncture dans le secteur agricole.

Déprimée en 1975 en raison d'une situation internationale peu favorable l'activité du complexe chimique de Safi s'est quelque peu améliorée par la suite, à la faveur de la forte reprise des ventes de superphosphates, qui ont atteint au total 304.000 tonnes dont 160.000 tonnes à l'exportation, faisant ressortir des hausses respectives de 33,5% et 86% par rapport à l'année antérieure. De même, les engrais composés ou organiques ont marqué une progression appréciable, de l'ordre de 7,1%, engendrée par l'extension des superficies emblavées au début de la nouvelle campagne céréalière 1976-1977 et par l'utilisation sans cesse grandissante des fertilisants.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Bénéficiant de la meilleure orientation de la conjoncture industrielle, la production d'acétylène et d'oxygène s'est accrue de 7,1% par rapport à l'exercice précédent. En revanche, la fabrication de gaz carbonique a subi une contraction très forte, proche de 42%. Quant au secteur des peintures et vernis il a enregistré une hausse notable, supérieure à 24%, grâce à l'accroissement spectaculaire des besoins de la consommation immobilière.

En dépit d'une forte baisse des exportations. la production de pneumatiques, stimulée par une demande locale soutenue, a marqué une nette avance, chiffrée à 32%, alors qu'elle avait connu une contraction de 25% un an auparavant. La même tendance favorable a caractérisé des autres manufactures de caoutchouc, qui ont accusé l'activité globalement une progression de l'ordre de 18,8%.

Les progrès enregistrés en 1975 par l'industrie pharmaceutique se sont dans l'ensemble nettement amplifiés, grâce à une demande intérieure très soutenue. Cependant, les difficultés d'écoulement rencontrées à l'étranger, où la concurrence devient de plus en plus sévère, ont quelque peu pesé sur l'activité de certains laboratoires.

En ce qui concerne les investissements. d'importants projets, parfois de très grande envergue, ont été réalisés ou sont cours d'exécution, conformément aux objectifs du plan quinquennal révisé. Il s'agit essentiellement de la mise en service, en cours d'exercice, de « Maroc phosphore I », de la poursuite de la réalisation de « Maroc phosphore II », de l'extension des capacités de production de « Maroc chimie » et de la « SAMIR », ainsi que de la construction du complexe pétrochimique de Mohammedia.

Matériaux de construction

Les progrès de l'industrie de transformation des minerais. de carrières ont été faibles en 1976. L'indice spécifique n'a progressé en effet que de 2,8% contre 8,4% en 1975. Cette évolution trouve son origine, notamment, dans la régression des fabrications de matériaux en terre cuite, principalement les briques et les tuiles, qui ont accusé un fléchissement de l'ordre de 8,9%, au lieu d'une expansion chiffrée à 24% en 1975. En revanche, la production de ciment a augmenté de 20% environ. De même, les fabrications d'amiante-ciment sont apparues en expansion notable, chiffrée à 25,8% contre 16% seulement un an auparavant.

Le secteur des matériaux de construction ne manque d'ailleurs pas de perspecives encourageantes. étant donné l'essor du secteur de la construction. que reflète le développement continu de la consommation de ciment. Celle-ci, en hausse de 26%, s'est élevée à 2.839.000 tonnes pour l'année 1976 et a été couverte par des importations àconcurrence de 22,2% au lieu de 9,7% en 1975. Préoccupés à la fois par le coût budgétaire des interventions de la Caisse de compensation et par la saturation des capacités de production disponibles, les pouvoirs publics ont entrepris la réalisation d'un vaste programme d'investissements, estimé à quelque 800 millions de dirhams, qui, grâce à l'extension des unités existantes et à l'implantation de huit nouvelles cimenteries, permettra de produire près de 5 millions de tonnes de ciment en 1980 et 10 millions de tonnes environ en 1985. Parallèlement. une société nationale a été constituée dont l'objet consiste à la fois à régulariser la production et la distribution des matériaux de construction et à stimuler la participation des entreprises privées dans ce secteur vital de l'économie nationale.

Construction et travaux publics

L'activité du bâtiment a évolué un rythme beaucoup plus soutenu qu'en 1975, conformant le dynamisme constaté dans le secteur des matériaux de construction. C'est ainsi que le nombre de logements autorisés, en accroissement de 30% d'une année à l'autre, a atteint 32.268 unités. Globalement le nombre de permis de construire délivrés en 1976 s'est élevé à 14.759, en hausse de 11,2%, pour une surface de planchers et une valeur respectivement en progression de 27,6% et 47%. Cette tendance a concerné surtout les immeubles de rapport et les locaux industriels et commerciaux, au détriment des habitation de type économique et des constructions administratives.

L'effort toujours accru en faveur du secteur des travaux publics s'est également traduit par l'ampleur des réalisations en matières d'infrastructure. C'est ainsi que les entreprises travaillant pour cette branche ont encore bénéficié de l'important programme de constructions dans le domaine de l'équipement hydraulique, de la poursuite des travaux d'aménagement et d'extension du réseau routier et, enfin, du renforcement des installations portuaires et aéronautiques.

BIENS DE CONSOMMATION

Industries textiles

Dans les textiles. la relance de la production amorcée l'année précédente s'est prolongée en 1976 mais à un rythme nettement plus soutenu. Au seul examen de l'indice spécifique, l'avance a atteint cette année 11% au lieu de 3,8% seulement en 1975. Cette amélioration aurait été beaucoup plus importante si l'indice précité incluait la bonneterie et la confection, en progression constante. Une telle évolution d'ensemble n'a cependant pas intéressé de façon égale les diverses branches, dont certaines ont en effet connu, tout au long de l'année, une activité ralentie voire déclinante. L'orientation observée a résulté, dans ce qu'elle a de favorable, du dynamisme très marqué de la demande tant intérieure qu'étrangère. Néanmoins, le renforcement de l'équipement n'a pas manqué d'aggraver, dans certains cas, le problème du plein emploi des capacités de production.

Surtout sensible au deuxième trimestre. l'expansion constatée dans la branche de la laine, survenant, il est vrai, après une année de faible conjoncture, a particulièrement marqué l'activité du tissage, en hausse de 58,5%. D'important progrès ont également été enregistrés dans la branche du coton, surtout dans la filature, qui a bénéficié, d'une année à l'autre, d'un accroissement de 14,1%. L'amélioration la plus nette a été cependant observée dans la bonneterie et la confection, dont le niveau d'activité est resté très soutenu tout au long de l'exercice grâce à un bon courant d'exportations, favorisé par la qualité des produits offerts à une clientèle de plus en plus exigeante. Seule l'activité de tissage de soie et de fibre synthétiques. affectée par la fermeture de certains débouchés traditionnels. a enregistré une régression, de l'ordre de 3,6%, alors qu'elle avait progressé de 10,4% en 1975.

Industries alimentaires

A l'exclusion des conserveries et des corps gras, l'indice des industries alimentaires a progressé en 1976 de 4%, soit à un rythme comparable à celui observé un an auparavant. L'amélioration aurait pu être beaucoup plus nette si certaines minoteries industrielles n'avaient pas tourné au ralenti en raison des difficultés d'approvisionnement en blé d'importation qu'elles rencontraient du fait de leur éloignement des ports. Parallèlement d'excellente récolte céréalière de 1975-1976, qui devait normalement se traduire par un surcroît de travail pour les moulins artisanaux, a d'abord permis aux agriculteurs de reconstituer leurs stocks, largement épuisés par trois campagnes déficitaires successives.

Dans les autres branches, à l'exception toutefois des biscuiteries, dont la fabrication s'est fortement contractée, la plupart des compartiments ont enregistré des hausses. Tel a été spécialement le cas pour les boissons gazeuses et les produits laitiers. Favorisée par une récolte exceptionnelle de betteraves, la production de sucre brut s'est élevée à près de 312.000 tonnes, en accroissement de 20% par rapport à l'année écoulée, permettant ainsi de couvrir 60% des besoins du pays contre 50% en 1975. La commercialisation intérieure de sucre raffiné, estimée à 524.000 tonnes environ a progressé, quant à elle, de 4.8% contre 3.8% en 1975.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Bénéficiant d'une campagne de pêche satisfaisante, l'industrie de la conserve a accru sa production d'environ 4% en 1976. Toutefois, en raison de la qualité souvent médiocre du poisson, une grande partie a dû être dirigée vers la fabrication de sous-produits. Affectées au surplus par le rétrécissement de certains débouchés, notamment européens, en raison tant des mesures protectionnistes que d'une certaine désaffection à l'égard des conserves de sardines, et en dépit même des progrès réalisés sur certains marchés d'Afrique et du moyen Orient, les exportations n'ont porté que sur 2.288.000 caisses de sardines, en baisse de 5,6%, et 30.969 tonnes d'autres variétés de poissons, soit une quantité à peine comparable à celle de l'exercice précédent. Parallèlement, la valeur correspondante, de l'ordre de 220,5 millions de dirhams, a marqué une sensible diminution, environ 12%. Bien qu'elle reste très sensible aux fluctuations conjoncturelles et tributaire des résultats, souvent aléatoires, des campagnes de pêche, l'industrie de la conserve de poissons ne manque pas de perspectives intéressantes grâce au programme de restruction de la profession déjà mis en œuvre, aux mesures d'encouragement en faveur de l'armement maritime et aux efforts de prospection de nouveaux marchés.

Profitant, à la fois, de l'abondance des récoltes et du meilleur échelonnement des approvisionnements en fruits et légumes, l'activité des conserveries végétales s'est nettement améliorée, marquant, d'une année à l'autre, une progression de 14%. Pour leur part, les expéditions vers l'étranger, en forte régression un an auparavant, ont connu, en 1976, pour un volume constant, une augmentation de 7% du chiffre d'affaires.

Industries des corps gras

Après la forte diminution observée l'année précédente, le redressement de l'activité des industries des corps gras - transformation d olives non comprise - a atteint un taux tout à fait remarquable, de l'ordre de 16,4%. Cette évolution résulte essentiellement de la reprise du secteur de trituration des graines oléagineuses, dont l'indice spécifique, en baisse de 43,7% en 1975, a marqué en 1976 une poussée de l'ordre de 77,6%. A l'inverse l'activité du raffinage, dont le rythme d'expansion s'inscrivait déjà en baisse depuis quelques années, a accusé une légère contraction au profit de la fabrication des huiles d'olive. Pour leur part les savonneries ont connu un développement sensible, d'environ 12%, malgré la concurrence de plus en plus vive exercée par les détergents de synthèse.

Industries des papiers cartons

Déprimée au cours des deux dernières années, pour des raisons essentiellement conjoncturelles, l'industrie des papiers cartons a connu en 1976 un renversement de tendance reflété par l'avance, de l'ordre de 10%, enregistrée par son indice spécifique. Cette reprise, observée tant pour la production que pour la transformation des papiers et cartons, dont l'activité s'est accrue respectivement de 18% et 14,2%, a résulté du dynamisme de la demande locale, et principalement des besoins accrus de l'Office de commercialisation et d'exportation. En dépit de la nette contraction de la fabrication de pâte à papier, évaluée à 20,6%, les ventes ont fortement progressé, confirmant ainsi l'essor des industries situées en aval et la bonne orientation des exportations.

Industries du cuir

En régression de 11,9, l'industrie du cuir a été le secteur qui a connu cette année la conjoncture la plus défavorable. La récession est imputable à la peausserie, dont l'activité a décliné de 10,8% et, surtout, aux cuirs lourds, qui ont accusé une baisse de production de l'ordre de 32,6%. Limitées à la fois par le marasme persistant du marché local et par la perte de certains débouchés extérieurs, les perspectives d essor de cet important secteur, qui a lui-même à faire face à la concurrence de produits importés, restent subordonnées à la réalisation d'un véritable effort de reconversion et d'amélioration de la productivité.

Confrontées à des difficultés d'approvisionnement en matières premières dont les prix ont d'ailleurs parfois sensiblement augmenté, les fabrications de chaussures n'ont, pour leur part, enregistré qu'une faible progression, de l'ordre de 0,8% seulement au lieu de 15,7% un an auparavant.

Industries diverses

Après une longue période de marasme, caractérisée notamment par certains fléchissements sectoriels la branche des industries diverses a marqué en 1976 des progrès très satisfaisants. Le renversement de tendance s'est étendu à toutes les catégories de fabrications mais a été plus particulièrement ressenti dans le montage d'appareils de radio et de télévision, l'industrie automobile, les fabrications de matériel électrique et électronique, surtout dans le compartiment des accumulateurs, et dans le secteur des fils et câbles isolés. La même orientation favorable a caractérisé les placages et contre-plaqués, les articles en liège et, surtout, les emballages en bois, en raison spécialement des commandes plus importantes de l'Office de commercialisation et d'exportation.

TOURISME ET INDUSTRIE HOTELIÈRE

Alors que l'activité touristique avait pu se maintenir en 1975 à peu près au même niveau que durant l'année antérieure, les dernières données montrent au contraire que le nombre de visiteurs, estimé à environ 1.218.000, a marqué, en 1976, un recul de 8,7% par rapport à l'exercice précédent.

Si le tourisme de séjour, évalué en nombre de passagers, a diminué de 11%, le tourisme de croisière, qui ne représente, il est vrai, que 10% des voyages, a augmenté dans le même temps de près de 24%, tandis que l'ensemble des recettes touristiques, estimé par l'Office des changes à 1.210 millions de dirhams, a progressé en un an d'environ 1%. Ce léger renforcement résulte sans doute pour partie de la simple hausse des prix mais il s'explique aussi vraisemblablement par le niveau de revenus plus élevé de la clientèle reçue en 1976

L'examen de l'évolution suivie au cours des dernières années montre que le tourisme marocain a été contrarié notamment, depuis 1974, par les conséquences de la crise de l'énergie et le marasme qui a frappé l'économie de nombreux pays occidentaux.

Le courant de voyageurs, algériens qui avaient été encore recensés pour plus de 84.000 en 1975 a à peu près disparu, alors qu'en revanche, les visiteurs espagnols sont passés en un an de 48.000 à près de 116.000, prenant, avec une participation de 10,5%, le deuxième rang dans le classement par nationalité, compte non tenu des marocains résidant à l'étranger, qui ont représenté 18,3% des entrées de voyageurs en 1976. En dépit d'une régression de près de 20%, les français continuent d occuper la première place, avec le cinquième des entrées, tandis que les américains, en diminution de plus de 24%, en constituent environ 9%, devançant très légèrement les britanniques et les allemands. Enfin, la clientèle scandinave, dont la part ne s'élève encore qu'à un peu plus de 5%, a néanmoins augmenté de 28% au cours de l'année.

L'analyse des modes de transports utilisés montre que la réduction de l'activité touristique constatée en 1976 a effecté principalement le trafic maritime, qui a accusé une chute de 26%, et, dans une moindre mesure, les transports par route, tandis que la voie aérienne, qui reste de loin la plus empruntée et qui est généralement réservée à une clientèle aisée, connaissait un maintien de la fréquentation observée en 1975.

Tanger, Bab-Sebta et Casablanca, avec respectivement 38%, 23% et 16% des entrées, demeurent les points d'accès les plus utilisés par les visiteurs.

Par suite des efforts déployés pour assurer un meilleur étalement de l'activité touristique sur l'ensemble de l'année, la part relative des trois mois d'été a marqué au cours de la période récente une diminution constante, passant de 45% en 1973 à 43% en 1974, 41% en 1975 et 35% seulement en 1976.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La répartition des entrées de voyageurs au cours de cette dernière année a été, il est vrai, sensiblement influencée par la coïncidence du mois de Ramadan avec la saison d'été et par la célébration en fin d'année de la fête de l'Aïd-El-Adha.

Dans le domaine hôtelier, l'infrastructure d'accueil a été renforcée en 1976 par l'adjonction d'équipements représentant 2.151 lits. Ces investissements, d'un coût global de 60 millions de dirhams, ont porté à 45.712 lits la capacité totale d'hébergement hôtelier du pays.

Par ailleurs, diverses études relatives à l'aménagement touristique du Royaume ont été lancées dans le cadre de la politique générale de régionalisation. C'est dans ce contexte que s'inscrit notamment le vaste programme d'aménagement de la baie d'Agadir qui vise à la création d'un ensemble de 7.000 lits et de 13.000 logements destinés à l'habitat.

La volonté des autorités de développer intensément la vocation touristique du pays s'est également illustrée dans l'organisation de nombreuses campagnes promotionnelles à l'étranger, dans l'intensification des activités d'animation, dans la multiplication des fêtes folkloriques et des manifestations touristiques, et, enfin, dans la poursuite des efforts de formation professionnelle, avec, en particulier, le lancement des travaux de construction de l'École hôtelière d'El-Jadida.

En dépit de l'ampleur des actions entreprises aussi bien dans le domaine promotionnel qu'en matière d'infrastructure d'accueil ou de formation professionnelle, les données recueillies mettent en relief l'écart grandissant qui apparaît entre les objectifs touristiques fixés lors de l'élaboration du plan de développement et les réalisations effectives. C'est ainsi qu'après avoir atteint 92% en 1974, le rapport existant entre les entrées de touristes recensées et les projections retenues dans le plan est tombé à 75% en 1975 et 56% en 1976. C'est ainsi également que les équipements hôteliers réalisés n'ont représenté que 43% des prévisions en 1974, 22% en 1975 et 17% en 1976.

L'effet d'entraînement exercé par le tourisme sur l'ensemble de l'activité économique nationale et son influence directe sur la balance des paiements suffisent à souligner le caractère préoccupant que pourrait revêtir la situation si le contexte international, qui est, en la matière, très déterminant, devait durablement demeurer aussi défavorable.

Les prix - Les salaires - La population - L'emploi

Prix

Favorisées par une expansion économique soutenue et une distribution globale de revenus en progression notable, les tendances inflationnistes observées en 1976 ont été plus accentuées qu'au cours de l'exercice antérieur, aussi bien pour le coût de la vie, dont l'indice, d'une fin d'année à l'autre, a fait apparaître une hausse de 13,4% contre 6,1% en 1975, que pour les prix de gros, qui, selon le même mode de calcul, ont augmenté de 17,8% alors qu'ils avaient diminué de 0,3% durant l'année précédente. Evaluées sur la base des moyennes de fins de mois, les variations annuelles des deux indices ont toutefois été moins amples : elles ont atteint respectivement 8,6% et 4,3% contre 7,9% et 3,8% en 1975.

Cette dernière méthode d'évaluation, qui consiste à mesurer les fluctuations d'une année en rapportant la moyenne des douze indices mensuels de cet exercice à celle des indices correspondants de l'exercice précédent, permet de traduire en un seul chiffre l'évolution d'une année entière et peut donc être considérée comme plus synthétique et plus significative qu'une simple comparaison des indices de décembre qui ne tient qu'imparfaitement compte des mouvements enregistrés en cours de période. Seules les variations appréciées selon ce mode de calcul seront évoquées dans la suite du présent chapitre.

L'évolution générale des prix internes en 1976 a été notamment marquée par l'incidence du relèvement des prix des produits pétroliers décidé par les pouvoirs publics en décembre 1975 et dont l'effet s'est donc fait sentir sur l'ensemble de l'année, tandis qu'une nouvelle majoration portant sur ces mêmes produits à la fin de l'année 1976 a effecté le dernier indice mensuel. Dictées, en particulier, par des préoccupations d'ordre économique et financier visant à alléger les charges budgétaires qu'occasionnent les subventions distribuées par la Caisse de compensation, ces mesures ont contribué, d'une manière à la fois directe et indirecte, au renchérissement des prix reflété différemment par les deux indices selon le stade de commercialisation. Le coût de la vie et les prix de gros ont également été sensiblement altérés par les fortes hausses des cours de la viande provoquées par la faiblesse de l'offre face à une demande en constante augmentation. En outre, des pratiques spéculatives, et notamment la rétention de denrées alimentaires de base, ont pu, à certaines périodes, aggraver les tensions constatées sur les marchés.

Indice du coût de la vie

L'indice officiel du coût de la vie adopté en 1975 a pour période de base les douze mois entre mai 1972 et avril 1973. Il se réfère à des catégories socio-économiques urbaines réparties dans les huit plus grandes villes du pays et se différencie, de la sorte, d'un indice général des prix de détail qui se rapporterait à l'ensemble de la population. Parmi les 210 articles recensés, la pondération retenue accorde une très large place à la catégorie des produits alimentaires, qui entre ainsi pour 54% dans la composition de l'indice.

Calculé en moyenne, l'indice du coût de la vie a marqué en 1976 un accroissement de 8,6%, contre 7,9% un an auparavant (1).

Après la hausse habituellement observée en hiver mais qui s'est révélée particulièrement aiguë en 1976, les prix de détail se sont relativement stabilisés durant le second trimestre et ont même quelque peu fléchi au cours du mois de juin. Toutefois, dès le début du second semestre, l'indice a repris un mouvement ascendant, encore amplifié par le renforcement de la demande à l'occasion du Ramadan et de la rentrée scolaire En fin de période et contrairement à la tendance observée au cours des années antérieures, les tensions sur les prix ont été très fortement accentuées, notamment par la poussée des cours de la viande conjuguée à l'incidence des majorations officielles et des anticipations sur les augmentations de traitements et salaires annoncées par les pouvoirs publics pour le début de l'année 1977.

L'indice du coût de la vie a enregistré sa plus forte variation à Fès où il a atteint 10,6%, tandis que les relevés effectués à Casablanca, Rabat, Kenitra, Marrakech et Oujda ont fait apparaître des résultats plus proches de la moyenne nationale. En revanche, les villes de Tétouan et d'Agadir, avec des indices limités respectivement à 7,6% et 7,1%, semblent avoir connu des tensions relativement modérées.

L'analyse de l'évolution de l'indice général par groupes de produits, telle qu'elle est retracée dans le tableau ci-après, qui prend en compte non seulement les fluctuations des prix mais également la pondération attribuée aux différentes composantes, conforme que l'élévation du coût de la vie a trouvé son origine principale dans la hausse des prix des produits alimentaires, à laquelle sont imputables les deux tiers de l'alourdissement de l'indice général.

(1) Voir annexe statistique n° 26.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

	MOYENNE annuelle 1975	MOYENNE annuelle 1976	VARIATION BRUTE	VARIATION pondérée	
Alimentation	138,5	152,8	+ 10,3	+ 5,8	67,5
Habillement	128,6	134,0	+ 3,4	+ 0,3	3,5
Habitation	118,5	127,4	+ 7,5	+ 0,9	10,5
Entretien, hygiène, soins	117,9	124,4	+ 5,5	+ 0,3	3,5
Transports, loisirs, divers	126,1	135,1	+ 7,1	+ 1,3	15
Indice général	131,6	142,9	+ 8,6	+ 8,6	100

L'accroissement sensible de la rubrique « alimentation », enregistré en dépit d'une augmentation très modérée de l'indice partiel des produits à base de céréales (+ 2%) et d'un fléchissement notable de celui des corps gras (— 8,3%), provient pour une très large part des denrées non subventionnées par l'Etat, et en particulier des viandes, des légumes frais et des plantes aromatiques, qui ont contribué respectivement pour 36,5%, 11% et 7,8% au renchérissement du coût de la vie. La hausse des prix de la viande, constatée également sur les marchés de gros, est attribuable pour partie à la faiblesse du nombre de bêtes livrées aux abattoirs. L'état satisfaisant des pâturages et l'approvisionnement relativement abondant en aliments du détail semblent, en effet, avoir incité les éleveurs à reconstituer leur cheptel. S'ajoutant aux conséquences des importants abattages de l'Aïd-El-Arha, cette rétention a provoqué une baisse très accusée de l'offre de viande et, partant, de fortes pressions sur les prix. Pour les légumes frais, l'incidence du renchérissement des produits pétroliers sur les coûts de transport et l'effet attractif de certains cours pratiqués à l'exportation se sont fait très fortement sentir. Quant aux plantes aromatiques, elles ont essentiellement subi les conséquences de la flambée des cours du café sur le marché international.

Parmi les autres rubriques constitutives de l'indice général du coût de la vie, le groupe « transports, loisirs et divers » a accusé une forte hausse, provoquée, pour une très large part, par les relèvements des prix des carburants.

C'est également à la majoration du coût des produits pétroliers qu'est directement imputable l'alourdissement des frais de chauffage et d'éclairage qui s'est répercuté très sensiblement sur l'indice du poste « habitation », lequel a été affecté en outre par l'augmentation continue des loyers.

Indice des prix de gros

Les variations des prix de gros demeurent appréciées à travers un indice qui apparaît de moins en moins représentatif en raison de son ancienneté, puisque la période de référence est l'année 1939, et de sa structure, depuis longtemps inadaptée à la nature des transactions commerciales. Il se révèle, en particulier, excessivement sensible aux fluctuations des denrées alimentaires, en raison de la part de 70% qu'il réserve à cette catégorie de produits.

Sur la base des moyennes mensuelles, cet indice a enregistré pour l'année 1976 une augmentation de 4,3%, contre 3,8% en 1975. La progression a été lente et régulière durant tout l'exercice, à l'exception d'une poussée passagère en mars et d'une aggravation particulièrement brutale au cours du mois de décembre.

Compte tenu des pondérations adoptées, comme l'indique le tableau ci-après, la variation a été déterminée en grande partie par les mouvements de prix des produits alimentaires ; malgré un fléchissement appréciable des cours des céréales, l'indice général s'est en effet fortement ressenti des renchérissements, déjà signalés, de la viande et du café. En raison du faible poids relatif qui leur est réservé, les produits industriels ont contribué, en revanche, de manière nettement moins décisive à l'élargissement de l'indice général, bien qu'ils aient connu des hausses spécifiques plus accentuées. Les majorations les plus fortes ont notamment concerné les matériaux de construction, les textiles et les combustibles, par suite des relèvements de prix qui ont touché respectivement le ciment, la laine et le charbon de bois.

	PONDÉRATION	MOYENNE annuelle 1975	MOYENNE annuelle 1976	VARIATION BRUTE	VARIATION pondérée	
Produits alimentaires	700	7.881	8.171	+ 3,7	+ 2,8	65
Produits industriels	300	5.981	6.360	+ 6,3	+ 1,5	35
Indice général	1.000	7.311	7.628	+ 4,3	+ 4,3	100
Produits locaux	770	7.590	7.912	+ 4,2	+ 3,4	79
Produits importés	230	6.462	6.763	+ 4,7	+ 0,9	21

La composition actuelle de l'indice, qui accorde une très large part aux produits d'origine locale, souligne en outre pour 1976, ainsi qu'il apparaît également dans le tableau ci-dessus, que la hausse générale des prix de gros serait imputable pour les quatre cinquièmes au renchérissement des marchandises fournies localement.

L'analyse des variations des prix de gros, même si l'indice actuellement utilisé amplifie la hausse attribuable aux produits locaux, et l'examen des fluctuations des prix de détail, appréhendées à travers l'indice du coût de la vie, conduisent à constater que les tensions inflationnistes observées en 1976 ont relevé d'origines essentiellement internes, et notamment de la rareté de certains produits, parfois accentuée d'ailleurs par des pratiques spéculatives. Aussi les pouvoirs publics ont-ils été amenés à adopter un certain nombre de mesures afin de régulariser les marchés de quelques denrées alimentaires de base. C'est ainsi, par exemple, que l'importation de viande congelée puis de bêtes sur pied a été encouragée pour atténuer les hausses excessives qui étaient apparues dans ce domaine. Dans le même cadre s'inscrit l'action menée par les autorités en vue de renforcer l'application de la réglementation relative au contrôle des prix, notamment par des sanctions en cas de stockages clandestins, de hausses illicites ou de défaut d'affichage.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Ces mesures sont venues s'ajouter à la politique de subvention des produits de base pratiquée, comme les années précédentes, par la Caisse de compensation et par l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses. Les interventions de l'Etat à ce titre ont atteint 940 millions de dirhams, contre 1.655 millions en 1975, en raison de la baisse des cours internationaux de certaines denrées et du relèvement des prix internes des produits pétroliers.

Salaires

En dépit d'une hausse des prix qui, bien que contenue dans des limites relativement modérées, a néanmoins pesé sur le niveau de vie de la population, aucun réajustement officiel des revenus, publics ou privés, n'a été opéré en 1976. Il est apparu en effet aux pouvoirs publics, en milieu d'année, que la sauvegarde des équilibres économiques et financiers exigeait qu'une trêve sociale soit observée au cours du second semestre et que la révalorisation attendue des rémunérations soit différée jusqu'au début de l'exercice 1977.

De ce fait, dès le 28 décembre 1976, mais avec effet au 1er janvier suivant, un décret a relevé de 10,2 % le salaire minimum horaire garanti aux ouvriers dans l'industrie, désormais fixé à 1,40 dirham, et a rehaussé de 9,8 % le salaire minimum journalier versé en espèces dans le secteur agricole, qui a ainsi atteint 7,25 dirhams. Les précédentes hausses avaient été appliquées en décembre 1973 et en juin 1975.

Dans le secteur public, où les rémunérations n'avaient pas subi de modifications depuis la fin de l'année 1973, un décret du 2 février 1977, avec effet également au 1er janvier, a relevé les traitements dans des proportions variant entre 8 % et 12,5 %, les taux de majoration les plus élevés étant réservés aux revenus les plus modestes. En outre, certaines indemnités ont été généralisées et uniformisées.

Population - Emploi

Estimée, à fin 1976, à quelque 17,8 millions d'habitants, la population du Maroc dans ses nouvelles frontières reste caractérisée par un taux d'accroissement figurant parmi les plus élevés du monde, par une très inégale répartition sur le territoire national et par un exode rural accentué vers les grands centres urbains, notamment vers Casablanca.

La population active est évaluée à environ 4,9 millions de personnes. D'après les données du recensement effectué en 1971, le nombre de chômeurs, à l'exclusion des travailleurs à temps partiel, avait été estimé à 350.000, soit 9% de la population active. La réalisation des objectifs du plan quinquennal et programme complémentaire d'investissement mis en place en 1975 devrait permettre, selon les prévisions des pouvoirs publics, de ramener ce taux de chômage à 6,7% en 1977. Bien que l'absence d'indications statistiques récentes ne permette pas de mesurer avec précision les résultats acquis en 1976, il apparaît toutefois que le marché de l'emploi s'est amélioré au cours de l'année écoulée, en raison, notamment, des conditions favorables qui ont présidé au déroulement de la campagne agricole. L'analyse des statistiques sectorielles disponibles conduit en outre à constater une évolution également positive dans les secteurs industriel et commercial où les créations d'emplois nouveaux ont été notablement accrues par rapport à l'exercice précédent alors même que diminuait le nombre de licenciements.

Bien que le bâtiment continue de regrouper le plus grand nombre d'emplois, les recrutements, d'après les statistiques disponibles, n'y ont pas progressé, à l'inverse de certains secteurs, comme l'industrie sucrière ou l'industrie chimique et parachimique, qui ont été enregistré des progrès très marqués à cet égard. Le regain d'activité dans les textiles ainsi que l'expansion observée dans la conserverie se sont également traduits par des répercussions satisfaisantes sur la situation de la main-d'œuvre.

Si le niveau de l'emploi s'est ainsi amélioré en 1976, le climat social s'est, en revanche, quelque peu dégradé à la suite de plusieurs conflits qui se sont déclarés, principalement au cours du premier semestre, dans des secteurs fortement utilisateurs de main-d'œuvre tels que l'industrie alimentaire, l'industrie textile et la métallurgie. La trêve sociale observée durant la deuxième moitié de l'année et l'annonce anticipée des réajustements de traitements et salaires ont permis de finir l'exercice dans un climat moins tendu. Pour l'ensemble de la période, les conflits sociaux ont entraîné la perte de plus de 364.000 journées de travail contre 276.000 un an plus tôt.

Les opérations de promotion nationale, qui contribuent à résorber le chômage par l'exécution de gros travaux d'équipement n'exigeant qu'une technicité très réduite, ont procuré 9,6 millions de journées de travail en 1976 — représentant l'occupation de 48.000 personnes pendant 200 jours —, contre 10,7 millions de journées durant l'année antérieure. Ces résultats font apparaître non seulement une diminution annuelle assez accusé mais surtout un écart très sensible par rapport à l'objectif de 15 millions de journées par an inscrit dans le plan quinquennal. En dépit de la contraction du nombre de journées offertes en 1976, les dépenses de main-d'œuvre de la promotion nationale ont atteint 79,3 millions de dirhams, en hausse de 10,3% par rapport à l'exercice précédent, tandis que les frais relatifs au matériel et au transport s'élevaient à 12,7 millions de dirhams.

Contrairement aux années antérieures, caractérisées depuis 1973 par un déclin de l'émigration lié essentiellement à la faiblesse de la conjoncture économique dans les pays européens, l'exercice 1976 a vu une progression de 15,7 % du nombre des contrats d'embauche conclus à l'étranger. Sur les 13.696 postes ainsi offerts, plus de 90% l'ont été en France. A cet égard, les négociations maroco-françaises de janvier 1976 ont abouti, entre autres, à une modification de la convention de main-d'œuvre signée antérieurement qui se traduit par une amélioration des conditions de séjour des travailleurs marocains en France, grâce notamment à une majoration des allocations familiales et à diverses actions concertées dans le domaine de la formation professionnelle.

Parallèlement, l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail, créé en 1974 pour améliorer la qualification de main-d'œuvre, a développé son activité, en particulier par l'accroissement de sa capacité d'accueil, par la création de nouvelles sections dans divers secteurs tels que le bâtiment, la mécanique, l'électricité, le secrétariat et la comptabilité, et, enfin, par le renforcement de ses liens avec les entreprises en vue d'actions de formation et de perfectionnement des stagiaires.

Le commerce extérieur

L'évolution des échanges commerciaux avec l'étranger a fait apparaître, en 1976, un déséquilibre plus marqué que celui de l'année antérieure. En raison, principalement, de la baisse sensible des cours des phosphates et en dépit de la progression de presque toutes les autres exportations, les recettes ont marqué une contraction de 10,6%, alors que le montant des importations s'inscrivait dans le même temps en hausse de 11,2%, par suite, notamment, d'un développement très accentué des achats de biens d'équipement. De ce fait, le déficit du commerce extérieur, calculé sur la base F.O.B., a atteint la somme considérable de 4.589 millions de dirhams, ce qui traduit une détérioration de près de 58% par rapport au solde négatif, déjà fort élevé, de 2.909 millions de dirhams constaté au terme de l'exercice antérieur. Le taux de couverture des importations, déjà tombé de 102% à 68,2% en 1975, a ainsi encore sensiblement fléchi en 1976 pour s'établir à 54,9 %.

L'examen des indices du commerce extérieur, calculés par la Direction de la statistique, souligne, d'une part, un renforcement notable des volumes échangés et, d'autre part, un

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

fléchissement des prix moyens, qui, limité à 0,6 % à l'importation, a atteint 21,7% à l'exportation. Par suite, les termes de l'échange, qui s'étaient améliorés de 38% en 1974 et avaient encore enregistré une progression de 12% en 1975, se sont détériorés de plus de 21% au cours de l'exercice écoulé. Le pourcentage serait même encore supérieur selon les calculs effectués par certains organismes internationaux.

La répartition géographique des échanges, peu modifiée par rapport à l'année précédente, confirme pour l'exercice 1976 une détérioration vis-à-vis de la quasi-totalité des partenaires commerciaux.

Les résultats globaux et la structure du commerce extérieur

Le tableau ci-après retrace l'évolution du commerce extérieur au cours des dernières années :

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976
Importations* F.O.B.	3.255	4.262 —	7.297	9.147	10.168
Exportations* F.O.B.	2.953	3.746	7.440	6.238	5.579
Solde	— 302	— 516	+ 143	— 2.909	— 4.589
Couverture en %	90,7	87,9	102,0	68,2	54,9

(*) Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

Exprimées en valeur F.O.B., les exportations, réduites à 5.579 millions de dirhams en 1976, ont été inférieures de 4.589 millions de dirhams aux importations, chiffrées à 10.168 millions de dirhams. Sur une base C.A.F./F.O.B., c'est-à-dire en tenant compte des coûts de frêt et d'assurance — estimés comme précédemment à 12% de la valeur C.A.F. des importations soit 1.387 millions de dirhams chiffre s'élève à 5976 millions de dirhams, contre 4.156 millions un an auparavant, et apparaît ainsi supérieur aux exportations de l'année, le taux de couverture revenant de 60% en 1975 à 48,3% seulement pour l'exercice écoulé.

L'examen, en valeur, du solde des échanges par groupes de produits montre, comme en 1975, que toutes les catégories de transactions ont été déficitaires, à l'exception du commerce des matières premières, dont l'excédent, très fortement réduit, n'a pu toutefois couvrir que 7,8% du déficit des autres groupes, contre 31% un an auparavant.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976
Produits alimentaires	+ 759	+ 749	— 186	— 1.138	— 175
Matières premières	+ 419	+ 435	+ 2.678	+ 1.869	+ 504
Demi-produits	— 769	— 944	— 1.598	— 1.819	— 2.174
Biens d'équipement	— 679	— 798	— 1.378	— 2.445	— 3.423
Biens de consommation	— 354	— 380	— 368	— 623	— 708
TOTAL	— 624	— 938	— 852	— 4.156	— 5.976

L'analyse du tableau ci-dessus conduit en outre à noter que seul le compartiment des produits alimentaires n'a pas été affecté par la détérioration générale des échanges. Par suite d'une récolte abondante et de la baisse de certains cours mondiaux, le déficit de 1.138 millions de dirhams qui avait été enregistré pour ce groupe de produits en 1975 a pu être en effet ramené à 175 millions de dirhams seulement. L'aggravation des autres postes ayant atteint 1.783 millions, l'accroissement du déficit global s'est élevé à 1.820 millions de dirhams.

IMPORTATIONS

Alors que le tonnage des importations augmentait en 1976 de 8,5%, contre 17,8% au cours des douze mois précédents leur valeur, sur la base de chiffres C.A.F., s'est accrue de 11,2%, contre 25,3% en 1975, et a atteint, de ce fait, 11.555 millions de dirhams. L'origine essentielle du renforcement observé au cours de l'exercice écoulé a résidé dans l'expansion très accusée des achats de biens d'équipement qui, majorés de 38,2%, ont constitué près de 30 % du total des importations alors qu'ils en représentaient moins du quart un an plus ôt. Tandis que la part des acquisitions de denrées alimentaires diminuait en revanche très notablement, celles des autres catégories de produits n'ont pas enregistré de modifications prononcées.

Produits alimentaires

Fortement atténués grâce à l'abondance des récoltes, les achats de produits alimentaires, effectués parfois à des cours en baisse, notamment pour le blé et, surtout, pour le sucre, ont fléchi de 25% en tonnage et de 23,8% en valeur. Bien que leur part dans le total des dépenses d'importations ait été ainsi ramenée en un an de 25% à 17%, leur montant a toutefois encore atteint près de 2 milliards de dirhams. Les acquisitions de blé tendre, qui avaient porté en 1975 sur 13 millions de quintaux, se sont encore élevées à 10 millions de quintaux en 1976 et ont coûté 726 millions de dirhams contre 960 millions une année auapravant. Pour leur part, les approvisionnements en sucre, facturés pour 971 millions de dirhams en 1975, ont été limités à 610 mlliions de dirhams durant le dernier exercice. Quelques relèvements de prix ont par ailleurs été enregistrés pendant l'année, en particulier pour le café et le thé.

Produits énergétiques

Par suite de l'accroissement régulier de la consommation et du relèvement des prix des produits pétroliers appliqué à partir du mois d'octobre 1975, les importations de produits énergétiques se sont élevées à 1.303 millions de dirhams, en progression de 16,2% en valeur pour une augmentation de 6,1% en tonnage. Les achats d'huile brute de pétrole, qui représentent 80% de cette rubrique, ont été comptabilisés pour 1.050 millions de dirhams, en hausse de 17,1% par rapport à l'année antérieure.

Matières premières

Évaluées à 1.034 millions de dirhams, soit une augmentation de 3,8%, les acquisitions de matières premières, qui continuent de constituer 9% du total des achats à l'étranger, n'ont pas enregistré globalement de changements significatifs.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Demi-produits

Reflétant une activité soutenue dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment, le montant des importations de demi-produits, en progression de 19,3%, a atteint 2.471 millions de dirhams, soit 21% du total des dépenses contre 20% un an auparavant.

Biens d'équipement

Prenant une part sans cesse croissante dans le montant global des importations, les achats de biens d'équipement, qui en ont représenté près de 30% en 1976 contre 24% en 1975, ont atteint 3.444 millions de dirhams, en augmenation de 38,2% d'une année à l'autre. Cette poussée, succédant aux augmentations encore plus fortes enregistrées au cours des deux années précédentes, souligne très nettement le dynamisme de la politique d'investissements mise en œuvre dans le cadre du plan.

Biens de consommation

Après la progression de plus de 40% observée en 1975, les achats de biens de consommation se sont encore accrus de plus de 18% en 1976 et ont ainsi atteint 1.327 millions de dirhams, portant de 11 à 12% leur part dans les importations totales. L'extension constatée a notamment intéressé, une nouvelle fois, le secteur des voitures de tourisme, des pièces détachées et des éléments destinés aux chaînes de montage, ainsi que celui des appareils de radio et de télévision. En revanche, le développement de l'industrie locale a permis de réduire, entre autres, les achats de produits pharmaceutiques, de vêtements et de cotonnades.

EXPORTATIONS

Amorcée en 1975, la contraction des exportations s'est accentuée au cours de l'année 1976, le montant total des recettes correspondantes étant ramené, d'un exercice à l'autre, de 6.238 à 5.579 millions de dirhams. Cette détérioration de 10,6%, observée en dépit d'un renforcement de 12,9% des tonnages expédiés, trouve son origine principale dans l'évolution défavorable du marché des phosphates. Si l'on fait abstraction de ce poste, l'ensemble des ventes a en effet progressé en un an de 20,7%. Bien qu'en sensible fléchissement, puisque tombée en douze mois de 63% à 50%, la part des ventes de matières premières dans les exportations totales demeure néanmoins encore prédominante. Les livraisons de produits alimentaires, qui représentaient en 1975 moins du quart des ventes à l'étranger, en ont constitué plus de 32% au cours de la période sous revue. De même, la part des exportations de produits manufacturés est passée en un an de 12,8% à 16,8%.

Produits alimentaires

Les résultats satisfaisants enregistrés dans la plupart des secteurs de l'agriculture ont permis, en 1976, d'augmenter de plus de 21% les quantités de denrées alimentaires livrées à l'exportations. Les cours de ces produits n'ayant enregistré que des hausses très limitées au cours de la même période, les recettes ont été comptabilisées pour 1.801 millions de dirhams, en progression de 23,7% par rapport à l'année antérieure. A l'exception des tomates, les principales rubriques du groupe ont marqué des progrès sensibles, notamment les agrumes, les légumes secs et les conserves de poissons.

Matières premières

Très sévèrement affectées par le fléchissement prononcé des cours des phosphates, dû notamment à une offre internationale excédentaire, les recettes provenant des exportations de produits bruts, inscrites pour 2.763 millions de dirhams, ont marqué en un an une chute, très sensible, de 29,7%.

Les seules ventes de phosphates, qui, avec 3.430 millions de dirhams, représentaient 55% du total des exportations en 1975, n'en ont constitué, en 1976, avec 2.191 millions de dirhams, que 39% accusant ainsi une diminution de 36% en valeur bien que les tonnages aient été portés de 13,1 à 14,7 millions de tonnes. Le produit de la vente des autres minerais, en hausse de 14% malgré la stagnation des quantités livrées, à atteint 293 millions de dirhams.

De même, les ventes de produits d'origine animale ou végétale, estimées à 279 millions de dirhams, se sont accrues de 15%, en dépit du recul des exportations de différents produits tels que l'huile d'olives, le liège brut, le crin végétal et l'alfa.

Produits semi-finis et finis

Évaluées à 937 millions de dirhams, les exportations de produits manufacturés se sont élargies de 18% et leur part relative est ainsi passée en un an de 13% à 17%. Favorisées, notamment, par la fourniture de productions nouvelles par l'industrie nationale, les ventes de produits semi-finis ont atteint 297 millions de dirhams, par une progression de 17,9% imputable principalement aux livraisons d'acide phosphorique, de plomb brut, de fibres et fils synthétiques ou artificiels, d'huiles et d'essences.

Les ventes de biens de consommation ont connu, de même, une remarquable expansion, chiffrée à 24,5%, qui en a porté le montant à 619 millions de dirhams, grâce essentiellement aux expéditions accrues de tapis, de vêtements et d'articles de bonneterie. En revanche, les ventes de biens d'équipement, réduites de plus de moitié, n'ont pas dépassé 21 millions de dirhams.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La répartition géographique des partenaires commerciaux avec lesquels la détérioration des échanges extérieurs constatée en 1976 a été à peu près générale, n'a pas subi de modifications sensibles au cours de l'exercice. Les transactions sont restées orientées pour plus des trois quarts vers l'Europe, qui a absorbé 85% des ventes, contre 87% en 1975, et fourni 72% des achats, contre 69% un an auparavant.

Avec les pays de la Communauté économique européenne, les échanges, caractérisés par une diminution des ventes de plus de 5% et un développement des achats de 11%, se sont soldés par un déficit qui, après avoir déjà atteint plus de deux milliards de dirhams en 1975, s'est établi, en 1976, à 2.800 millions de dirhams. La diminution des recettes provenant des phosphates explique pour une très large part cette dégradation, alors que les transactions portant sur les autres produits ont continué d'évoluer favorablement. Pour les denrées agricoles toutefois, il semble que les ventes, si elles ont vivement progressé d'une année à l'autre, ont néanmoins souffert des contraintes de calendrier découlant de l'accord signé avec la communauté le 27 avril 1976.

Le commerce avec la France, qui demeure, à l'importation comme à l'exportation, le principal partenaire du Maroc, a fait ressortir un déficit de 2.044 millions de dirhams, contre 1.783 millions de dirhams, contre 1.783 millions un an auparavant. Atteignant 3.368 millions de dirhams, les importations en provenance de ce pays ont représenté 29% des achats globaux, tandis que les ventes, estimées à 1.324 millions de dirhams, ont constitué 24% des exportations.

Le développement très soutenu des échanges avec la République fédérale d'Allemagne a fait passer, en 1976, le total des expéditions vers ce pays de 406 à 537 millions de dirhams. Les approvisionnements ayant pour leur part atteint 937 millions, contre 826 millions une année plus tôt, le solde déficitaire a été ramené en un an de 420 à 400 millions de dirhams.

Affecté à la fois par un alourdissement très accusé des importations et un par un recul assez sensible des ventes, le commerce maroco-italien s'est soldé, à l'inverse, par un résultat négatif de 237 millions de dirhams, alors qu'un excédent avait pu être enregistré au cours des années antérieures.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

De même, le solde excédentaire de 78 millions de dirhams enregistré en 1975 avec la Grande-Bretagne a fait place en 1976 à un déficit de 148 millions de dirhams et la position créditrice vis-à-vis de l'Union belgo-luxembourgeoise a été réduite de 195 à 36 millions de dirhams.

En revanche, le commerce avec les Pays-Bas a été presque équilibré alors qu'il avait entraîné un résultat négatif de 166 millions de dihams en 1975.

En dehos du Marché commun, les relations commerciales avec l'Europe ont été notamment caractérisées par un renforcement très prononcé des approvisionnements en provenance d'Espagne qui, portés de 457 à 733 millions de dirhams alors que les ventes se limitaient à 300 millions de dirhams, ont entraîné un fort alourdissement du déficit, passé en un an de 125 à 433 millions de dirhams.

Second fournisseur du Maroc avec 990 millions de dirhams, les Etats-Unis n'ont acquis en 1976 que pour 62 millions de dirhams de marchandises. Le déficit très marqué qui en est résulté s'est ainsi élevé à 928 millions de dirhams, contre 749 millions de dirhams en un an auparavant.

Dernier partenaire dont les échanges s'inscrivent encore effectivement dans le cadre d'un accord bilatéral, l'U.R.S.S. a maintenu ses ventes, soit 297 millions de dirhams, au niveau atteint en 1975 tandis que ses achats, passant de 186 à 238 millions de dirhams, ont permis au Maroc de ramener son déficit de 112 à 59 millions de dirhams.

Enfin, le commerce avec les pays arabes a connu dans l'ensemble des développements notables, provenant essentiellement d'une extension de 28% des achats effectués par le Maroc, qui ont été comptabilisés pour 802 millions de dirhams. Les ventes ayant fléchi de 215 à 149 millions de dirhams, le déficit s'est établi à 653 millions de dirhams, contre 411 millions en 1975.

L'examen de la répartition des achats entre les différentes listes du programme général d'importations montre que 59,3% des acquisitions ont concerné les produits dont l'importation est totalement libre (liste A) contre 54,8% un an auparavant, tandis que la part des marchandises dont l'importation est soumise à autorisation (liste B) est tombée en un an de 44,6% à 40,5%.

En dépit de l'ampleur sans précédent du déséquilibre commercial constaté en 1976, le dispositif réglementaire qui régit les échanges commerciaux n'a fait l'objet d'aucun resserement durant l'exercice.

Si les pouvoirs publics n'ont pas estimé nécessaire de chercher à limiter les importations par la voie de restrictions administratives, ils se sont en revanche attachés à favoriser le courant d'exportations par de nouvelles mesures d'encouragement. C'est ainsi que, dans le domaine du crédit, les dispositions adoptées en 1975 pour faciliter la mobilisation des créances nées sur l'étranger ont été complétées par la mise en place, en fin d'année, d'un financement privilégié des frais spécifiques qu'imposent les activités exportatrices. C'est ainsi également qu'a été créé, par un dahir du 17 décembre 1976, le Centre marocain de promotion des exportations dont l'action devrait contribuer à promouvoir le renfocement des ventes à l'étranger, notamment par l'oganisation d'un système d'infomation commerciale et par l'étude des marchés.

Malgré les efforts accomplis, les résultats des échanges commerciaux ne laissent pas, cependant, d'être préoccupants. L'analyse des transactions effectuées en 1976 souligne que, même avec des récoltes abondantes, les achats de denrées alimentaires continuent de revêtir une importance très prononcée dans la structure des importations. Elle confirme en outre l'expansion considérable des acquisitions de biens d'équipement qu'exige la poursuite de la politique d'investissements hardie mise en œuvre depuis quelques années. En regard, si l'effort d'industrialisation du pays se fait déjà quelque peu sentir favorablement sur les courants d'échanges, les ventes demeurent toutefois dominées par les expéditions de matières premières, dont l'évolution du marché des phosphates au cours de l'année écoulée a bien montré l'étroite dépendance vis-à-vis de la conjoncture internationale.

Les relations financières avec l'étranger

Sous les pressions conjuguées d'une demande accrue par les nécessités du développement économique et d'un amenuisement des recettes d'exportations de phosphates dû à une offre internationale excédentaire, le déficit commercial, très élevé en 1976, a pesé lourdement spr l'équilibre général des comptes extérieurs, qui a pu être toutefois à peu près sauvegardé grâce à la conjonction de l'apport toujours soutenu des recettes touristiques, d'un nouveau renforcement des transferts d'économies sur salaires et, surtout, d'une expansion record des entrées de capitaux non monétaires.

Si, en définitive, le solde global de la balance des paiements, déficitaire pour la deuxième année consécutive, a pu être limité à quelque 51 millons de drhams, contre 68 mllions un an auparavant, les recours intensifs aux financements extérieurs onf un net alourdissement de l'endettement vis-à-vis de l'étranger.

Résultant de l'évolution résumée ci-dessus, le monant net des réserves de change, tel qu'il apparaît dans les statistiques monétaires, s'est trouvé ramené à 1.838 millions de dirhams au 31 décembre 1976, en réduction de 70 millions de dirhams, soit 3,7%, par rapport à l'exercice antérieur. Cette diminution s'est traduite par une contraction de 52 millions de dirhams des avoirs en devises convertibles et un fléchissement de 18 millions de dirhams du solde créditeur des accords bilatéraux.

Aussi et alors même que le montant brut des réserves de change, porté de 2.079 à 2.808 millions de dirhams grâce à l'ampleur des concours extérieurs, représentait en fin d'année l'équivalent de près de 3 mois d'importations, contre à peine deux mois et demi un an plus tôt, les avoirs extérieurs nets ne correspondaient-ils qu'à un peu moins de deux mois d'achats aulieu de 2,2 mois au terme de l'exercice 1975.

LA BALANCE DES PAIEMENTS

Le solde de la balance des paiements de l'exercice 1976 a confirmé l'évolution observée au cours de l'année antérieure, marquée, après une longue période d'excédents, par un renversement des comptes extérieurs. Au déficit de 68 millions de dirhams enregistré en 1975 a ainsi succédé un solde de nouveau négatif, évalué à 51 millions de dirhams. Si ce chiffre, relativement modeste, est comparable à celui de l'année précédente, il apparaît toutefois comme la résultante de mouvements beaucoup plus accentués, ainsi qu'en témoigne l'aggravation du déséquilibre des opérations courantes, passé en un an de 2.213 à 5.992 millions de dirhams. En effet, à la détérioration prononcée des échanges commerciaux s'est ajouté un alourdissement considérable des transactions gouvernementales que ne pouvaient totalement atténuer les recettes provenant du tourisme et le nouveau renforcement des transferts privés. La profonde altération de la balance des transactions courantes a cependant pu être presque intégralement compensée par l'afflux remarquable des capitaux non monétaires, dont le solde positif, déjà établi à 2.145 millions de dirhams au 31 décembre 1975, a atteint 5.941 millions de dirhams à la fin de l'exercice sous revue.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'évolution générale de la balance des paiements au cours des dernières années est succinctement retracée dans le tableau suivant :

SOLDES EN MILLIONS DE DIRHAMS	1973	1974	1975	1976
Biens et services	— 602	— 435	— 4.229	— 8.405
Paiement de transfert	+ 1.033	+ 1.470	+ 2.016	+ 2.413
Opérations courantes	+ 431	+ 1.035	— 2.213	— 5.992
Capitaux non monétaires	— 288	— 498	+ 2.145	+ 5.941
Balance des paiements	+ 143	+ 537	— 68	— 51

Les biens et services

Traditionnellement déficitaire, la balance des biens et services, qui avait accusé en 1975 une forte dégradation, a encore connu, en 1976, une aggravation très marquée : doublé en effet d'une année à l'autre, le solde négatif des opérations s'est élevé à 8.406 millions de dirhams, en raison, notamment, de l'élargissement conjugué du déficit commercial et du déséquilibre des transactions gouvernementales.

Accentué à la fois par le gonflement des importations et par le recul des exportations, le solde déficitaire de la balance commerciale, évalué en termes F.O.B., est passé en un an de 2.982 à 4.686 millions de dirhams, marquant ainsi une dégradation de 57%. L'accroissement des achats, établi globalement à 11%, a intéressé l'ensemble des catégories de produits à l'exception des denrées alimentaires, en baisse de 24%, et a été particulièrement sensible pour les biens d'équipement, en progression de 38%. Au renforcement des importations s'est opposée la baisse des exportations, chiffrée également à 11% et due, dans une très large mesure, à la chute de 36% qui, en dépit d'une extension des tonnages exportés, a affecté les recettes tirées des ventes de phosphates.

Les règlemens afférents aux frais de transport et d'assurances se sont soldés par un déficit de 1.107 millions de dirhams, en accroissement de 12% par rapport au déséquilibre de 986 millions enregistré douze mois auapravant. Portées seulement de 266 à 284 millions de dirhams, les recettes n'ont couvert, comme durant l'année précédente, que le cinquième environ des dépenses, passées durant l'exercice de 1.252 à 1.391 millions de dirhams en raison de l'augmentation des importations.

Constituant toujours l'élément le plus favorable de la balance des biens et services, la rubrique des voyages a dégagé un solde positif de 860 millions de dirhams contre 900 milloins en 1975. Les recettes, estimées à 1.210 millions de dirhams, sont demeurées à un niveau pratiquement équivalent à celui de l'année précédente, en dépit d'une diminution de 8,7% du nombres des touristes, tandis que les dépenses à l'étranger des résidents marocains se sont élevées de 300 à 350 millions de dirhams. Les mouvements de devises ayant effectivement transité par le système bancaire ont atteint la contrevaleur de 944 millions de dirhams en entrées, contre 920 millions en 1975, et se sont établis, comme au cours de l'année précédente, à 226 millions de dirhams pour les décaissements.

En revanche, le déficit accusé par les revenus des investissements, généralement situé, au cours des années précédentes, entre 200 et 300 millions de dirhams, s'est fortement creusé cette année pour atteindre 437 millions de dirhams, en accroissement de 61% par rapport à 1975. Alors que les recettes perçues à ce titre ont été limitées à 105 milions de dirhams, contre 112 millions un an auparavant, les dépenses se sont considérablement élargies et ont totalisé 542 millions de dirhams, marquant une hausse de près de 42% en un an. Tandis que les sorties relatives à la rémunération du capital privé, constituées à 92% par des transferts de bénéfices et de dividendes d'entreprises industrielles et commerciales appartenant à des non-résidents, ne représentaient que 166 millions de dirhams, chiffre comparable à celui de l'exercice antérieur, l'alourdissement de l'endettement des secteurs public et semi-public a entraîné une extension de 69% des versements effectués au titre des intérêts de la dette qui ont ainsi porté sur 376 millions de dirhams.

Déjà fortement majoré en 1975, le solde négatif des transactions gouvernamentales sur bien et services non incluses dans les postes précédents s'est encore très notablement élargi en 1976 puisqu'il est passé de 847 à 3.014 millions de dirhams. Alors que les dépenses passaient en un an de 1.059 à 3.205 millions de dirhams, les recettes, constituées par les transferts nécessaires au fonctionnement des institutions internationales et des ambassades étrangères établies au Maroc, ont, en revanche, légèrement fléchi, revenant de 212 à 191 millions de dirhams.

La rubrique des autres services a vu son solde déficitaire réduit de 76 à 61 millions de dirhams grâce à une amélioration des recettes plus prononcée que l'accroissement des dépenses.

Les paiements de transfert

Les transferts sans contreparties, en accroissement continu depuis 1966, ont enregistré en 1976 un apport net de 2.413 millions de dirhams, excédant de 20% celui qui avait été comptabilisé au terme de l'exercice antérieur.

Les opérations relevant du secteur privé sont toujours constituées, dans leur très grande majorité, par les rapatriement d'économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger, qui continuent de concourir, pour une part sans cesse croissante, à la résorption du déficit global des opérations courantes. Liées à l'accroissement des contrats de travail obtenus notamment en France et dans certains pays arabes, les entrées de devises enregistrées à ce titre ont atteint la contravaleur de 2.418 millions de dirhams, en hausse de 12% par rapport à l'année 1975.

En sens inverse, les transfert sur salaires effectués par les étrangers résidant au Maroc se sont traduits par des sorties de devises correspondant à 213 millions de dirhams, contre 176 millions un an plus tôt, tandis que les virements operés au titre des départs définitifs n'ont guère dépassé 42 millions de dirhams.

Les transferts d'origine publique, dont le solde avait été déficitaire en 1975, ont fait apparaître un résultat positif de 82 millions de dirhams au terme de l'exercice écoulé. Les encaissements, portés de 116 à 351 millions de dirhams, ont résulté de la comptabilisation de 218 millions de dirhams de différences de change et de 133 millions de dirhams au titre de l'aide publique.

Quant aux dépenses inscrites sous la rubrique des transferts publics, qui regroupent les frais de participation du Maroc au fonctionnement des organismes internationaux, les dons octroyés dans le cadre de la coopération et les pensions versées à l'étranger, elles se sont élevées à 269 millions de dirhams, au lieu de 175 millions un an auparavant.

Si l'essor remarquable de l'excédent des paiements de transfert a permis de financer 29% du déficit des opérations sur biens et services, le reliquat, soit 5.992 millions de dirhams, en a été couvert presque intégralement par les entrées nettes de capitaux non monétaires et, pour le solde, soit 51 millions de dirhams, par une diminution des réserves nettes de change.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les capitaux non monétaires

La différence positive de 2.145 millions de dirhams qui était apparue en 1975 entre les entrées et les sorties de capitaux non monétaires et qui avait succédé au déficit constaté en 1974 a fait place, au terme de l'année écoulée, à un nouvel excédent, évalué à 5.941 millions de dirhams. L'ampleur exceptionnelle d'une telle progression a trouvé son origine dans une augmentation très sensible des recettes, portées à 7.273 millions de dirhams par l'élargissement considérable des prêts en devises accordés au secteur public, alors que les décaissements atteignaient seulement 1.332 millions de dirhams, en raison principalement de l'alourdissement notable de la rubrique des crédits commerciaux privés (1).

L'excédent des mouvements de capitaux privés s'est en effet réduit en un an de 193 millions de dirhams, soit 38%, et a été ramené de ce fait à 316 millions de dirhams. Toutefois, les investissement réalisés sur ressources extérieures, par cessions de devises, mais aussi par incorporation de réserves ou utilisation des dépôts en comptes « capital », ont doublé, les recettes correspondantes ayant représenté 296 millions de dirhams contre 147 millions en 1975. Le solde positif du poste des prêts et investissements a ainsi atteint 169 millions de dirhams, alors qu'il était presque nul à la fin de l'exercice antérieur.

A la réduction du solde favorable des mouvements de capitaux non monétaires privés s'est opposé l'accroissement remarquable des entrées nettes de capitaux publics, résultant à la fois d'une contraction des dépenses, ramenées en un an de 546 à 340 millions de dirhams, et, surtout, d'une extension très substantielle des recettes, passées de 2.182 à 5.965 millions de dirhams, si bien que le solde positif, déjà porté de 288 à 1.636 millions de dirhams en 1975, a atteint, à la fin de l'exercice écoulé, 5.625 millions de dirhams, soit 94% du déficit des opérations courantes.

Alors qu'elles avaient été alourdies assez notablement en 1975 par divers prêts accordés par le Maroc à l'étranger et par des versements de participation au capital de certaines organisations financières régionales, les sorties de capitaux non monétaires publics ont, en 1976, consisté essentiellement en des remboursements de crédits commerciaux, pour 156 millions de dirhams, et des amortissements, pour 179 millions de dirhams, de prêts en devises ou en dirhams. L'ensemble des remboursements en capital constitué par ces deux postes, soit 335 millions de dirhams, augmenté des intérêts recensés pour 376 millions de dirhams à la rubrique des « revenus des investissements », a fait passer la charge globale de la dette extérieure publique à 711 millions de dirhams, en progression de plus de 37% par rapport au 31 décembre 1975. Le service de la dette qui, il est vrai, grâce au différé traditionnel d'amortissement, n'a encore subi que partiellement l'incidence de l'alourdissement récent de l'endettement à l'égard de l'étranger, a ainsi représenté, pour l'année, près de 9,4% des recettes de biens et services non facteurs, contre 6,3% en 1975.

Outre les crédits commerciaux, enregistrés pour 903 millions de dirhams contre 394 millions douze mois plus tôt, le secteur public a bénéficié, en plus des dons, d'un élargissement très soutenu des concours extérieurs, passés de 1.788 à 5.062 millions de dirhams. Ces fonds, versés en devises à concurrence de 5.006 millions, ont trouvé leur origine non seulement dans des recours aux organismes internationaux et à la coopération bilatérale de pays industrialisés d'Europe et d'Etats exportateurs de pétrole, mais également dans des appels au marché international des capitaux, sur lequel ont été lancés des emprunts pour 540 millions de dollars, dont 450 millions destinés directement au Trésor public.

(1) Les rubriques « crédits commerciaux » et « autres » de la balance des capitaux non monétaires privés recensent des soldes et non des mouvements.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les hésitations de la reprise économique dans le monde occidental et la permanence de déséquilibres préoccupants entre pays industrialisés et nations en voie de développement ont souligné à nouveau, en 1976, la nécessité d'un renforcement de la coopératition internationale. Des efforts ont été déployés dans ce sens, d'une part, au sein des instances à vocation mondiale, d'autre part, dans les organisations régionales. Parallèlement ont été poursuivies et amplifiées, sous leurs diverses formes, les politiques d'assistance bilatérale.

Profondément déréglé depuis des années, le système international des paiement a fait l'objet d'un projet de réforme rendu public en début d'année à la Jamaïque, à l'issue de la réunion du Comité intérimaire du Fonds monétaire international, et adopté ensuite par le Conseil des gouverneurs de cet organisme. Les dispositions retenues sont toutefois encore loin de constituer un schéma général susceptible de régir de manière ordonnée les relations monétaires internationales. Se limitant en fait à confirmer les pratiques suivies depuis quelques années, elles reposent sur la pratique des taux de change flottants et soulignent le rôle central du Droit de tirage spécial, en supprimant notamment toute référence à un prix officiel de l'or.

En attendant que ce dispositif, qui s'accompagne par ailleurs d'un relèvement général de 32,5% des quotes-parts, soit ratifié par les Etats membres, les possibilités de tirage sur le fonds ont été temporairement élargies de 45% afin de mettre des possibilités accrues de financement à la disposition des pays déficitaires. A la même fin a été créé, le 30 avril, le Fonds fiduciaire, appelé à fournir aux pays à faibles revenus des concours financés par la vente, aux prix du marché, d'une partie du stock d'or du Fonds monétaire.

L'aide aux pays en voie de développement a également donné lieu à la poursuite des négociations engagées dans le cadre du dialogue Nord-Sud comme au sein de la Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement, réunie à Nairobi en mai 1976, sans que des résultats significatifs aient toutefois pu être obtenus, ni en ce qui concerne le niveau de plus en plus préoccupant de la dette extérieure des pays les plus démunis, ni en ce qui concerne le soutien des cours des matières premières.

Sur le plan régional, la réunion à Rabat, en avril 1976, des ministres de l'économie et des finances des pays membres de la Ligue arabe a abouti à la signature de l'accord portant création du Fonds monétaire arabe, organisme qui s'efforcera de développer la coopération économique et financière entre les pays du groupe et disposera pour ce faire d'un capital de 250 millions de dinars arabes, soit 750 millions de droits de tirage spéciaux.

Les pressions qui se sont exercées au cours de l'année sur la balance des paiements du Maroc ont nécessité un recours à l'aide extérieure sensiblement plus prononcé que durant l'exercice précédent.

C'est ainsi que, pour la première fois depuis 1972, le pays a fait appel aux concours du Fonds monétaire international, Etant à même présenter à cette institution un programme de gestion financière rigoureuse, il a pu bénéficier de prêts s'élevant globalement à près de 144 millions de droits de tirage spéciaux, répartis entre la tranche-or pour 28,2 millions, la première tranche de crédit pour 41 millions, le financement compensatoire des fluctuations de recettes d'exportations pour 56,5 millions et la facilité pétrolière pour 18 millions.

La Banque mondiale a continué pour sa part d'apporter une contribution appréciable à la réalisation de programmes d'investissements d'intérêt national : les lignes de crédit ouvertes en 1976 ont porté sur un total de 210 millions de dollars, destinés principalement à la mise en valeur agricole des Doukkala, à la construction du barrage Al Massira, à l'aménagement de sites touristiques ainsi qu'au développement de la capacité de production d'énergie électrique.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le Maroc a également bénéficié en 1976 de concours consentis par le Fonds arabe de développement économique et social et par la Société arabe d'investissement.

Un vaste accord de coopération a été signé, par ailleurs, le 27 avril 1976, entre le Maroc et la Communauté économique européenne, portant à la fois sur les échanges commerciaux, les questions de main d'œuvre et l'assistance financière. Sur ce dernier point, le texte de l'accord stipule que, dès l'achèvement de la procédure de ratification, la Communauté fournira, sur cinq ans, une aide de 130 millions d'unités de compte, soit près de 700 millions de dirhams, qui sera accordée sous forme de prêts de la Banque européenne d'investissement aux conditions du marché pour 56 millions d'unités de compte, sous forme de crédits à bas taux d'intérêt pour 58 millions et sous forme de dons pour 16 millions.

Parallèlement à l'extension de la coopération multinationale, le renforcement des liens traditionnels établis dans un cadre bilatéral a permis la mobilisation des ressources substantielles qu'exigeait la poursuite du développement économique et social du pays.

La réglementation des relations financières avec l'étranger

En dépit des pressions que se sont exercées sur la balance des paiements, aucune restriction n'a été apportée en 1976 à la règlementation des changes ni aux dispositions applicables en matière de commerce avec l'étranger.

L'examen des transactions commerciales effectuées durant l'année permet de constater que, parmi les trois listes du Programme général d'importations, la catégorie des produits libres s'est élargie à plus de 59% des achats globaux contre 55% un an auparavant. Par ailleurs, certains allègements de détail ont été apportés à la règlementation applicable aux virements vers l'étranger d'économies sur salaires, de traitements et d'honoraires en même temps qu'était autorisé le transfert des dépôts en comptes « capital » égaux ou inférieurs à 10.000 dirhams.

D'autre part, poursuivant la suppression progressive des comptes de clearing, le Maroc a signé en juin un accord prévoyant l'apurement du compte avec l'Egypte. La zone de paiements bilatéraux, sur laquelle la créance globale ne dépasse guère 76 millions de dirhams, se trouve ainsi réduite à l'U.R.S.S., la Guinée et le Mali, les comptes de ces deux derniers pays d'enregistrant plus toutefois aucun mouvement.

Enfin, il convient de signaler que, dans le cadre de la politique du crédit mise en œuvre en 1976, qui avait notamment pour objectif d'alléger le recours aux financements monétaires, l'Etat, tout en s'attachant lui-même à mobiliser des ressources extérieures, a incité les entreprises publiques et privées d'une certaine importance à faire également appel à des concours de l'étranger. Dans le même temps, des dispositions particulières ont été prises pour favoriser les activités orientées vers l'exportation.

Les finances publiques

La situation financière de l'Etat a été profondément marquée, au cours des dernières années, par les orientations de la politique d'équipement intensif mise en œuvre dans le cadre du plan quinquennal 1973-1977. Bien qu'il laisse une large place à l'initiative privée, cet ambitieux programme de développement, révisé en hausse en 1975 pour tenir compte notamment des amples fluctuations de prix constatées sur les marchés extérieurs et intérieurs, confère en effet à l'Etat, à la fois dans l'animation et dans le financement des projets retenus, un rôle prépondérant qui s'est traduit par l'élaboration, au cours des derniers exercices, de lois de finances très expansionnistes.

Avant-dernière année du plan, l'exercice 1976 a mis en relief, aussi bien dans la présentation du budget que dans sa réalisation, une accentuation des caractéristiques observées au cours des périodes précédentes.

Le budget d'équipement a ainsi fait apparaître par rapport à celui de l'année antérieure une augmentation de 57% du total des charges. De ce fait et pour la première fois, les crédits ouverts à ce titre ont dépassé le montant prévu des dépenses ordinaires de l'Etat. Il est vrai que, grâce à la diminution des dépenses de compensation, les charges courantes prévisionnelles avaient pu être fixées à un niveau inférieur à celui qui leur avait été assigné dans le budget 1975.

La disproportion très accusée entre le vaste programme d'investissements et les dimensions restreintes de l'épargne budgétaire a entraîné, dans l'exécution de la loi de finances, un alourdissement considérable du découvert financier, qui a plus que doublé en un an et a aussi atteint 7.407 millions de dirhams en 1976.

Pour financer un tel déficit, le Trésor a été amené à intensifier très fortement ses appels aux ressources d'origine externe, en même temps qu'il mobilisait, par le lancement d'un emprunt national d'un milliard de dirhams, une part accrue de l'épargne intérieure. Le succès des efforts déployés dans ces deux directions a permis de contenir dans des limites relativement étroites le financement d'origine monétaire.

La loi de finances

La loi de finances pour l'année 1976 a été caractérisée, comme les précédentes, par le souci des pouvoirs publics de favoriser l'expansion économique, et spécialement le développement des investissements. Ce but a été atteint tout en sauvegardant l'équilibre des opérations courantes.

Sans atteindre les taux d'expansion voisins de 60% qui avaient caractérisé les budgets des années 1974 et 1975, les prévisions de la loi de finances relative à l'exercice 1976 ont porté, à nouveau, sur des montants en sensible augmentation : le plafond des charges publiques globales a été fixé en effet à 23.558 millions de dirhams, en progression de 27%, tandis que les ressources programmées, relevées de 26%, totalisaient 20.098 millions de dirhams.

Déjà continuellement alourdi chaque année depuis la mise en œuvre du plan 1973-1977, le déficit prévisionnel global, tel qu'il résulte des évaluations qui précèdent, s'est encore fortement aggravé par rapport à 1975 ; passant de 2.606 millions à 3.460 millions de dirhams, il a marqué une extension de 33%.

Pour l'essentiel, cette évolution trouve son origine dans le budget d'équipement, auquel sont d'ailleurs imputables 42% des dépenses inscrites dans la loi de finances contre 34% en 1975 et 29% en 1974, les charges prévues à ce titre ayant été relevées en effet de 57% d'une année à l'autre.

Les prévisions de dépenses du budget ordinaire, apparues, en revanche, légèrement en retrait par rapport à l'année antérieure, ont permis à nouveau, en dépit d'une contraction assez prononcée des recettes courantes, de dégager un faible excédent de ressources.

Enfin, les mouvements attendus des comptes spéciaux du Trésor devaient se traduire par une détérioration relativement importante.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le tableau ci-après souligne l'évolution suivie en un an par les grandes masses budgétaires :

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975			1976		
	Charges	Ressources	Soldes	Charges	Ressources	Soldes
Budget général	15.751	13.533*	— 2.218	18.945	16.133*	— 2.812
* Budget ordinaire	9.463			9.081		
* Budget d'équipement	6.288			9.864		
Budget annexes	706	706	—	1.069	1.069	—
Comptes spéciaux du Trésor	2.108	1.720	— 388	3.544	2.896	— 648
Loi de finances	18.565	15.959	— 2.606	23.558	20.098	— 3.460

(*) Dont 10.283 millions de dirhams pour 1975 et 9.384 millions pour 1976 représentent les prévisions de recettes ordinaires. Les reliquats sont constitués par des emprunts intérieurs et extérieurs. Ces derniers sont autorisés pour ces deux années, respectivement, à hauteur de 3.000 millions de dirhams et 5.890 millions de dirhams.

Les recettes du budget général

Estimées à 18.945 millions de dirhams, les charges du budget général ont fait apparaître un alourdissement de 20%, sensiblement moindre que la majoration de 58% constatée dans la loi de finances précédente. Ainsi, l'augmentation annuelle est-elle revenue de 5.768 millions à 3.194 millions de dirhams. L'inflexion notable des dépenses ordinaires a permis d'attenuer le renforcement très soutenu des décaissements prévus au titre du budget d'équipement dont la part dans les charges générales est passée de 33% en 1974 à 40% en 1975 et à 52% en 1976.

La contraction observée dans les dépenses ordinaires, limitées à 9.081 millions de dirhams, a été obtenu grâce à la réduction des sommes affectées aux interventions publiques sur le niveau des prix à la consommation des produits de première nécessité. L'abaissement des cours du sucre et du blé sur les marchés mondiaux et le relèvement des prix de vente intérieurs des produits pétroliers ont en effet permis à l'Etat, dont les débours à ce titre n'avaient d'ailleurs guère dépassé en 1975 la moitié des crédits ouverts par la loi de finances, de ramener de 3.000 millions à 1.480 millions le montant prévisionnel de ces subventions.

Portées à 6.733 millions de dirhams, les charges de fonctionnement proprement dites ont été programmées pour un montant supérieur de 15% au chiffre retenu pour l'année précédente. Les frais de personnel, en hausse de 24%, y figurent pour 3.815 millions de dirhams, dont 40% pour le corps enseignant, tandis que les achats de matériel, en augmentation de 31%, ont été évalués à 1.765 millions de dirhams.

Prévu pour 868 millions de dirhams, l'amortissement de la dette publique intérieure et extérieure, en capital et intérêts, a été inscrit en hausse de 41%, contre 18% un an auparavant, et il représentait de ce fait plus de 9% des recettes ordinaires contre 6% en 1975.

Réaffirmé avec vigueur en 1976, l'effort de promotion des investissements lié à la mise en œuvre du plan de développement a conduit les pouvoirs publics à prévoir à cette fin une enveloppe budgétaire dont le montant est passé de 6.288 millions à 9.864 millions de dirhams, marquant ainsi une augmentation de 57%.

La majeure partie de ces crédits, soit 7.297 millions de dirhams, a été affectée au secteur économique, en particulier par la voie des interventions du ministère des finances dans différents projets industriels de grande envergure, tels que l'extension de la raffinerie de Mohammedia et la construction de sucreries et de cimenteries, par le financement du Fonds spécial de développement régional et par le versement des primes d'équipement instituées par le code des investissements. Une dotation de plus de deux milliards de dirhams a été par ailleurs affectée au ministère des travaux publics pour la poursuite du plan de construction de barrages, de ports et de routes ainsi que pour la réalisation d'un vaste programme d'établissements scolaires dont l'exécution a été, dans le cadre du plan, confiée à ce département ministériel. Enfin, des crédits s'élevant à 1.060 millions de dirhams ont été ouverts en faveur du ministère de l'agriculture dans le cadre du plan d'irrigation dont les objectifs ont été très sensiblement élargis.

Les départements administratifs ont bénéficié de lignes budgétaires atteignant 1.717 millions de dirhams, soit le double des autorisations de crédits qui leur avaient été affectées dans le budget antérieur. Cette forte variation s'explique essentiellement par le niveau modeste des dotations précédement attribuées aux ministères de la défense nationale et de l'intérieur.

Avec 850 millions de dirhams, le secteur social a vu un renforcement de 48% des sommes qui lui étaient destinées et qui concernaient principalement la construction d'une nouvelle faculté des sciences à Rabat et l'édification d'une cité universitaire à Casablanca.

Les défenses du budget général

L'ampleur des dépenses envisagées, par suite notamment de la révision en hausse des projets retenus dans le plan quinquennal, a conduit les pouvoirs publics à relever fortement les ressources prévisionnelles du budget général. Elles ont été fixées en effet à 16.133 millions de dirhams, contre 13.533 millions dans la loi de finances de l'exercice précédent.

La situation du marché mondial conduisant à redouter un certain recul des recettes attendues de l'Office chérifien des phosphates. il est clairement apparu que les ressources courantes de l'Etat ne couvriraient guère plus que les seules charges ordinaires. Pour cette raison, il a été décidé de financer le déficit budgétaire par un recours intensif aux ressources d'emprunts, et, tou spécialement aux concours extérieurs.

De fait, les prévisions d'emprunts ont porté sur 6.749 millions de dirhams. soit deux fois plus que dans le budget précédent, et la contravaleur des concours extérieurs escomptés a été arrêtée à 5.890 millions de dirhams, représentant 37% des ressources du budget général et correspondant à près de 60% des dépenses d'équipement.

Evaluées à 9.384 millions de dirhams, les ressources ordinaires ont été inscrites en baisse de 9% environ par rapport aux estimations de la loi de finances précédente en considération de la contraction attendue des versements de l'Office chérifien des phosphates au titre de l'impôt sur les bénéfices professionnels, des droits à l'exportation et des produits des monopoles. Le total de ces recettes n'a été retenu en effet que pour 3.184 millions de dirhams contre 4.900 millions en 1975.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En revanche, les prévisions relatives aux autres ressources ordinaires, qui conservent la même structure que précédement, ont été chiffrées à près de 6.200 millions de dirhams, faisant ressortir une progression annuelle de 15%. Les recettes fiscales, toujours constituées pour environ les trois quarts par des impôts indirects — droits de douane, taxes sur le chiffre d'affaires, taxes intérieures à la consommation — ont été programmées pour 5.622 millions de dirhams, en hausse de 14%. Il est cependant à noter que cette accentuation a été exclusivement déterminée en fonction du développement économique attendu et qu'elle n'a nullement été liée à un alourdissement de la fiscalité. Au contraitre, diverses mesures d'allègement ont été décidées pour repondre à certaines préoccupations d'ordre économique et social. Les principales dispositions adoptées à cet égard en 1976 ont porté, en particulier, sur des abattements dans le calcul de la taxe urbaine, la suppression de la taxe par personne employée qui entrait dans le mode de détermination des patentes et, enfin, sur la réduction de certains droits de douane à l'importation.

L'exécution de la loi de finances

Bien que les montants prévisionnels arrêtés en début d'exercice n'aient par été atteints, la loi de finances a été exécutée, par rapport aux estimations figurant dans le budget, dans des proportions légèrement plus élevées que celles qui avaient été enregistrées un an auparavant.

C'est ainsi que, pour les opérations ordinaires du budget général, les recouvrements ont représenté plus de 89% des évaluations au lieu de 87% en 1975, bien qu'ils aient été affectés par la contraction des versements de l'Office chérifien des phosphates, que n'ont pas dépassé le tiers des montants escomptés. De même, les émissions de dépenses, réduites, par rapport aux prévisions, en raison d'une diminution des subventions à la consommation plus forte qu'attendu et, dans une moindre mesure, d'une inflexion des frais de fonctionnement des administrations et d'un fléchissement du service de la dette publique, ont correspondu à 87% des dotations initiales contre 84% l'année précédente. Mais en définitive, le léger excédent des opérations courantes apparu en fin d'exercice a été à peu près conforme aux prévisions (1).

Si les dépenses d'investissements ordonnancées au titre du budget général 1976 ont, pour leur part, représenté, comme durant l'année précédente, près de 79% des prévisions, l'ampleur des projets exécutés en a porté le montant à un niveau supérieur, pour la première fois, à celui des dépenses de fonctionnement.

L'ensemble des charges budgétaires effectives, évalué à 16.093 millions de dirhams, s'est ainsi accru de 34%, alors que le montant des recettes ordinaires, arrêté à 8.322 millions de dirhams, a accusé une légère baisse. Compte tenu des opérations extra-budgétaires et des fonds réservés pour les dépenses ordonnancées, les besoins de financement du Trésor ont finalement doublé d'une année à l'autre et se sont élevés à 7.407 millions de dirhams.

Dans ce contexte, la couverture du déficit n'a pu être assurée que par un rappel encore renforcé aux capitaux extérieurs. Les concours reçus de l'étranger ont financé, en effet, 63% des besoins de trésorerie, contre 46% un an plus tôt. En regard, la mobilisation de l'epargne intérieure, principalement grâce à l'emprunt d'un milliard de dirhams destiné au développement des provinces sahariennes, a permis de limiter l'appel au financement monétaire. Ainsi, les avances de l'Institut d'émission n'ont connu qu'une progression inférieure de 18,5% à celle de l'exercice précédent.

(1) Voir annexes statistiques 34 à 37.

L'évolution de la situation du Trésor au cours des deux dernières années est résumée dans le tableau ci-après :

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976*
Recettes ordinaires	8.490	8.322
Dépenses ordinaires	7.567	8.038
Solde ordinaire	+923	+284
Dépenses d'équipement	4.454	8.055
Fonds de concours des budgets annexes	121	176
Solde des budgets annexes	—	— 81
Solde des comptes spéciaux	— 274	+196
Fonds réservés pour dépenses ordonnancées	+386	+73
Déficit de caisse	— 3.298	— 7.407
Financement	3.298	7.407
Dont concours extérieurs	+1.509	+4.644
Emprunts intérieurs	+669	+1.535
(dont bons souscrits par les banques)	(+504)	(+362)
Dépôts au trésor et un C.C.P.	— 144	+408
(dont .....)	(— 141)	(+273)
Avances de la Banque du Maroc	+868	+708
Opérations à classer et à régulariser.	+396	+112

* Chiffres provisoires

Les recettes

Les recettes ordinaires du Trésor ont porté sur un total de 8.322 millions de dirhams, légèrement inférieur au montant obtenu en 1975. Les prévisions, qui avaient été établies à 9.384 millions de dirhams n'ont pu être atteintes, par suite de l'infléchissement très prononcé des contributions versées par l'Office chérifien des phosphates. Celles-ci n'ont en effet guère dépassé 950 millions de dirhams, au titre de l'impôt sur les bénéfices professionnels et des produits de monopole, alors qu'elles s'étaient élevées à 2.466 millions en 1975 et que le montant escompté pour 1976 avait été chiffré à 3.090 millions de dirhams.

A l'exclusion des versements effectués par l'Office chérifien des phophates au titre des impôts directs et des monopoles, les recettes du Trésor ont atteint 7.372 millions de dirhams, excédant de 22% les entrées enregistrées en 1975 et de 16% les estimations de la loi de finances. Les recouvrements d'impôts, accrus en un an de 19%, se sont élevés à 6.719 millions de dirhams et ont représenté, comme par le passé, plus de 92% des ressources ordinaires. Mesurée par le rapport entre les prélèvements fiscaux et le produit intérieur brut, la pression fiscale, qui s'était légèrement accentuée au cours de l'exercice antérieur, s'est maintenue, en 1976, aux environs de 19%. La structure de la fiscalité est restée caractérisée, en dépit d'une légère progression des contributions directes, passées en un an de 21% à 23%, par la prédominance, à concurrence de 70%, de l'imposition indirecte, dont près des deux tiers sont représentés par les taxes intérieures de consommation et les taxes sur les produits et les services.

L'évolution des recouvrements par catégories d'impôts souligne le rendement accru de l'imposition directe, lié à la fois à une amélioration des procédures de recensements et à un élargissement de l'assiette, corrélatif au développement de l'activité économique. Les contributions directes ont ainsi rapporté 1.563 millons de dirhams, marquant une progression de plus de 30%, succédant elle-même à une augmentation de 14% en 1975. Les encaissements relatifs à l'impôt sur les bénéfices professionnel se sont ainsi inscrits en hausse de plus de 38% pour atteindre 781 millions de dirhams, tandis que les prélèvements sur les traitements et salaires, avec 502 millions de dirhams, se sont accrus de 32%. Par ailleurs, les patentes ont

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

porté sur 106 millions de dirhams et le produit de la contribution complémentaire sur le revenu des personnes physiques s'est élevé à 49 millions de dirhams alors que l'impôt agricole, malgré l'importance du secteur rural dans l'économie nationale, n'a procuré que 55 millions de dirhams.

Apres avoir augmenté de 65% en 1974 et de 25% encore en 1975, les droits de douane, établis en 1976 à 1.648 millions de dirhams, ne se sont développés que de 9% au cours de ce dernier exercice, en raison de l'évolution défavorable des courants d'échanges avec l'extérieur.

Bénéficiant, au contraire, du dynamisme de l'activité économique interne durant l'année écoulée, les impôts indirects proprement dits ont enregistré une hausse de 20% qui les a portés à 3.016 millions de dirhams, répartis entre la taxe sur les produits et services, à concurrence de 2.041 millions de dirhams, et les taxes intérieures de consommation, pour 975 millions.

De même, les droits d'enregistrement et de timbre, étroitement liés à la marche générale de l'économie, on progressé de 24% et ont ainsi atteint 492 millions de dirhams. En revanche, les autres recettes de l'Etat n'ont pas subi en 1976 de modifications particulièrement notables.

Les dépenses

Compte non tenu des opérations des budgets annexes et des comptes spéciaux, les dépenses budgétaires effectives du Trésor, en progression de 34% par rapport à l'année antérieure, ont totalisé 16.093 millions de dirhams en 1976, soit 85% des autorisations du budget général. Comptabilisées pour 8.038 millions de dirhams, les dépenses ordinaires se sont accrues de 6% seulement tandis que les dépenses d'investissements, d'un montant légèrement supérieur, — 8.055 millions de dirhams — ont enregistré une progression, remarquable, de 81%.

Le caractère très modéré du développement des dépenses ordinaires est dû, en particulier, à la diminution des subventions destnées à contenir la hausse des prix à la consommation de certains produits de première nécessité. Grâce, notamment, à des importations de blé et de sucre portant sur des quantités moins élevées que précédemment et effectuées à des cours plus favorables, et grâce aussi au relèvement, à la fin de l'année 1975, des prix de vente intérieurs des produits pétroliers, les versements nets effectués à ce titre ont pu être ramenés en un an de 1.655 à 940 millions de dihams, dont 740 millions destinés à la Caisse de compensation. S'ajoutant aux recettes propres de cet organisme, ces versements ont permis aux interventions de la caisse d'avoisiner en fait 1.316 millions de dirhams, dont 549 millions pour le sucre, 448 millions pour les produits pétroliers, 137 millions pour les ciments et 86 millions pour les huiles alimentaires. L'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses a reçu pour sa part 200 millions de dirhams pour lui permettre de poursuivre son action visant à la stabilisation des cours des céréales importées et au soutien des prix des productions locales.

Atteignant 6.360 millions de dirhams, les dépenses de fonctionnement ont marqué, en revanche, un accroissement de 19%, légèrement plus élevé que le taux observé un an plus tôt. Amplifiées notamment par le renforcement des effectifs civils et militaires, par le jeu normal des glissements indiciaires et par la revalorisation des traitements du personnel enseignant, les charges de personnel se sont nettement alourdies. De même, les frais relatifs à l'achat de matériel et à la réalisation de gros travaux se sont inscrits en hausse sensible.

Le service global de la dette publique a absorbé 738 millions de dirhams en 1976 contre 566 millions un an auparavant. Alors que la charge de la dette s'était alourdie de 10% en 1974 et 15% en 1975, s'est un gonflement de 30% qui est ainsi constaté pour 1976 et qui reflète, d'une manière au demeurant encore partielle, l'intensification très prononcée des appels aux concours extérieurs durant l'exercice écoulé. Au cours de cette année, l'encours global est d'ailleurs passé de 8.938 à 13.015 millions de dihams, dont 7.881 millions au titre de l'endettement extérieur. L'examen de la composition des charges assumées en 1976 permet de constater que le montant des intérêts, 493 millions de dirhams, en représente 67%. La fraction relative à la dette intérieure s'est établie à 286 millions de dirhams, dont 210 millions pour les intérêts, tandis que la part de la dette extérieure, chiffrée à 452 millions de dirhams, s'est répartie à concurrence de 283 millions pour les intérêts et de 169 millions pour le capital. Il apparaît, par ailleurs, que le service de la dette a correspondu en 1976 à 9% des recettes budgétaires, contre 6,7% durant l'année antérieure.

L'accroissement de 6% des charges ordinaires du Trésor a contrasté avec une expansion de 81% des dépenses effectuées en 1976 dans le cadre du budget d'équipement, dont les prévisions ont été réalisées à 80% contre 69% en 1975. Avec 8.055 millions de dirhams d'investissements nouveaux, du la part de l'Etat dans la formation brute de capital fixe, qui était de 58% en 1975, a dépassé cette année la projection de 60% retenue lors de la révision du plan quinquennal.

Un tel volume de dépenses ne pouvait manquer d'entraîner déséquilibre sensible des finances publiques qui, après être passé en 1975 de 1.563 à 3.298 millions de dirhams, a encore plus que doublé en 1976 et a ainsi atteint 7.407 millions de dirhams, en dépit d'un léger excédent des opérations courantes et de l'incidence favorable tant des comptes spéciaux que des fonds réservés pour dépenses ordonnancées.

Le financement du déficit de trésorerie

Soucieux de contenir le financement monétaire du déficit de l'Etat dans les limites relativement modérées et de préserver l'équilibre de la balance des paiements, les pouvoirs publics ont été conduits, d'une part, à solliciter l'épargne intérieure, par la voie d'un grand emprunt national, d'autre part, à accentuer, dans des proportions très accusées, la politique d'appel aux concours extérieurs déjà mise en œuvre pour des montant élevés au cours de l'exercice antérieur. En raison de ces différentes orientations, la structure des moyens de financement utilisés en 1976 pour couvrir le déséquilibre des comptes de l'Etat a fait apparaître des variations très sensibles par rapport à l'année précédente : c'est ainsi, notamment, que la part revenant au financement extérieur est passée de 46% à 63% tandis que celle des ressources internes d'origine monétaire a pu être abaissée de 37% à 18%.

Les concours extérieurs

Les concours extérieurs reçus par l'Etat ont atteint, en 1976, la contrevaleur de 4.644 millions de dirhams, soit plus du triple des ressources de même nature accordées en 1975. Ces facilités ont été procurées aussi bien dans le cadre de la coopération bilatérale que par le recours aux organismes internationaux et par le lancement d'emprunts directs sur le marché des capitaux.

Les emprunts intérieurs

Les émissions d'emprunts intérieurs, qui n'avaient porté en 1975 que sur 669 millions de dirhams, ont atteint au cours de l'exercice écoulé 1.535 millions de dirhams, dont plus des deux tiers ont été fournis par l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes qui s'est élevé à 1.037 millions de dirhams. Parmi les autres opérations, les souscriptions de bons du Trésor effectuées par les banques pour satisfaire à la règle du portefeuille minimum d'effets publics n'ont représenté que 362 millions de dirhams en 1976, contre 504 millions un an auparavant. De même, les emprunts d'Etat à long terme, placés principalement auprès de la Caisse de dépôt et de gestion et des compagnies d'assurances, n'ont totalisé que 87 millions de dirhams contre 150 millions en 1975.

Les dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux

Alors qu'ils avaient fléchi de 144 millions de dirhams en 1975, les dépôts confiés aux comptables publics se sont accrus de 403 millions de dirhams au cours de l'exercice sous revue. Ce mouvement a notamment intéressé les avoirs des entreprises et des particuliers, qui ont augmenté en un an de 273 millions de dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les recours à l'Institut d'émission

Atteignant 3.727 millions de dirhams au 31 décembre 1976, les recours du Trésor aux facilités accordées par la Banque du Maroc ont fait apparaître par rapport à la fin de l'année précédente une extension de 708 millions de dirhams, alors qu'ils s'étaient amplifiés de 868 millions en 1975. En cours de période, les appels à l'institut d'émission ont évolué en sens inverse des recouvrements fiscaux et, surtout, de l'utilisation des lignes de crédit ouvertes à l'étranger. Durant les trois premiers trimestres, les créances de la Banque centrale sur le Trésor ont pu, de la sorte, demeurer le plus souvent en deçà du niveau atteint à la fin de l'année 1975, tandis qu'à partir d'octobre, le resserrement de la trésorerie publique s'est traduit par une utilisation plus intense des concours de la Banque, tout spécialement dans les derniers jours de l'exercice.

Alors que le montant des avances conventionnelles est demeuré inchangé à 2.000 millions de dirhams, les recours du Trésor à l'avance statutaire, égale au dixième des recettes budgétaires ordinaires de l'année précédente, n'ont atteint leur plafond, soit 893 millions de dirhams, qu'en avril, juin, novembre et décembre, en augmentation de 145 millions par rapport à la fin de l'année 1975. Au 31 décembre 1976, les avances garanties par le bon de la Caisse nationale de Crédit agricole dont le Trésor est détenteur portaient sur 136 millions de dirhams, alors que cette facilité n'avait pas été utilisée en décembre 1975. De même, la mobilisation par l'Etat d'obligations du Crédit immobilier et hôtelier et de la Banque nationale pour le développement économique lui a fourni des ressources nouvelles s'élevant à 250 millions de dirhams tandis que la présentation de traites douanières et d'obligations cautionnées lui a permis d'obtenir 206 millions de dirhams, contre 71 millions un an auparavant. Enfin, l'apport indirect de trésorerie de la Banque à l'Etat constitué par le solde créditeur du compte courant postal de l'Institut d'émission est passé en un an de 61 à 103 millions de dirhams.

En dépit de l'ampleur des facilités recensées ci-dessus, qui n'ont toutefois représenté que 53% du financement monétaire du déficit public contre 70% en 1975, les recours du Trésor à la Banque centrale n'ont pu couvrir le déséquilibre des finances de l'Etat que dans une mesure inférieure à 10% alors qu'ils y avaient participé pour 26% une année auparavant.

L'évolution de la monnaie

Dans une conjoncture intérieure de croissance économique rapide dont témoignent une progression de la production en volume de 10,4% et une hausse des prix de 8,6% en moyenne annuelle, l'accroissement de la masse monétaire est demeuré sensible en 1976 puisqu'il a atteint 18,4%. Ce taux, s'il est encore élevé, traduit néanmoins un ralentissement, qui succède lui-même à celui, plus marqué encore, qui avait été constaté au terme de l'année précédente. Les exercices 1974 et 1975 avaient respectivement enregistré, en effet, des progressions de 28,9% et 20,5%. La décélération notée en 1976 se distingue cependant de celle des années antérieures en ce qu'elle est très largement due à l'action des autorités monétaires.

Rapprochée des tendances observées au cours de la période récente, la conjoncture monétaire de l'année écoulée se caractérise, en outre, par un certain nombre de particularités quant à la chronologie des faits, à l'évolution de la structure de la masse monétaire et, enfin, quant aux incidences réciproques de ses trois contreparties.

C'est ainsi qu'après l'emballement constaté au premier semestre, la modération du rythme d'accroissement des crédits, imposée aux banques à partir de juillet afin de sauvegarder les équilibres fondamentaux de l'économie menacés par une aisance monétaire excessive, a entraîné, au troisième trimestre, une contraction inhabituelle de la masse monétaire et permis, en définitive, de contenir la formation totale des moyens de paiements dans les limites préfixées.

Par ailleurs, le contrôle de la progression des encours de crédits a pu être d'autant plus efficace que sa mise en place a coïncidé avec un resserrement très vivement ressenti des liquidités bancaires, dû lui-même, entre autres facteurs, au lancement de l'emprunt national et, surtout, à un accroissement exceptionnel de la circulation fiduciaire.

De même, en ce qui concerne les contreparties de la masse monétaire, certaines particularités ont pu être relevées par rapport aux exercices précédents. Certes, la comparaison des situations respectives de début et de fin d'année fait apparaître, comme en 1975, que les crédits à l'économie et les créances sur le Trésor ont été, dans des proportions presque égales, à l'origine de l'expansion monétaire, alors que les avoirs extérieurs nets ont subi un léger fléchissement. Mais l'examen de l'évolution en cours d'année permet, en revanche, de constater que les concours à l'économie, contrairement à la tendance habituelle, ont enregistré un repli au troisième trimestre et que, par ses recours substantiels et fréquents aux financements étrangers, le Trésor s'est trouvé à l'origine de fluctuations des réserves officielles de change d'une ampleur inaccoutumée, auxquelles ont correspondu, de manière symétrique, des phases successives de contraction et d'expansionn de ses engagements auprès de l'Institut d'émission.

Appréhendée en moyenne annuelle, la masse monétaire apparaît en progression de 21%, taux légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent, mais encore supérieur, comme l'an passé, quoique dans une moindre mesure, à l'augmentation du produit intérieur brut, chiffrée, en prix courants, à environ 19%. L'écart ainsi dégagé, pour la deuxième année consécutive, entre l'accroissement des moyens de paiements et celui de l'offre d'origine locale s'explique par l'ampleur du déficit en ressources vis-à-vis de l'extérieur qui reflète, lui-même, un apport net considérable de biens et services étrangers.

Toutefois, le rythme d'expansion de la demande globale, très voisin en 1975 du taux d'accroissement de la masse monétaire exprimé en moyenne annuelle, paraît lui avoir été nettement supérieur en 1976. Le décalage observé peut résulter, pour une part, de l'extension même de la demande, liée à l'essor remarquable des investissements et à l'augmentation de la consommation, mais il est à penser qu'il mesure également l'incidence de la politique monétaire restrictive, dont la mise en œuvre a incité les agents économiques à substituer aux financements bancaires d'autres formes de concours, en faisant appel tant à l'épargne intérieure qu'à des capitaux extérieurs.

LES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES

Le montant global des disponibilités monétaires et quasi monétaires, qui, au terme de l'exercice 1976, s'est établi à 16.902 millions de dirhams, a enregistré, en un an, une progression de 2.627 millions, ou 18,4%, alors qu'il s'était accru de 2.428 millions, ou 20,5%, en 1975 et 2.653 millions, ou 28,9%, en 1974.

L'évolution chronologique a été sensiblement différente de celle des années précédentes. La pause habituelle des premiers mois de l'année a été interrompue plus tôt que de coutume et a fait place, dès la fin du premier trimestre, à une très vive reprise de l'expansion monétaire qui s'est poursuivie sans interruption jusqu'au mois de juillet au terme duquel elle atteignait 11,3% par rapport à décembre 1975, alors qu'elle n'était encore que de 1,5% à fin mars. Imputable à l'accroissement considérable des facilités octroyées par les banques, cette évolution a conduit les autorités monétaires à instaurer, dès le début du second semestre, des mesures restrictives dont les effets ont été immédiatement ressentis. Dès le mois d'août, le volume des crédits bancaires et celui des moyens de paiements se sont en effet nettement contractés. Un mouvement d'expansion assez rapide a repris ensuite tout au long des quatre derniers mois de l'exercice.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Analysée à travers ses composantes, la masse monétaire présente également dans son évolution récente certains traits spécifiques que le tableau comparatif ci-après permet de mettre en évidence (1).

— Montants en fin d'année (en millions de dirhams) ;

— Variation par rapport à l'année précédente (en pourcentage).

	1973	1974		1975		1976	
	Montants	Montants	Variations	Montants	Variations	Montants	Variations
A. *Disponibilités monétaires*	8.574	10.830	+ 26,3	12.838	+ 18,5	15.150	+ 18,0
Monnaie fiduciaire	3.412	4.064	+ 19,1	4.651	+ 14,4	5.733	+ 23,3
Monnaie scripturale	5.162	6.766	+ 31,1	8.187	+ 21,0	9.417	+ 15,0
B. *Quasi-monnaie*	620	1.017	+ 64,0	1.437	+ 41,3	1.752	+ 21,9
TOTAL de la masse monétaire (A+B)...	9.194	11.847	+ 28,9	14.275	+ 20,5	16.902	+ 18,4

Il apparaît ainsi que, pour la première fois depuis plusieurs années, la monnaie fiduciaire, dont la part dans les disponibilités tendait, jusque-là, à décliner, a retrouvé un taux de croissance annuel largement supérieur à celui des autres composantes de la masse monétaire. Alors que les dépôts à vue et à terme s'accroissaient respectivement, en 1976, de 15% et 21,9%; donc sensiblement moins vite qu'en 1975, le volume net des billets et monnaies en circulation a progressé, en effet, de 23,3%, contre 14,4% seulement au cours de l'exercice antérieur.

De ces divers mouvements a résulté une légère modification de la structure de la masse monétaire : après un fléchissement en 1975, la monnaie fiduciaire est revenue au niveau, proche de 34%, qu'elle avait atteint deux ans auparavant ; inversement, l'importance relative de la monnaie scripturale a été ramenée de 57,4% à 55,7%, tandis que la quasi-monnaie continuait à représenter environ 10% du total.

LA MONNAIE FIDUCIAIRE

La valeur des billets et pièces en circulation au 31 décembre dernier atteignait, après déduction des encaisses détenues par les banques et les comptables publics, 5.733 millions de dirhams, marquant ainsi une progression annuelle de 1.082 millions ou 23,3%.

Très accusée au regard de celle de l'exercice précédent, cette expansion a résulté d'un mouvement qui s'est dessiné à la fin du deuxième trimestre et s'est poursuivi presque sans relâche jusqu'au terme de l'année, avec toutefois une intensité très marquée aux mois de juillet et novembre. Une telle évolution s'explique par l'amplification du profil saisonnier sous l'influence de facteurs exceptionnels. L'annonce, en juillet, des mesures de limitation de crédit et, simultanément, le lancement d'un important emprunt public ont vraisemblablement favorisé, en effet, la constitution d'encaisses de précaution, Un signe en est apparu, d'ailleurs, dans l'augmentation particulièrement forte de la demande de grosses coupures.

LA MONNAIE SCRIPTURALE

Après une hausse annuelle de 1.230 millions de dirhams, ou 15%, l'ensemble des dépôts à vue recensés tant chez les banques qu'auprès des comptables du Trésor et du Centre de chèques postaux s'élevait, en fin d'exercice, à 9.417 millions de dirhams. Traduisant principalement les fluctuations des avoirs chez les banques, qui en constituent l'essentiel, la monnaie scripturale a également présenté une évolution sensiblement différente de celle des exercices antérieurs. Au premier semestre comme au dernier trimestre, ce sont les tendances saisonnières habituelles qui ont pu être notées, mais elles ont été plus marquées : pause plus nette jusqu'en mars, très forte progression d'avril à juin, sous l'effet d'une expansion rapide du crédit, puis d'octobre à décembre, principalement en raison de l'importance des dépenses publiques. La contraction très accusée qui a été observée au troisième trimestre a, en revanche, un caractère tout à fait exceptionnel.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Alors qu'ils s'étaient accrus de plus de 28% en 1975, les dépôts à vue gérés par le système bancaire n'ont augmenté que de 13.1% ou 926 millions de dirhams en 1976, de sorte que, chiffrés à 7.999 millions de dirhams, ils ne constituaient plus à fin décembre que 84,9% de la monnaie scripturale, au lieu de 86,4% douze mois auparavant. Les dépôts confiés à la Banque du Maroc — 207 millions de dirhams en fin d'année — ne représentent toujours qu'une faible part du total. Ce sont les avoirs gérés par les banques commerciales qui déterminent donc principalement l'évolution de la monnaie scripturale.

Ainsi, après un renforcement de plus de 11%, à la fin du premier semestre, les dépôts ont-ils accusé, par la suite, un repli jusqu'au mois de septembre, au terme duquel leur accroissement par rapport au 31 décembre n'était plus que de 6% ou 410 millions de dirhams. Consécutif aux importantes sorties de billets ainsi qu'aux transferts en faveur du Trésor public au titre des échéances fiscales et des souscriptions à l'emprunt national, ce recul apparaît aussi comme la conséquence des mesures restrictives en matière de crédit. Quant au dernier trimestre, il s'est achevé, malgré un nouveau fléchissement en novembre, par une hausse qui a représenté plus de la moitié de la variation totale de l'année.

Dans cet ensemble, l'évolution n'a pas été la même pour toutes les catégories de comptes. Le fléchissement du rythme de progression des dépôts résulte exclusivement du ralentissement très marqué qui a affecté le taux de croissance des avoirs en comptes courants, dont l'importance relative s'atténue chaque année davantage. En hausse de 4,9% seulement, contre 25,7% en 1975, leur montant s'est établi à 3.667 millions de dirhams, soit 47% de la monnaie scripturale gérée par les banques, alors qu'ils en constituaient plus de 56% cinq ans auparavant. Au contraire, la prépondérance des comptes de chèques tend à s'affirmer grâce, notamment, à l'essor constant des dépôts constitués par les travailleurs marocains à l'étranger, qui ont progressé de 39% ou 369 millions de dirhams, ce qui représente près de 55% de la hausse totale de la rubrique des comptes de chèques, chiffrée à 680 millions de dirhams ou 21,3%.

Les comptes créditeurs divers, dont le niveau demeure faible — 255 millions de dirhams — continuent néanmoins de croître à une cadence rapide : + 45,2% en 1975 et + 30,1% en 1976.

(1) Voir annexes statistiques 38 à 47.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Après une hausse annuelle de 304 millions de dirhams ou 27,3%, faisant suite à un fléchissement de 141 millions de dirhams, ou 11,2%, en 1975, les dépôts confiés par les entreprises et les particuliers aux comptables du Trésor et du Centre de chèque postaux ont atteint un montant de 1.418 millions de dirhams représentant plus de 15% de la monnaie scripturale au lieu de 13,6% un an auparavant. Cette évolution tient principalement à l'expansion des avoirs gérés par le Trésor et plus spécialement aux dépôts de certains organismes à caractère étatique qui enregistrent souvent des fluctuations importantes. Les dépôts au Trésor se sont ainsi développés de 253 millions, soit près de 53%, alors qu'ils avaient fléchi de 32,5% un an plus tôt.

Les fonds des comptes courants postaux — soit 687 millions de dirhams à la fin de 1976 — ont marqué, en revanche, une avance qui, n'a pas excédé 51 millions de dirhams ou 8%.

La quasi-monnaie

L'expansion très soutenue des comptes et bons à échéance fixe, observée au cours des deux années précédentes par suite des relèvements des taux créditeurs des banques à partir de juillet 1974, a fait place, en 1976, à une progression moins rapide, quoiqu'encore très sensible, puisqu'elle a atteint 315 millions de dirhams ou 21,9%, taux nettement supérieur à celui de 18% qui a été enregistré pour l'ensemble des disponibilités monétaires. Le ralentissement constaté traduit sans doute un amoindrissement de l'effet d'incitation des mesures précédemment mises en œuvre.

Les liquidités de l'économie

Le volume global des liquidités mises à la disposition de l'économie comprend, outre les disponibilités monétaires et quasi monétaires, l'ensemble des actifs financiers détenus par les entreprises et les particuliers et rapidement transformables en moyens de paiement sans risque de perte en capital. Sont recensés à ce titre les soldes créditeurs des comptes ouverts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole et de la Caisse d'épargne nationale ainsi que les bons à court terme émis auprès du secteur privé non bancaire par le Trésor public et par la Banque nationale pour le développement économique.

Ainsi définies, les liquidités de l'économie se sont élevées, en moyenne annuelle (1), à 16.007 millions de dirhams, marquant une extension de 21,2%, quelque peu inférieure à celle de l'exercice précédent, évaluée à 23,2%, mais encore supérieure à celle du produit national brut à prix courants, estimée à 17,8%, de sorte que le rapport entre les deux agrégats, qui mesure habituellement le degré de liquidité de l'économie, s'est légèrement renforcé, passant en l'espace d'un an de 41,6% à 42,6%.

	1973 %	1974 %	1975 %	1976* %
Taux de progression :				
— de la masse monétaire				
• en fin d'année	16,6	28,9	20,5	18,4
• en moyenne annuelle	15.5	23,2	23,6	21,0
— des liquidités				
• en moyenne annuelle	15.1	22,5	23,2	21,2
— du produit national brut	7.1	27,3	13,2	17,8
Taux de liquidité de l'économie	39,3	38,2	41,6	42,6

(*) Chiffres provisoires.

L'écart entre le taux de progression des liquidités et celui de la croissance économique souligne l'insuffisance de l'offre interne au regard de la demande globale de biens et services.

Aussi le rapprochement entre l'encours moyen des liquidités et le montant de la dépense nationale brut fournit-il, dans ce contexte, une relation plus significative de la liquidité réelle de l'économie. Le rapport qui peut être établi ainsi entre le niveau des moyens de financement et celui des transactions fait alors apparaître une légère contraction qui traduit l'incidence de la politique monétaire restrictive.

Les contreparties de la masse monétaire

Marquée à la fois par les influences d'une conjoncture économique de croissance rapide et celles d'une politique du crédit modératrice, l'évolution des trois grandes contreparties de la masse monétaire s'est sensiblement écartée, en 1976, de son profil saisonnier habituel. C'est ainsi que le développement des crédits à l'économie et la progression des créances sur le Trésor, exceptionnellement accentués au premier semestre, ont été accompagnés, à cette période de l'année, d'une régression, également inaccoutumée, des avoirs extérieurs. C'est ainsi, de même, que la mise en place, au mois de juillet, d'un dispositif de limitation des concours bancaires et l'intensification des recours du Trésor aux capitaux extérieurs ont entraîné, au troisième trimestre, contrairement aux tendances habituelles, un repli des crédits et une reconstitution substantielle des réserves de change qui a permis, elle-même, un désengagement marqué du Trésor vis-à-vis du système bancaire.

Néanmoins, ce sont les crédits intérieurs qui, à la suite d'une nouvelle poussée au quatrième trimestre, alors que les avoirs extérieurs s'amenuisaient de nouveau, ont enregistré en définitive l'augmentation la plus notable, soit 2.652 millions de dirhams ou 21%, et sont ainsi apparus, seuls, à l'origine des moyens de paiement nouvellement émis. Leur part, toujours largement prépondérante dans le total des contreparties, s'est encore élargie, passant, en un an, de 87,1% à 89,4%, tandis que les avoirs extérieurs, en légère baisse, voyaient, en conséquence, leur proportion réduite à 10,6%.

(1) Il s'agit de la moyenne des montants appréhendés en fin de mois.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

	1973	1974		1975		1976	
	Montants	Montants	Variations	Montants	Variations	Montants	Variations
Avoirs extérieurs nets	1.446	1.984	+ 37,2	1.908	— 3,8	1.838	— 3,7
Créances sur le Trésor	3.998	5.330	+ 33,3	6.558	+ 23,0	7.935	+ 21,—
dont :							
— Banque du Maroc	(1.872)	(2.089)	(+ 11,6)	(2.948)	(+ 41,1)	(3.660)	(+ 24,2)
— Portefeuille d'effets publics des banques	(1.400)	1.969)	(+ 40,6)	(2.473)	(+ 25,6)	(2.835)	(+ 14,6)
Crédits à l'économie	4.079	5.110	+ 25,3	6.331	+ 23,9	7.606	+ 20,1
TOTAL des contreparties	9.523	12.424	—	14.797	—	17.379	—
Divers (ajustement des éléments non retenus)	— 329	— 577	—	— 522	—	477	—
Masse monétaire	9.194	11847	—	14.275	—	16.902	

— **Montants en fin d'année** (en millions de dirhams).
— **Variations par rapport à l'année précédente** (en pourcentage).

Les avoirs extérieurs

Après avoir enregistré de très amples fluctuations et culminé en août à 3.316 millions de dirhams, le montant brut des avoirs extérieurs apparaissait toujours, en fin d'année, très largement supérieur à son niveau de fin 1975, puisqu'il s'élevait à 2.808 millions de dirhams, au lieu de 2.079 millions de dirhams seulement une année plus tôt.

Compte tenu, cependant, de l'important alourdissement des engagements, notamment vis-à-vis du Fonds monétaire international, en contrepartie de tirages dont la contrevaleur atteignait en décembre 713,4 millions de dirhams, le monant net des réserves de change ne dépassait pas, en fin d'exercice, 1.838 millions de dirhams, accusant ainsi un nouveau recul de 70 millions de dirhams, ou 3,7%, comparable à celui qui avait été constaté en 1975. Cette orientation, qui a intéressé, pour l'essentiel les avoirs en devises convertibles, a affecté à un moindre degré la position à l'égard des pays de la zone bilatérale dont le solde créditeur, d'abord fortement élargi en cours d'exercice, a été finalement ramené à 76 millions de dirhams.

Le renforcement des réserves qui se produit généralement en début de période, grâce au courant saisonnier d'exportations, a fait place au contraire, cette année, à une grave détérioration des avoirs, particulièrement en avril. Aussi, malgré un redressement relatif en mai, le premier semestre s'est-il achevé par une contraction de 434 millions de dirhams, qui résulte d'un déficit de la balance des opérations courantes avec l'étranger très important et non entièrement conpensé par les concours reçus de l'extérieur. Au second semestre, à l'inverse, l'appel aux sources de financement étrangères a permis de reconstituer à peu près les avoirs au niveau du début d'année, bien que les décaissement saisonniers des derniers mois aient été particulièremnet subtantiels.

Les créances sur le trésor

Avec un montant de 7.935 millions de dirhams à fin décembre et une progression annuelle de 1.377 millions ou 21%, à peine moins rapide que celle de 1975, les créances sur le Trésor ont conservé la première place parmi les contreparties de la masse monétaire. Leur évolution chronologique présente, en outre, une symétrie quasi parfaite avec celle des avoirs extérieurs. C'est ainsi qu'au premier semestre, l'accroissement des dépenses de l'Etat a agi à la fois à la baisse, sur le volume des avoirs extérieurs, et à la hausse, sur les engagements du Trésor, et qu'à la chute des réserves de change observée en avril puis en juin a correspondu, en particulier, une poussée d'égale ampleur des créances sur le Trésor, qui marquaient, à fin juin, une avance de 899 millions de dirhams ou 13,7% par rapport à décembre 1975.

Durant le troisième trimestre cependant, l'afflux de concours extérieurs, en même temps qu'il permettait de renforcer les réserves de changes procurait une détente à la trésorerie publique au moment où celle-ci bénéficiait par ailleurs de recettes fiscales substantielles et, surtout, du produit de l'emprunt national. Aussi, en dépit des résultats précédemment acquis, les créances sur le Trésor étaient-elles revenues, à fin septembre, à un niveau inférieur de 421 millions de dirhams, ou 6,4%, ă celui de décembre 1975. Phase de très vive expansion, le dernier quart de l'exercice a enregistré, enfin, en même temps qu'une importante contraction des avoirs extérieurs, une majoration des engagements du Trésor supérieure, à elle seule, à l'augmentation totale de l'année.

La progression des créances sur le Trésor a trouvé son origine, comme chaque année, mais dans des proportions différentes de celles de l'exercice précédent, à la fois dans la contrevaleur des dépôts à caractère privé confiés aux comptables publics et dans les financements provenant du système bancaire. Alors que les créances des entreprises et des particuliers ont progressé globalement de 304 millions de dirhams, soit à un rythme de 27,3%, le portefeuille d'effets publics souscrits par les banques en fonction du niveau de leurs engagements n'a augmenté, en effet, que de 362 millions de dirhams, soit 14,6%, au lieu de 25,6% en 1975, par suite du développement relativement modéré des dépôts. C'est donc auprès de l'Institut d'émission que le Trésor a dû trouver le complément des ressources monétaires qui lui ont été nécessaires. Ces facilités, passées en un an de 2.948 à 3.660 millions de dirhams, ont cependant, en valeur absolue comme en valeur relative, moins progressé que durant l'année antérieure. En l'absence de toute nouvelle avance conventionnelle, ces concours lui ont été procurés par l'utilisation des marges disponibles, notamment au titre de l'avance statutaire de caisse, portée de 748 à 893 millions de dirhams, et des mobilisation de traites douanières, d'obligations cautionnées ou de bons émis par les établissements financiers qui ont atteint ensemble 592 millions de dirhams. Le solde du compte courant postal de la Banque du Maroc, égal, à fin décembre, à 103 millions de dirhams, s'est en outre inscrit en hausse assez sensible.

Les crédits à l'économie

D'un montant faiblement inférieur à celui des créances sur le Trésor, les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires s'élevaient, en fin d'exercice, à 7,606 millions de dirhams, après avoir également progressé à une cadence rapide. Leur accroissement, de 1.275 millions de dirhams, ou 20,1%, a toutefois été moins fort que celui de l'année précédente qui avait atteint 24%.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Si, en valeur absolue, cette évolution a principalement concerné les financements courts, en valeur relative, elle a, une nouvelle fois, touché plus encore les crédits à moyen et long terme portés par les banques, qui se sont accrus de 137 millions de dirhams ou 31,2%, au lieu de 130 millions de dirhams ou 42,1% en 1975.

La tendance expansionniste des concours bancaires s'est manifestée dès le début de l'exercice et s'est poursuivie, en s'accentuant, jusqu'à la fin du mois de juillet, date à laquelle les crédits s'inscrivaient en progression de 22,6% par rapport à leur niveau de décembre 1975. Une progression aussi rapide, que les recommandations réitérées des autorités monétaires à l'adresse des banques n'ont pas réussi à endiguer, ne pouvait persister, même justifiée par le développement très soutenu de l'activité, sans entraîner de graves tensions sur les équilibres fondamentaux de l'économie. Aussi les autorités monétaires ont-elles été contraintes d'imposer aux banques, dès le mois de juillet, une limitation autoritaire de la progression de leurs encours. Cette mesure, dont l'efficacité a été renforcée par un soudain resserrement des trésoreries bancaires, a fait immédiatement sentir ses effets. Les crédits à l'économie se sont fortement contractés en août et septembre et n'ont repris, au dernier trimestre, qu'une expansion modérée, si bien qu'au total, les concours distribués par les banques n'ont augmenté que de 18,1% et les crédits financés sur ressources monétaires de 20,1% seulement.

Reflet de l'étroitesse des trésoreries bancaires, la charge de refinancement a toutefois incombé très largement à la Banque centrale, dont les concours se sont alourdis, en un an, de 516 millions de dirhams, ou 46,7%, alors que la part nourrie par les banques n'a varié que de 759 millions de dirhams, ou 14,5%. L'ensemble des refinancements consentis par l'Institut d'émission au 31 décembre 1976, bénéficiait d'ailleurs pour les trois cinquièmes aux banques, dont les recours avaient progressé en un an de 76,7%, tandis que ceux des organismes financiers spécialisés ne s'étaient élargis que de 19,8%.

Les éléments divers

Le rapprochement entre la masse monétaire et la somme de ses trois contreparties laisse encore apparaître un excédent des actifs qui correspond à la balance des éléments divers de la situation du système bancaire non retenus dans les statistiques monétaires.

La contraction d'une fin d'année à l'autre de ce solde d'ajustement, revenu de 522 à 477 millions de dirhams, traduit une expansion des moyens de paiements plus rapide que celle de leurs contreparties, à quoi correspond un développement des emplois non monétaires, notamment sous forme d'immobilisations nouvelles, plus important que celui des ressources correspondantes.

Le crédit

L'ensemble des crédits à l'économie distribués par les banques et les organismes financiers s'est accru, au cours de l'exercice 1976, de 1.871 millions de dirhams, ou 21%, soit à un rythme nettement moins élevé que celui de l'année précédente, qui s'était établi à 27,3% pour une progression de 1.900 millions de dirhams. La décélération ainsi observée a principalement concerné les facilités octroyées par les banques, qui ont augmenté de 1.037 millions, ou 17,4%, au lieu de 1.207 millions, ou 25,4%, un an auparavant. La part relative des organismes financiers spécialisés s'est ainsi légèrement renforcée, les concours dispensés par leurs soins ayant connu une extension de 757 millions, ou 28%, contre 681 millions, ou 33,5%, en 1975. Quant aux crédits de la Banque du Maroc, ils se sont élargis de 77 millions, ou 41,6%, après n'avoir enregistré qu'un accroissement limité à 12 millions, soit 7%, au cours de l'exercice antérieur.

C'est la politique mise en œuvre par les autorités monétaires qui se trouve à l'origine du ralentissement constaté. En cours d'exercice, des mesures sont en effet apparues indispensables pour contenir l'expansion du crédit bancaire dans des limites compatibles avec le maintien des grands équilibres de l'économie. Si elle a donc été quelque peu restrictive, l'action des autorités a néanmoins tendu à permettre le financement des activités réellement productives et à favoriser, en particulier, l'investissement et les exportations. L'action des banques et des organismes financiers spécialisés a subi ainsi un ensemble d'impulsions diverses qui ont influencé non seulement l'évolution globale des concours nouveaux, mais aussi leur destination. Avant que ne soient examinées dans le détail les opérations des intermédiaires financiers, sera donc décrite, en premier lieu, la politique du crédit appliquée au cours de l'année. Ensuite, seront analysées les incidences des divers facteurs ayant agi sur les trésoreries et la liquidité des organismes distributeurs de crédit.

La politique du crédit

Alors que la politique du crédit avait été principalement marquée, en 1974 et en 1975, par la mise en application de la réforme des taux d'intérêt, c'est le retour à une limitation impérative de la progression des concours distribués par les banques qui constitue l'évènement essentiel de l'exercice 1976. Dans une conjoncture de croissance économique particulièrement vive, le réglage de la liquidité bancaire a été jugé, en effet, insuffisamment efficace pour assurer, rapidement et à lui seul, le maintien des équilibres interne et externe. Aussi, afin de réduire la menace qui pesait à la fois sur les prix et sur les réserves de change, sans briser, pour autant, l'essor remarquable de la production et des investissements vers lequel tend, avant tout, l'ensemble de l'action des pouvoirs publics, il est apparu nécessaire de conjuguer ce contrôle indirect, fondé sur l'ajustement de la liquidité des banques et des organismes financiers spécialisés, avec un contrôle direct visant à limiter l'expansion du financement monétaire selon une norme préfixée. Une telle action globale, qui avait pour objectif d'inciter la clientèle des banques à un recours accru aux ressources d'épargne et aux concours extérieurs tout en décourageant les attitudes purement spéculatives, s'est accompagnée, par ailleurs, du maintien et de l'extension de mesures sélectives propres à favoriser les investissements productifs et les activités tournées vers l'exportation.

Le contrôle quantitatif

Soucieuses de faciliter l'expansion nécessaire du crédit sans toutefois laisser remettre en cause la sauvegarde des équilibres fondamentaux, les autorités monétaires ont observé avec une vigilaine attention l'ampleur inaccoutumée et imprévue avec laquelle se sont développés les concours des banques à l'économie au début de l'exercice 1976. Alors qu'habituellement les premiers mois de l'année ne connaissent qu'une progression modérée du volume des facilités bancaires et qu'au surplus le Comité du crédit et du marché financier du 12 février 1976 avait retenu une expansion de ces concours de 5,5% pour le premier semestre, conforme d'ailleurs aux prévisions des banques elles-mêmes, le total des crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts a en effet augmenté de plus de 15% entre le 31 décembre 1975 et le 30 juin 1976.

Une extension aussi prononcée ne s'est pas produite sans que l'attention des banques soit attirée à plusieurs reprises, dans le cadre d'une concertation étroite et suivie, sur les dangers d'une telle évolution et sans que leur soient prodigués des conseils de modération. Dès le mois de mai, de plus, ont été notablement renchéries les ressources que les banques sont amenées à se procurer auprès de l'Institut d'émission lorsqu'elles ont épuisé leurs facilités ordinaires. Alors que le taux normal de 6% appliqué aux avances spéciales sur effets privés n'était précédemment porté à 12,75% qu'au-delà de trois jours consécutifs d'utilisation, ce taux de pénalité sanctionne depuis lors tout tirage dépassant trois jours de calendrier par mois, consécutifs ou non.

Avant même que ne soient connus les chiffres définitifs de fin juin, il apparut bien cependant qu'en dépit du renchérissement de leurs ressources et des mises en garde qui leur avaient été adressées, les banques continuaient à distribuer leurs concours avec trop de facilité et que la demande, ainsi alimentée de

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

manière excessive, risquait de peser à la fois sur les prix, en se manifestant sur le marché intérieur, et sur les réserves en devises, en se portant sur des produits achetés à l'étranger. C'est pourquoi, compte tenu du déficit prévisible de la balance des paiements et du risque d'une nouvelle extension saisonnière des crédits au début du second semestre, fut arrêtée la décision, annoncée lors de la réunion du Comité du crédit et du marché financier du 16 juillet, de limiter autoritairement à 20% pour l'année entière l'accroissement des concours de toute nature distribués par chacun des établissements. Une telle contrainte n'avait rien d'excessif puisque le développement spontané des facilités bancaires en 1975, chiffré à 25%, n'avait guère été supérieur, mais elle impliquait naturellement, par rapport au premier semestre, un net ralentissement du rythme de progression des crédits. Pour assurer l'application de la mesure, il était annoncé au même moment que le non respect de la norme serait sanctionné par une pénalité consistant dans la réduction du plafond de réescompte de l'établissement en infraction égale au montant du dépassement. De fait d'ailleurs, des sanctions ont été appliquées à quelques banques dès le début du second semestre.

En même temps qu'une action directe par le plafonnement de la progression des concours, les autorités monétaires ont continué à mettre en œuvre un contrôle quantitatif indirect par le réglage de la liquidité des organismes distributeurs de crédit. Considérant en début d'année la tension des trésoreries et le développement probable des concours, lié à l'expansion économique prévisible et souhaitée, les plafonds de réescompte des banques ont ainsi été globalement rehaussés de 20% au mois de février, cependant que la « fiche spéciale céréales » de 100 millions de dirhams, qui devait venir à échéance à fin décembre 1975, était prorogée jusqu'au 30 juin, de manière à parmettre l'exécution du programme d'importations de blé, avant d'être portée, le 20 juillet, à 150 millions de dirhams en raison de l'ampleur de la récolte. La politique d'accompagnement mise en œuvre de la sorte en début d'exercice a vite cédé la place à une attitude plus restrictive. Au moment où la liquidité des banques s'est trouvée très fortement resserrée sous l'effet des ponctions conjointement exercées par les prélèvements fiscaux, les souscriptions à l'emprunt national et des sorties de billets d'une ampleur inaccoutumée, l'Institut d'émission s'est abstenu d'élargir davantage l'accès à ses facilités ordinaires et s'est borné à apporter indirectement un appoint de trésorerie au marché monétaire par l'octroi, d'ailleurs temporaire et limité, de concours supplémentaires à certains établissements traditionnellement prêteurs sur ce marché. Les banques ont, dès lors, été contraintes de se procurer, pour des montants jamais atteints auparavant, des ressources à taux élevé tant sur le marché qu'auprès de la Banque centrale. Or comme elles ne pouvaient pas répercuter ce surcroît de charges sur leurs débiteurs, leurs conditions étant déjà très proches des maximums réglementaires, elles se sont naturellement efforcées de limiter leurs engagements, si bien que d'une fin d'année à l'autre le total des concours distribués par leurs soins n'a augmenté globalement que de 18,1%, progression inférieure au maximum autorisé.

Quant aux organismes financiers spécialisés, ils ont pu bénéficier d'une augmentation des concours que leur dispense la Banque du Maroc, comme les années précédentes et dans une égale proportion qu'en 1975 par rapport à l'ensemble de leurs ressources. La Caisse de dépôt et de gestion, la Caisse nationale de Crédit agricole, le Crédit immobilier et hôtelier et, indirectement, la Banque nationale pour le développement économique ont vu ainsi s'élargir leurs facultés de refinancement et, donc, leurs possibilités d'action dans le cadre du plan de développement.

Les actions sélectives

Le contrôle global du crédit, direct et indirect, a été accompagné, comme au cours des exercices précédents, par des directives et des mesures à caractère sélectif.

A de nombreuses reprises des recommandations ont été formulées par les autorités monétaires auprès des banques afin qu'elles proportionnent leurs engagements aux besoins réels et aux efforts personnels de leurs clients, qu'elles incitent les emprunteurs à pratiquer un plus large autofinancement et à recourir aux concours extérieurs et qu'elles favorisent par priorité les crédits d'équipement ainsi que les secteurs tournés vers l'exportation tout en décourageant les activités purement spéculatives.

Ces divers conseils ont été complétés par l'adoption d'un certain nombre de mesures. En vue d'élargir son appui en faveur des entreprises exportatrices, la Banque du Maroc a ainsi décidé, en fin d'année, de faciliter le refinancement de leurs besoins généraux de trésorerie et le mettre à leur disposition des concours spécifiques, liés aux charges qui leur incombent en raison de la nature même de leurs opérations. Les facilités de l'espèce s'étendent au préfinancement général des fabrications destinées à l'exportation comme au financement de marchés particuliers, au financement des stocks entretenus à l'étranger et enfin aux crédits spécialisés couvrant les dépenses engagées dans la prospection de nouveaux débouchés, la participation à des foires commerciales et la mobilisation des indemnités à recevoir, en cas de sinistre, dans le cadre de l'assurance-crédit. Consentis sous forme de découverts, en vertu d'un arrêté du ministre des finances, ces concours sont octroyés par les banques à des taux de faveur, compris entre 5,5% et 7% et refinancés auprès de l'Institut d'émission à un taux, également privilégié, de 4%.

De manière à atténuer pour les petites et moyennes entreprises les incidences de la politique restrictive et de permettre au Crédit populaire de continuer à apporter des capitaux aux organismes financiers spécialisés, cet établissement a été autorisé, par dérogation, à développer ses concours dans la limite maximum de 24%.

Afin non seulement de réduire les risques encourus par les établissements bancaires, mais également d'éviter un gonflement excessif des crédits accordés à un même bénéficiaire, un coefficient de division des risques a été, par ailleurs, instauré par arrêté du ministre des finances. Sauf dérogation particulière autorisée par la Banque du Maroc et sauf en ce qui concerne les organismes coopératifs agricoles, chaque banque est désormais tenue de limiter à 10% de ses fonds propres le montant maximum de l'ouverture et de l'utilisation au nom d'un même client de crédits à court terme et à moyen terme non réescomptables, à la seule exception des avals et cautions.

Enfin, un réaménagement du portefeuille minimum d'effets à moyen terme réescomptables a été annoncé qui aura pour objets d'associer davantage les banques au financement des investissements et de tirer ainsi, sans risque donc pour leur liquidité, un utile parti des substantielles ressources stables dont elles disposent depuis la révision des taux d'intérêt créditeurs. Dès que cette disposition sera entrée en vigueur, les établissements de crédit, pour atteindre le coefficient requis, seront autorisés à comprendre dans leur portefeuille minimum les obligations émises par la Banque nationale pour le développement économique, le Crédit immobilier et hôtelier et la Caisse nationale de crédit agricole. Cette réforme, assortie au demeurant d'une menace de sanction automatique, est appelée de la sorte à procurer des ressources supplémentaires aux organismes financiers spécialisés qui dispensent la plus large part des crédits d'équipement.

LES ORGANISMES DISTRIBUTEURS DE CRÉDITS

Les banques

Le cadre institutionnel de l'activité bancaire

Les banques exerçant leurs activités sur le territoire national, qui avaient toutes achevé de se conformer, dès 1975, aux exigences de la marocanisation fixées par le dahir du 2 mars 1973, sont demeurées au nombre de quinze.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La concentration des activités au sein du secteur, qui reste très forte, quisque un tiers seulement des banques effectuent toujours environ 73% des opérations, s'est même légèrement accentuée en 1976. Les deux principaux établissements, dont le bilan dépasse deux milliards de dirhams, contrôlaient à eux seuls, en effet, 40,8% de la situation d'ensemble du système bancaire, contre 39,6% à fin 1975. La part des cinq dernières banques, dont le bilan est inférieur à 200 millions de dirhams, reste en revanche très faible et ne dépasse pas 3,8%.

Montant des situations
(en fin d'année et en millions de dirhams)

VOLUME DU BILAN	NOMBRE DE BANQUES		TOTAL DES SITUATIONS en M. DH		% DE L'ENSEMBLE	
	1975	1976	1975	1976	1975	1976
Supérieur à 2.000	1	2	2.191	5.121	21	41
. de 1.000 à 2.000	3	3	4.402	3.971	42	31
. de 500 à 1.000	3	3	2.486	2.395	24	19
. de 200 à 500	3	2	982	584	9	5
Inférieur à 200	5	5	374	482	4	4
TOTAL	15	15	10.435	12.553	100	100

Le dynamisme du secteur bancaire, que souligne le développement de ses interventions, est également révélé par l'extension progressive de son implantation. Le nombre d'agences et succursale actuellement recensées s'élève à 425, après la création, en 1976, de 45 nouveaux points de contact avec le public. La distribution géographique du réseau bancaire n'a pas connu, toutefois, de modifications sensibles bien que la commission restreinte du Comité du crédit et du marché financier accorde la priorité aux périmètres les moins pourvus, lors de l'octroi des autorisations d'ouverture. La côte atlantique reste, de loin, en effet, la région privilégiée, puisqu'elle regroupe toujours plus de la moitié des guichets. Casablanca continue notamment d'enregistrer les taux de progression les plus rapides et demeure le premier centre financier du pays, avec 25% des guichets et 46% des dépôts.

Par ailleurs, depuis qu'a été adoptée, en 1972, une politique d'ouverture sur l'extérieur destinée à donner une impulsion nouvelle à l'activité bancaire, les pouvoirs publics ont permis de mettre en place un réseau international qui compte aujourd'hui treize représentations, après l'installation, en 1976, de quatre nouveaux guichets, en France et en Allemagne.

L'évolution des ressources et des emplois des banques

En 1974 et en 1975, le bilan consolidé des banques avait respectivement enregistré une expansion annuelle de 31,7% et 25,5%. En 1976, il s'est établi à 11.554 millions de dirhams, son taux d'accroissement, quoique ralenti, étant néanmoins resté élevé, quisqu'il a atteint 19,5%. La décélération constatée résulte, au passif, d'un plus lent développement des dépôts, et, à l'actif, d'une augmentation, elle aussi plutôt modérée, des principaux emplois. De fait, l'élargissement de ces derniers a été volontairement réduit par une limitation autoritaire de la progression des encours dont l'effet s'est trouvé renforcé par l'étroitesse qui a affecté, tout au long de l'exercice, la liquidité bancaire. Les principales données chiffrées révèlent en outre une progression inégale des emplois : tout en continuant à occuper, de loin, la première place, les crédits au secteur privé et les créances sur l'Etat n'ont progressé ensemble que de 17% contre 25,5% en 1975, tandis que les immobilisations et les actifs divers ont augmenté globalement de 33% environ.

En regard, les ressources autres que les moyens de refinancement ont progressé de 14,7% seulement, la hausse des dépôts n'ayant pas dépassé ce même taux, contre 30,7% en 1976, alors que les facilités consenties par l'Institut d'émission et les établissements financiers ont au contraire presque doublé.

L'évolution d'une année à l'autre du bilan synthétisé du système bancaire est retracée par le tableau ci-après.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1975	FIN 1976	EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1975	FIN 1976
Emplois :			*Ressources :*		
Encaisses et réserve monétaire	434	510	Fonds propres nets	426	500
dont : réserve monétaire	(304)	(370)	Provisions pour risques	95	109
Créance sur le Trésor	2.496	2.857	Dépôts à vue	6.882	7.792
dont : portefeuille d'effets publics	(2.473)	(2.835)	dans : opérations à très court terme (2)	(47)	(77)
Crédits à l'économie	5.957	6.994	Dépôts à échéance	1.437	1.752
Concours aux organismes financiers spécialisés	71	124	Engagements extérieurs	96	121
Titres en portefeuille	216	423	Concours de l'Institut d'émission (3)	592	1.153
Avoirs extérieurs (1)	150	182	Concours des organismes financiers spécialisés (effets en pensions)	144	127
Immobilisations et divers nets	348	464			
TOTAL	9.672	11.554	TOTAL	9.672	11.554

(1) A l'exception des créances nées sur l'étranger comprises dans les crédits à l'économie.
(2) Le montant des dépôts à vue des banques, extrait des statistiques monétaires, comprend également les dépôts des organismes financiers spécialisés ainsi que les avances qu'ils leur consentent à très court terme sur le marché monétaire.
(3) Y compris les effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les emplois

C'est principalement aux crédits à l'économie — crédits directs et concours aux organismes financiers spécialisés — que les ressources du système bancaire ont été destinées puisqu'avec un encours de 7.118 millions de dirhams, en progression de 1.090 millions, ou 17,4%, ils en représentaient au 31 décembre 1976 près de 62%. Quant aux transferts opérés par les banques en faveur du Trésor par le biais du portefeuille d'effets publics qu'elles sous-souscrivent, à titre réglementaire ou en emploi libre, leur volume, après une progression de 362 millions de dirhams ou 14,6% au lieu de 504 millions de dirhams ou 25,6% en 1975, s'établissait en fin d'exercice à 2.835 millions de dirhams, soit au dessous du plancher obligatoire. Le rapport entre le portefeuille de bons et la total des exigibilités n'était, en effet, que de 28%, au lieu de 30%, comme le demande la réglementation. Cette situation résultait de la difficulté qu'avaient éprouvée les banques à souscrire aux bons du Trésor dans la proportion exigée et de la nécessité dans laquelle la plupart d'entre elles s'étaient trouvées, après avoir épuisé les différentes possibilités ordinaires de recours dont elles disposent, de nantir une large fraction de leur portefeuille minimum en couverture des avances spéciales qu'elles ont été amenées à solliciter de la Banque centrale.

En ce qui concerne les autres emplois obligatoires, alors que les prescriptions relatives à la réserve monétaire ont été respectées, le portefeuille d'effets créés en représentation de crédits à moyen terme réescomptables qui doit être au moins égal, de façon permanente, à 4,5% des exigibilités totales des banques envers les tiers, n'a en revanche atteint le minimum requis que chez un tiers des établissements de sorte que le taux d'emploi moyen pour l'ensemble de l'année du système bancaire n'a pas dépassé 3,5%, et ceci en dépit du renforcement sensible du volume global des crédits à moyen terme. Aussi est-ce afin d'inciter les banques à plus de rigueur quant au respect de ce coefficient et, surtout, afin de mobiliser leurs ressources stables en faveur des secteurs les plus dynamiques de l'économie, qu'a été annoncée une réforme de la réglementation qui permettra d'inclure dans le portefeuille minimum les obligations à long terme émises par les établissements financiers spécialisés.

Enfin, le taux de liquidité, fourni par le rapprochement des actifs liquides et mobilisables du total des exigibilités, s'est globalement établi, en moyenne, à quelque 63%. Nettement supérieur encore au taux minimum, fixé à 50%, il apparaît néanmoins en baisse notable par rapport à son niveau de décembre 1975 qui était de 70%.

Parmi les emplois divers peuvent être notés la progression des immobilisations, en hausse de 42%, et le quasi-doublement du portefeuille-titres, consécutif en particulier à la participation des banques aux souscriptions à l'emprunt national.

Les ressources

Abstraction faite de l'ensemble des moyens de refinancement auxquels les banques ont fait appel pour équilibrer leur bilan et dont l'évolution est retracée dans le cadre de l'analyse des trésoreries bancaires, ce sont les dépôts de la clientèle et, dans une proportion bien moindre, l'accroissement des fonds propres qui, pour l'essentiel, ont procuré aux établissements de crédit des ressources supplémentaires.

Néanmoins, les dépôts à vue, qui s'étaient développés de près de 29% en 1975, n'ont augmenté que de 13,2% en 1976. Atteignant 7.792 millions de dirhams au lieu de 6.882 millions à la fin de 1975, ils ne représentaient plus que 67% seulement du passif total des banques contre 71% un an auparavant.

Plus rapide, l'extension des comptes à terme, chiffrée à 21,9%, a été également beaucoup moins accentuée qu'en 1975. La part de ces comptes dans l'ensemble des dépôts a cependant marqué une nouvelle avance en passant en un an de 17 à 18%.

Le montant global des fonds propres, porté à 500 millions de dirhams par suite des augmentations de capital opérées par quatre banques, ne représente encore néanmoins que 4% environ de l'ensemble des ressources. La régle du coefficient de solvabilité, qui fixe un rapport minimum entre le montant des fonds propres nets et le total des exigibilités à vue et à terme envers les tiers, a toutefois été exactement respectée et même, en moyenne, légèrement au-delà du taux réglementaire de 5%.

Les organismes financiers spécialisés

Afin d'accompagner la politique de régionalisation mise en œuvre par les pouvoirs publics dans le cadre du plan de développement et d'adapter leur cadre institutionnel à la diversification de leurs activités propres, les principaux organismes financiers spécialisés ont été amenés, au fur et à mesure des besoins, à étoffer leur infrastructure tout en déployant un effort de décentralisation. C'est ainsi, notamment, que la Caisse nationale de crédit agricole, après l'entrée en service de 16 nouvelles unités au cours de la campagne 1975-1976, a porté à 24 et 86, respectivement, le nombre des caisses régionales et locales et a créé une huitième direction régionale, dans le périmètre du Tadla. En 1976, elle a pu achever, par ailleurs, la réunification du crédit agricole entamée cinq ans auparavant, en intégrant dans ses circuits les dernières Sociétés coopératives agricoles et de prévoyances (S.O.C.A.P.). Enfin, en vue de faciliter la collecte de l'épargne du secteur rural en fournissant à ce dernier des services nouveaux adaptés à ses besoins, cet organisme a créé deux nouveaux guichets habilités à recevoir des dépôts, le nombre de ces guichets étant ainsi porté à 28.

Ressources et emplois

Au 31 décembre 1976 la totalisation des bilans des cinq établissements financiers spécialisés (1) atteignait 4.804 millions de dirhams et représentait ainsi plus de 41% de la situation globale du système bancaire au lieu de 40% en 1975 et moins de 38% en 1974. Bien que ramené en un an de 32,6% à 24.3%, le rythme d'accroissement des interventions des organismes financiers a été, en effet, sensiblement supérieur au taux d'expansion de l'activité bancaire.

(1) Banque nationale pour le développement économique, Caisse de dépôt et de gestion, Crédit immobilier et hôtelier, Caisse marocaine des marchés et Caisse nationale de crédit agricole.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1975	FIN 1976	Variation en %
Emplois :			
Créances sur le Trésor	322	385	19,6
Créances sur les banques	299	255	— 14.7
Crédits à l'économie	2.714	3.471	27,9
Crédits aux collectivités publiques.	215	243	13.0
Portefeuille-titres	252	344	36,5
Emplois divers	62	106	71,0
TOTAL	3.864	4.804	24,3

EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1975	FIN 1976	Variation en %
Ressources :			
Fonds propres	439	502	14,4
Concours de l'Etat	270	390	44,4
Emprunts extérieurs	696	1.180	69,5
Emprunts intérieurs	509	546	7,3
dont :			
— obligations et bons	(438)	(422)	(— 3,7)
— prêts et avances des banques	(71)	(124)	(74,7)
Dépôts à court terme	1.448	1.587	9,6
Concours de l'Institut d'émission	469	563	20,0
Ressources diverses nettes	33	36	9,1
	3.864	4.804	24,3

Ressources

Le tableau ci-dessus, qui indique la structure globale du bilan d'ensemble des organismes financiers et son évolution, met principalement en évidence, du côté des ressources, la part demeurée prédominante des dépôts et la très vive progression des concours extérieurs. En effet, les premiers représentaient encore près du tiers des sources de financement à la fin de 1976, contre 37% un an plus tôt, alors que la part des emprunts à l'étranger était passée, dans le même temps, de 18% à près du quart. L'importance relative des autres ressources à moins varié ; voisines de 11% les unes et les autres, les parts respectives des concours de l'Institut d'émission, des emprunts intérieurs et des fonds propres ont légèrement diminué. Les concours de l'Etat, moins importants en valeur absolue, ont été, en revanche, assez sensiblement renforcés.

Ce tableau d'ensemble ne traduit pas toutefois la situation individuelle propre à chacun des établissements concernés, les différences étant même très accentuées d'un organisme à l'autre en raison de la nature spécifique de leurs activités respectives.

Déjà élargis de près de 80% en 1975, les recours aux financements extérieurs ont enregistré la progression la plus rapide, avec une nouvelle hausse de 484 millions de dirhams, ou 70%, et ont ainsi atteint près de 1.200 millions de dirhams. L'essentiel des concours nouveaux ont été destinés à la Banque nationale pour le développement économique qui a émis, notamment, pour une contrevaleur totale de 315 millions de dirhams, deux emprunts sur le marché international des capitaux. Compte tenu des tirages effectués sur d'autres lignes de crédit, consenties principalement par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque nationale de développement économique a doublé, au total, le montant de ses engagements vis-à-vis de l'extérieur, qui, portés à 855 millions de dirhams, constituaient, à fin 1976, 68% de ses ressources.

Intervenant pour la première fois sur le marché financier international, le Crédit immobilier et hôtelier a bénéficié au total, pour sa part, de divers concours d'une contrevaleur voisine de 300 millions de dirhams sur lesquels 65 millions ont été effectivement tirés. La Caisse nationale de crédit agricole a de son côté reçu 36 millions de dirhams au titre des concours de la Banque mondiale.

Les dépôts à court terme, malgré une progression modérée de 139 millions de dirhams, ou 9,6%, continuaient d'occuper, à fin décembre 1976, la première place parmi les ressources globales des organismes financiers spécialisés, avec un montant de 1.587 millions de dirhams. Ces fonds sont recueillis en quasi-totalité par la Caisse de dépôt et de gestion dont les ressources à ce titre ont augmenté de 12,8% ; en revanche, le volume relativement limité des dépôts drainés par la Caisse nationale de crédit agricole a légèrement fléchi, alors qu'il avait doublé en 1975, à la suite, il est vrai, du gonflement temporaire et exceptionnel de certains comptes.

La hausse des avoirs confiés à la Caisse de dépôt et de gestion provient principalement de l'extension des dépôts de la Caisse nationale de sécurité sociale, ceux de la Caisse d'épargne nationale ayant peu progressé pour leur part, tandis que les fonds des pensions, en raison de l'accroissement de leurs dépenses, ont réduit à un niveau presque négligeable le montant de leurs dépôts.

En hausse de 7,3%, les fonds empruntés sur le marché intérieur ont atteint 546 millions. L'encours des émissions nettes de bons et obligations des organismes financiers spécialisés — à l'exception de leurs concours réciproques — a fléchi de 16 millions de dirhams, mais les facilités que leur accordent les banques, en l'espèce le Crédit populaire, principalement sous forme de prêts et d'avances à très court terme, sont passées de 71 à 124 millions de dirhams, soit une progression de l'ordre de 75% (1).

Les refinancements auprès de l'Institut d'émission ont porté au total, en 1976, sur 563 millions de dirhams, soit 12% de l'ensemble des ressources des organismes financiers, marquant en un an une hausse de 94 millions, ou 20%, principalement imputable aux recours accrus de la Caisse de dépôt et de gestion et au rehaussement des plafonds de réescompte de la Caisse nationale de crédit agricole et du Crédit immobilier et hôtelier. Ce dernier établissement n'a pas eu toutefois en définitive, à accroître sensiblement ses tirages effectifs.

Deux organismes, enfin, la Caisse nationale de crédit agricole et, dans une moindre mesure, le Crédit immobilier et hôtelier, ont sollicité le concours de l'Etat : le premier a reçu notamment deux avances, d'un montant total de 90 millions de dirhams, le Crédit immobilier et hôtelier, un prêt de 21 millions de dirhams sur 10 ans.

Par ailleurs les établissements financiers ont enregistré un accroissement de leurs fonds propres de 63 millions de dirhams ou 14.3%, à la suite du renforcement des provisions par affectation d'une partie des bénéfices.

Emplois

Plus de 72% des ressources réunies par les établissements financiers ont été affectées aux crédits qu'ils accordent à l'économie. Le reste de leurs concours se répartit, dans des proportions à peu près comparables, entre les créances qu'ils détiennent sur le Trésor public, les banques, les collectivités publiques, et leur portefeuille de titres et participations.

En hausse de 28% environ, les crédits à l'économie ont atteint 3.471 millions de dirhams, soit environ le tiers de l'ensemble des facilités consenties au secteur privé. Cette évolution résulte de la remarquable expansion des crédits à long terme, qui ont augmenté de 665 millions de dirhams, soit 29 4%,

(1) Compte non tenu des divers concours que fournissent en sens inverse les organismes financiers spécialisés aux banques.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

par suite des interventions, accrues de plus de 48%, de la Banque nationale pour le développement économique. Les encours globaux de cet établissement atteignaient ainsi, à fin décembre 1976, 1.321 millions de dirhams, les prêts de l'exercice écoulé, destinés pour l'essentiel aux secteurs du transport maritime et aérien, des cimenteries, du textile et de la pêche, ayant, à eux seuls, dépassé 500 millions de dirhams.

Les prêts du Crédit immobilier et hôtelier ont progressé globalement de plus de 27% et atteint 988 millions de dirhams, dont 850 millions au titre des prêts à long terme, qui marquent une hausse annuelle d'un quart, imputable surtout à l'augmentation des prêts à l'habitat économique et à l'essor des crédits à la construction, dont le volume, de 160 millions de dirhams environ, a presque doublé. Par contre, les réalisations dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie sont restées faibles en regard de l'importante progression des accords donnés, du fait des longs délais qui séparent souvent l'approbation des prêts de la mise en œuvre effective des projets. De même les opérations relatives au crédit foncier, qui couvrent notamment les financements des locaux à usage industriel, sont demeurées très réduites.

Les crédits mis en place par la Caisse nationale de crédit agricole, dont l'encours à fin décembre 1976 était de 895 millions de dirhams, ont enregistré une progression de 22,8%.

Se sont, au contraire, inscrits en baisse les prêts consentis au secteur privé par la Caisse de dépôt et de gestion. Ces concours ont, en effet, été ramenés de 265 à 219 millions de dirhams par suite du recouvrement des avances consenties pour le financement des programmes d'habitat économique. La caisse a, en revanche, mis à profit ses ressources nouvelles pour développer quelque peu les prêts dispensés aux collectivités publiques par l'intermédiaire du Fonds d'équipement communal et, surtout, pour étoffer de façon notable son portefeuille de titres et participations, qui représente 60% des avoirs de cette nature de l'ensemble des organismes financiers.

Les créances des institutions financières sur le Trésor, en augmentation de quelque 20%, demeurent constituées en quasi-totalité par des bons et obligations d'Etat, dont la Caisse de dépôt et de gestion est d'ailleurs à peu près le seul souscripteur, puisqu'à fin 1976, elle en gérait encore 94 %.

A l'inverse des autres emplois, le montant des ressources mises à la disposition des banques par les établissements financiers, sous forme d'avances ou de pensions, a accusé une baisse de 44 millions de dirhams, soit près de 15%, par suite d'une diminution, de moitié, des dépôts en compte alors que l'encours des prêts sur le marché monétaire laissait apparaître, au contraire, une augmentation modérée.

LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT

Le volume global des crédits à l'économie dispensés par les banques et les institutions financières a atteint, au terme de l'exercice 1976, la somme de 10.727 millions de dirhams après une augmentation, en un an, de 1.871 millions ou 21%. Regroupés selon leur origine, leur mode de financement et leur durée, ces crédits, dont la répartition est résumée dans le tableau ci-dessous, présentent, à l'analyse, un certain nombre de caractéristiques qui ont marqué l'exercice écoulé.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

EN MILLIONS DE DIRHAMS	FIN 1973	FIN 1974	FIN 1975	FIN 1976
— Selon l'origine de leur distribution :				
Institut d'émission	206	173	185	262
Banques de dépôts	3.649	4.750	5.957	6.994
Organismes financiers spécialisés	1.635	2.033	2.714	3.471
	5.490	6.956	8.856	10.727
— Selon leur financement :				
Institut d'émission	994	1.173	1.180	1.707
Banques de dépôts	3.264	4.130	5.358	6.108
Organismes financiers spécialisés	1.232	1.653	2.318	2.912
	5.490	6.956	8.856	10.727
— Selon leur durée :				
Court terme	3.887	4.976	6.136	7.187
Institut d'émission	206	173	185	262
Banques de dépôts	3.375	4.431	5.499	6.381
Organismes financiers spécialisés	306	372	452	544
Moyen et long terme	1.603	1.980	2.720	3.540
Banques de dépôts	274	319	458	613
Organismes financiers spécialisés	1.329	1.661	2.262	2.927
	5.490	6.956	8.856	10.727

Apparaissent ainsi, en particulier :

— la légère diminution de la part des banques dans la distribution des crédits ;

— la très forte expansion de l'ensemble des concours refinancés par la Banque centrale ;

— le net ralentissement de la progression des crédits de courte durée, opposé au développement très sensible des prêts à moyen et long terme.

Selon l'origine de la distribution

Les crédits distribués par les banques (1), quel que soit leur mode de financement, se sont élevés à 6.994 millions, marquant une avance annuelle de 1.037 millions de dirhams, ou 17,4%, moins rapide que celle de 25% observée en 1975 et

(1) A l'exclusion des concours accordés aux établissements financiers. Ceux-ci sont assimilés, en effet, à un refinancement des organismes financiers spécialisés, qui ont pu accroître d'autant leurs crédits directs à l'économie.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

inférieure également à la progression de l'ensemble des crédits à l'économie, égale à 21%. Cette évolution, liée en grande partie à l'effet des mesures restrictives adoptées au mois de juillet, s'est traduite par une contraction, de 67% à 65% en un an, de la part du système bancaire dans la distribution du crédit.

Les prêts accordés par les établissements financiers, qui ont progressé, pour leur part, de 28% au lieu de 33,5% en 1975, représentaient, par suite, près du tiers du total des concours, au lieu de 31% seulement, un an plus tôt.

Les facilités directement consenties par la Banque du Maroc ont connu un fort accroissement, égal à 42%, mais, en fin d'exercice, représentaient toujours moins de 3% de l'ensemble des crédits.

Selon le financement

La ventilation des crédits selon les organismes qui en assurent le financement apparaît tout autre. C'est ainsi que les concours portés par l'Institut d'émission se sont alourdis de 527 millions ou 45% et ont atteint 1.707 millions de dirhams, soit 16% des moyens de financement mis à la disposition de l'économie.

Ce sont principalement les banques qui ont bénéficié de ce surcroît de ressources. Leur portefeuille mobilisé était chiffré, en fin d'exercice, à 883 millions de dirhams au lieu de 526 millions en 1975, soit une expansion de 68% environ en un an, alors que les recours des établissements financiers, accrus de moins de 20%, s'élevaient, en fin d'année, à 563 millions de dirhams, soit 39% des refinancement accordés sur effets privés par l'Institut d'émission.

Après une augmentation de 26% en un an, les concours nourris par les organismes financiers spécialisés, soit 2.912 millions de dirhams au 31 décembre, représentaient 84% des crédits distribués par ces établissements, soit un peu moins qu'en 1975. La part des organismes financiers dans le financement de l'activité économique s'est toutefois légèrement renforcée, passant de 26% à 27%. Les banques, en revanche, n'en assuraient plus que 57%, contre 61% environ douze mois plus tôt. Les divers facteurs qui ont concouru à restreindre très fortement leurs trésoreries en cours d'année ne leur ont guère permis, en effet, de couvrir sur leurs ressources plus des trois quarts des facilités qu'elles avaient préalablement mise en place. En hausse de 14% seulement, les crédits inscrits à leur actif ne représentaient plus qu'une proportion de 87% des concours.

Selon la durée

L'examen des crédits, considérés sous l'angle de leur durée, fait apparaître à la fois le développement remarquable des concours à long terme et moyen terme et, au contraire, un repli assez sensible du taux d'expansion des crédits à court terme. D'autre part, la spécialisation des établissements reste très marquée : alors que 89% des crédits à court terme sont d'origine bancaire, 83% des prêts de longue durée sont octroyés par les établissements financiers.

Accrues de 17% seulement, au lieu de 23% en 1975, les facilités à court terme, dont l'encours à fin décembre 1976 était de 7.187 millions de dirhams, ne constituaient plus, à cette date, que 67% de l'ensemble des engagements, contre 69% un an plus tôt.

Chez les banques, le ralentissement a été un peu plus accentué, puisque la hausse n'a pas dépassé 16%, en raison surtout de la très faible majoration des découverts qui constituaient encore cependant près de 30% des crédits bancaires à fin 1976. L'augmentation des avances sans garanties réelles n'a, en effet, guère dépassé 3%, tandis que les avances sur marchandises et l'escompte de papier commercial sur le Maroc s'inscrivaient, respectivement, en hausse de 17% et 18% et que les autres concours assortis de garanties réelles, de même que les crédits à la consommation, se développaient de 29%.

Pour leur part, les prêts de courte durée des établissements financiers, bien que majorés de 20% n'atteignaient encore, à la fin de 1976, que 544 millions soit moins de 16% des crédits accordés par ces organismes.

Après une très vive expansion, chiffrée à 30%, les concours à long et moyen terme se sont établis à 3.540 millions de dirhams, en fin d'exercice, figurant ainsi pour un tiers dans l'ensemble des crédits consentis à l'économie. Cette évolution, qui témoigne des efforts déployés par les établissements distributeurs de crédits pour soutenir l'investissement, apparaît d'autant plus remarquable qu'elle a concerné non seulement les établissements spécialisés mais également les banques avec, respectivement, des hausses de 29% et 34%.

La répartition des crédits par secteurs d'activité

Le montant des déclarations effectuées à fin décembre 1976 auprès du service de centralisation des risques de la Banque du Maroc n'a couvert qu'aux trois quarts environ l'encours des crédits distribués, contre 84% un an plus tôt. Si une telle constration peut trouver en partie son origine dans l'extension des crédits d'un montant inférieur au seuil de déclaration, elle tient surtout, semble-t-il, à des omissions constatées dans les déclarations de certains établissements, particulièrement en matière de crédits à court terme (1).

Telle qu'elle apparaît, la distribution des crédits par secteurs d'activité ne semble pas, néanmoins, avoir connu de modifications très notables : globalement elle se caractérise toujours par une nette prédominance des secteurs industriel et minier, qui continuent à bénéficier de quelque 45% des crédits consentis, par la place relativement importante du commerce, avec plus de 20% du total des encours, et par la modicité des concours affectés à l'agriculture comme à ses activités annexes.

La répartition des crédits à court terme par secteurs d'activité

L'évolution sectorielle des crédits à court terme est résumée dans le tableau suivant :

SECTEURS D'ACTIVITÉ	FIN 1975	FIN 1976	VARIATIONS EN %
Agriculture et pêche	770	767	— 0,4
dont :			
— culture	159	174	+ 9,4
— activités annexes de l'agriculture	367	326	— 11,2

(1) Dès lors, les statistiques globales, difficilement comparables à celles de l'exercice antérieur, ne sauraient être considérées que comme indicatives.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

SECTEURS D'ACTIVITÉ	FIN 1975	FIN 1976	VARIATIONS EN %
Mines et industries	2.390	2.481	+ 3,8
dont :			
— énergie et mines	304	259	— 14,8
— matériaux de construction et travaux publics	353	425	+ 20,4
— industries mécaniques	289	371	+ 28,4
— industries alimentaires	615	569	— 7,5
— industries textiles	418	437	+ 4,5
— industries chimiques	231	240	+ 3,9
Commerce	1.327	1.416	+ 6,7
dont :			
— commerce de gros des produits agricoles et alimentaires	516	451	— 12,6
— commerce de gros des matières premières	414	502	+ 21,2
— commerce des textiles	103	111	+ 7,8
Divers	661	717	+ 8,5
dont :			
— transports	210	224	+ 6,7
— crédits à la consommation	193	243	+ 25,9
TOTAL	5.148	5.381	+ 4,5

Bien que le taux de progression annuel des risques déclarés apparaisse très inférieur à celui des crédits accordés à l'économie, les tendances dégagées pour les principaux concordent dans l'ensemble avec l'évolution de l'activité au cours de l'exercice.

C'est ainsi que la quasi-totalité des crédits au secteur de l'agriculture et de la pêche recouvre, en fait, une progression assez sensible - plus de 9% - des crédits de compagne, vraisemblablement liée à l'importance des récoltes et, aussi, à l'augmentation des besoins de liquidités au dernier trimestre, qui amorce la nouvelle année agricole.

Le net développement des facilités consenties au branches de la construction et des travaux publics est justifié par la remarquable expansion de ces activités en 1976. La hausse enregistrée, supérieure à 20%, trouverait toutefois également son origine dans les délais relativement longs des règlements administratifs. De même, les industries mécaniques, celle de l'automobile en particulier, ont bénéficié de concours sensiblement plus larges, nécessités par le développement des productions.

Quant à la légère hausse du secteur tertiaire, elle résulte principalement d'une forte reprise du commerce de gros des matières premières, qui a plus que compensé le fléchissement observé dans le domaine du commerce de gros des produits agricoles et alimentaires.

Enfin, parmi les autres catégories de prêts, ce sont les crédits à la consommation qui enregistrent la plus forte hausse, moins accusée toutefois que celle de l'exercice précédent.

La répartition des crédits à moyen et long terme par secteurs d'activité

La répartition par secteurs d'activité des crédits à moyen et long terme déclarés à la centrale des risques est retracée dans le tableau ci-dessous.

SECTEURS D'ACTIVITÉ	FIN 1975	FIN 1976	VARIATIONS EN %
Agriculture et pêche	146	274	+ 87,7
dont cultures	70	111	+ 58,6
Mines et industries	722	1.053	+ 45,8
dont :			
— pétrole et carburant	45	36	— 20,0
— industries alimentaires et corps gras	177	192	+ 8,5
— mines	75	154	+ 105,3
— industries textiles	127	186	+ 46,4
— bâtiment et travaux publics	95	182	+ 91,6
— industries mécaniques	50	92	+ 84,0
— industries chimiques	103	100	— 2,9
Services	1.037	1.229	+ 18,5
dont :			
— commerce	84	91	+ 8,3
— intermédiaires du commerce et de l'industrie	103	95	— 7,8
— transports	376	539	+ 43,3
— hôtellerie	171	168	— 1,7
— affaires immobilières	90	90	—
— divers	213	246	+ 15,5
TOTAL	1.905	2.556	+ 34,2

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Parallèlement à la croissance particulièrement vive des investissements en 1976, le volume global des crédits à moyen et long terme répertoriés a progressé au rythme élevé de 34%.

L'agriculture, les secteurs des mines, du bâtiment, des travaux publics et des industries mécaniques ont ainsi disposé d'un volume de crédit à peu près double de celui de l'exercice précédent, tandis que les concours accordés à la branche des industries textiles se trouvaient élargis de près de moitié. Au contraire, les facilités consenties au secteur pétrolier et aux industries chimiques ont été orientées à la baisse. Enfin, les crédits alloués aux activités tertiaires ont augmenté moins rapidement qu'en 1975, encore que les prêts accordés aux transports aérien et maritime aient subi une vive expansion.

Il apparaît donc clairement, en définitive, qu'en dépit de la limitation globale des encours de crédits, les secteurs prioritaires ont pu bénéficier, dans l'ensemble, de facilités en très nette expansion, surtout en ce qui concerne les concours de longue durée destinés au financement des investissements.

Les trésoreries bancaires

Ainsi que le souligne la faiblesse des marges inutilisées par rapport aux possibilités globales de recours à l'Institut d'émission offertes à taux normal dans le cadre des plafonds de réescompte, des facilités de refinancement hors plafond et de la fiche spéciale de mobilisation des crédits céréaliers, la liquidité des banques a été extrêmement étroite tout au long de l'année et spécialement au second semestre. En raison des incidences conjuguées de plusieurs facteurs restrictifs, l'expansion des dépôts s'est, en effet, révélée de beaucoup inférieure à la progression des crédits. Aussi l'équilibre des trésoreries n'a-t-il pu être réalisé que par un accroissement des recours des banques aux organismes réescompteurs, c'est-à-dire aux établissements financiers, dans le cadre du marché monétaire, et surtout, à la Banque centrale, tant par une utilisation plus intensive des plafonds de réescompte que par un appel, au-delà de ces plafonds, à des avances spéciales. L'ensemble du refinancement des banques est ainsi passé, d'une fin d'année à l'autre, de 736 à 1.280 millions de dirhams et, calculé sur la moyenne des fins de mois, qui reflète plus fidèlement l'évolution suivie en cours de période, de 760 à 1.374 millions de dirhams, soit 12,8% des ressources bancaires au lieu de 9% en 1975.

Dès qu'est apparue la menace d'un développement trop rapide des crédits, les autorités monétaires, loin de chercher à atténuer les tensions qui se manifestaient sur les trésoreries, se sont efforcées au contraire de renchérir sensiblement les ressources fournies aux banques de manière à inciter ces dernières à une plus grande prudence dans l'octroi de leurs concours. Au deuxième semestre, cette attitude a ainsi tendu à renforcer l'efficacité de la limitation autoritaire de la progression des crédits édictée au mois de juillet.

Les recours des banques à l'Institut d'émission

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des recours des établissements bancaires auprès de la Banque du Maroc (1).

(EN FIN DE MOIS ET EN MILLIONS DE DIRHAMS)

PREMIER SEMESTRE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1975	638	749	605	600	578	562
1976	876	1.102	1.133	1.172	1.238	975

DEUXIÈME SEMESTRE	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1975	816	786	648	734	748	592
1976	1.483	1.740	1.566	1.192	1.374	1.153

En 1975, la situation des liquidités bancaires avait successivement traversé deux phases nettement distinctes : les trésoreries s'étaient vivement resserrées au deuxième semestre après avoir connu une aisance à peu près continue tout au long des six premiers mois. En 1976, deux phases, coïncidant également avec les deux semestres de l'année, apparaissent, de même, dans l'évolution chronologique, mais il s'agit de deux périodes de trésoreries étroites qui ne diffèrent guère que par leur degré relatif, le resserrement ayant été sensiblement plus accentué à partir du mois de juillet.

Facilités par le relèvement de 20% des plafonds de réescompte décidé au mois de février, les recours des banques à l'Institut d'émission ont augmenté, au cours des six premiers mois, principalement sous l'effet des évolutions, irrégulières et largement compensées les une par les autres, mais globalement restrictives cependant, des réserves officielles de change et des créances nettes de la Banque du Maroc sur le Trésor. A ce facteur s'est ajouté, à partir du mois d'avril, la reprise saisonnière de l'expansion de la circulation fiduciaire, si bien que, passant de 592 millions de dirhams en fin d'année à 876 millions dès le 31 janvier, les appels des banques à la Banque du Maroc ont suivi ensuite un mouvement ascendant assez régulier pour l'élever jusqu'à un maximum de 1.238 millions de dirhams au mois de mai. Malgré une sensible contraction en juin, sous l'effet d'une accélération des dépenses publiques, l'encours de fin de mois a ainsi atteint, en moyenne, 1.083 millions de dirhams au premier semestre, contre 622 millions au cours de la même période de 1975. Dans le même temps, le taux global d'utilisation des plafonds de réescompte s'établissait en moyenne à 87%, aux dates de fins de mois, contre 66% seulement durant le premier semestre de 1975. Plusieurs banques, après avoir épuisé leur marge de refinancement, se sont même vues contraintes de recourir à des avances spéciales. Le montant de ces concours supplémentaires, qui s'est élevé jusqu'à 222 millions de dirhams au 31 mai, a atteint en moyenne 109 millions en fin de mois et 75 millions en moyenne quotidienne.

(1) Voir annexe statistique 50.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le resserrement des trésoreries bancaires a été encore plus vivement ressenti pendant toute la durée du second semestre, à peine atténué à fin octobre et dans les tout derniers jours de l'année à la suite d'importants décaissements budgétaires. A l'effet globalement restrictif jusqu'au mois de septembre des variations conjuguées des réserves officielles de change et des engagements du Trésor à l'égard de la Banque du Maroc se sont ajoutées l'incidence des souscriptions à l'emprunt national et celle, surtout, d'une expansion exceptionnelle de la circulation fiduciaire tout au long de la période, et, spécialement, pendant les mois de juillet et novembre. Les recours des banques à l'Institut d'émission ont ainsi atteint un maximum de 1.740 millions de dirhams au 31 août et, en moyenne, 1.418 millions en fin de mois contre 721 millions au deuxième semestre de 1975, cependant que le taux d'utilisation des plafonds de réescompte s'établissait à 94%, au lieu de 84% pendant la période correspondante de l'année antérieure. De plus, la plupart des banques ont été amenées à recourir aux avances spéciales à peu près constamment et pour des montants jamais approchés auparavant. L'encours global des ressources procurées à ce titre s'est fixé, en effet, à 337 millions de dirhams en moyenne quotidienne et 436 millions en moyenne des fins de mois, le maximum s'étant situé au mois d'août avec 712 millions, alors qu'en 1975 la pointe la plus élevée avait à peine dépassé 100 millions de dirhams.

Alors qu'un relèvement de 20% des plafonds ordinaires avait été décidé au mois de février pour accompagner le développement économique attendu, les autorités monétaires se sont ensuite à peu près abstenues de toute mesure correctrice, malgré l'acuité des tensions, et ont, au cantraire, cherché à renforcer l'efficacité du contrôle du crédit par un renchérissement des ressources procurées aux banques. Aucun nouvel élargissement des marges normales de réescompte n'a, en effet, été consenti en dehors de l'augmentation de 50 millions de dirhams de la fiche spéciale « céréales », rendue nécessaire, au mois de juillet, par l'importance même de la récolte. Dès le mois de mai, c'est, au contraire, le rehaussement du coût des liquidités fournies aux banques sous forme d'avances spéciales qui a été recherché par un élargissement du champ d'application du taux de pénalité de 12,75. Par suite, en raison même de l'usage intense des avances spéciales, le coût moyen des ressources apportées durant l'année au système bancaire par la Banque du Maroc a pu être évalué à un taux supérieur de plus d'un point au taux de base.

Les recours des banques au marché monétaire

Comme les années précédentes, les banques ont assuré l'équilibre de leurs trésoreries en complétant les concours que leur procure l'Institut d'émission par des appels au marché monétaire, lui-même alimenté, presque exclusivement, par le Crédit populaire et la Caisse de dépôt et de gestion. Mais au cours de l'exercice écoulé, l'extrême étroitesse des trésoreries s'est naturellement répercutée sur l'ampleur des transactions comme sur le niveau des taux d'intérêt.

Les prêts des organismes financiers spécialisés, qui constituent le seul apport effectif pour le système bancaire pris dans son ensemble, s'ils n'ont pas augmenté en proportion des besoins des banques, se sont ainsi accrus très sensiblement, les pensions sur effets étant passées, en moyenne de fin de mois, de 85 millions de dirhams en 1975 à 123 millions en 1976, bien que leur part dans l'ensemble des sources de refinancement ait fléchie de 12% à 9% en raison de l'extension plus rapide encore des concours apportés par la Banque du Maroc. Quant aux opérations dites « à très court terme », qui sont comptabilisées dans les dépôts, leur encours moyen a augmenté, d'une année à l'autre, de 50 à 63 millions de dirhams.

Les prêts entre banques, qui par définition ne peuvent pas être considérés comme des apports nets, mais qui permettent d'équilibrer les trésoreries au sein du système bancaire en compensant besoins et excédents monétanés, à hauteur de ces derniers, se sont au contraire notablement contractés. Traduisant la pénurie générale des liquidités chez les banques, l'encours moyen de fin de mois de ces transactions est revenu, en effet, de 270 millions de dirhams en 1975 à 185 millions en 1976.

Les caractères structurels du marché monétaire n'ont cependant pas été profondément altérés. Les deux principaux prêteurs demeurent la Caisse de dépôt et de gestion et le Crédit populaire qui apportent ensemble 82% des capitaux ; ce sont seulement leurs parts respectfives qui ont varié. Bien que toujours alimenté de liquidités abondantes grâce à son vaste réseau de guichets et, surtout, à la collecte des fonds rapatriés par les travailleurs nationaux émigrés, le Crédit populaire n'a pas manqué de ressentir le resserrement général des trésoreries. Aussi ses concours, qui l'avaient porté, en 1975, au rang de plus important prêteur, avec 226 millions de dirhams en moyenne de fin de mois, se sont-ils réduits à 168 millions, en 1976, au même niveau que ceux de la Caisse de dépôt et de gestion. Encore a-t-il temporairement bénéficié, il est vrai, d'une facilité supplémentaire de 100 millions de dirhams précisément par la Banque du Maroc pour éviter que l'incidence des souscriptions à l'emprunt national ne tende par trop les conditions du marché monétaire cependant que la Caisse de dépôt et de gestion ne bénéficiait à ce titre que de 37 millions de dirhams. Pour ce qui est des emprunteurs, si la concentration est moindre, elle est demeurée très voisine de celle qui avait été observée les années précédentes. Les quatre principaux d'entre eux ont recueilli, en effet 68% des capitaux offerts, contre 70% en 1975.

Le taux des opérations s'est vivement ressenti, en revanche, de l'insuffisance générale des trésoreries, en dépit même de l'élargissement, direct ou indirect, des apports, rendu possible notamment par le relèvement, supérieur à 75 millions de dirhams au total, des possibilités de recours de certains organismes financiers auprès de la Banque du Maroc. Ce taux s'est élevé, en moyenne, sur l'ensemble de l'année, à 7,3% au lieu de 5,4% en 1975, en augmentant de manière assez continue. Il est passé, en effet, de 5,3% au mois de janvier à 7,4% en juin pour franchir le seuil de 8% au mois d'août et atteindre 8,5% en fin d'année.

L'épargne et les investissements

D'après les données fournies par la comptabilité nationale, l'épargne nationale brute s'est élevée, en 1976, à 5.460 millions de dirhams, légèrement en deçà du montant atteint au cours de l'année précédente (1). De ce fait, le rapport entre cet agrégat et le produit national brut, déjà ramené de 19,9% à 17,5% en 1975, s'est à nouveau infléchi pour se limiter à 14,5% au terme de l'exercice écoulé. Une telle contraction résulte de l'écart observé entre le taux de progression du produit national brut et celui de la demande. Alors, en effet, que le produit national brut augmentait de 18% d'une année à l'autre, la demande globale enregistrait une croissance nettement plus accentuée encore, évaluée à 28,5%, taux le plus élevé qui ait été observé depuis le début du plan quinquennal.

En regard d'une épargne nationale ainsi limitée à 5.460 millions de dirhams, la formation brute de capital fixe a, en 1976, atteint 10.650 millions de dirhams, marquant une expansion de 38% en un an.

Compte tenu d'un accroissement des stocks chiffré à 600 millions de dirhams, le rapprochement de l'épargne nationale brute et des investissements fait apparaître un besoin de financement de 5.790 millions de dirhams, au lieu de 2.040 millions en 1975.

La couverture de ce déséquilibre a été assurée par des appels aux concours extérieurs, pour 5.740 millions de dirhams, et par un prélèvement sur les réserves nettes de change pour la contrevaleur de cinquante millions de dirhams environ.

(1) Voir annexe statistique 7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Comme les années précédentes, les données statistiques disponibles ne permettent qu'un recensement fragmentaire des divers éléments constitutifs de l'épargne. Seules sont appréhendées l'épargne liquide ou à court terme, les émissions d'emprunts à long et moyen terme, les modifications affectant le capital des sociétés et l'activité boursière.

L'EPARGNE LIQUIDE ET LE MARCHE FINANCIER

Bien que notablement ralenti par rapport à l'expansion exceptionnelle entrainée en 1974 et en 1975 par la réforme des taux d'intérêt créditeurs, le rythme d'accroissement de l'épargne liquide ou à court terme a encore atteint en 1976 un taux dépassant 20%, sensiblement supérieur donc à l'augmentation des disponibilités monétaires, chiffrée pour la même période à 18,4%.

Dans le même temps, la mobilisation des capitaux sur le marché financier a accusé une progression remarquable, grâce au lancement de l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes.

L'épargne liquide ou à court terme

Représentant 13,3% des liquidités de l'économie, au lieu de 13,1% un an plus tôt, l'épargne liquide ou à court terme, qui regroupe l'ensemble des actifs aisément mobilisables sans risque de perte en capital, autres que les disponibilités à vue des entreprises et des particuliers, s'élevait, au 31 décembre dernier, à 2.317 millions de dirhams, faisant ainsi apparaître, pour l'année, un taux de croissance de 20,1%, contre 37,6% en 1975 et 38,9% en 1974.

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'évolution, au cours des dernières années, des diverses composantes de l'épargne liquide ou à court terme et de constater le maintien de la prééminence des dépôts bancaires à terme :

ENCOURS A FIN DÉCEMBRE EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976
Dépôts bancaires à terme	547	620	1.017	1.437	1.752
Dépôts à la Caisse d'épargne nationale	224	243	262	294	308
Dépôts à la Caisse nationale de crédit agricole	30	56	67	141	128
Bons du Trésor :					
— à 6 mois sur formules	31	36	19	30	110
— à 6 mois et un an en comptes courants (comopagnies d'assurances et divers)	39	45	32	25	18
Eons de caisse B.N.D.E.	9	9	5	2	1
TOTAL	880	1.009	1.402	1.929	2.317
Taux de progression (%)	+ 9,7	+ 14,7	+ 38,9	+ 37,6	+ 20,1

Dépôts quasi monétaires gérés par les banques

Les avoirs bancaires à terme représentaient à la fin de l'exercice écoulé 1.752 millions de dirhams, contre 1.437 millions un an auparavant. Alors que l'amélioration des conditions de rémunération de ces dépôts, introduite par la réforme des taux d'intérêt amorcée en juillet 1974 et complétée en 1975, s'était traduite, au cours de ces deux années, par des progressions successives de 64% et 41,3%, l'extension constatée au terme de l'exercice 1976 a fait apparaître, avec un pourcentage d'augmentation limité à 21,9%, une décélération très prononcée. Ce taux se révèle toutefois nettement supérieur à la variation de 13,2% des dépôts à vue, de sorte que la part de la quasi-monnaie dans l'ensemble des fonds collectés par les banques a été portée, en un an, de 17,3% à 18,4% mais représente, comme en 1975, un peu plus de 15% des ressources bancaires globales.

L'examen de la structure des avoirs à terme permet de constater, en outre, qu'à la suite d'un nouvel allongement de l'échéance des dépôts, les fonds dont le terme est inférieur à quatre mois ne constituaient plus que 38% de l'ensemble de la quasi-monnaie alors qu'ils atteignaient plus de la moitié avant la restructuration des taux d'intérêt.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

L'incidence du relèvement des taux de rémunération appliqué en 1974 se revèle plus atténuée encore en ce qui concerne la Caisse d'épargne nationale. Les fonds recueillis par cet organisme n'ont progressé, en effet, que de 4,8% en 1976 contre 12,2% au cours de l'année antérieure. Au 31 décembre dernier, les dépôts de l'espèce s'élevaient à 308 millions de dirhams répartis entre 423.531 livrets, contre 294 millions de dirhams et 440.862 livrets un an plus tôt. Il apparaît ainsi que la faiblesse de l'extension des avoirs gérés par la Caisse résulte plus, en fait, d'une contraction de la clientèle que d'une limitation des dépôts dont la valeur moyenne par livret, établie à 727 dirhams, a connu un pourcentage d'augmentation, relativement satisfaisant, de 9,2%.

Autres dépôts et bons

Les dépôts à vue confiés à la Caisse nationale de crédit agricole n'atteignaient au 31 décembre 1976 que 128 millions de dirhams et accusaient ainsi, pour l'année, une contraction de 9% alors qu'ils avaient doublé au cours de l'exercice antérieur. Toutefois, le résultat exceptionnel de 1975 ayant résulté pour une large part de la très forte poussée de certains comptes en fin de période, le niveau mensuel moyen des avoirs est apparu, avec 115 millions de dirhams, sensiblement supérieur en 1976 à celui de l'année précédente, qui n'avait pas dépassé 102 millions.

Plus nette cependant a été l'augmentation des souscriptions aux valeurs du Trésor à court terme. L'encours des bons du Trésor à 6 mois détenus par les particuliers a en effet plus que triplé d'une année à l'autre, par suite d'une expansion exceptionnellement accusée en décembre, et s'est fixé à 110 millions de dirhams. A l'inverse, il est vrai, les acquisitions de bons à court terme par les compagnies d'assurances en utilisation de leurs réserves techniques, en baisse constante depuis 1973, ont à nouveau décliné et ne sont parvenues qu'à 18 millions de dirhams, contre 25 millions un an auparavant (1).

Enfin, les souscriptions aux bons de caisse de la Banque nationale pour le développement économique, déjà limitées à 2 millions de dirhams à la fin de 1975, ne portaient plus que sur 1 million au 31 décembre 1976, alors pourtant que le plafond global de ces emprunts, garantis par l'Etat, était resté fixé à 20 millions de dirhams.

(1) Les bons à court terme souscrits par les banques et les organismes financiers spécialisés ne ont pas recensés ici car ils constituent un emploi de ressources déjà retenues, soit dans la masse monétaire (dépôts bancaires à vue et à terme), soit dans d'autres éléments de l'épargne liquide (dépôts à la Caisse d'épargne nationale et à la Caisse nationale de crédit agricole)

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le marché financier et la bourse des valeurs

Le marché des capitaux à long terme a été fortement marqué en 1976 par les opérations de l'Etat. En effet, alors que les émissions de titres du secteur semi-public et des sociétés privées ont très nettement régressé, affectant sévèrement l'activité de la bourse des valeurs de Casablanca, l'évolution globalement positive du marché financier a résulté exclusivement du lancement de l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes.

Emissions brutes à moyen et long terme

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976
Bons d'Etat à 5 ans	84	24	68	40	46
Obligations et bons d'Etat à long terme	123	153	97	227	1.221
(dont obligations à 15 ans)	(90)	(107)	(35)	(150)	(1.124)
Emissions semi-publiques garanties par l'Etat	30	135	218	230	185
Emissions de sociétés**	356	481	974	1.050	773
TOTAL	593	793	1.357	1.547	2.225
Taux de progression (%)	+ 27,8	+ 33,7	+ 71,1	+ 14,0	+ 43,8

* En l'absence de renseignements statistiques sur les remboursements afférents à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.

** Augmentations de capital et constitutions de sociétés, y compris celles n'ayant pas donné lieu à création de valeurs mobilières.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, l'épargne à long terme, en progression de 43,8% par rapport à l'exercice antérieur, a atteint le montant brut de 2.225 millions de dirhams, dont 57% ont été recueillis par le Trésor contre 17% en 1975 (1).

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Les placements de bons et d'obligations du Trésor ainsi que de titres garantis par l'Etat ont porté en 1976 sur 1.452 millions de dirhams contre 497 millions un an auparavant.

Sur 1.267 millions de dirhams collectés au profit direct de l'Etat, le vaste emprunt à 15 ans lancé en juillet pour 1 milliard de dirhams a rapporté, en fait, 1.037 millions. Rémunérés au taux de 7% l'an et bénéficiant de l'exonération fiscale, les titres correspondants seront amortis en 10 ans, à partir du 2 août 1982, par voie de tirages au sort.

D'autres obligations d'Etat à 15 ans ont été émises, pour un montant global de 87 millions de dirhams, dont 50 millions souscrits par la Caisse de dépôt et de gestion, tandis que les achats de titres à 10 ans par les entreprises, en utilisation de leur réserve d'investissement, ont totalisé 74 millions de dirhams. D'autre part, les fonds appartenant à des étrangers et inscrits en comptes « capital » ont été affectés à concurrence de 23 millions de dirhams à l'acquisition de bons du Trésor à 7 ans. Enfin, le Crédit populaire a souscrit pour 46 millions de dirhams de titres à 5 ans.

Les emprunts lancés par les organismes semi-publics et garantis par l'Etat ont porté sur 185 millions de dirhams, répartis entre le Crédit immobilier et hôtelier, pour 80 millions, la Banque nationale pour le développement économique, pour 40 millions, l'Office national de l'électricité, pour 35 millions, et la Compagnie générale immobilière pour 30 millions. Le principal souscripteur est demeuré la Caisse de dépôt et de gestion, qui a fourni 142 millions de dirhams, suivie par les compagnies d'assurances dont les versements ont atteint 32 millions.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Après que les mesures de marocanisation aient engendré en 1974, et encore plus en 1975, un important courant de transferts financiers et un développement notable des sommes affectées à des constitutions de sociétés et à des augmentations de capital, les opérations de l'espèce n'ont porté, en 1976, que sur 773 millions de dirhams, en baisse de 26% par rapport à l'année précédente. La création de 722 entreprises a mobilisé 198 millions de dirhams alors que 852 firmes nouvelles avaient bénéficié en 1975 de 248 millions.

De même, les augmentations de capital, à concurrence de 575 millions de dirhams, ont intéressé 292 sociétés alors que 802 millions d'apports nouveaux avaient profité, l'année précédente, à 359 établissements. Au cours de l'exercice écoulé, les réductions de capital, les dissolutions et les transformations de sociétés ont été comptabilisées pour 85 millions de dirhams, de sorte que l'accroissement net de capital pour l'année 1976 a été ramené à 688 millions contre plus d'un milliard de dirhams en 1975. L'évolution observée à cet égard au cours des dernières années est retracée dans le tableau suivant :

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976
— Augmentations de capital	277	332	725	802	575
— Constitutions de sociétés	79	149	249	248	198
Accroissement brut de capital	356	481	974	1.050	773
— Réductions de capital	— 59	— 64	— 86	— 45	— 85
Accroissement net de capital	297	417	888	1.005	688

(1) Il va de soi que certains des placements à long et moyen terme repris dans le tableau ci-dessus ont été financés par les intermédiaires financiers à l'aide de ressources liquides ou à court terme déjà recensées par ailleurs.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La ventilation des apports de capitaux par branches d'activité souligne qu'ils ont bénéficié principalement au secteur industriel, et en particulier aux sucreries, avec la création d'une unité de traitement de betteraves dans la plaine du Loukkos et les augmentations de capital des sucreries du Gharb, des Doukkala et de l'Oriental. Les entreprises minières, les sociétés financières ainsi que le secteur des transports aériens et maritimes ont aussi enregistré d'importants apports de capitaux.

Bourse des valeurs de Casablanca

Pour la première fois depuis 10 ans, le chiffre d'affaires de la bourse des valeurs a, en 1976, accusé une baisse. Les transactions n'ont en effet porté que sur 182 millions de dirhams, contre 212 millions en 1975. Si l'inflexion de 14% ainsi constatée a résulté sans doute, pour partie, de la limitation des crédits et de la ponction substantielle opérée sur l'épargne par le lancement de l'emprunt national, son origine principale réside cependant dans l'insuffisance de l'offre de papier. C'est ainsi que le nombre de titres traités n'a guère dépassé 673.400, en diminution de 32% d'une année à l'autre, les opérations relatives à l'introduction de nouvelles valeurs ou à des augmentations de capital n'ayant porté que sur des quantités de titres limitées, tandis que la baisse des cours de certaines actions incitait leurs détenteurs à ne pas s'en dessaisir.

La ventilation des différents types de transactions souligne la part toujours prépondérante du marché à la criée, qui a constitué 68% du chiffre d'affaires en dépit d'un léger renforcement des cessions directes de titres.

La capitalisation boursière, représentée par le produit du nombre de titres admis à la cote par leur valeur boursière exprimée en moyenne annuelle, s'est établie à 1.806 millions de dirhams, en progression de 11,6% par rapport à l'année précédente durant laquelle elle avait déjà enregistré une augmentation de 56%. L'accroissement observé en 1976 a notamment trouvé son origine dans l'introduction de quatre valeurs nouvelles et dans les augmentations de capital auxquelles ont procédé neuf sociétés.

Le rapprochement de la capitalisation boursière et de la valeur nominale des titres fait ressortir une plus-value globale de 609 millions de dirhams, contre 602 millions à la fin de 1975, tandis que le rapport entre la capitalisation boursière et le chiffre d'affaires, qui mesure la vitesse de circulation des titres, ramené en un an de 13% à 10%, traduit la contraction qui a affecté l'activité générale de la bourse au cours de l'exercice écoulé.

Contrastant avec l'évolution retracée ci-dessus, les dividendes distribués, en extension de 20% environ, ont atteint 119 millions de dirhams et le rendement moyen des valeurs cotées est passé de 6,12% à 6,59%.

LES INVESTISSEMENTS

Alors que la révision en hausse des objectifs du plan effectuée en 1975 avait relevé à 9.365 millions de dirhams les prévisions d'investissements pour l'année 1976, les réalisations de l'exercice écoulé ont porté - compte non tenu d'un renforcement des stocks de 600 millions - sur 10.650 millions de dirhams et ont donc fait apparaître un dépassement de 13,7% par rapport aux données prévisionnelles et une progression de 38,1% par rapport aux résultats enregistrés en 1975. A la suite de cette évolution, tout à fait remarquable, le taux d'investissement, résultant du rapprochement entre la formation brute de capital fixe et la production intérieure brute, qui n'a cessé de croître au cours des dernières années, s'est fixé à 34,1% en 1976 contre 29,6% un an auparavant.

Bien qu'ils soient dus pour une part à la hausse des prix, les progrès constatés résultent surtout de l'intensité des efforts d'équipement entrepris par le pays sous l'impulsion déterminante de l'Etat.

L'évolution des principales composantes de la formation brute de capital fixe au cours des cinq dernières années apparaît dans le tableau suivant :

EN MILLIONS DE DIRHAMS COURANTS	1972	1973	1974	1975	1976*
Matériel et outillage	1.060	1.250	2.040	3.470	4.650
Bâtiment	750	880	1.090	1.850	2.900
Travaux publics	860	300	1.100	2.390	3.100
F. B. C. F.	2.670	2.930	4.230	7.710	10.650
Production intérieure brute	17.850	18.830	23.570	26.040	31.220
Taux d'investissement (en %)	14,9	15,6	17,9	29 6	34,1

* Chiffres provisoires.

Chiffrées à 3.470 millions de dirhams en 1975, les acquisitions de matériel et d'outillage sont parvenues à 4.650 millions de dirhams en 1976 et représentent ainsi, à la faveur de cette progression de 34%, près de 44% de la formation brute de capital fixe. Par une poussée encore plus vive, évaluée à 57% environ, les investissemnets réalisés dans le bâtiment ont atteint 2.900 millions de dirhams tandis que les travaux publics, avec 3.100 millions enregistraient une expansion de 30%.

Les 782 programmes qui ont bénéficié en 1976 des mesures d'encouragement prévues par les différents codes des investissements ont totalisé 4.642 millions de dirhams et ont, de la sorte, fait apparaître une progression, considérable, de 72% par rapport à l'année antérieure.

Dans ce total, alors que le secteur privé n'est intervenu que dans des investissements concernant des petites ou moyennes entreprises peu capitalistiques, la part de l'Etat dans les dépenses d'équipement du pays, soit isolément, soit en association avec des organismes semi-publics dans des projets de vastes dimensions, a été très largement prépondérante, les investissements d'origine publique ayant représenté près de 62% de l'ensemble des projets agréés. L'engagement de l'Etat et des organismes paraétatiques apparaît particulièrement marqué dans les secteurs industriel et miner où leur taux de participation approche 69%. En revanche, l'initiative privée, limitée globalement à quelque 38%, est dominante dans la pêche et le transport maritime ainsi que dans l'artisanat et le tourisme.

Dans l'ensemble, les données statistiques révèlent que les investissements ont été destinés essentiellement à l'industrie, qui a reçu 3.793 millions de dirhams, soit 82% du total, contre 1.428 millions, ou 53%, en 1975. Les équipements chimiques et parachimiques ont occupé la première place, avec 1.103 millions de dirhams, suivis par le secteur des matériaux de construction et des travaux publics, qui a bénéficié de 1.029 millions de dirhams. Un montant de 544 millions a été par ailleurs orienté vers l'industrie alimentaire, tandis que la branche du

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

textile, et celle du bois et de l'emballage recevaient respectivement 407 et 368 millions de dirhams. Les autres dépenses d'équipement ont concerné la métallurgie et l'électricité. Parmi les projets supérieurs à 30 millions de dirhams, qui doivent faire l'objet de conventions entre l'Etat et les promoteurs et dont l'ensemble a avoisiné 2.912 millions de dirhams, dont 2.795 millions pour le secteur industriel, les plus importants ont eu trait à l'extension des installations de la Samir, à la construction de la cimenterie d'Oujda, à l'édification de l'usine de pâte à papier de Sidi Yahya et à l'implantation de la sucrerie de Ksar-El-Kébir.

Le secteur maritime a reçu 638 millions de dirhams, soit 397 millions pour la pêche et 241 millions pour le transport.

En revanche, les activités liées au tourisme n'ont recueilli que 148 millions de dirhams, contre 550 millions en 1975.

La participation du capital étranger dans les investissements agréés destinés aux différents secteurs de l'économie est demeurée assez limitée puisqu'elle n'a atteint que 510 millions de dirhams, soit moins de 11% du total, après en avoir constitué 16% au cours de l'exercice antérieur. Les fonds d'origine étrangère, provenant pour l'essentiel de France et d'Espagne, se sont répartis principalement entre l'industrie et le secteur maritime.

L'affectation géographique des nouveaux projets est restée concentrée sur la région de Casablanca, qui a attiré 44% des capitaux investis. Toutefois, la politique de régionalisation a porté ses fruits avec notamment le programme d'implantation de sucreries dans le nord et la création d'une cimenterie dans la zone orientale.

Si, en définitive, le volume d'investissements agréés s'est très sensihlement renforcé au cours de l'année écoulée, le nombre d'emplois créés dans le cadre de ces projets - 41.700 postes contre 23.000 seulement, il est vrai, en 1975 - apparaît limité et l'investissement moyen par emploi nouveau, bien qu'en légère diminution, reste évalué à un montant, très élevé, égal, en 1976, à 111.300 dirhams.

SIRE,

La production intérieure a enregistré, en 1976, un taux d'expansion remarquable, qui n'avait pas été atteint depuis 1968. L'amélioration très sensible qui a été constatée par rapport à la lente progression de 1975 tient, pour une part, à une très bonne récolte, due elle-même à d'heureuses conditions météorologiques, mais résulte aussi de l'ambétieuse politique d'équipement mise en œuvre dans le cadre du plan de développement qui, directement ou indirectement, a renforcé la demande comme les capacités de production. Par ses multiples effets d'entraînement, c'est bien effet la volonté réaffirmée de moderniser ls structures et de constituer un tissu industriel destiné à permettre la valorisation des produits de base qui a marqué d'un caractère particulier la conjoncture des dernières années. Aussi l'exercice 1976 a-t-il vu, dans la plupart des domaines, se prolonger, en s'accusant davantage, les tendances qui s'étaient fait jour au cours des douze mois précédents. C'est ainsi que le volume des investissements publics et privés, qui avait atteint au cours des deux années antérieures des taux de progression inconnus dans le passé, a encore augmenté notablement. C'est ainsi également que la demande, soutenue tant par les dépenses d'investissements que par l'accroissement des dépenses de consommation, s'est elle-même avivée, que le déficit des finances publiques, sur lesquelles repose très largement l'effort d'équipement, s'est creusé davantage et que s'est encore aggravé le déséquilibre du commerce avec l'étranger, sous l'effet conjoint du renforcement de la demande et d'un amenuisement des recettes d'exportations. C'est ainsi, enfin, qu'a été élargi l'appel aux concours extérieurs et que se sont accentuées les pressions sur les prix.

Au total, cependant, les équilibres fondamentaux ont pu être assez bien sauvegardés. Grâce à l'excellent crédit dont jouit notre pays et à sa capacité d'endettement encore à peu près intacte en début d'exercice, des financements extérieurs ont aisément procuré la couverture du déficit des opérations courantes de la balance des paiements. Tout en comblant, pour l'essentiel, les besoins du Trésor public, les ressources fournies par l'étranger, qui comprennent, à la fois, des concours bilatéraux, des fonds recueillis sur le marché international et des crédits accordés par des organismes multilatéraux, ont permis, en définitive, d'assurer un quasi-équilibre de la balance des paiements. Les mesures prises en matière monétaire ont également concouru à ce résultat, en même temps qu'elles tendaient à prévenir une augmentation incontrôlée des prix. La limitation imposée à la progression des crédits bancaires, appuyée par l'action sur la liquidité des banques, si elle a autorisé, en effet, une expansion des moyens des moyens de paiement en rapport avec les besoins de l'économie, a évité, en revanche, l'apparition de pressions excessives de la demande, qui n'auraient pas manqué de peser davantage sur les prix et sur le volume des importations.

Au seuil de l'année 1977, ce sont, une nouvelle fois, les mêmes tendances qui apparaissent, mais encore plus accentuées que par le passé et, partant, plus préoccupantes. Parce qu'il ne saurait être question d'abandonner, dans la dernière année d'exécution du plan, la politique d'investissements mise en œuvre depuis la révision des objectifs effectuée en 1975, mais qu'il convient, au contraire, d'intensifier l'effort de développement, en particulier dans les secteurs à rentabilité immédiate, le nouveau budget déquipement a été encore nettement amplifié par rapport à celui de 1976. Le découvert qui en résulte dans la loi de finances se trouve, de ce fait, sensiblement aggravé. De même, le déficit commercial prévisible sera notablement alourdi si le budget d'investissements est exécuté dans d'aussi larges proportions qu'au cours des exercices précédents, les importations, cette année encore, étant appelées à croître plus vite que les exportations. Les premières, en effet, vont se trouver renchéries par l'inflation qui continue à régner dans les économies industrialisées et par les décisions prises en fin d'année par les pays producteurs de pétrole. En même temps, les achats vont augmenter en volume, noamment en ce qui concerne les biens de production, mais également les denrées alimentaires puisquil se confirme déjà que la récolte sera seulement moyenne. En regard, les recettes pourraient ne pas progresser au même rythme. Pour certaines des productions agricoles, la consommation locale, sous l'effet de l'expansion démogaphique et de l'élévation du pouvoir d'achat, tend à réduire la capacité d'exportation. Plusieurs matières premières semblent certes pouvoir bénéficier de cours plus soutenus qu'en 1976, mais, à court terme du moins, l'amélioration des revenus tirés des phosphates ne paraît guère pouvoir provenir que d'une augmentation des tonnages livrés. Par ailleurs, en raison du chômage qui sévit en Europe occidenale, l'emploi des travailleurs marocains à l'étranger se heurte à des difficultés grandissantes. Enfin, les effets bénéfiques de l'industrialisation — valorisation locale des produits exportés et substitution d'une production nationale à des articles achetés à l'étranger — commencent tout juste à se faire sentir.

La nécessaire poursuite du prgramme d'équipement va donc exiger un appel accru à des concours extérieurs. Le financement lui-même ne devrait pas susciter de grandes difficultés en raison du bon crédit dont continue de bénéficier le Maroc et alors même, pourtant, que l'ampleur de l'endettement des pays en voie de développement devient un sujet de préoccupation pour certaines instances internationales. Mais il en résultera, bien qu'une partie des concours soit obtenue à des conditions avantageuses, une charge de la dette sensiblement alourdie, même si elle reste inscrite dans les limites communément admises.

De nouvelles tensions sur les prix sont d'autre part à redouter sous l'effet d'une demande amplifiée par l'extension des dépenses d'investissements et par les hausses de salaires, certes justifiées, qui ont été décidées en début d'année, alors que la production intérieure, telle qu'on peut l'estimer, est appelée à progresser moins vite que l'an passé.

Tout comme en 1976, une gestion rigoureuse s'avère donc indispensable. Les dépenses publiques envisagées doivent être affectées d'un ordre strict de priorité. Il convient en outre

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

d'inciter particuliers et entreprises à faire davantage appel à des productions locales et, en même temps, de renforcer le soutien apporté aux activités tournées vers l'exportation. Plus que jamais, enfin, apparaît impérieusement nécessaire la promotion de l'épargne intérieure, publique et privée. Le succès de l'emprunt pour le développement des provinces sahariennes comme les résultats obtenus par la révision des conditions de rémunération des dépôts à terme ont bien montré, d'ailleurs, qu'il était possible de mobiliser les ressources nationales, mais il conviendra sans doute d'aller au-delà, d'augmenter les recettes fiscales et de limiter certaines des charges de la compensation.

De leur côté, les autorités monétaires continueront à veiller avec attention à ce que les liquidités fournies à l'économie répondent aux besoins de l'expansion et à ce qu'elles ne favorisent ni la spéculation, ni l'apparition de tensions excessives. Le dispositif de limitation de la progression des encours des crédits mis en place en 1976 sera donc reconduit, en même temps que seront confirmées les mesures tendant à privilégier le financement des investissements e celui des exportations.

C'est seulement, en effet, au prix du maintien, dans tous les domaines, de la plus stricte rigueur financière compatible avec une politique de développement accéléré que les efforts actuellement déployés pourront, sans à-coup, conduire à un progrès durable et à l'élévation recherchée des conditions de vie de la population.

Rabat, juin 1977.

MOULAY HASSAN BEN EL MEHDI.

***

Variations du bilan de la Banque du Maroc

Le bilan de la Banque du Maroc arrêté au 31 décembre 1976 a totalisé 8.226,9 millions de dirhams au lieu de 6.072,2 millions un an auparavant. et a marqué ainsi une expansion de 35,5% au lieu de 13,2% en 1975.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

ACTIF

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre s'est élevé au 31 décembre 1976 à 2.342 2 millions de dirhams au lieu de 1.616,8 millions de dirhams, un an auparavant et se répartit comme suit :

— avoirs en or ..... 107,6 millions de dirhams (montant affecté à la couverture de la circulation des billets)
— tranche-or mobilisée auprès du F.M.I. ..... 143,0 millions de dirhams
— avoirs en D.T.S. ..... 52,6 millions de dirhams
— avoirs en devises convertibles .... 2.039,0 millions de dirhams (dont 534,9 millions de dirhams destinés à compléter la couverture de la circulation des billets)

L'augmentation de 725.4 millions de dirhams. enregistrée par ce chapitre, a résulté de celle de 747.7 millions des avoirs en devises convertibles dont le montant est passé d'une fin d'année à l'autre de 1.291,3 à 2.039 millions et de la diminution de 22.3 millions des avoirs en droits de tirage spéciaux qui n'ont atteint que 52,6 au lieu de 74,9 millions à fin dédembre 1975.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » ressort à l'arrêté du bilan à 75,6 millions de dirhams, en diminution de 28,3 millions par rapport à fin 1975.

Concours financiers de l'Etat

Le poste « Concours financiers à l'Etat », en totalisant 3.238.1 millions de dirhams s'est accru de 280,3 millions par rapport au niveau qu'il avait atteint un an auparavant.

Les avances conventionnelles, de 2.000 millions de dirhams. octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de la Banque du Maroc, n'ont pas varié d'un exercice à l'autre et étaient employées pour leur totalité. Ces avances sont au nombre de quatre et datent respectivement du 12 mars 1964. du 31 décembre 1967, du 7 mai 1970 et du 13 mars 1974. Les deux premières portent chacune sur un montant de 250 millions de dirhams, la troisième se chiffre à 500 millions et la quatrième à 1.000 millions de dirhams.

La facilité de caisse ouverte à l'Etat, conformément aux dispositions du dahir sus-mentionné (article 35, § 3) a été utilisée à hauteur de 893 au lieu de 748 millions de dirhams à fin décembre 1975.

Les autres concours directs, représentés par deux bons du Trésor de 100,5 et 38,4 millions de dirhams respectivement, dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1977 pour les mêmes montants, constituent, le premier, la contrepartie de l'avance consentie à l'Etat pour assurer, en 1958, le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone Nord, et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959 (article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Les avances indirectes représentées par la mobilisation au profit du Trésor de traites douanières et d'obligations cautionnées ont atteint 206,2 millions de dirhams, soit une augmentation de 135.3 millions.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la banque figurent au bilan pour 103,1 millions de dirhams, soit une progression de 41,8 millions.

Opérations de crédit

Le total des « Opérations de crédit » s'est fixé à 2.362,7 millions de dirhams et a augmenté de 1.116, millions de dirhams.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », inscrit au bilan au 31 décembre 1976 pour 1.303,3 millions de dirhams, a enregistré un accroissement de 421,6 millions par rapport au 31 décembre 1975. Dans cette rubrique. le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » figure pour 1.206,9 millions et le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » pour 96,4 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur l'étranger » apparaît pour 86,3 millions de dirhams, en augmentation de 11,1 millions par rapport à son niveau de fin décembre 1975.

Les « Avances » ont atteint 879.4 millions de dirhams, soit un accroissement en un an de 640,7 millions. Les avances sur effets publics, en s'inscrivant pour 174,2 millions de dirhams. ont augmenté, d'une année à l'autre, de 142,9 millions. Les avances sur effets en pension se sont accrues de 4,8 millions par rapport à leur niveau du 31 décembre 1975. Pour leur part, les avances consenties, pour le compte du Trésor, à la Caisse nationale de crédit agricole. sur un bon du Trésor à moins d'un an, et celles à la Caisse de dépôts et de gestion sur diverses obligations ont été utilisées. à fin décembre 1976, pour 135.5 et 250 millions de dirhams respectivement, alors qu'elles étaient soldées à la fin de l'année antérieure.

Les « Effets en cours de recouvrement » en s'élevant à 93,7 millions de dirhams, ont augmenté, en un an, de 42.6 millions.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1976, le poste « Emploi du capital et des réserves » se chiffre au 31 décembre 1976 à 75,1 millions de dirhams contre 65,3 millions, un an auparavant.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Divers

Le poste « Divers » figure pour 30,1 millions de dirhams, en accroissement de 9,8 millions.

PASSIF

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation, qui était de 4.711,7 millions de dirhams à fin décembre 1975, a atteint 5.783,1 millions de dirhams au 31 décembre 1976. L'augmentation annuelle s'établit à 1.071,4 millions de dirhams, soit 22,7% au lieu de 14,1% en 1975 et 19,9% en 1974.

A fin décembre 1976, les billets en circulation sont répartis comme suit (1) :

a) *Billets libellés en dirhams*

22.987.574 billets et ½ de 5 dirhams	114.937.872,50 DH
39.885.848 billets et ½ de 10 dirhams	398.858.485,00 DH
21.633.298 billets de 50 dirhams	1.081.664.900,00 DH
41.730.975 billets de 100 dirhams	4.173.097.500,00 DH

b) *Billets libellés en francs*

145.499 billets et ½ de 10.000 francs	14.549.950,00 DH
TOTAL	5.783.108.707,50 DH

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique en passant, d'une année à l'autre, de 108,7 à 123,0 millions de dirhams, a accusé une nouvelle hausse de 14,3 millions ou 13,2% contre 8,2% en 1975 et 11% en 1974.

Au 31 décembre 1976, les monnaies en circulation se décomposent comme suit :

a) *Or*

3.857 pièces de 250 dirhams commémoratives	964.250,00 DH

b) *Argent*

6.377.796 pièces de 1 dirham	6.377.796,00 DH
652.207 pièces de 5 dirhams	3.261.035,00 DH
10.588 pièces de 50 dirhams commémoratives	529.400,00 DH
2.520.708 pièces de 100 francs	2.520.708,00 DH
531.553 pièces de 200 francs	1.063.106,00 DH
329.595 pièces de 500 francs	1.647.975,00 DH

c) *Nickel*

20.527.362 pièces de 50 centimes	10.263.681,00 DH
60.965.932 pièces de 1 dirhams	60.965.932,00 DH
364.398 pièces de 5 dirhams commémoratives	1.821.990,00 DH

d) *Bronze d'aluminium*

19.258.908 pièces de 5 centimes	962.945,40 DH
26.848.586 pièces de 10 centimes	2.684.858,60 DH
71.454.316 pièces de 10 francs	7.145.431,60 DH
24.554.873 pièces de 20 centimes	4.910.974,60 DH
38.824.516 pièces de 20 francs	7.764.903,20 DH
12.851.639 pièces de 50 francs	6.425.819,50 DH

e) *Aluminium*

4.719.352 pièces de 1 centime	47.193,52 DH
57.644.962 pièces de 1 franc	576.449,62 DH
23.577.914 pièces de 2 francs	471.558,28 DH
51.642.694 pièces de 5 francs	2.582.134,70 DH
TOTAL	122.988.142,02 DH

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Le total de ce chapitre est passé, en un an, de 66,3 millions à 848,7 millions de dirhams, enregistrant ainsi une progression de 782,4 millions. Cette évolution a résulté de deux mouvements :

— l'un, en hausse, a concerné les engagements vis-à-vis des organismes internationaux pour 715,3 millions et ceux en devises convertibles pour 75,6 millions.

— l'autre, en baisse de 6,4 millions, a intéressé la rubrique des engagements en dirhams convertibles.

L'accroissement enregistré par les soldes des « Organismes internationaux » coorrespond d'une part, à trois tirages sur le Fonds monétaire international, effectués, le premier le 7 janvier 1976, pour 139,8 millions de dirhams de notre tranche-or disponible, le second, le 8 avril 1976, pour la contre-valeur de 40.962.416 droits de tirages spéciaux au titre de la première tranche du crédit, le troisième pour la contre-valeur de 56.500.000 droits de tirages spéciaux dans le cadre du mécanisme du financement compensatoire et d'autre part, à l'équivalent en devises de 18 millions de droits de tirages spéciaux acquis en mai 1976 par notre Institut, agissant en qualité d'agent financier de l'Etat, au titre de la facilité pétrolière 1975.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » n'atteint que 0,2 million de dirhams et enregistre une baisse de 10,2 millions par rapport à fin décembre 1975, correspondant à la liquidation des accords de paiement « Maroc-Cuba » et « Maroc-R.D.A. ».

Dépôts et autres engagements

Le chapitre « Dépôts et autres engagements » totalise 611,9 millions de dirhams et fait apparaître ainsi un accroissement de 62,3 millions par rapport à son niveau de l'année précédente.

Le compte courant du Trésor, les comptes de réserves monétaires des banques et les autres comptes se sont accrus respectivement de 0,1 million 66,6 millions et 15,7 millions de dirhams. En revanche, les comptes courants des banques et les autres engagements ont diminué globalement de 20,1 millions.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Le total des allocations de droits de tirage spéciaux est resté sans changement par rapport à son niveau de l'année antérieure (198,3 millions de dirhams).

Capital et réserves

Le poste « Capital et réserves » présente un solde de 215,7 millions de dirhams contre 157,8 millions au 31 décembre 1975, soit une augmentation de 57,9 millions.

Divers

Le poste « Divers » figure pour 446 millions de dirhams et a enregistré une augmentation de 176,7 millions de dirhams.

* * *

(1) Il convient de noter que les billets mutilés reprie dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faile mais pour celle de leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Bilan du 31 décembre 1976

(Après répartition des bénéfices)

ACTIF		PASSIF	
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles	2.342.191.192,53	*Billets et monnaies en circulation*	5.906.096.849,52
— Avoirs en or (1)	107.623.758,18	— Billets	5.783.108.707,50
— Souscription F.M.I. - tranche-or	142.958.842,50	— Monnaies	122.988.142,02
— Avoirs en droits de tirage spéciaux	52.610.043,25	*Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles*	848.653.798,93
— Avoirs en devises convertibles (2)	2.038.998.548,60	— Engagements en or	—
Accords de paiement	75.642.339,49	— Engagements en devises convertibles	129.023.932,39
Concours financiers à l'Etat	3.238.052.992,84	— Engagements en dirhams convertibles	4.329.587,44
— Bon du Trésor - échange monétaire (3)	100.439.060,00	— Organismes internationaux	715.300.279,10
— Bon du Trésor - monnaie métallique (4)	38.419.235,10	*Accords de paiement*	233.985,74
— Avances à l'Etat - article 35, § 4 des statuts.	2.000.000.000,00	*Dépôts et autres engagements*	611.864.954,15
— Avance à l'Etat - article 35, § 3 des statuts.	893.000.000,00	— Compte courant du Trésor public	1.094.977,39
— Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	206.194.697,74	— Banques - opérations courantes	34.059.927,52
Comptes courants postaux	103.071.266,96	— Banques - comptes de réserves	370.242.000,00
Opérations de crédit	2.362.724.102,07	— Autres comptes	200.586.211,51
— Portefeuille d'effets sur le Maroc	1.303.274.466,72	— Autres engagements	5.881.837,73
— Portefeuille d'effets sur l'étranger	86.305.814,53	*Allocations de droits de tirage spéciaux*	198.315.542,61
— Avances	879.433.088,28	*Capital et réserves*	215.733.428,60
— Effets en cours de recouvrement	93.710.732,54	— Capital	30.000.000,00
Emploi du capital et des réserves (5)	75.058.870,54	— Réserves	185.733.428,60
Divers	30.154.130,52	*Divers*	445.996.335,40
TOTAL de l'actif	8.226.894.894,95	TOTAL du passif	8.226.894.894,95

* * *

Compte de profits et pertes de l'exercice 1976

DÉBIT	(DIRHAMS)	CRÉDIT	(DIRHAMS)
Dépenses d'administration	47.581.726,64	Produits d'escompte	52.498.837,65
Charges diverses	36.307.554,12	Intérêts	126.978.398,43
dont : charges d'intérêts et commissions : 35.475.081,26		Commissions	12.088.826,53
Amortissement des immeubles	1.657.785,10	Produits divers	1.663.332,55
Amortissement du mobilier, du matériel et des véhicules	777.784,14		
Provision pour frais de fabrication de billets	7.000.000,00		
Provision pour frais de frappe de monnaie	5.000.000,00		
	98.324.850,00		
Bénéfice net de l'exercice	94.904.545,16		
	193.229.395,16		193.229.395,16

* * *

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ANNEXES

A. 1 — *Évolution de la production intérieure brute*
(Prix du marché de l'année 1960)

EN MILLIONS DE DIRHAMS

	1972	1973	1974	1975	1976*
Agriculture	4.090	3.650	4.150	3.660	4.140
Énergie	430	480	520	560	590
Mines	760	870	990	730	770
Industrie et artisanat	1.840	2.020	2.100	2.230	2.360
Bâtiment et travaux publics	740	710	830	1.390	1.800
Transports et services	2.390	2.510	2.660	2.800	2.970
Commerce	2.950	3.150	3.390	3.590	3.860
Production intérieure brute	13.200	13.390	14.640	14.960	16.490
Indice (base 100 en 1960)	161	163	178	182	201

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.
* Chiffres provisoires.

A. 2 — *Production intérieure brute*
(Prix du marché de l'année 1960)

VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT A L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

	1972	1973	1974	1975	1976*
Agriculture	3,5	— 11,8	13,7	— 11,8	13,1
Énergie	16,2	11,6	8,3	6,8	5,4
Mines	20,6	14,5	13,8	— 26,3	5,5
Industrie et artisanat	3,4	9,8	4,0	6,2	5,8
Bâtiment et travaux publics	— 1,3	— 4,1	16,9	67,5	29,5
Transports et services	3,9	5,0	6,0	5,3	6,1
Commerce	3,9	6,8	7,6	5,9	7,5
Production intérieure brute	4,6	1,4	9,3	2,2	10,2

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.
* Chiffres provisoires.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 3 — *Évolution des ressources et emplois en biens et services disponibles sur le territoire marocain*
(Prix courants en millions de dirhams)

	1972	1973	1974	1975	1976*
RESSOURCES :					
Production intérieure brute	17.850	18.830	23.570	26.040	31.160
Importations (1)	3.920	5.090	8.820	11.680	14.830
TOTAL des ressources	21.770	23.920	32.390	37.720	45.990
EMPLOIS :					
Consommation domestique	14.830	16.010	18.770	21.940	27.050
Privée (2)	14.230	15.350	17.950	20.860	—
Publique (3)	600	660	820	1.080	—
Extérieur	4.340	5.340	9.240	8.180	7.690
Consommation au Maroc (4)	1.090	1.210	1.240	1.410	1.500
Exportations (1)	3.250	4.130	8.000	6.770	6.190
Formation brute de capital fixe	2.670	2.890	4.230	7.710	10.650
Variation des stocks (5)	— 70	— 320	+ 150	— 110	+ 600
TOTAL des emplois	21.770	23.920	32.390	37.720	45.990

* Chiffres estimés (sauf pour le détail de la consommation en raison de l'insuffisance des données).
(1) Marchandises et services.
(2) La consommation des particuliers est obtenue par solde.
(3) Traitements des fonctionnaires exclus (ceux-ci en effet ne sont pas compris dans l'agrégat « Production intérieure brute » et ne figurent que dans le produit national brut).
(4) Touristes et administrations étrangères ; la consommation des administrations comprend à la fois leurs dépenses de personnel et de matériel.
(5) La variation des stocks correspond, pour l'essentiel, à celle des stocks de céréales évaluée de façon nécessairement très approximative.

A. 4 — *Ressources et emplois en biens et services disponibles sur le territoire marocain*
(Prix courants)

VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT A L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

	1972	1973	1974	1975	1976*
RESSOURCES	7,3	9,9	35,3	16,5	21,9
Production intérieure brute	8,6	5,5	25,2	10,5	19,7
Importations	1,8	29,8	73,3	32,4	27,0
EMPLOIS :					
Consommation domestique	7,5	7,8	17,3	16,9	23,3
Consommation privée	7,6	7,9	16,9	16,2	—
Consommation publique	5,3	10,0	24,2	31,7	—
Extérieur	16,4	23,0	73,0	— 11,5	— 6,0
Consommation au Maroc	13,5	11,0	2,5	13,7	6,4
Exportations	17,3	27,1	93,7	— 15,4	— 8,6
Formation brute de capital fixe	— 1,1	8,3	45,0	82,3	31,1

* Chiffres estimés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 5 — *Évolution du produit national brut et du revenu national*

(Prix courants)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976*
Production intérieure brute	17.850	18.830	23.570	26.040	31.160
Traitement des fonctionnaires (1)	2.300	2.460	3.170	3.850	4.430
Revenus extérieurs nets (2)	450	770	1.370	1.930	1.900
Produit national brut	20.600	22.060	28.110	31.820	37.490
Revenu national (3)	18.270	19.440	24.680	27.940	32.990

* Chiffres estimés.

(1) Dans l'optique « Comptabilité nationale » le compte public regroupe les administrations centrales, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif.

(2) Cette rubrique correspond à la différence entre les revenus du travail et du capital versés par l'extérieur et les revenus de même nature versés par le Maroc à l'extérieur.

(3) Le revenu national est calculé à partir du produit national brut par déduction de l'amortissement à des impôts indirects nets de subventions (en somme le revenu national représente le produit national net au coût des facteurs).

A. 6 — *Relation d'équilibre entre le produit national brut et la dépense nationale brute*

(Prix courants)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976*
RESSOURCES					
Produit national brut	20.600	22.060	28.110	31.820	37.490
— Revenus extérieurs nets	— 450	— 770	— 1.370	— 1.930	— 1.900
Produit intérieur brut (1)	20.150	21.290	26.740	29.890	35.590
+ Déficit en ressources	+ 50	+ 220	+ 80	+ 3.960	+ 7.860
. Importations (marchandises et services) (2).	(4.390)	(5.560)	(9.320)	(12.140)	(15.550)
. Exportations (marchandises et services) (3).	(— 4.340)	(— 5.340)	(— 9.240)	(— 8.180)	(— 7.690)
TOTAL des ressources disponibles	20.200	21.510	26.820	33.850	43.450
EMPLOIS					
Consommation des particuliers	14.670	15.790	18.410	21.260	
. Au Maroc	14.230	15.350	17.950	20.860	
. A l'extérieur (4)	440	440	460	400	32.200
Consommation publique	2.930	3.150	4.030	4.990	
. Traitements des fonctionnaires	2.300	2.460	3.170	3.850	
. Achats de biens et services (5)	630	690	860	1.140	
Formation brute de capital fixe	2.670	2.890	4.230	7.710	10.650
Variation des stocks	— 70	— 320	+ 150	— 110	+ 600
TOTAL des emplois (Dépense nationale brute)	20.200	21.510	26.820	33.850	43.450

* Chiffres estimés.

(1) Le produit intérieur brut regroupe la production intérieure brute et la valeur des services non commercialisés représentés par les traitements des fonctionnaires.

(2) Y compris les dépenses en biens et services faites à l'étranger par les nationaux et les administrations marocaines.

(3) Y compris les dépenses en biens et services faites au Maroc par les touristes et les administrations étrangères.

(4) Dépenses des nationaux (touristes et fonctionnaires) à l'étranger.

(5) Corrigés des dépenses (biens et matériels) des administrations marocaines à l'étranger.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 7 — *Investissements et épargne*

EN MILLIONS DE DIRHAMS

	1972	1973	1974	1975*	1976**
Formation brute de capital fixe	2.670	2.890	4.230	7.710	10.650
Variation des stocks	— 70	— 320	+ 150	— 110	+ 600
Investissements	2.600	2.570	4.380	7.600	11.250
Déficit de ressources	— 50	— 220	— 80	— 3.960	— 7.860
Épargne intérieure brute	2.550	2.350	4.300	3.640	3.390
Revenus extérieurs nets	450	770	+ 1.370	+ 1.930	1.900
Dons nets	20	50	— 90	— 10	— 170
Épargne nationale brute	3.020	3.170	5.580	5.560	5.460

* Chiffres provisoires.

** Chiffres estimés.

A. 8 — *Évolution des superficies et des récoltes des céréales principales*

EN MILLIERS D'HECTARES ET EN MILLIERS DE QUINTAUX	1973-1974		1974-1975		1975-1976	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Blé dur	1.389	13.800	1.238	12.000	1.454	16.000
Blé tendre	529	4.730	453	3.700	468	5.400
Orge	1.973	23.870	1.819	15.900	2.117	28.600
Maïs	447	3.900	492	3.700	433	4.900
TOTAL	4.338	46.300	4.002	35.300	4.472	54.900

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 9 — *Commercialisation officielle des céréales*
(production locale)

EN MILLIERS DE QUINTAUX	Juin 1974 à mai 1975	Juin 1975 à mai 1976	Juin à décembre 1976
Blé dur	667	386	339
Blé tendre	2.139	722	960
Orge	453	260	496
Maïs	274	256	420
TOTAL	3.533	1.624	2.215

Source : Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (O.N.I.C.L.).

A. 10 — *Évolution des superficies et des productions de légumineuses*

EN MILLIERS D'HECTARES ET F^m MILLIERS DE QUINTAUX	1973-1974		1974-1975		1975-1976	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Fèves	227	3.455	220	2.127	191	2.302
Pois chiches	158	1.638	99	608	100	510
Petits pois	109	1.243	137	986	133	1.122
Lentilles	41	275	47	343	63	413
Divers	51	437	60	445	131	615
TOTAL	586	7.048	563	4.509	618	4.962

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 11 — *Exportations des légumes*

EN MILLIERS DE TONNES	Octobre 1973 à septembre 1974		Octobre 1974 à septembre 1975		Octobre 1975 à septembre 1976	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	130,0	148,0	102,0	136,4	82,6	113,4
Pommes de terre	62,9	69,6	54,9	75,4	49,2	70,2
Autres légumes	17,7	19,2	16,4	18,0	13,6	16,8
TOTAL	210,6	236,8	173,3	229,8	145,4	200,4

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

A. 12 — *Production et exportations d'agrumes*

EN MILLIERS DE TONNES	Octobre 1973 à juillet 1974			Octobre 1974 à juillet 1975			Octobre 1975 à juillet 1976		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production *	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	627	256	451	477	175	394	523	134	374
Petits fruits	188	110	133	100	68	86	118	67	86
Divers	27	2	2	6	1	2	9	1	2
TOTAL	842	368	586	583	244	482	650	202	462

Source : Office de commercialisation et d'exportation.
* Chiffres rectifiés.

A. 13 — *Évolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre*

	Superficies ensemencées (hectares)	Récoltes (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	PRODUCTION DE SUCRE		
				Brut (tonnes)	Fini (tonnes)	TOTAL (tonnes)
1974-1975						
Gharb	29.826	531.000	17,8	60.800	22.500	83.300 (*)
Tadla	22.182	886.000	39,9	81.200	36.800	118.000
Doukkala	6.051	252.700	41,8	40.800	—	40.800
Moulouya	4.119	122.100	29,6	—	17.300	17.300
TOTAL	62.178	1.792.000	28,8	182.800	76.600	259.400
1975-1976						
Gharb	29.200	804.200	27,5	77.200	32.600	109.800 (**)
Tadla	25.400	1.025.200	40,4	92.000	41.300	133.300
Doukkala	7.300	331.200	45,4	43.100	—	43.100
Moulouya	5.100	201.000	39,4	—	26.000	26.000
TOTAL	67.000	2.361.600	35,2	212.300	99.900	312.200

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.
* Y compris 2.850 tonnes provenant du traitement de la canne à sucre.
** Y compris 4.000 tonnes provenant du traitement de la canne à sucre.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 14 — *Évolution des superficies et des productions de coton brut* (1)

EN HECTARES ET EN QUINTAUX	1973-1974		1974-1975*		1975-1976**	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Tadla	11.500	105.600	8.100	113.400	8.150	101.800
Gharb	2.500	34.000	2.100	29.000	2.020	27.000
Abda - Doukkala	2.400	21.000	1.400	9.800	1.350	7.700
Haouz	1.000	12.200	—	—	—	—
TOTAL	17.400	172.800	11.600	152.200	11.520	136.500

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.
* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

A. 15 — *Oléiculture* (1)

EN TONNES	1973-1974*	1974-1975*	1975-1976*
Production d'olives	254.700	200.900	312.200
Production d'huile	30.200	26.500	38.000
Stocks antérieurs	10.000	—	3.000
Consommation intérieure	16.000	8.000	8.000
Exportations	23.400	14.900	22.300

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.
* Chiffres rectifiés.
(1) Les récoltes ont lieu à la fin de la première année citée et la commercialisation se poursuit au cours de la deuxième année citée.

A. 16 — *Production de vin*

EN HECTOLITRES PAR INSPECTION	1973-1974	1974-1975	1975-1976
Meknès	732.100	412.700	451.900
Fès	46.700	28.400	26.800
Kenitra	199.000	97.800	97.000
Casablanca	111.600	55.400	72.000
Oujda	207.100	104.700	142.700
TOTAL	1.296.500	699.000	790.400

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 17 — *Élevage : recensement du cheptel*

EN MILLIERS DE TÊTES	1974*	1975	1976**
Bovins	3.400	3.600	3.400
Ovins	16.000	14.300	13.500
Caprins	7.000	5.700	5.600
Camelins	110	80	90
Porcins	10	10	10
TOTAL	26.520	23.690	22.600

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.
* Chiffres rectifiés.
** Chiffres estimatifs.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 18 — *Évolution de la production minière*

EN MILLIERS DE TONNES	EXTRACTION				EXPORTATIONS			
	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976
Anthracite	565,0	574,0	652,0	702,0	30,7	34,1	17,9 (*)	30,9
Pétrole brut	42,1	25,1	20,3	4,3	—	—	—	—
Indice d'extraction (1) (base = 100 en 1969)	139	157	114	120	—	—	—	—
Phosphates secs	17.076,9	19.721,2	14.119,3	15.656,1	16.103,6	18.690,7	13.011,5	14.651,6
Minerai de fer	374,2	531,3	554,2	342,8	486,3	537,0	300,6	338,4
Minerai de plomb	158,8	141,4	104,3	98,7	150,2	155,8	78,3	66,3
Minerai de zinc	32,7	27,3	36,1	29,6	27,8	33,7	26,4	31,4
Minerai de cobalt	10,1	12,5	14,0	7,2	10,5	14,5	11,9	8,5
Minerai de cuivre	14,6	16,5	18,0	16,4	9,7	16,6	8,4	20,5
Manganèse chimique	146,1	174,8	130,9	117,3	147,0	164,8	113,5	105,9
Fluorine	—	19,0	47,4	51,4	—	5,6	27,1	25,7

Source : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

* Chiffres rectifiés.

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de fer, de plomb, de zinc, de manganèse et de cobalt. L'anthracite et le pétrole brut sont compris dans l'indice de l'énergie.

A. 19 — *Évolution des valeurs des principales productions minières* (carreau-mine) (1)

EN MILLIERS DE DIRHAMS	1971	1972	1973	1974	1975	1976	En % du total en 1976
Phosphates	567.515	711.603	789.429	4.233.789	3.782.975	2.348.423	87,0
Minerai de plomb	83.956	94.540	102.381	155.673	76.523	88.858	3,3
Anthracite	33.294	32.041	32.679	52.102	60.310	64.584	2,4
Manganèse chimique	20.070	16.429	23.968	40.039	36.250	39.284	1,4
Minerai de fer	17.370	7.287	15.156	53.260	58.325	30.580	1,1
Minerai de cuivre	15.342	14.324	17.915	25.938	20.948	19.471	0,7
Minerai de cobalt	11.674	14.464	9.240	17.600	23.144	21.097	0,8
Minerai de zinc	9.874	16.031	13.355	21.580	29.794	19.365	0,7
Gaz naturel	4.757	5.161	6.520	5.894	7.080	4.590	0,2
Pétrole brut	2.036	2.556	3.794	7.566	6.090	1.290	0,1
Fluorine	—	—	—	4.762	8.905	16.542	0,6
Divers	34.833	33.238	35.137	46.903	40.759	45.731 (*)	1,7
TOTAL	800.721	947.674	1.049.574	4.665.106	4.151.103	2.699.815	100

Source : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

* Chiffres provisoires.

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB de la tonne du minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

A. 20 — *Évolution des indices de la production d'énergie*

(BASE = 100 EN 1969)	1974	1975	1976	$\frac{1976}{1975}$ %
Indice général	160	170	181	+ 6,5
Électricité	154	166	182	+ 9,6
Charbon extraction	159	181	194	+ 7,2
Pétrole extraction	168	174	178	+ 2,3

Source : secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 21 — *Évolution de la production d'énergie*

	UNITÉS	1973	1974	1975	1976	1976/1975 %
Production d'anthracite	1.000 t.	565,0	574,0	652,0	702,0	+ 7,7
Production de pétrole brut	»	42,1	25,1	20,3	4,3	— 78,8
Production de gaz naturel	Millions m³	83,5	77,2	70,8	45,9	— 35,2
Production nette d'énergie électrique	Millions kwh	2.790,0	3.068,3	3.269,5	3.616,9	+ 10,6
— origine hydraulique	»	1.233,0	1.382,0	1.029,8	1.015,5	— 1,4
— origine thermique	»	1.557,0	1.686,3	2.239,7	2.601,4	+ 16,1

Sources : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande ; Office national de l'électricité.

A. 22 — *Évolution de la balance énergétique*

En milliers de « tonnes équivalent charbon » (T.E.C.)	1972		1973		1974		1975		1976	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation :										
— Charbon	543	14	520	12	516	11	646	13	703	13
— Produits pétroliers raffinés	2.850	72	3.489	78	3.775	79	3.960	79	4.433	80
— Électricité hydraulique	587	14	444	10	495	10	410	8	406	7
Ensemble	3.980	100	4.453	100	4.786	100	5.016	100	5.542	100
Dont fournie localement :										
— Anthracite	485	41	482	45	487	44	618	55	673	59
— Pétrole et gaz naturel	106	9	154	14	124	11	105	9	58	5
— Électricité hydraulique	587	50	444	41	495	45	410	36	406	36
Ensemble	1.178	100	1.080	100	1.106	100	1.133	100	1.137	100
Déficit énergétique	2.802		3.373		3.680		3.883		4.405	
En pourcentage de la consommation globale		70		76		77		77		79

A. 23 — *Évolution de la consommation d'énergie*

	1973	1974	1975	1976	1976/1975 %
1° *Produits pétroliers :*					
— Produits blancs (1.000 m³)					
• Essence ordinaire	194,3	199,3	189,9	188,5	— 0,7
• Super carburant	310,5	270,4	302,7	318,7	+ 5,3
• Pétrole lampant	91,1	92,0	90,5 (*)	91,3	+ 0,9
• Gas-oil	734,2	798,7	930,9 (*)	1.076,6	+ 15,6
— Produits noirs (1.000 t.)					
• Fuel-oil	839,3	988,8	1.006,7	1.164,1	+ 15,6
— Gaz liquéfiés (1.000 t.)					
• Butane	116,9	134,0	157,8	178,1	+ 12,9
• Propane	8,9	9,0	9,9	11,3	+ 14,1
2° *Électricité (millions de kwh)*	2.420,0	2.561,1 (*)	2.677,4 (*)	2.995,6	+ 11,9
3° *Charbon (1.000 t.) :*					
• Anthracite	582,3	573,2	727,5 (*)	792,2	+ 8,9
• Charbon importé	24,5	29,2	27,8	29,8	+ 7,2

Source : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande. Office national de l'électricité.
(*) Chiffres rectifiés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 24 — *Évolution de l'avitaillement des avions et des navires*

	1973	1974	1975	1976	$\frac{1976}{1975}$ %
1° *Avitaillement des avions :*					
— Carburéacteur (1.000 m³)	187,5	180,2	171,2	170,7	— 0,3
— Essence d'avion (1.000 m³)	2,1	2,0	1,8	N.D.	
2° *Avitaillement des navires :*					
— Fuel-oil (1.000 t.)	67,9	24,0	19,7	21,0	+ 6,6
— Gaz-oil (1.000 m³)	25,1	19,6	41,2	14,8	— 64,1
— Diesel-oil (1.000 m³)	15,3	1,2	—	—	—

(1) Ces ventes ne comprennent pas les quantités livrées aux Forces armées royales.
Source : ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

A. 25 — *Évolution des indices de la production industrielle* (1)

(BASE = 100 EN 1969)	1973	1974	1975	1972	$\frac{1974}{1975}$ %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	129	132	140	149	+ 6,4
• Produits des industries alimentaires	134	145	151	157	+ 4,0
• Autres produits des industries alimentaires	153	148	142	159	+ 12,0
• Boissons et tabacs	125	134	164	170	+ 3,7
• Articles textiles	113	105	109	121	+ 11,0
• Cuir et chaussures en cuir	98	114	118	104	— 11,9
• Bois et articles en bois	142	112	77	87	+ 13,0
• Papier et carton	131	128	110	121	+ 10,0
• Produits issus de la transformation des minéraux des carrières	142	166	180	185	+ 2,8
• Produits de l'industrie métallurgique	107	123	136	170	+ 25,0
• Ouvrages en métaux	130	149	148	147	— 0,7
• Matériel de transport	109	107	127	137	+ 7,9
• Matériel électrique et électronique	133	122	138	175	+ 26,8
• Produits de la chimie et para-chimie (sauf produits pharmaceutiques)	140	137	138	152	+ 10,1
• Articles en caoutchouc et plastique	113	109	102	120	+ 17,6

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 26 — *Évolution des indices des prix de gros à Casablanca et du coût de la vie (210 articles)*

	Déc. 1975	Moyenne annuelle 1975	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle 1975	VARIATIONS (%) Déc. 76 / Déc. 75	VARIATIONS (%) 1976* / 1975*
Prix de gros Base 100 = 1939	7.384	7.311	7.363	7.496	8.029	7.427	7.498	7.336	7.474	7.426	7.545	7.686	7.619	8.696	7.628	+17,8	+ 4,3
. Produits locaux.	7.634	7.590	7.607	7.768	8.463	7.679	7.759	7.543	7.705	7.635	7.785	7.888	7.869	9.248	7.912	+21,1	+ 4,2
. Produits importés	6.639	6.462	6.639	6.674	6.674	6.674	6.720	6.728	6.782	6.813	6.829	6.829	6.862	6.934	6.763	+ 4,4	+ 4,7
. Produits alimentaires	7.922	7.881	7.891	8.061	8.832	7.972	8.060	7.745	7.940	7.862	8.029	8.067	8.054	9.541	8.171	+20,4	+ 3,7
. Produits industriels	6.128	5.981	6.132	6.177	6.155	6.155	6.188	6.382	6.386	6.408	6.415	6.597	6.605	6.723	6.360	+ 9,7	+ 6,3
Coût de la vie (210 articles) Base 100 = mai 1972-avril 1973	134,7	131,6	135,8	137,7	141,2	141,4	141,6	140,9	141,4	143,2	145,3	146,2	147,4	152,8	142,9	+13,4	+ 8,6
. Alimentation ..	141,9	138,5	141,9	144,8	150,7	150,8	150,7	149,0	149,6	152,6	156,4	158,1	159,4	168,9	152,8	+19,0	+10,3
. Habillement ...	131,0	129,6	131,9	131,9	132,3	132,7	133,0	133,4	134,6	134,8	134,5	135,5	136,9	136,7	134,0	+ 4,4	+ 3,4
. Habitation	121,7	118,5	123,5	125,1	125,6	125,7	126,9	127,3	127,7	127,8	128,6	128,7	130,1	131,2	127,4	+ 7,8	+ 7,5
. Entretien, hygiène, soins ...	120,5	117,9	120,9	121,8	123,7	123,8	124,5	124,7	124,6	125,3	125,2	125,5	126,4	126,7	124,4	+ 5,1	+ 5,5
. Transports, loisirs et divers ..	129,3	126,1	133,0	133,7	134,3	134,7	134,6	135,6	135,7	135,9	135,9	135,7	136,0	136,6	135,1	+ 5,6	+ 7,1

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développemnt régional.
* Moyenne annuelle.

A. 27 — *Balance du commerce extérieur*

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974 Tonnage	1974 Valeur	1975 Tonnage	1975 Valeur	1976 Tonnage	1976 Valeur
Importations (CAF)	6.064	8.292	7.143	10.394	7.753	11.555
Exportations (FOB)	22.031	7.440	15.643	6.238	17.658	5.579
Solde	+15.967	— 852	+ 8.500	— 4.156	+ 9.905	— 5.976
Couverture en pourcentage	—	89,7	—	60,0	—	48,3

Source : Office des changes.

A. 28 — *Importations C.A.F.*

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975 Tonnage	1975 Valeur	1975 %	1976 Tonnage	1976 Valeur	1976 %
Alimentation, boissons, tabacs	1.897	2.594	25	1.422	1.976	17
Énergie	3.054	1.121	11	3.240	1.303	11
Matières premières	637	996	9	843	1.034	9
— Animales et végétales	514	891	8	586	865	7
— Minérales	123	105	1	257	169	2
Demi-produits *	1.285	2.071	20	1.929	2.471	21
Produits finis	270	3.612	35	319	4.771	42
— Biens d'équipement	186	2.492	24	223	3.444	30
. Agricoles	(12)	(117)	(1)	(10)	(110)	(1)
. Industriels	(174)	(2.375)	(23)	(213)	(3.334)	(29)
— Biens de consommation	84	1.120	(11)	96	1.327	12
TOTAL	7.143	10.394	100	7.753	11.555	100

Source : Office des changes.
* Y compris l'or industriel.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 29 — *Importations par principaux produits*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976
Produits alimentaires	624,8	1.078,0	1.833,5	2.593,9	1.975,8
— Sucre	169,3	245,1	632,4	971,4	610,0
— Blé tendre	136,9	483,4	708,3	959,8	725,8
— Thé	86,1	67,0	105,3	104,5	88,0
— Produits laitiers	69,7	72,6	119,0	124,2	140,6
— Café	35,1	47,0	50,5	63,5	77,7
— Autres produits	127,7	162,9	218,0	370,5	333,7
Énergie	255,0	303,3	1.127,6	1.120,6	1.303,1
— Huile brute de pétrole	171,8	226,4	990,1	897,0	1.050,5
— Autres produits	83,2	76,9	137,5	223,6	252,6
Matières premières	468,6	617,9	1.134,9	995,8	1.034,2
— Bois bruts	99,5	140,7	190,7	174,9	246,1
— Huiles et graines oléagineuses	117,8	193,4	454,2	420,7	259,1
— Autres produits	251,3	283,8	490,0	400,2	529,0
Demi-produits	957,5	1.182,2	1.971,7	2.071,0	2.470,7
— Produits en fer, fonte et acier	312,0	392,5	721,1	675,1	905,2
— Produits chimiques	120,4	146,5	247,4	268,4	264,5
— Matières plastiques	69,4	91,3	144,8	158,9	199,9
— Fils pour tissage	104,6	132,7	160,2	139,1	180,9
— Papiers et cartons	55,3	69,2	129,5	100,0	129,2
— Autres produits	295,8	350,0	568,7	729,5	791,0
Biens d'équipement	710,2	850,1	1.424,2	2.492,7	3.444,3
— Tracteurs	17,8	28,4	55,2	78,1	59,9
— Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	401,5	502,6	800,5	1.437,5	1.859,3
— Machines et appareils électriques	177,7	187,2	276,2	393,0	501,4
— Autres produits	113,2	131,9	292,3	584,1	1.023,7
Biens de consommation	561,2	652,1	799,4	1.119,8	1.326,5
— Voitures de tourisme	97,3	124,7	166,4	226,2	285,8
— Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	75,0	75,3	86,8	185,8	224,3
— Médicaments	59,6	61,1	59,3	96,1	83,1
— Autres produits	329,3	391,0	486,9	611,7	733,3
TOTAL	3.577,3	4.683,6	8.291,3	10.393,8	11.554,6

Source : Office des changes.

A. 30 — *Exportations F.O.B.*

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975			1976		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	1.129	1.456	23	1.368	1.801	32
Énergie	127	57	1	145	78	1
Matières premières	14.226	3.929	63	15.799	2.763	50
— Animales et végétales	131	243	4	132	279	5
— Minérales	14.095	3.686	59	15.667	2.484	45
Demi-produits	136	252	4	325	297	5
Produits finis	25	544	9	21	640	12
— Biens d'équipement	4	47	1	1	21	1
— Biens de consommation	21	497	8	20	619	11
TOTAL	15.643	6.238	100	17.658	5.579	100

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 31 — *Exportations par principaux produits*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1972	1973	1974	1975	1976
Produits alimentaires	1.383,9	1.826,7	1.646,8	1.456,3	1.800,7
— Agrumes	428,5	494,1	388,4	406,4	593,6
— Primeurs	273,3	338,9	315,1	289,2	259,4
— Poissons en conserves	134,4	189,5	243,6	171,3	235,8
— Conserves de légumes et de fruits	112,5	131,5	164,6	147,9	146,8
— Vins	35,3	96,1	60,0	43,6	45,6
— Jus de fruits et de légumes	30,9	31,7	25,6	18,4	27,4
— Autres produits	369,0	544,9	449,5	379,5	492,1
— Produits énergétiques	6,1	20,2	51,8	57,3	78,4
Produits bruts d'origine végétale	259,3	296,1	375,7	242,2	279,0
— Huile d'olive	110,8	101,4	147,0	93,8	65,8
— Coton	40,0	42,5	24,4	3,6	53,6
— Autres produits	108,5	152,2	204,3	144,8	159,6
Minerais	877,1	1.040,5	4.512,7	3.686,0	2.484,0
— Phosphates	673,2	788,1	4.075,0	3.430,4	2.190,9
— Plomb	90,3	102,1	164,5	65,2	65,5
— Manganèse	26,7	33,6	45,2	36,5	40,4
— Autres produits	86,9	116,6	228,0	153,9	187,2
Demi-produits	188,3	238,1	374,4	252,1	297,1
— Engrais naturels et chimiques	68,9	83,9	138,9	105,6	73,2
— Cuirs et peaux	26,7	18,0	15,2	8,8	0,2
— Autres produits	92,7	136,2	220,3	137,7	223,7
Produits finis	238,1	324,5	478,5	543,7	640,1
— Tapis	58,7	80,9	89,4	114,3	154,3
— Vêtements confectionnés	46,4	53,8	85,9	99,5	159,1
— Autres produits	133,0	189,8	303,2	329,9	326,7
TOTAL	2.952,8	3.746,1	7.439,9	6 237,6	5.579,3

Source : Office des changes.

A. 32 — *Échanges par zones monétaires*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	IMPORTATIONS C.A.F.		EXPORTATIONS F.O.B.		SOLDES	
	1975	1976	1975	1976	1975	1976
Zone franc	3.242	3.496	1.402	1.383	— 1.840	— 2.113
— France	3.140	3.368	1.357	1.324	— 1.783	— 2.044
— Autres pays	102	128	45	59	— 57	— 69
Zone de convertibilité	6.852	7.757	4.590	3.924	— 2.262	— 3.833
— États-Unis	795	990	46	62	— 749	— 928
— Allemagne fédérale	826	937	406*	537	— 420*	— 400
— Italie	405	644	465	407	+ 60	— 237
— Grande-Bretagne	340	470	418	322	+ 78	— 148
— U.E.B.L.	225	273	420	309	+ 195	+ 36
— Pays-Bas	390	245	224	243	— 166	— 2
— Autres pays	3.871	4.198	2.611*	2.044	— 1.260*	— 2.154
Zone bilatérale	300	302	246	272	— 54	— 30
— U.R.S.S.	298	297	186*	238	— 112*	— 59
— Cuba	—	3	—	3	—	—
— Autres pays	2	2	60*	31	+ 58*	+ 29
TOTAL	10.394	11.555	6.238	5.579	— 4.156	— 5.976

Source : Office des changes.
* Chiffre rectifié.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 33 — *Balance des paiements avec l'étranger*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975			1976		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. — *Biens et services*	8.294,6	12.524,1	— 4.229,5	7.693,3	16.099,0	— 8.405,7
1. Marchandises F.O.B.	6.198,0	9.122,1	— 2.924,1	5.511,5	10.106,1	— 4.594,6
2. Or non monétaire	—	57,9	— 57,9	—	91,9	— 91,9
3. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	265,8	1.252,1	— 986,3	284,4	1.390,9	— 1.106,5
4. Autres transports	157,7	125,3	+ 32,4	177,7	138,9	+ 38,8
5. Voyages	1.200,0	300,0	+ 900,0	1.210,0	350,0	+ 860,0
6. Revenus des investissements	112,0	382,5	— 270,5	105,2	541,9	— 436,7
7. Transactions gouvernementales n.i.a.	211,6	1.058,7	— 847,1	191,2	3.205,0	— 3.013,8
8. Autres services	149,5	225,5	— 76,0	213,3	274,3	— 61,0
B. — *Paiements de transfert*	2.459,3	443,3	+ 2.016,0	2.960,3	547,1	+ 2.413,2
9. Privés	2.343,7	268,6	+ 2.075,1	2.609,7	278,4	+ 2.331,3
10. Publics	115,6	174,7	— 59,1	350,6	268,7	+ 81,9
C. — *Capitaux non monétaires*	3.073,2	927,9	+ 2.145,3	7.273,3	1.332,2	+ 5.941,1
11 et 12. Privés	891,6	382,3	+ 509,3	1.308,2	991,8	+ 316,4
— Soldes des crédits commerciaux	588,6	77,3	+ 511,3	776,2	743,7	+ 32,5
— Prêts et investissements	147,2	145,2	+ 2,0	296,0	127,5	+ 168,5
— Autres	155,8	159,8	— 4,0	236,0	120,6	+ 115,4
13 et 14. Publics	2.181,6	545,6	+ 1.636,0	5.965,1	340,4	+ 5.624,7
— Crédits commerciaux	394,4	135,9	+ 258,5	903,0	155,7	+ 747,3
— Prêts en devises	1.726,1	383,6	+ 1.342,5	5.006,4	153,5	+ 4.852,9
— Prêts en dirhams	0,1	20,8	— 20,7	—	25,6	— 25,6
— Autres	34,6	5,3	+ 29,3	20,0	5,6	+ 14,4
— Engagements extérieurs	26,4	—	+ 26,4	35,7	—	+ 35,7
D. — *Allocations D.T.S.*	—	—	—	—	—	—
TOTAL	13.827,1	13.895,3	— 68,2	17.926,9	17.978,3	— 51,4

Source : Office des changes.

A. 34 — *Prévisions de dépenses budgétaires* (1)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976
BUDGET ORDINAIRE	9.463	9.081
A. — *Fonctionnement*	8.848	8.213
. Pouvoirs publics	20	26
. Personnel des ministères	3.062	3.894
. Matériel des ministères	1.669	1.920
. Charges communes	3.745	1.878
. Travaux d'entretien	68	73
. Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	284	422
B. — *Dette publique*	615	868
BUDGET D'ÉQUIPEMENT	6.288	9.864
BUDGET GÉNÉRAL	15.751	18.945

Source : ministère des finances (division du budget).

(1) Crédits ouverts par les lois de finances plus les prélèvements sur les dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 35 — *Prévisions de recettes et recouvrements budgétaires*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975		1976	
	Lois de finances	Recouvrements	Lois de finances	Recouvrements*
Ressources ordinaires	10.233	8.853	9.334	8.322
Impôts directs	3.382	2.736	3.008	1.753
Droits de douane	1.320	1.516	1.500	1.648
Impôts indirects	2.391	2.516	2.651	3.016
Enregistrement et timbre	388	396	448	492
Domaines	93	96	108	103
Monopoles et exploitations	2.438	1.080	1.342	945
Produits divers	135	150	172	214
Recettes en atténuation de dépenses	86	59	105	145
Fonds de concours	—	304	—	6
Autres ressources	3.250	1.420	6.749	3.689
Recettes exceptionnelles	—	27	359	—
Recettes d'emprunt (1)	3.250	1.393	6.390	3.689
Recettes d'ordre (reversements de fonds sur les dépenses budgétaires et report de crédits)	50	2.996	50	4.709
TOTAL	13.533	13.269	16.133	16.720

Source : ministère des finances (division du budget).

* Chiffres provisoires.

(1) Cette rubrique comprend les emprunts intérieurs à long terme et la contrevaleur des emprunts extérieurs à moyen et long terme.

A. 36 — *Évolution des ressources et des charges du Trésor*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975*	1976**
I. — RESSOURCES	8.611	8.498
Recettes ordinaires	8.490	8.322
. Impôts directs	1.200	1.563
. Droits de douane	1.516	1.648
. Impôts indirects	2.516	3.016
. Droits d'enregistrement et de timbre	396	492
. Monopoles et exploitations	102	185
. Douanes	96	103
. Autres recettes	198	365
. Versements O.C.P.	2.466	950
Fonds de concours des budgets annexes	121	176
II. — CHARGES	12.021	16.093
Dépenses ordinaires	7.567	8.038
. Dette publique	566	738
(dont intérêt)	(361)	(493)
. Fonctionnement	5.346	6.360
. Subventions à la consommation	1.655	940
Dépenses d'investissement (1)	4.454	8.055
Excédent ordinaire	+ 923	+ 284
III. — SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	—	— 81
IV. — SOLDE DES COMPTES SPÉCIAUX	— 274	+ 196
V. — FONDS RÉSERVÉS POUR DÉPENSES ORDONNANCÉES	+ 386	+ 73
DÉFICIT DE CAISSE (I - II) + III + IV + V	— 3.298	— 7.407

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 36 *bis.* — *Évolution des charges et ressources du Trésor*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1974	1976
FINANCEMENT	+ 3.298	+ 7.407
. Dépôts au Trésor et au centre de chèques postaux	— 144	+ 408
. Emprunts intérieurs	+ 669	+ 1.535
à long terme	(+ 227)	(+ 1.227)
à moyen terme	(— 30)	(+ 24)
à court terme	(+ 472)	(+ 290)
. Concours extérieurs	+ 1.509	+ 4.644
à long terme	(+ 1.416)	(+ 4.386)
à moyen terme	(+ 96)	(+ 68)
à court terme	(— 3)	(+ 190)
. Avances de la Banque du Maroc	+ 868	+ 708
. Opérations à classer et à régulariser	+ 396	+ 112

Source : ministère des finances (division du Trésor).
(1) Du budget général et des budgets annexes (voir tableau A. 37).
• Situation définitive.
•• Situation provisoire.

A. 37 — *Dépenses d'investissement du Trésor*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976
ÉMISSIONS DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE	4.882	7.753
A déduire :	— 1.085	— 533
— Dépenses de régularisation	— 4	— 10
— Fonds de concours aux budgets annexes	— 174	— 415
— Fonds de concours au F.S.D.R.	— 617	—
— Autres fonds de concours	— 290	— 108
A ajouter :	+ 657	+ 835
— Nouvelles avances à caractère d'investissement	+ 391	+ 185
— Dépenses d'équipement du F.S.D.R.	+ 69	+ 234
— Budgets annexes	+ 197	+ 336
— Développement des provinces sahariennes	—	+ 80
TOTAL	4.454	8.055

Source : ministère des finances (division du Trésor).

A. 38 — *Évolution de la masse monétaire et de ses composantes*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31 DÉCEMBRE 1974			31 DÉCEMBRE 1975			31 DÉCEMBRE 1976		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%
Monnaie fiduciaire	4.064	652	19,1	4.651	587	14,4	5.733	1.082	23,3
Monnaie scripturale	6.766	1.604	31,1	8.187	1.421	21,0	9.417	1.230	15,0
. Dépôts à la Banque du Maroc	166	37	28,7	191	25	15,1	207	16	8,4
. Dépôts dans les banques	5.345	1.032	23,9	6.882	1.537	28,8	7.792	910	13,2
. Dépôts au C.C.P. et au Trésor	1.255	535	74,3	1.114	— 141	— 11,2	1.418	304	27,3
A. — Disponibilités monétaires	10.830	2.256	26,3	12.838	2.008	18,5	15.150	2.312	18,0
B. — Quasi-monnaie	1.017	397	64,0	1.437	420	41,3	1.752	315	21,9
MASSE MONÉTAIRE (A + B)	11.847	2.653	28,9	14.275	2.428	20,5	16.902	2.627	18,4

EN POURCENTAGE DE LA MASSE MONÉTAIRE	1974	1975	1976
. Monnaie fiduciaire	34,3	32,6	33,9
. Monnaie scripturale	57,1	57,4	55,7
. Quasi-monnaie	8,6	10,0	10,4

Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 39 — *Évolution des contreparties de la masse monétaire*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31 DÉCEMBRE 1974			31 DÉCEMBRE 1975			31 DÉCEMBRE 1976		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%
Avoirs extérieurs nets	1.984	538	37,2	1.908	— 76	— 3,8	1.838	— 70	— 3,7
• Banque du Maroc	1.700	491	40,6	1.646	— 54	— 3,2	1.569	— 77	— 4,7
• Banques de dépôts	284	47	19,8	262	— 22	— 7,7	269	7	2,7
Créances sur le Trésor	5.330	1.332	33,3	6.558	1.228	23,0	7.935	1.377	21,0
• Créances propres de la Banque du Maroc.	2.089	217	11,6	2.948	859	41,1	3.660	712	24,2
• Banques (portefeuille d'effets publics)	1.969	569	40,6	2.473	504	25,6	2.835	362	14,6
• Dépôts auprès des comptables publics	1.272	546	75,2	1.137	— 135	— 10,6	1.440	303	26,6
(dont banques)	(17)			(23)			(22)		
Crédits à l'économie	5.110	1.031	25,3	6.331	1.221	23,9	7.606	1.275	20,1
• Banque du Maroc	1.164	171	17,2	1.105	— 59	— 5,1	1.621	516	46,7
• Banques de dépôts	3.946	860	27,9	5.226	1.280	32,4	5.985	759	14,5
TOTAL des contreparties	12.424	2.901	30,5	14.797	2.373	19,1	17.379	2.582	17,4
Divers (ajustement)	— 577			— 522			— 477		

EN POURCENTAGE DU TOTAL DES CONTREPARTIES	1974	1975	1976
• Avoirs extérieurs nets	16,0	12,9	10,6
• Créances sur le Trésor	42,9	44,3	45,6
• Crédits à l'économie	41,1	42,8	43,8

Source : Banque du Maroc.

A. — 40 *Évolution des disponibilités monétaires et quasi-monétaires des entreprises et des particuliers*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	4.651	4.621	4.637	4.637	4.706	4.734	4.842	5.093	5.191	5.304	5.297	5.659	5.733
Monnaie scripturale	8.187	8.227	8.372	8.338	8.581	8.854	9.192	9.134	8.761	8.749	9.198	9.127	9.417
Total des disponibilités monétaires	12.838	12.848	13.009	12.975	13.287	13.588	14.034	14.227	13.952	14.053	14.495	14.786	15.150
Quasi-monnaie	1.437	1.474	1.497	1.519	1.563	1.615	1.660	1.665	1.663	1.686	1.687	1.720	1.752
(Dépôts à terme)	1.437	1.474	1.497	1.519	1.563	1.615	1.660	1.665	1.663	1.686	1.687	1.720	1.752
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	14.275	14.322	14.506	14.494	14.850	15.203	15.694	15.892	15.615	15.739	16.182	16.506	16.902

Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 41 — *Évolution de la circulation fiduciaire*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	4.712	4.672	4.694	4.688	4.749	4.791	4.893	5.209	5.288	5.365	5.359	5.708	5.783
Monnaies divisionnaires ..	103	111	111	111	111	112	113	115	117	120	120	121	123
	4.820	4.783	4.805	4.799	4.860	4.903	5.006	5.324	5.405	5.485	5.479	5.829	5.906
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics..	— 169	— 162	— 168	— 162	— 154	— 169	— 164	— 231	— 214	— 181	— 182	— 170	— 173
TOTAL	4.651	4.621	4.637	4.637	4.706	4.734	4.842	5.093	5.191	5.304	5.297	5.659	5.733

Source : Banque du Maroc.

A. 42 — *Évolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	191	263	272	191	241	211	252	202	202	223	215	173	207
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	6.882	6.673	6.707	6.829	7.039	7.284	7.666	7.575	7.309	7.292	7.626	7.532	7.792
TOTAL des dépôts à vue du système bancaire	7.073	6.936	6.979	7.020	7.280	7.495	7.918	7.777	7.511	7.515	7.841	7.705	7.999
Dépôts au C.C.P.	636	651	607	567	607	576	595	633	622	627	659	663	687
Dépôts au Trésor	478	640	786	751	694	783	679	724	628	607	698	759	731
TOTAL	8.187	8.227	8.372	8.338	8.581	8.854	9.192	9.134	8.761	8.749	9.198	9.127	9.417
Quasi-monnaie													
(Dépôts à terme)	1.437	1.474	1.497	1.519	1.563	1.615	1.660	1.665	1.663	1.686	1.687	1.720	1.752
TOTAL	1.437	1.474	1.497	1.519	1.563	1.615	1.660	1.665	1.663	1.686	1.687	1.720	1.752
TOTAL GÉNÉRAL	9.624	9.701	10.869	9.857	10.144	10.469	10.852	10.799	10.424	10.435	10.885	10.847	11.169

Source : Banque du Maroc.

A. 43 — *Évolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes courants ordinaires	3.496	3.276	3.223	3.161	3.236	3.390	3.567	3.456	3.341	3.323	3.585	3.508	3.667
Comptes de chèques	3.190	3.214	3.305	3.447	3.589	3.692	3.899	3.871	3.729	3.751	3.820	3.812	3.870
Créditeurs divers	196	183	179	221	214	202	200	248	239	218	221	212	255
TOTAL	6.882	6.673	6.707	6.829	7.039	7.284	7.666	7.575	7.309	7.292	7.626	7.532	7.792

Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 44 — *Évolution des contreparties des disponibilités et quasi-monétaires*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avoirs extérieurs (1)													
Institut d'émission	1.646	2.057	2.124	1.708	885	1.475	1.179	1.514	2.494	2.343	1.760	1.379	1.569
Banques de dépôts	262	206	230	246	245	262	295	340	332	318	297	322	269
TOTAL	1.908	2.263	2.354	1.954	1.130	1.737	1.474	1.854	2.826	2.661	2.057	1.701	1.838
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission	2.948	2.366	2.071	2.408	3.173	2.603	3.302	2.813	2.050	2.038	2.953	3.455	3.660
Portefeuille d'effets publics du système bancaire ...	2.473	2.550	2.795	2.773	2.804	2.830	2.856	2.904	2.890	2.848	2.800	2.857	2.835
Dépôts des banques au Trésor	23	12	13	22	15	18	25	14	32	17	16	18	22
Créances des entreprises et des particuliers	1.114	1.291	1.393	1.318	1.301	1.359	1.274	1.357	1.250	1.234	1.357	1.422	1.418
TOTAL	6.558	6.219	6.272	6.521	7.293	6.810	7.457	7.088	6.222	6.137	7.126	7.752	7.935
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	1.105	1.217	1.239	1.320	1.410	1.348	1.339	1.540	1.513	1.557	1.591	1.663	1.621
Banques de dépôts	5.226	5.231	5.217	5.367	5.659	5.937	5.965	6.223	5.951	5.799	6.007	6.025	5.985
Total	6.331	6.448	6.456	6.687	7.069	7.285	7.304	7.763	7.464	7.356	7.598	7.688	7.606
TOTAL	14.797	14.930	15.082	15.162	15.492	15.832	16.235	16.705	16.512	16.154	16.781	17.141	17.379
Balance des éléments divers	— 522	— 608	— 576	— 668	— 642	— 629	— 541	— 813	— 897	— 415	— 599	— 635	— 477
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	14.275	14.322	14.506	14.494	14.850	15.203	15.694	15.892	15.615	15.739	16.182	16.506	16.902

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.
Source : Banque du Maroc.

A. 45 — *Évolution des avoirs extérieurs* (1)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	1.291	1.809	1.920	1.582	1.124	1.779	1.478	1.867	2.786	2.816	2.196	1.995	2.089
Disponibilités en D.T.S. ..	75	75	75	75	72	67	66	66	66	59	59	59	52
Position tranche-or F.M.I..	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143	143
TOTAL	1.617	2.135	2.246	1.908	1.447	2.097	1.795	2.184	3.103	3.126	2.506	2.365	2.342
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission ...	104	100	110	136	123	167	247	276	265	227	182	140	76
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	358	298	324	342	345	369	406	453	448	447	418	438	390
TOTAL	462	398	434	478	468	536	653	729	713	674	600	578	466
Total des avoirs bruts ..	2.079	2.533	2.680	2.386	1.915	2.633	2.448	2.913	3.816	3.800	3.106	2.883	2.808

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Engagements extérieurs													
Recours au crédit F.M.I. (1)	—	141	142	142	624	716	716	716	716	716	716	716	716
Autres engagements de l'Institut d'émission ...	75	37	90	194	61	73	147	230	158	294	212	350	133
dont :													
(en devises inconvertibles).	(10)	(11)	(10)	(10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements des banques de dépôts	96	92	94	76	100	107	111	113	116	129	121	116	121
TOTAL	171	270	326	432	785	896	974	1.059	990	1.139	1.049	1.182	970
Total des avoirs extérieurs nets	1.908	2.263	2.354	1.954	1.130	1.737	1.474	1.854	2.826	2.661	2.057	1.701	1.838

(1) Outre les engagements en devises résultant des différents tirages effectuéssur le F.M.I., ce poste inclut, pour de faibles montants, les engagements en dirhams vis-à-vis de cet organisme, de la B.I.R.D. et de ses filiales.

Source : Banque du Maroc.

A. 46 — *Évolution des créances sur le Trésor*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances propres de l'Institut d'émission													
Avances à l'Etat	2.748	2.000	2.000	2.302	2.894	2.000	2.893	2.638	2.000	2.000	2.835	2.893	2.893
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées	71	137	—	—	123	154	149	—	—	—	—	196	206
Avances sur bon C.N.C.A..	—	83	—	—	3	135	91	—	—	—	—	135	136
C. C. P. de la Banque du Maroc	61	65	68	35	75	64	90	121	78	73	50	46	103
Avances sur effets F.E.C...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur diverses obligations	—	—	—	—	—	169	—	—	—	—	—	113	250
TOTAL BRUT	3.019	2.424	2.207	2.476	3.234	2.661	3.362	2.898	2.217	2.212	3.024	3.522	3.727
A déduire :													
Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	— 71	— 58	— 136	— 68	— 61	— 58	— 60	— 85	— 167	— 174	— 71	— 67	— 67
TOTAL NET	2.948	2.366	2.071	2.408	3.173	2.603	3.302	2.813	2.050	2.038	2.953	3.455	3.660
Effets publics													
Institut d'émission	66	249	420	411	388	528	257	760	917	706	400	470	270
Banques de dépôts	2.407	2.301	2.375	2.362	2.416	2.302	2.599	2.144	1.973	2.142	2.400	2.387	2.565
TOTAL	2.473	2.550	2.795	2.773	2.804	2.830	2.856	2.904	2.890	2.848	2.800	2.857	2.835
Dépôts des banques au Trésor	23	12	13	22	15	18	25	14	32	17	16	18	22
Création des entreprises et des particuliers													
Contrevaleur des dépôts aux chèques postaux et au Trésor	1.114	1.291	1.393	1.318	1.301	1.359	1.274	1.357	1.250	1.234	1.357	1.422	1.418
Total des créances nettes sur le Trésor	6.558	6.219	6.272	6.521	7.293	6.810	7.457	7.088	6.222	6.137	7.126	7.752	7.935

Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 47 — *Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires* (1)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Institut d'émission													
Escompte	870	1.002	1.062	1.089	1.145	1.091	1.092	1.116	1.136	1.166	1.187	1.297	1.235
Avances	184	162	142	155	193	203	199	226	310	324	318	325	292
Effets en cours de recouvrement	51	53	35	76	72	54	48	198	67	67	86	41	94
TOTAL	1.105	1.217	1.239	1.320	1.410	1.348	1.339	1.540	1.513	1.557	1.591	1.663	1.621
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	4.787	4.788	4.771	4.908	5.181	5.438	5.446	5.716	5.428	5.265	5.460	5.466	5.409
Crédits à moyen terme	426	430	433	444	462	482	500	488	504	514	526	538	556
Crédits à long terme	13	13	13	15	16	17	19	19	19	20	21	21	20
TOTAL	5.226	6.231	5.217	5.367	5.659	5.937	5.965	6.223	5.951	5.799	6.007	6.025	5.985
Total des crédits à l'économie	6.331	6.448	6.456	6.687	7.069	7.285	7.304	7.763	7.464	7.356	7.598	7.688	7.606

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger incluses dans les avoirs extérieurs.
Source : Banque du Maroc.

A. 48 — *Emplois et ressources des banques de dépôts*
(banques inscrites et crédit populaire)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1974	30-6-1975	31-12-1975	30-6-1976	31-12-1976
EMPLOIS					
1. *Encaisses*	334	382	434	498	510
— Espèces en caisse	104	95	99	105	107
— Banque du Maroc	67	29	31	39	33
— Réserve monétaire et compte bloqué	163	258	304	354	370
2. *Créances sur le Trésor*	1.986	2.211	2.496	2.881	2.857
— Dépôts et assimilés	17	15	23	25	22
— Bons du Trésor	1.969	2.196	2.473	2.856	2.835
3. *Crédits à l'économie*	4.750	5.125	5.957	6.706	6.994
— Court terme (1)	4.431	4.726	5.499	6.168	6.381
— Moyen terme	313	390	445	519	593
— Long terme	6	9	13	19	20
4. *Concours aux organismes financiers spécialisés*	52	157	71	230	124
5. *Titres en portefeuille*	174	198	216	223	423
— Participations	29	41	48	60	64
— Autres titres	145	157	168	163	359
6. *Avoirs extérieurs* (2)	187	134	150	190	182
— Monnaies	14	9	10	11	11
— Banques et correspondants à l'étranger	173	125	140	179	171
7. *Immobilisations*	118	132	145	185	206
8. *Emplois divers nets*	108	63	203	202	258
TOTAL	7.709	8.402	9.672	11.115	11.554
(1) Y compris les créances nées sur l'étranger	196	187	208	219	213

(2) A l'exclusion des créances nées sur l'étranger nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.
Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 48 *bis* — *Emplois et ressources des banques de dépôts*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1974	30-6-1975	31-12-1975	30-6-1976	31-12-1976
RESSOURCES					
1. *Fonds propres nets*	342	320	426	465	500
— Capital et réserves	305	328	394	454	480
— Report à nouveau et bénéfice de l'exercice	57	12	53	31	42
A déduire : pertes antérieures et frais d'établissement	— 20	— 20	— 21	— 20	— 22
2. *Provisions pour risques*	72	93	95	112	109
3. *Dépôts à vue*	5.345	6.057	6.882	7.666	7.792
— Comptes de chèques	2.429	3.028	3.190	3.899	3.870
— Comptes courants d'entreprises non financières	2.678	2.728	3.369	3.436	3.539
— Comptes d'établissements financiers	103	123	127	131	128
— Créditeurs divers	135	178	196	200	255
4. *Dépôts à échéance*	1.017	1.199	1.437	1.660	1.752
— Comptes et bons à échéance fixe	1.017	1.199	1.437	1.660	1.752
5. *Engagements extérieurs*	96	88	96	111	121
— Comptes en devises (à vue et à terme)	19	18	24	23	28
— Banques et correspondants à l'étranger	77	70	72	88	93
6. *Concours de l'Institut d'émission*	769	562	592	975	1.153
— Sur effets publics	165	98	66	257	270
— Sur effets privés	604	459	519	708	847
— Sur effets transitant par la Banque nationale pour le développement économique	—	5	7	10	36
7. *Concours des organismes spécialisés*	68	83	144	126	127
8. *Ressources diverses nettes*	—	—	—	—	—
TOTAL	7.709	8.402	9.672	11.115	11.554

Source : Banque du Maroc.

A. 49 — *Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	30-6-1975	31-12-1975	30-6-1976	31-12-1976
EMPLOIS				
1. *Encaisses et valeurs à recouvrer*	15	4	7	38
2. *Créances sur le Trésor*	284	322	300	385
— dépôts à vue et assimilés	21	27	23	—
— bons et obligations d'Etat	263	295	277	385
3. *Créances sur les banques*	243	299	283	255
— dépôts à vue	127	107	87	50
— dépôts à terme et prêts	116	192	196	205
4. *Crédits à l'économie*	2.384	2.714	3.118	3.471
— court terme	421	452	553	544
— moyen et long terme	1.963	2.262	2.565	2.927
5. *Crédits aux collectivités publiques*	184	215	221	243
6. *Titres en portefeuille*	225	252	289	344
— participations	186	212	218	253
— autres titres	39	40	71	91
7. *Immobilisations*	55	58	63	68
8. *Emplois divers nets*	—	—	—	—
TOTAL	3.390	3.864	4.281	4.804

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 49 — *Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés* (suite)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	30-6-1975	31-12-1975	31-6-1976	31-12-1976
RESSOURCES				
1. *Fonds propres*	393	439	460	502
Dont : — Dotations de l'Etat	94	94	94	94
— Provisions pour dépréciation d'actif	19	15	22	30
2. *Concours de l'Etat*	226	270	335	390
3. *Emprunts extérieurs* (à plus d'un an)	514	696	744	1.180
4. *Emprunts intérieurs*	518	509	682	546
— Dépôts à terme et bons de caisse	3	2	2	1
— Obligations et bons	358	436	450	421
— Concours bancaires	157	71	230	124
5. *Dépôts à court terme*	1.327	1.448	1.510	1.587
6. *Concours de l'Institut d'émission* (1)	375	469	528	563
— Escompte	322	419	464	499
— Autres concours	53	50	64	64
7. *Ressources diverses nettes*	37	33	22	36
TOTAL	3.390	3.864	4.281	4.804

Source : Banque du Maroc.

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme présentés par la Banque nationale pour le développement économique, considérés comme concours de l'Institut d'émission aux banques.

A. 50. — *Évolution des recours des banques à l'Institut d'émission*

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1974												
Recours sur effets publics	53	62	102	120	53	59	78	124	165	160	277	165
Recours sur effets privés	382	348	430	482	456	369	336	482	418	437	590	604
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	4	3	7	8	3	1	5	14	5	10	2	—
TOTAL (1)	439	413	539	610	512	429	419	620	588	607	869	769
Moyenne quotidienne des recours	481	428	414	596	561	516	388	531	560	574	752	882
1975												
Recours sur effets publics	149	237	243	215	175	98	203	103	126	132	104	66
Recours sur effets privés	485	511	360	379	399	459	602	675	515	589	636	519
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	4	1	2	6	4	5	11	8	7	13	8	7
TOTAL (1)	638	749	605	600	573	562	816	786	648	734	748	592
Moyenne quotidienne des recours	704	701	658	654	608	538	638	869	685	640	811	742
1976												
Recours sur effets publics	249	420	410	388	527	257	760	917	706	400	470	270
Recours sur effets privés	609	661	711	778	707	708	707	807	849	776	871	847
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	18	21	12	6	4	10	16	16	11	16	33	36
TOTAL (1)	876	1.102	1.133	1.172	1.238	975	1.483	1.740	1.566	1.192	1.374	1.153
Moyenne quotidienne des recours	674	918	1.035	1.138	1.206	1.102	1.039	1.629	1.679	1.312	1.097	1.180

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.
Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 51 — *Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts* (1)
(nourris, réescomptés ou pris en pension)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1975	1976					
	Décembre	Mars	Juin	Juillet	Août	Septembre	Décembre
Engagements à court terme :							
Papier commercial sur le Maroc	948,4	919,6	1.100,3	1.135,9	1.054,6	1.022,9	1.119,1
Crédits à la consommation	194,5	220,1	239,9	246,3	253,5	246,1	250,1
Papier commercial sur l'étranger	207,9	205,7	218,9	257,7	248,1	252,1	213,1
Avances sur conserves de sardines	61,9	55,1	56,2	55,4	64,3	73,2	69,6
Organismes coopératifs agricoles	288,7	281,4	246,9	257,7	292,4	291,9	306,8
Autres crédits garantis par l'Etat ou la C.C.G. (2)	97,1	22,3	69,5	76,0	83,7	113,5	220,7
Autres crédits comportant la signature de la C.M.M. (3)	104,1	125,8	136,4	126,3	142,6	145,2	170,8
Avances sur marchandises et warrants	630,0	675,6	722,9	723,0	797,9	754,7	736,4
Crédits aux céréalistes privés	223,6	201,2	170,2	214,7	269,6	249,6	194,9
Autres crédits assortis de garanties réelles	520,0	651,6	681,2	711,0	720,4	698,3	672,9
Crédits sans spécification ni garanties réelles	1.783,8	1.908,3	1.951,4	2.042,6	1.931,8	1.948,3	1.839,6
Divers	438,5	484,0	574,4	607,8	588,5	545,5	587,3
TOTAL	5.498,5	5.750,7	6.168,2	6.514,4	6.447,4	6.341,3	6.381,3
Engagements à moyen terme :							
Sans garanties réelles	38,7	42,0	48,0	56,7	57,2	50,2	71,6
Avec garanties réelles	235,7	238,2	246,8	259,9	275,9	276,7	319,4
Avec garanties de l'Etat ou de la C.C.G.	169,1	178,8	222,3	191,1	189,9	196,9	200,2
Prêts à la marocanisation	1,8	1,6	1,5	1,4	1,4	1,3	1,2
TOTAL	445,3	460,6	518,6	509,1	524,4	525,1	592,4
Engagements à long terme :							
Particuliers	5,0	6,4	10,0	10,8	11,6	12,8	12,8
Prêts à la marocanisation	8,1	8,4	8,9	7,9	7,7	7,5	7,1
TOTAL	13,1	14,8	18,9	18,7	19,3	20,3	19,9
Concours aux organismes financiers spécialisés	70,9	110,7	230,0	197,6	67,0	63,8	124,4
TOTAL GÉNÉRAL	6.027,8	6.336,8	6.935,7	7.239,8	7.058,1	6.950,5	7.118,0

Source : Banque du Maroc.

(1) Y compris les concours bancaires aux organismes financiers spécialisés.

(2) Caisse centrale de garantie.

(3) Caisse marocaine des marchés.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 52 — *Structure des taux d'intérêt créditeurs*

(Taux annuels en pourcentage)

	TAUX EN VIGUEUR au 31 décembre 1976 (taux uniques)
1° *Banques de dépôts* (1)	
A. Comptes à vue :	
• Comptes ordinaires	(Non rémunérés)
. Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	3
B. Comptes sur carnets	3
C. Comptes à terme et bons de caisse :	
• De 1 mois à moins de 3 mois	2
• De 3 mois à moins de 6 mois	3,50
• De 6 mois à moins de 12 mois	4,50
• De 12 mois à moins de 18 mois	5,50
• De 18 mois à 24 mois (inclus)	6,50
• Au-delà de 24 mois	Taux libre
2° — *Caisse d'épargne nationale*	3,50 (3)
3° *Organismes financiers spécialisés*	
A. Crédit immobilier et hôtelier :	
• Bons à 5 ans réservés aux banques	5,75
• Obligations à 15 ans	7,50
B. Banque nationale pour le développement économique :	
• Bons de caisse à 3 mois	4
• Bons de caisse à 6 mois	4,25
• Bons de caisse à 12 mois	4,75
• Obligations à 15 ans	7,50
C. Caisse nationale de crédit agricole :	
• Dépôts à vue	1,50
4° *Trésor*	
• Bons sur formules à 6 mois émis dans le public	4,50
(rendement réel à l'échéance de 6 mois : 4,548)	
(rendement réel en cas de remboursement après 3 mois : 4,245)	
. Bons en compte courant (réservés aux banques, aux organismes financiers et aux compagnies d'assurances) :	
— à 6 mois	4
(rendement réel à 6 mois : 4,038)	
(rendement réel en cas de remboursement entre 3 et 6 mois : 3,836)	
— à 1 an	4
(rendement réel à 1 an : 4,166)	
— à 5 ans	6,50
. Émissions réservées aux banques dans le cadre du financement des prêts accordés pour la marocanisation de certaines activités :	
— à 1 an	3,50
— à 10 ans (émissions suspendues)	3,50
. Bons nominatifs, à 5 ans, émis en représentation du prélèvement obligatoire sur salaires et traitements (émissions non renouvelées depuis 1972)	4
. Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents :	
— à 7 ans	5,50
. Bons émis en emploi de la « réserve d'investissement », à 10 ans, nominatifs	5
• Obligations d'Etat ou garanties par l'Etat :	
— à 15 ans	7,50

(1) Sans changement par rapport au 31 décembre 1975.

(2) Arrêté du ministre des finances du 29 juin 1974 applicable à partir du 1er juillet 1974 et modifié par l'arrêté du 30 juin 1975 applicable à partir du 1er juillet 1975.

(3) Ce taux est assorti d'une prime de fidélité de 0,50% par an.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 53 — *Structure des taux de refinancement de la Banque du Maroc*

	TAUX EN VIGUEUR au 31 décembre 1976
A. — Facilités à court terme aux établissements de crédits :	
a) Escompte et pension ordinaire d'effets privés - Taux de base (papier commercial Maroc warrants - avances sur marchandises - papier financier - crédits C.M.M. (1) - crédits d'équipement à 2 ans maximum)	4,50
Créances nées sur l'étranger	3
Crédits de financement des exportations (2)	4
Papier repérsentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	3,50
b) Mobilisation en faveur des banques de Bons du Trésor (escompte ou avance) :	
Bons à 6 mois (taux de rendement réel)	4,038
Bons à 1 an (taux de rendement réel)	4,166
Bons à 5 ans (3)	6,50
c) Avances spéciales (sur effets publics ou privés) accordées aux banques :	
Sans pénalité	6
Avec pénalité	12,75
d) Refinancement de crédits aux établissements financiers (4) :	
C.N.C.A.	3
C.D.G./C.I.H.	3,50
B. — Crédits à moyen terme à l'économie :	
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (5)	4
Moyen terme C.N.C.A. (4)	3
Moyen terme C.I.H.	3,50
Moyen terme C.D.G. (effets FEC)	3,625
C. — Concours à l'Etat :	
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire, consenties à titre gratuit, la Banque du Maroc accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes :	
Avances sur bons du Trésor (C.N.C.A.)	4,50
Mobilisations de traites douanières	4,50
Avances sur obligations cautionnées	5,50 — 6
Avances sur obligations (C.I.H., C.N.C.A., B.N.D.E., O.N.E.) souscrites par la C.D.G. et mobilisées pour le compte du Trésor (6)	6,25 — 7,50

(1) Crédits appuyés de la signature de la caisse marocaine des marchés.
(2) Rubrique introduite en 1976.
(3) Bons à 5 ans émis avant le 3 décembre 1974 : taux de 4,60 % et ceux émis au-delà de cette date, taux de 6,50 %.
(4) Taux préférentiels consentis dans le cadre d'une filie d'escompte globale par la Banque du Maroc.
(5) Caisse centrale de garantie.
(6) Selon le taux d'émission.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 54 — *Structure des taux d'intérêt débiteurs*

(Taux annuels en pourcentage)

	TAUX EN VIGUEUR AU 31 DECEMBRE 1976		
	Minimum	Maximum	Unique
1. BANQUES DE DÉPOTS			
A. Crédits à court terme.			
— *Mobilisables :*			
Créances nées sur l'étranger	4,50	6	
Crédits de financement des exportations (1)	5,50	7	
Papier commercial sur le Maroc	5,50	7,50	
Autres crédits à court terme mobilisables	6	8	
— *Non mobilisables :*			
Découverts non spécifiés	8 *	10,50 *	
Autres crédits à court terme non mobilisables	Taux applicable aux crédits mobilisables de même nature majoré d'un point		
** A l'exclusion de toute commission			
— *Spéciaux :*			
Warrants « récolte céréalière »			4,50
Warrants des conserves de sardines			5,50
Warrants riz			5,50
Warrants coton			5,50
Crédits C.M.M. (2)			6
B. Crédits à moyen terme.			
— *Mobilisables :*			
Tous crédits			8
— *Non mobilisables :*			
Tous crédits	8,50	11	
C. Crédits à long terme			
Tous crédits	Taux au moins égal au taux maximum des crédits à moyen terme non mobilisables		
2. BANQUE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (crédits à moyen et long terme)			10 *
** Avec ristourne de 2% pour certains investissements industriels, maritimes et miniers (code des investissements, du 13 août 1973). En ce qui concerne les crédits d'équipement maritimes, cette ristourne se cumule avec celle de 4% prévue par l'arrêté du 17 février 1954.			

(1) **Rubrique introduite en 1976 ; voir arrêté du ministre des finances n° 1080-76.**

(2) **Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux unique s'ajoutent les commissions perçues par la Caisse fixées à : 2% pour les opérations de préfinancement, 1,70% pour les acceptations d'accompagnement, 1,40% pour les acceptations de mobilisation.**

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 54 (suite) — *Structure des taux d'intérêt débiteurs*

3. CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

NATURE DES OPÉRATIONS	REGIME AU 31 DECEMBRE 1976 (1)	
		TAUX
1) *Court terme*		
	1. Warrants	4,75
	2. Prêts à la production :	
	— Céréales et légumineuses	6
	— Opérations intégrées (O.R.M.V.A.)	8
	— Autres crédits (embouche agrumes, maraîchage...)	8,50
2) *Moyen terme*	. Coopératives de la réforme agraire	7
	. Autres crédits à moyen terme	8,50

4. CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

	REGIME AU 31 DECEMBRE 1976 (1)		
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaire	Ristourne d'intérêt
I. — *Régime général*			
1 — Construction à usage d'habitation personnelle	— inférieure ou égale à 200.000 DH	10 %	4 %
	— comprise entre 200.000 et 300.000 DH	10 %	1,25 %
	— supérieure à 300.000 DH	10 %	Néant.
2 — Secteur locatif	— coût m² inférieur ou égal à 500 DH	10 %	Néant.
	— coût m² supérieur à 500 DH	11 %	Néant.
II. — *Régime foncier*			
1 — Construction de locaux commerciaux	—	11 %	Néant.
2 — Viabilisation des terrains	—	10 %	Néant.
3 — Préfinancement des promoteurs	—	10 %	Néant.
4 — Acquisitions de logements	— inférieur ou égale à 250.000 DH	10 %	Néant.
III. — *Crédits hôteliers*			
1 — Crédits hypothécaires		8,75 %	4,25 %
2 — Crédits avec nantissement (pour l'achat de mobilier et de matériel)		8,75 %	4,25 %

(1) Sans changement par rapport au 31 décembre 1975.

A. 54 (suite) — *Structure des taux d'intérêt débiteurs*

5. TRÉSOR - C.D.G.

	REGIME AU 31 DECEMBRE 1976	
Habitat économique (*)	*Revenus annuels de l'emprunteur :*	
— Prêts individuels	— inférieurs à 12.000 DH	4,— %
	— compris entre 12.000 et 18.000 DH	6,— %
— Prêts collectifs	— inférieurs à 12.000 DH	3,— %
	— compris entre 12.000 et 18.000 DH	4,— %

* Ces crédits sont en fait accordés sur ressources budgétaires et distribués par l'intermédiaire du Crédit populaire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 55. — *Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées à Rabat* (1)

Cours du virement

	FIN MARS 1976		FIN JUIN 1976		FIN SEPTEMBRE 1976		FIN DECEMBRE 1976	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	0,93602	0,93884	0,93429	0,93710	0,90918	0,91192	0,90146	0,90416
1 dollar E.U.	4,3655	4,3881	4,4240	4,4468	4,4749	4,4974	4,4730	4,4955
1 livre sterling	8,3638	8,4125	7,8830	7,9302	7,5607	7,6100	7,6128	7,6582
1 mark allemand	1,7206	1,7296	1,7190	1,7280	1,8410	1,8512	1,8942	1,9035
1 florin hollandais	1,6265	1,6352	1,6194	1,6281	1,7438	1,7527	1,8186	1,8278
100 francs belges	11,177	11,235	11,149	11,206	11,917	11,976	12,427	12,487
1 franc suisse	1,7227	1,7317	1,7910	1,8002	1,8301	1,8393	1,8259	1,8350
1.000 lires italiennes	5,1972	5,2317	5,2670	5,3016	5,1982	5,2390	5,1121	5,1456
100 shillings autrichiens	23,948	24,072	24,011	24,140	25,957	26,090	26,674	26,808
100 pesetas espagnoles	6,5240	6,5625	6,5129	6,5513	6,5988	6,6370	6,5491	6,5868

(1) La Banque du Maroc cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais et, depuis le 1er janvier 1976, le dinar tunisien.

Arrêté du ministre des finances n° 763-78 du 24 rejeb 1398 (1er juillet 1978) fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt marocain 4 ½ % 1952 à capital garanti.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir du 29 hija 1371 (20 septembre 1952) autorisant le gouvernement à émettre des emprunts à long terme et notamment son article 4 ;

Vu l'article 5 de l'arrêté du 26 septembre 1952 fixant les conditions d'émission d'un emprunt 4½% à capital garanti réservé aux sociétés d'assurance et de capitalisation ;

Vu les cours pratiqués pour la pièce d'or française de 20 francs sur le marché libre des matières d'or de Paris au cours des 100 bourses précédant le 9 rejeb 1398 (15 juin 1978),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1978, la valeur de reprise de l'obligation de l'emprunt 4½% 1952 à capital garanti, admise en paiement des droits de mutation, est fixée à soixante-deux mille deux cent treize dirhams vingt-quatre centimes (62.213,24 DH).

ART. 2. — Les obligations de cet emprunt tirées au sort le 9 joumada I 1398 (17 avril 1978) sont remboursables à 62.213,24 dirhams à compter du 24 rejeb 1398 (1er juillet 1978).

Rabat, le 24 rejeb 1398 (1er juillet 1978).

Le ministre des finances p.i.,

Dr MOHAMED BENHIMA.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 807-78 du 3 ramadan 1398 (8 août 1978) portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse pendant la saison 1978-1979.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir du 6 hija 1341 (21 juillet 1923) sur la police de la chasse et les dahirs qui l'ont modifié et complété ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture n° 582-62 du 3 novembre 1962 portant réglementation permanente de la chasse, tel qu'il a été modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Pendant les périodes d'ouverture indiquées ci-après et en dehors des zones où elle est interdite, la chasse peut être pratiquée dans les conditions fixées par le dahir du 6 hija 1341 (21 juillet 1923) et l'arrêté du ministre de l'agriculture n° 582-62 du 3 novembre 1962 portant réglementation permanente de la chasse, susvisés, ainsi que par le présent arrêté.

A. — PÉRIODES D'OUVERTURE, JOURS ET MODES DE CHASSE

ART. 2. — Sur le territoire du Royaume du Maroc, les dates d'ouverture et de clôture de la chasse, ainsi que les jours et les modes de chasse, sont fixés ainsi qu'il suit pour les différentes espèces de gibier :

ESPÈCES DE GIBIER	DATE d'ouverture (1)	DATES de clôture (2)	JOURS OU LA CHASSE EST PERMISE pendant les périodes d'ouverture	MODES DE CHASSE
Perdreau, lièvre et canard col-vert.	1er octobre 1978.	1er janvier 1979.	Les dimanches ainsi que les jours suivants : le 6 novembre, le 18 novembre, le 2e jour de célébration de l'Aïd-el-Kebir, le 1er moharrem 1399 et le 1er janvier 1979.	
Lapin, gibier d'eau et de passage (3) (sauf la caille, la tourterelle et le canard col-vert), les animaux nuisibles énumérés à l'article 5 de l'arrêté susvisé du 3 novembre 1962 ainsi que tous les animaux sauvages non classés parmi les espèces protégées aux articles 12 de l'arrêté du 3 novembre 1962 précité et 8 du présent arrêté.	id.	4 mars 1979.	Les dimanches ainsi que les jours suivants : le 6 novembre, le 18 novembre, le 2e jour de célébration de l'Aïd-el-Kebir, le 1er moharrem 1399 et le 1er janvier 1979 puis, à compter du 1er janvier 1979 inclus, tous les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés suivants : le 2e jour de célébration de la fête du Mouloud et le 3 mars 1979.	Par dérogation aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé du 3 novembre 1962, le tir en battue de la bécassine est autorisé dans la chasse touristique et la zone complémentaire.
Caille.	id.	25 mars 1979.	id. Toutefois, à compter du 5 mars 1979 inclus, la chasse de la *caille* est interdite à l'intérieur de toutes les forêts.	
Sanglier.	id.	11 février 1979.	Les jeudis et dimanches ainsi que les jours suivants : le 6 novembre, le 18 novembre, le 2e jour de célébration de l'Aïd-el-Kebir, le 1er moharrem 1399 et le 1er janvier 1979.	La chasse du *sanglier* ne peut être pratiquée qu'en battue.

(1) Au lever du soleil.
(2) Au coucher du soleil.
(3) Les gibiers d'eau et de passage dont la chasse est autorisée sont énumérés ci-après : *bécasse, bécassines, bécasseaux, glaréoles, phalaropes, courvite isabelle, chevalier, courlis, foulques, gangas, merles, grèbes, macreuses, canards, sarcelles, fuliginés, oies, plongeons, gravelots, pluviers, huîtriers, barges, œdicnème criard, poule d'eau, râles divers, vanneaux, grives.*

B. — RÉGLEMENTATION SPÉCIALE

ART. 3. — *Chasse en battue.* — Les autorisations spéciales de chasse en battue du sanglier visées à l'article 6 de l'arrêté précité du 3 novembre 1962 (1) sont délivrées par le gouverneur ou son délégué.

Le montant de la redevance prévue au même article est égal au produit de la somme de 50 dirhams par le nombre de chasseurs devant participer à la battue, tel que ce nombre figure sur la demande d'autorisation de battue. Si ce nombre est inférieur à cinq, le montant de la redevance est toutefois de 200 dirhams.

Les demandes d'autorisation de battue, établies sur imprimé spécial à retirer à la subdivision forestière locale et accompagnées d'un mandat-poste du montant de la redevance calculé ou fixé comme indiqué à l'alinéa précédent libellé au nom du percepteur dans le ressort duquel se trouve ladite subdivision, doivent parvenir à la subdivision forestière intéressée quinze jours au moins et trente jours au plus avant la date demandée pour la battue.

(1) La chasse en battue du mouflon est interdite pendant la saison 1978-1979.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Tout chasseur ayant obtenu une autorisation de chasse en battue est primé dans la répartition des battues restantes par les chasseurs qui n'ont pas encore obtenu d'autorisation semblable et qui ont présenté leur demande dans les délais réglementaires ci-dessus indiqués. L'attribution des battues a lieu le dixième jour qui précède la date fixée pour les battues.

Nonobstant la disposition prévue à l'alinéa précédent, en cas de concurrence de plusieurs listes de chasseurs, priorité est donnée à celle ne comprenant aucun chasseur ayant déjà participé, depuis l'ouverture de la chasse, à quatre battues ou plus sur le territoire de la province intéressée, ou à celle qui en comprend le plus petit nombre. Les chasseurs participant à des battues seront tenus d'acquérir les sangliers tués involontairement en dépassement du nombre fixé par les autorisations correspondantes, contre paiement par eux d'une taxe de 200 dirhams pour le premier animal excédentaire et de 500 dirhams par sanglier pour les autres. Ces taxes sont perçues, sur-le-champ par l'agent chargé de la surveillance de la battue contre remise d'un permis-quittance extrait d'un carnet à souches et établi au nom du bénéficiaire de l'autorisation de battue ou, à défaut, au nom du ou des autres chasseurs participants, acquéreurs des animaux. Il est délivré un permis-quittance par sanglier. Les sommes ainsi perçues sont versées, contre reçu, aux caisses des agents du Trésor dans le ressort desquels les battues ont eu lieu ; ceux-ci les prennent en charge au titre du fonds de la chasse.

ART. 4. — *Destruction des animaux nuisibles.* — Pendant la période de clôture de la chasse, la destruction des animaux déclarés nuisibles ne peut être effectuée que par les propriétaires ou les possesseurs sur leurs terres, ou par les personnes ayant reçu d'eux une délégation écrite.

La destruction des animaux nuisibles est interdite par temps de neige.

Par dérogation aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté précité du 3 novembre 1962, la destruction des calandres, calandrelles, pigeons et tourterelle est interdite du 15 juin au coucher du soleil à la date d'ouverture de la chasse de la saison 1979-1980.

Pendant la période comprise entre le 1er octobre 1978 et le 4 mars 1979 les propriétaires ou les possesseurs peuvent détruire ou faire détruire les lapins sur leurs terres par tous les moyens, sauf ceux énumérés au sixième alinéa de l'article 7 de l'arrêté précité du 3 novembre 1962.

Le colportage et le commerce des lapins détruits sont interdits. Toutefois, dans les cas de destructions massives, des permis de colportage indiquant la destination du gibier peuvent, et sans que lesdits permis vaillent autorisation de commerce, être exceptionnellement délivrés par le chef de l'administration des eaux et forêts ou par son délégué.

Après le 4 mars 1979, aucune autorisation de destruction et de colportage de lapins ne sera accordée.

ART. 5. — *Nombre de pièces.* — Le nombre maximal de perdreaux, de lièvres, de canards, de bécassines et de cailles qu'un chasseur peut abattre au cours d'une même journée de chasse est fixé à six perdreaux, un lièvre, huit canards (1) dont quatre cols-verts au maximum, vingt bécassines, de quelque espèce que ce soit, et vingt cailles.

Le nombre de sangliers qu'un groupe de chasseurs participant à une battue sera autorisé à abattre, est fixé à un sanglier pour quatre chasseurs, plus un sanglier pour le ou les chasseurs en excédent d'un multiple de quatre.

ART. 6. — *Interdiction de la vente du gibier.* — Sont interdits, sous quelque forme que ce soit, la mise en vente, la vente et l'achat des espèces suivantes : perdreau, lièvre, lapin, caille, tourterelle, bécassine, ainsi que des espèces protégées énumérées au premier alinéa de l'article 8 du présent arrêté.

Pour toutes les autres espèces le commerce est soumis à autorisation du directeur, chef de l'administration des eaux et forêts et de la conservation des sols.

Cette interdiction s'étend à la détention des animaux de ces espèces dans les lieux visés à l'article 10 *bis* du dahir précité du 6 hija 1341 (21 juillet 1923) ainsi que, sauf sur autorisation spéciale du chef de l'administration des eaux et forêts, chez les taxidermistes, fourreurs et tanneurs.

ART. 7. — *Licences de chasse en forêt domaniale.* — Le prix de la licence de chasse en forêt, permettant de chasser dans les parties non louées, ou non mises en réserves des forêts domaniales est fixé à 20 dirhams.

La demande de licence doit être accompagnée d'un mandat de 20 dirhams au nom du percepteur et, le cas échéant, du montant des frais d'envoi (2).

ART. 8. — *Espèces protégées.* — Sont interdites :

La chasse de la panthère, du guépard, de toutes espèces de cerfs et de gazelles, du mouflon, des rapaces diurnes et nocturnes, de la loutre, de la mangouste, du lynx caracal, de la hyène, du fennec, du chat sauvage, du ratel, du zorille, de la genette, du porc-épic, du hérisson, de l'écureuil de Gétulie, de toutes espèces d'outardes, du francolin, de toutes espèces de pintades sauvages, du colin de Californie, de l'érismature et de toutes espèces de tadornes. Toutefois, dans les lots où le droit de chasse est amodié, chaque amodiataire et chaque permissionnaire peuvent abattre, au cours d'une même journée de chasse et seulement pendant la période comprise entre le 1er octobre 1978 et le 1er janvier 1979 inclus, au maximum trois faisans et une pintade du Sénégal qui peuvent s'ajouter au nombre maximal de pièces de gibier sédentaire qu'il est permis de tuer, tel qu'il est fixé à l'article 5 ci-dessus.

La chasse du sanglier est interdite dans la chasse touristique et dans la zone complémentaire.

L'interdiction prévue au présent article concernant la panthère et le guépard ne fait pas obstacle à la destruction des bêtes de ces espèces qui constitueraient un danger pour les humains ou les animaux domestiques. Toutefois, sauf en cas de danger ou de dommage actuel ou imminent, seul le directeur, chef de l'administration des eaux et forêts et de la conservation des sols est qualifié pour autoriser ladite destruction, après avis conforme de l'autorité administrative locale.

Quiconque a tué une panthère ou un guépard en vertu des dispositions prévues à l'alinéa précédent doit, s'il veut conserver la propriété de l'animal, acquitter au profit du fonds de la chasse une redevance dont le montant est fixé à 5.000 dirhams.

Cette somme est versée à la caisse du percepteur dont relève la subdivision ou l'arrondissement forestier, au vu d'un titre de recouvrement établi par cette subdivision ou cet arrondissement.

Si l'intéressé refuse d'effectuer le versement dans le délai fixé par le titre de recouvrement, la dépouille de la panthère ou du guépard tué devient la propriété de l'Etat ; elle est vendue au profit du fonds de la chasse suivant les règles de cession des produits du domaine.

Le transport ou la mise en vente des dépouilles de panthère ou de guépard est subordonné à la présentation d'un permis de colportage délivré par le représentant de l'administration des

---

(1) Ce nombre englobe :

a) Les canards proprement dits : (7 genres) cols-verts, pilets, souchets, siffleurs, chipeaux (les tadornes sont protégés).

b) Les sarcelles (3 genres) : d'hiver, d'été, marbrées.

c) Les fuligînés : morillons, nyrocas, milouins, garots, macreuses, etc.

(2) Le montant des frais d'envoi (0,5 DH) est à verser, le cas échéant, directement à la subdivision ou à l'arrondissement des eaux et forêts intéressé.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

eaux et forêts le plus voisin constatant que le montant de la redevance prévue ci-dessus a été acquitté. Les dépouilles de panthère ou de guépard transportées ou mises en vente sans permis sont saisies et vendues dans les conditions fixées ci-dessus.

ART. 9. — *Exercice de la chasse par les étrangers dans les secteurs classés « chasses touristiques ».* — Dans les secteurs classés « chasses touristiques », la chasse ne peut être exercée que par les chasseurs étrangers, à l'exclusion de toute personne ayant au Maroc son domicile ou son principal établissement, et à condition qu'ils soient porteurs, en sus des permis de port d'armes et de chasse et de la quittance d'assurance visée à l'article 5 du dahir précité du 6 hija 1341 (21 juillet 1923) ainsi que de la licence de chasse et d'une autorisation nominative spéciale délivrée par le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire ou encore par le directeur, chef de l'administration des eaux et forêts ou par son délégué.

L'autorisation nominative spéciale valable pour une semaine est délivrée moyennant paiement au Fonds de la chasse d'une redevance forfaitaire de cinq cents (500) dirhams.

Pour la chasse du lièvre, du perdreau et du canard col-vert, les chasseurs touristes doivent se soumettre aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

Ils peuvent en outre chasser du 1er octobre 1978 au 4 mars 1979, les gibiers d'eau (sauf le canard col-vert) et de passage dont la liste figure à l'article 2 ci-dessus, tous les jours de la semaine à l'exception du mercredi dans la chasse touristique et la zone dite « complémentaire » limitée : au nord, par le périmètre municipal sud de la ville de Larache, de l'océan atlantique au point où ce périmètre coupe la route principale n° 2 (de Rabat à Tanger), puis par cette route, de ce point jusqu'à l'embranchement du chemin tertiaire n° 8202 allant à Et-Tleta-er-Rissana et à Souk-es-Sebt-des-Béni-ez-Zerfèt, ensuite par ce chemin, de l'embranchement précité jusqu'à son croisement à Et-Tleta-er-Rissana, avec le chemin tertiaire n° 8201, dit « de Souk-et-Tnine-de-Sidi-el-Yamani à El-Ksar-el-Kébir » ; à l'est, par ce dernier chemin d'Et-Tleta-er-Rissana jusqu'au point où il franchit l'oued Mekhazène puis par cet oued (rive droite), d'amont en aval, du point précédent à son confluent avec le fleuve Loukkos, ensuite par la rive gauche de ce fleuve, d'aval en amont du confluent précité jusqu'au pont où il est franchit par la route principale n° 2 (de Rabat à Tanger), enfin par cette route, du pont précédent jusqu'au point de départ à Arbaoua, de la limite nord du secteur dit « chasse touristique d'Arbaoua » ; au sud, par cette limite, d'Arbaoua à l'océan atlantique ; à l'ouest, par cet océan jusqu'au périmètre municipal sud de la ville de Larache. Pour chasser dans cette zone, pendant la période précitée, lesdits chasseurs doivent être porteurs les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de l'autorisation nominative spéciale visée à l'alinéa précédent et de la licence de chasse.

C. — RÉSERVES ET SECTEURS CLASSÉS « CHASSES TOURISTIQUES »

ART. 10. — Sont reconduits pour la saison de chasse 1978-1979 les dispositions de l'arrêté n° 898-77 du 12 chaabane 1397 (30 juillet 1977) et en conséquence maintenues les réserves et les secteurs classés « chasses touristiques » décrits dans cet arrêté.

D. — SANCTIONS

ART. 11. — Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et sanctionnées conformément aux dispositions de l'article 10 *ter* et les articles 15 et suivants du dahir précité du 6 hija 1341 (21 juillet 1923).

Rabat, le 3 ramadan 1398 (8 août 1978).

MUSTAPHA FARIS.

NOTA 1. — Les chasseurs peuvent consulter, au siège de la province, du service forestier provincial, de l'arrondissement forestier ou de la subdivision forestière du lieu, la liste des immeubles ruraux sur lesquels la chasse a été régulièrement interdite ou amodiée en application de l'arrêté du 14 mars 1955 fixant les modalités de l'interdiction de la chasse et de l'amodiation du droit de chasse sur les immeubles ruraux. Ils peuvent se renseigner dans les mêmes conditions sur les limites des lots de forêts domaniales sur lesquels le droit de chasse est amodié.

NOTA 2. — Les chasseurs qui abattraient les oiseaux bagués sont priés, dans l'intérêt de la science et de la chasse, de bien vouloir envoyer la bague et, si possible, l'animal en indiquant la date, les conditions de capture et l'espèce de l'oiseau à la sous-station de baguage du centre de recherches sur les migrations de mammifères et des oiseaux, Institut scientifique chérifien, avenue Moulay-Chérif, Rabat.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-78-179 du 19 joumada II 1398 (27 mai 1978) déclarant d'utilité publique les travaux d'ouverture de la gare de Ras-El-Ma au P.K. 299+386 de la ligne du chemin de fer de Tanger à Fès et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires à cette fin (province de Fès).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 25 rebia I 1397 (16 mars 1977) au 27 joumada I 1397 (16 mai 1977) dans les bureaux du caïdat d'Aït Ayach, province de Fès ;

Sur proposition du ministre de l'équipement et de la promotion nationale, après avis du ministre des transports,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'ouverture de la gare de Ras-El-Ma au P.K. 299+386 de la ligne du chemin de fer de Tanger à Fès (province de Fès).

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles de terrain figurées par une teinte rouge sur le parcellaire au 1/1.000e annexé à l'original du présent décret et désignées au tableau ci-après :

NUMÉROS des parcelles au plan	NUMÉROS DES TITRES FONCIERS et désignations des propriétés	NOMS ET ADRESSES DES PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS	SUPERFICIE A.	SUPERFICIE CA.	OBSERVATIONS
		Mmes, Mlles et MM. :			
1	Propriété dite « Saidia », titre foncier n° 22795 F. (partie).	Laribia Mohamed ben Tahar, 90, Hay Zaza, route d'Aïn Chkeff, Fès - Ville nouvelle.	2	26	Terrain de culture
2	Propriété dite « El Ghazia », titre foncier n° 12276 F. (partie).	El Ghazi ben Ali ben Jelloul, douar Zlelig, Ras-El-Ma par Fès.	3	00	id.
3	Propriété dite « Bled Azogui », titre foncier n° 11555 F. (partie).	M'Hamed ben Driss Bensouda, derb Ziat, quartier Sornas - Bab El Hadid, Fès-Médina.	2	56	id.
4	Propriété dite « Bled Azogui », titre foncier n° 11555 F. (partie).	Même propriétaire que la parcelle n° 3.	7	04	id.
5	Propriété dite « Ayoun Aquellal », titre foncier n° 5612 F. (partie).	Labbar Abdelhadi ben Cheikh M'Hamed, 28, rue des Forces-Armées-Royales, Fès - Ville nouvelles.	1	99	id.
6	Propriété dite « Hurtado I », titre foncier n° 4402 F. (partie).	Fatma bent Tahar Benlamlih ; Rajaâ bent Abdelkamal ben Haj Soulami ; Naïla bent Abdelkamal ben Haj Soulami ; Mohamed ben Abdelkamal ben Haj Soulami ; Jaâfar ben Abdelkamal ben Haj Soulami, chez Fatma bent Tahar Benlamlih, quartier Douh - rue Skilia - derb Drissi n° 2 - Fès-Médina.	10	70	id.
7	Propriété dite « Laborieuse », titre foncier n° 5143 F. (partie).	Belkebir Mohamed ben Ali (Serghini), gare de Ras-El-Ma par Fès. Lebbar Abdelhadi ben Cheikh Mohamed, 28, rue des F.A.R. - Fès-Ville nouvelle El Haj Mohamed El Ghazi, gare de Ras-El-Ma par Fès. Ahmed ben Mohamed ben Ahmed, gare de Ras-El-Ma par Fès. Defaa Hamid ben El Hadj Larbi, gare de Ras-El-Ma par Fès. Mourad Haj Abdelkrim ben Haj Thami, 43, allée des Roses - route d'Aïn Chkeff, Fès - Ville nouvelle.	55	56	id.
8	Propriété dite « Romana », titre foncier n° 4334 F. (partie).	El Hajja Fatma bent Abdelkader ben Hammou ; Mohamed ben Mohamed ben Abbès Msaffer ; Driss ben Mohamed ben Abbès Msaffer ; Houria bent Mohamed ben Abbès Msaffer ; Abdelali ben Mohamed ben Abbès Msaffer ; Ahmed ben Mohamed ben Abbès Msaffer ; Najia bent Mohamed ben Abbès Msaffer ; Fouzia bent Mohamed ben Abbès Msaffer ; Amina bent Mohamed ben Abbès Msaffer ; Rajaâ bent Mohamed ben Abbès Msaffer ; Ouafae bent Mohamed ben Abbès Msaffer, 145, avenue Allal ben Abdellah - Fès.	42	78	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 3. — Le ministre de l'équipement et de la promotion nationale et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 19 joumada II 1398 (27 mai 1978).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'équipement et de la promotion nationale,

M'HAMED DOUIRI.

Le ministre des transports,

MOHAND NACEUR.

Arrêté du ministre d'Etat chargé de l'intérieur n° 461-78 du 22 moharrem 1398 (2 janvier 1978) portant nomination d'une délégation spéciale pour le centre autonome de Sidi-Bennour.

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir portant loi n° 1-76-583 du 5 chaoual 1396 (30 septembre 1976) relatif à l'organisation communale, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2-75-741 du 19 kaada 1396 (12 novembre 1976) portant délimitation du périmètre urbain du centre de Sidi Bennour (province d'El-Jadida) et fixation de sa zone périphérique et érigeant le centre ainsi délimité en centre doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est nommée dans la nouvelle commune urbaine de Sidi-Bennour créée par le décret susvisé n° 2-75-741 du 19 kaada 1396 (12 novembre 1976) une délégation spéciale présidée par l'autorité locale et composée des membres suivants :

MM. Chakir Ahmed ben Mohamed, Sadik M'Hamed ben Ahmed, Esaâd Bouchaïb ben Brahim et El Gharbaoui Tahar ben Mohamed.

ART. 2. — Le gouverneur de la province d'El-Jadida est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 moharrem 1398 (2 janvier 1978).

Dr MOHAMED BENHIMA.

Arrêté du ministre des transports n° 531-78 du 30 joumada I 1398 (8 mai 1978) rendant obligatoire pour les transporteurs publics de voyageurs desservant la ville de Ksar-El-Kebir, l'usage de la gare routière de voyageurs de cette ville.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

Vu le dahir n° 1-63-260 du 24 joumada II 1383 (12 novembre 1963) relatif aux transports par véhicules automobiles sur route ;

Vu le décret n° 2-63-363 du 17 rejeb 1383 (4 décembre 1963) relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers, notamment son article 3,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les transporteurs publics de voyageurs autorisés à desservir des lignes dont le point de départ, d'arrivée ou de transit se situe en ville de Ksar-El-Kebir sont tenus d'utiliser les installations de la gare routière de voyageurs de cette ville.

ART. 2. — Il est interdit aux transporteurs publics de voyageurs de charger ou de décharger des voyageurs, des bagages ou messageries dans des locaux autres que ceux de la gare ci-dessus.

La délivrance des billets, bulletins de bagages et de messageries doit être obligatoirement effectuée aux guichets de la gare.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* et entrera en vigueur le premier jour du mois qui suivra sa publication.

Rabat, le 30 joumada I 1398 (8 mai 1978).

MOHAND NACEUR.

Arrêté du ministre d'Etat chargé de l'intérieur n° 812-78 du 6 chaabane 1398 (13 juillet 1978) modifiant l'arrêté n° 283-77 du 27 safar 1397 (17 février 1977) instituant des sous-ordonnateurs et des sous-ordonnateurs suppléants.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DE L'INTÉRIEUR,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur n° 283-77 du 27 safar 1397 (17 février 1977) instituant des sous-ordonnateurs et des sous-ordonnateurs suppléants, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 1434-77 du 24 hija 1397 (6 décembre 1977) ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté susvisé n° 283-77 du 27 safar 1397 (17 février 1977) est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article premier.* — Sont institués sous-ordonnateurs et sous-ordonnateurs suppléants des rubriques budgétaires du « ministère d'Etat chargé de l'intérieur :

LIMITES TERRITORIALES	DÉSIGNATIONS DES SOUS-ORDONNATEURS	RECETTE DES FINANCES où devront être transmis les bordereaux d'émission
.....	.....	.....
Province de Marrakech.	M. Louardi El Mahjoub, commandant provincial des forces auxiliaires au secrétariat général de la province de Marrakech, sous-ordonnateur suppléant.	Marrakech.
.....	.....	.....
Province d'Ouarzazate.	M. Abderkaoui Baadi, commandant provincial des forces auxiliaires au secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sous-ordonnateur suppléant.	Ouarzazate.
.....	.....	.....

(*Le reste sans changement.*)

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 6 chaabane 1398 (13 juillet 1978).

Dr MOHAMED BENHIMA.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 820-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant nomination d'un sous-ordonnateur et de son suppléant.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous-ordonnateur et sous-ordonnateur suppléant des crédits qui leur seront délégués par mes soins au titre du budget annexe des postes et télécommunications (1re et 2e parties).

SOUS-ORDONNATEUR	SUPPLÉANT	COMPÉTENCE TERRITORIALE	PAYEUR SUR LA CAISSE duquel seront émis les mandats
M. Jbali Mohamed, délégué régional de Laâyoune.	M. Zidelkeir Driss, adjoint techniques spécialisé.	Provinces de Laâyoune, d'Es-Semara et de Boujdour.	Recette des finances de Laâyoune.

ART. 2. — Le présent arrêté, qui abroge l'arrêté n° 404-78 du 19 rebia II 1398 (29 mars 1978), prend effet à compter du 11 chaabane 1398 (18 juillet 1978) et sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978).

MAHJOUBI AHARDANE.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 821-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant nomination d'un sous-ordonnateur et de son suppléant.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous-ordonnateur et sous-ordonnateur suppléant des crédits qui leur seront délégués par mes soins au titre du budget annexe des postes et télécommunications (1re et 2e parties).

SOUS-ORDONNATEUR	SUPPLÉANT	COMPÉTENCE TERRITORIALE	PAYEUR SUR LA CAISSE duquel seront émis les mandats
M. Douali Bouchaïb, délégué régional de Fès.	M. Hilal Hamid, inspecteur.	Provinces de Fès, d'Al Hoceima, de Taza, de Boulemane et de Taounate.	Recette des finances de Fès.

ART. 2. — Le présent arrêté, qui abroge l'arrêté n° 403-78 du 19 rebia II 1398 (29 mars 1978), prend effet à compter du 18 chaabane 1398 (25 juillet 1978) et sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978).

MAHJOUBI AHARDANE.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 822-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant nomination d'un sous-ordonnateur et de son suppléant.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous-ordonnateur et sous-ordonnateur suppléant des crédits qui leur seront délégués par mes soins au titre du budget annexe des postes et télécommunications (1re et 2e parties).

SOUS-ORDONNATEUR	SUPPLÉANT	COMPÉTENCE TERRITORIALE	PAYEUR SUR LA CAISSE duquel seront émis les mandats
M. Helli Mohamed, délégué régional de Meknès.	M. Barakat Ahmed, inspecteur.	Provinces de Meknès, de Khenifra et d'Errachidia.	Recette des finances de Meknès.

ART. 2. — Le présent arrêté, qui abroge l'arrêté n° 407-78 du 19 rebia II 1398 (29 mars 1978), prend effet à compter du 3 chaabane 1398 (10 juillet 1978) et sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978).

MAHJOUBI AHARDANE.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 823-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant nomination d'un sous-ordonnateur et de son suppléant.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous-ordonnateur et sous-ordonnateur suppléant des crédits qui leur seront délégués par mes soins au titre du budget annexe des postes et télécommunications (1re et 2e parties).

SOUS-ORDONNATEUR	SUPPLÉANT	COMPÉTENCE TERRITORIALE	PAYEUR SUR LA CAISSE duquel seront émis les mandats
M. Slimani Maâti, délégué régional de Settat.	M. Mouslim Jilali, inspecteur.	Provinces de Settat, d'El-Jadida et de Benslimane.	Recette des finances de Settat.

ART. 2. — Le présent arrêté, qui abroge l'arrêté n° 411-78 du 19 rebia II 1398 (29 mars 1978), prend effet à compter du 5 chaabane 1398 (12 juillet 1978) et sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978).

MAHJOUBI AHARDANE.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 867-78 du 29 chaabane 1398 (5 août 1978) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement d'agent principal d'exploitation.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,

Vu le décret royal n° 1193-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du personnel du ministère d'Etat chargé des postes et télécommunications ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté n° 220-68 du 1er mars 1968 portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour le recrutement des agents principaux d'exploitation,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen d'aptitude professionnelle, pour le recrutement de cent cinquante (150) agents principaux d'exploitation, aura lieu le 15 octobre 1978 à Rabat et, éventuellement, dans d'autres villes du Royaume.

ART. 2. — Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 25 septembre 1978 à midi, dernier délai.

Rabat, le 29 chaabane 1398 (5 août 1978).

MAHJOUBI AHARDANE.

Arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications n° 866-78 du 5 ramadan 1398 (10 août 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des agents publics de 4e catégorie.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu le décret royal n° 682-67 du 9 rejeb 1387 (13 octobre 1967) portant statut particulier du cadre des agents publics ;

Vu l'arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 216-68 du 21 avril 1968 portant classification des emplois communs du cadre des agents publics ;

Vu l'arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 127-70 du 21 février 1970 portant règlement des concours et examens pour l'accès aux différentes catégories du cadre des agents publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de cent (100) agents publics de 4e catégorie (aide ouvrier des lignes) aura lieu les 28 et 29 octobre 1978 à Rabat.

ART. 2. — Vingt-cinq (25) emplois sont réservés aux candidats anciens résistants.

ART. 3. — Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 7 octobre 1978 à midi.

Rabat, le 5 ramadan 1398 (10 août 1978).

MAHJOUBI AHARDANE.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 859-78 du 8 chaabane 1398 (15 juillet 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'agent de maîtrise à la direction de la conservation foncière et des travaux topographiques (ateliers de reproduction et tirages).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu le décret n° 2-77-734 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut particulier du personnel de l'Imprimerie officielle ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du gouvernement n° 1169-77 du 16 hija 1397 (28 novembre 1977) portant réglementation du concours pour l'accès au cadre des agents de maîtrise,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de deux (2) agents de maîtrise dans l'une des spécialités citées ci-après aura lieu le 18 octobre 1978 au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, direction de la conservation foncière et des travaux topographiques (ateliers de reproduction et tirages) à Rabat.

Spécialités : relieur, mécanicien et conducteur de machine.

ART. 2. — Les demandes d'inscription doivent parvenir à la direction de la conservation foncière et des travaux topographiques (bureau du personnel) au plus tard, le 22 septembre 1978.

Rabat, le 8 chaabane 1398 (15 juillet 1978).

Pour le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,
Le secrétaire général,

ATTAR HAJ.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 858-78 du 8 chaabane 1398 (15 juillet 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents spécialisés.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu le décret n° 2-77-734 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut particulier du personnel de l'Imprimerie officielle ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du gouvernement n° 1172-77 du 16 hija 1397 (28 novembre 1977) portant règlement du concours pour l'accès au cadre des agents spécialisés,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de cinq (5) agents spécialisés dans l'une des spécialités citées ci-après aura lieu le 25 octobre 1978 au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, direction de la conservation foncière et des travaux topographiques (ateliers de reproduction et tirages) à Rabat.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Spécialités :

Relieur - typographe ;

Linotypiste - conducteur de machine ;

Mécanicien - laborantin (photo) ;

Offsétiste.

Le nombre de poste réservés aux candidats anciens résistants est fixé à un (1).

ART. 2. — Les demandes de participation doivent parvenir à la direction de la conservation foncière et des travaux topographiques (bureau du personnel) au plus tard, le 25 septembre 1978.

Rabat, le 8 chaabane 1398 (15 juillet 1978).

Pour le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
Le secrétaire général,
ATTAR HAJ.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES

Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 850-78 du 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'assistants.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le décret n° 2-75-665 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) portant statut particulier du personnel enseignant-chercheur de de l'enseignement supérieur et notamment son article 33 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur n° 1308-75 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) fixant les modalités du concours en vue du recrutement des assistants des établissements universitaires,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement d'un (1) assistant de faculté aura lieu le 20 octobre 1978 à l'institut scientifique de Rabat, dont la spécialité :

Zoologie et écologie animale, option hydrobiologie lacustre.

ART. 2. — Les dossiers d'inscription devront parvenir à l'institut scientifique de Rabat, avant le 5 octobre 1978.

ART. 3. — Sont autorisés à se présenter à ce concours les candidats remplissant les conditions prévues par le décret et l'arrêté susvisés.

Rabat, le 17 chaabane 1398 (24 juillet 1978).

Pour le ministre,
Le secrétaire général,
ABDELKRIM HALIM.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 862-78 du 29 chaabane 1398 (5 août 1978) portant ouverture d'un concours pour le recrutement des assistants.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES,

Vu le décret n° 2-75-665 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) portant statut particulier du personnel enseignant-chercheur de de l'enseignement supérieur et notamment son article 33 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur n° 1308-75 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) fixant les modalités du concours en vue du recrutement des assistants des établissements universitaires,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de vingt-trois (23) assistants aura lieu le 4 novembre 1978 à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès.

Le nombre de postes mis en compétition est réparti ainsi qu'il suit :

— Sciences juridiques (section de langue française). 2
— Sciences juridiques (section de langue arabe) 7
— Sciences politiques (section de langue française) ... 1
— Sciences politiques (section de langue arabe) 5
— Sciences économiques 8

ART. 2. — Les demandes d'inscription devront parvenir à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès, avant le 4 octobre 1978.

ART. 3. — Sont autorisés à se présenter à ce concours les candidats remplissant les conditions prévues par le décret et l'arrêté susvisés.

Rabat, le 29 chaabane 1398 (5 août 1978).

Pour le ministre,
Le secrétaire général,
ABDELKRIM HALIM.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Remise de dette

Par décret n° 2-78-382 du 4 ramadan 1398 (9 août 1978) il est accordé à M. Najem Mohamed ex-agent de service au ministère d'Etat chargé des postes et télécommunications une remise gracieuse d'une somme de mille sept cent soixante-huit dirhams quatorze centimes (1.768,14 DH).

Par décret n° 2-78-399 du 18 ramadan 1398 (23 août 1978) il est accordé à Mlle M'Kies Alice, adjointe de santé diplômée d'Etat au ministère de la santé publique une remise gracieuse d'une somme de deux mille six cent vingt-six dirhams soixante et un centimes (2.626,61 DH).

Résultats de concours et d'examens

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3415, du 4 joumada I 1398 (12 avril 1978) page 437

MINISTÈRE DES FINANCES

Concours du 18 décembre 1977
pour le recrutement des inspecteurs adjoints

Sont admis, par ordre de mérite :

LISTE C. — *Administration centrale :*

Au lieu de :

« ..... Medaouba Mohamed ..... » ;

Lire :

« ..... Medaouba M'Hamed ..... »

(Le reste sans changement.)

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.